
Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Quel répertoire d'action collective pour les opérateurs privés de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Province de Luxembourg ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Vauchel, Quentin

Promoteur(s) : Verjans, Pierre

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en administration publique

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/12736>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Faculté de Droit, Science Politique et Criminologie
Département de Science Politique

« Quel répertoire d'action collective pour les opérateurs privés de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Province de Luxembourg ? »

Mémoire présenté par Quentin Vauchel

Année 2020-2021

Master en Science Politique, orientation sciences administratives

Sous la supervision de Monsieur Pierre Verjans (ULiège)

Lecteurs : Monsieur Jean-François Oriante (ULiège) et Monsieur Sébastien Brunet (ULiège)

Remerciements

Je souhaite remercier les nombreuses personnes qui m'ont aidées à la réalisation de ce mémoire,

Monsieur Pierre Verjans, pour sa disponibilité et ses précieux conseils,

Les personnes interrogées, pour avoir accepté de donner de leur temps et sans qui ce mémoire n'aurait pu voir le jour,

Cédric et Valentin, pour le travail de relecture,

Mes parents, pour leur soutien toutes ces années,

Mes collègues, pour leurs encouragements,

Les bénéficiaires de mon service, qui sont une source d'inspiration,

Mes frères et mes amis.

Table des matières

Lexique.....	5
Introduction	6
Problématique et question de recherche	7
La problématique étudiée	7
La position du praticien chercheur	9
L'intégration des personnes étrangère en Wallonie	10
Bref rappel de l'histoire de l'immigration en Belgique.....	11
Le concept d'intégration.....	13
La politique d'intégration en Région Wallonne	15
La politique d'intégration dans le fédéralisme belge.....	15
L'historique de la politique en Région Wallonne.....	17
La politique d'intégration aujourd'hui	20
Le secteur associatif dans les politiques publiques en Belgique	24
Histoire du secteur associatif en Belgique.....	24
L'autonomie associative.....	28
Le secteur de l'intégration en Province de Luxembourg.....	29
Un secteur particulier	31
Typologie des associations, des groupes et des répertoires d'action.....	32
Les types d'associations	32
Les types de groupes d'influence	33
Le concept de répertoire d'action	34
Méthodologie de la recherche	36
La méthodologie utilisée et le choix des acteurs interrogés	36
Le guide d'entretien des interviews.....	38
L'hypothèse.....	39
Les résultats.....	40
Des valeurs associatives bien présentes	40
Une certaine forme de liberté	42
Rendre un service de professionnel avant tout	44
Une relation ambiguë au pouvoir public	46
La question des subsides : un enjeu, une opportunité et un frein	47
Les autorités comme alliés	51

Occuper les espaces de concertation existants	52
Favoriser le dialogue	53
La légitimité comme moyen d'action.....	54
Des stratégies déployées.....	57
La distinction des activités	57
La participation à des plateformes.....	58
Se coaliser.....	61
Déléguer	62
Des valeurs personnelles qui animent les travailleurs	63
Un cadre contestataire conventionnel.....	65
Conclusion.....	68
Bibliographie	70
Annexes	75
Interview CR	75
Interview NC	91
Interview HD.....	107
Interview PJ.....	119
Interview AB	126
Interview PN et JLG.....	136
Interview SL et MC.....	149
Interview YP.....	157

Lexique

CEPAG : Centre d'Éducation Populaire André Genot

CEPPST : Le Centre d'Éducation Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs

CIEP : Centre d'Information et d'Éducation Populaire

CINL : Centre des Immigrés Namur-Luxembourg

CIRE : Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

CoLuxAM : Coordination Asile Migration

CRILux : Centre Régional d'Intégration de la Province de Luxembourg

Fedasil : Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile

MOC : Mouvement Ouvrier Chrétien

Introduction

L'objectif de ce mémoire est d'apporter une réponse à la question suivante : « *Quel répertoire d'action collective pour les opérateurs privés de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Province de Luxembourg ?* »

La première partie du travail expose la problématique de la recherche et la position que nous adoptons dans le cadre de celle-ci, à savoir celle de « praticien-chercheur ».

La seconde partie du travail aborde le concept d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Après un bref rappel de l'histoire de l'immigration en Belgique, nous développons le concept d'intégration et l'évolution des politiques d'intégration en Wallonie jusqu'à aujourd'hui.

Dans la troisième partie, nous abordons le secteur associatif en Belgique au travers de sa place dans le paysage institutionnel, de son histoire et de ses valeurs. Nous apportons également un état des lieux du secteur de l'intégration en Province de Luxembourg et dressons une typologie des associations et groupes. Nous examinons également le concept de répertoire d'action.

Dans la quatrième partie, nous détaillerons le processus méthodologique que nous avons suivi et exposons notre guide d'entretien et notre hypothèse.

Dans la cinquième partie nous analysons les résultats de notre recherche au travers de sept sous-chapitres. Ces sous-chapitres ont été composés au travers des éléments récurrents qui ressortent des entretiens et qui progressivement apportent une réponse à notre question de recherche.

Nous terminerons dans la sixième partie par la conclusion.

Problématique et question de recherche

La problématique étudiée

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons aux opérateurs associatifs privés exécutant les politiques d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère au sein de la Province de Luxembourg. Le choix de ce secteur et de cette région n'est pas anodin. En effet, nous sommes nous-mêmes travailleurs dans une association active en Province de Luxembourg et proposant entre autres un accompagnement sociojuridique à des personnes étrangères et d'origine étrangère. Cette réalité nous donne une position que nous pouvons qualifier de « praticien chercheur » sur laquelle nous revenons par la suite.

La Province de Luxembourg constitue toutefois un terrain intéressant. En effet, elle ne peut être considérée comme étant une région caractérisée par des changements quantitatifs et qualitatifs significatifs engendrant une situation de « super diversité », où la population d'origine deviendrait une minorité parmi les minorités, comme cela peut devenir le cas dans certaines grandes métropoles.¹ Toutefois, la population étrangère en Province de Luxembourg est bien présente. Au 1er janvier 2020, cette population y représente 8,3 % de la population, contre 10,4 % pour la Wallonie et 12,4 % pour l'ensemble de la Belgique. Ces chiffres tiennent uniquement compte des personnes apparaissant dans les registres nationaux. Par exemple, les personnes séjournant en centre d'accueil comme demandeurs de protection internationale (registre d'attente) ou les migrants en transit (séjour illégal) ne sont ainsi pas repris. Notons également que les premières nationalités hors Union Européenne arrivent en 9e et 10e position avec les nationalités marocaine et syrienne². Par ailleurs, signalons également que la Province de Luxembourg ne dispose que depuis quelques années de son propre centre régional d'intégration. La création du CRILux en 2014 à l'initiative de deux associations travaillant déjà avec le public concerné, le Miroir Vagabond et le CINL, montre que l'intérêt porté à la question de l'intégration dans cette province est bien existant.³

Dans ce travail, nous nous intéressons aux moyens d'action que le secteur associatif privé mobilise afin de sensibiliser le monde politique, mais aussi le grand public aux problématiques des personnes migrantes, ainsi qu'aux moyens qu'il déploie pour assurer ses propres intérêts et la

1GELDEOF Dirk, *Superdiversiteit. Hoe Migratie onze samenleving verandert*, Den Haag, Acco, 2019, 375 p.

2CRILUX, « Province de Luxembourg. Migration et intégration. 2020 en quelques chiffres », *CRILux ABSL*, 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.crilux.be/wp-content/uploads/2021/05/2020-Migration-et-integration-Prov-Lux.pdf> (consultée le 1er juillet 2021).

3CRILUX, « Les informations clés à propos du CRILux », *CRILux ABSL*, 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://www.crilux.be/crilux/> (consultée le 1er juillet 2021).

défense de son secteur. L'idée d'analyser l'existence d'un « répertoire d'action » pour ce secteur peut surprendre. Est-il réellement du rôle de ce secteur de faire pression sur les pouvoirs publics ou sur la société civile afin de transmettre sa propre analyse ? S'il le fait, les moyens utilisés relèvent-ils ou non d'un cadre contestataire ? Le constat est que des moyens sont déployés dans les faits. Par exemple, en décembre 2019, différents acteurs associatifs privés de la Province de Luxembourg se regroupent dans le cadre la CoLuxAM afin de participer à une action de sensibilisation visant à défendre l'idée qu'il est nécessaire d'ouvrir des voies sûres et légales de migration. Lors de cette action, les organisations participantes ont monté des campings « sauvages » à différents endroits de la Province afin de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique.⁴ D'un autre côté, le Miroir Vagabond lance en 2019 une campagne concernant l'autonomie associative. Cette association active dans le secteur de l'éducation permanente s'inquiète en effet du risque de perte d'autonomie et de légitimité que risque de subir le monde associatif face à l'instabilité grandissante des subsides et aux pressions de plus en plus présentes de la part des autorités publiques sur l'efficacité et l'efficacités du financement des services qu'elles dispensent.⁵

Dès lors, si des moyens d'action sont mobilisés, toute la question est de savoir l'ampleur de ceux-ci. S'agissant d'organisations subsidiées dans le cadre de la politique wallonne d'intégration, nous souhaitons également nous intéresser à l'influence que peuvent avoir entre autres les subsides publics sur ces acteurs. La délégation de l'exécution de missions de service public au monde associatif est en effet caractéristique du mode de fonctionnement de la Belgique, comme nous l'abordons dans ce travail. Toutefois, ces associations peuvent posséder un cadre de référence à première vue « militant » comme c'est par exemple le cas des associations dépendantes de l'éducation permanente ou de celles liées au milieu syndical. En effet, plusieurs des associations œuvrant à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Province de Luxembourg sont également actives dans ce domaine subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret du 17 juillet 2003 les présente comme suit : « *L'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative vise l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils, politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle* ». ⁶ D'autres ne le sont pas, mais invoquent une histoire ou une tradition d'œuvre caritative liée par exemple au

4TVLUX, « Province : la COLUXAM défend les migrants », *TVLux*, 18 décembre 2020, disponible à l'adresse suivante : https://www.tvlux.be/video/info/social/province-la-coluxam-defend-les-migrants_36199_344.html (consultée le 10 juillet 2021).

5MIROIR VAGABOND, « Campagne de sensibilisation 2020 », *Miroir Vagabond*, 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://miroirvagabond.be/campagne-de-sensibilisation-2020/> (consultée le 10 août 2021)

6 Article 2 §1^{er} du décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative (M. B. du 26 août 2003).

pilier catholique. Dans tous les cas, la presque totalité de ces associations (privées) est liée à ce que l'on appelle les « piliers » socialistes et « catholique » ou du moins s'y rattache.

L'intérêt est d'observer si le financement public pour la réalisation d'une mission de service public diminue ou non une capacité d'agir supplémentaire qui serait souhaitée. En d'autres mots, si cette réalité les restreint par rapport à un idéal.

Sur cette base, nous pouvons dès à présent énoncer notre question de recherche :

« Quel répertoire d'action collective pour les opérateurs privés de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Province de Luxembourg ? »

La position du praticien chercheur

Notre position par rapport au terrain de recherche peut interroger le lecteur. En effet, la proximité avec le terrain de recherche semble mettre à mal la neutralité enseignée lors de notre cursus académique. Certains auteurs mettent cependant en avant la question de l'impossible neutralité en sciences sociales.⁷ Bien entendu, remettre en cause la neutralité ne signifie pas que le chercheur se dispense de tout cadre de recherche ou de toute démarche empirique et de tout bagage théorique. Il est cependant possible, pour ces auteurs, d'avoir un positionnement personnel tout en pratiquant une recherche rigoureuse. Toutefois, cette attitude peut être vue avec méfiance par le corps académique. La neutralité peut cependant être remise en cause même lorsque le chercheur n'a pas une position ou un positionnement particulier. En effet, PICCOLI et MAZZOCCHETTI ne voient d'ailleurs pas le parti-pris dans le choix de l'objet de recherche, la méthodologie ou le bagage théorique comme un problème et pensent même que les chercheurs en sciences sociales devraient considérer la possibilité d'adopter des positionnements personnels en dénonçant notamment certaines situations sans que cela remette leur recherche en question, pour autant que l'analyse résultant de leur recherche soit suffisamment étayée.⁸

Dans le cadre de notre travail, nous n'allons pas aussi loin que le préconisent ces auteurs. Nous ne pouvons cependant pas éluder le fait que nous sommes nous-mêmes partie prenante de notre objet de recherche. Nous adoptons dès lors une position de « praticien-chercheur ». Ce positionnement peut être défini comme suit : « *Un professionnel et un chercheur qui mène sa recherche sur son terrain professionnel ou sur un terrain proche (...)* »⁹ Cette appellation de praticien-chercheur signifie qu'aucune des deux appellations ne prend le pas sur l'autre. Le

7 PICCOLI Emmanuelle et MAZZOCCHETTI Jacinthe, « Methodological, Epistemological and Political Aspects of Engagement of Social Scientists. Introduction », *Anthropologie & développement*, 2016, n°44, p. 23.

8Op. cit., pp. 23-24.

9DE LAVERGE Catherine, « La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative », *Recherche qualitative*, Hors-série, 2007, n°3, p. 28.

praticien est un chercheur en même temps que le chercheur est un praticien. La position de praticien alimente la recherche autant que la recherche alimente le travail du professionnel par la suite. La position du praticien-chercheur est d'autant plus particulière que même s'il souhaite se présenter comme chercheur, dans le cas où il effectue sa recherche sur son terrain professionnel, il est avant tout connu comme un professionnel et étiqueté comme tel. Le chercheur doit par ailleurs avoir conscience de sa propre subjectivité. Pour pouvoir la questionner à tout instant, il peut par exemple être conduit à faire un « audit » des différents positionnements qui ont orienté sa recherche. Cet audit ne fait cependant pas nécessairement l'objet d'un exposé dans le rapport de recherche. Par ailleurs, certains auteurs estiment que ce questionnement introspectif doit de toute façon être un processus par lequel passent l'ensemble des chercheurs, car tous sont influencés par différents éléments de leur identité.¹⁰

Dès lors, la première balise que nous mettons en place est d'offrir un bagage théorique suffisant, ce que nous tentons d'effectuer par la suite. Nous admettons par ailleurs que le choix du secteur et des thématiques de notre recherche sont guidés par notre expérience professionnelle, l'intérêt que nous avons de la thématique de l'autonomie du monde associatif et de la défense du public que nous rencontrons. L'hypothèse de recherche est élaborée sur base de lectures théoriques mais aussi de notre bagage personnel. Nous nous efforçons par ailleurs dans le cadre de notre analyse d'adopter une posture la plus distanciée possible de notre propre référentiel et d'adopter à tout moment une position tendant vers la neutralité.

L'intégration des personnes étrangères en Wallonie

En introduction de ce chapitre, il nous semble intéressant de rappeler que la sociologie de l'immigration distingue habituellement deux champs d'études. Le premier est celui de l'étude des mouvements migratoires. Le second s'intéresse quant à lui à l'intégration des populations immigrées dans le pays de destination. Depuis quelques années, ce courant sociologique commence à y intégrer l'étude de la pluralité ethnique des sociétés.¹¹

Dans le cadre de ce chapitre, nous présentons dans un premier temps un bref rappel historique de l'immigration en Belgique. Ensuite, nous abordons le concept d'intégration et l'histoire des politiques d'intégration en Région wallonne. Nous terminons par la politique d'intégration en œuvre aujourd'hui sur ce territoire.

10 Op. cit., pp. 28-36.

11 REA Andréa, *Sociologie de l'Immigration*, Paris, La Découverte, coll. « Repères sociologie », 2021, p. 5.

Bref rappel de l'histoire de l'immigration en Belgique

Dans un ouvrage magistral sous la direction d'Anne MORELLI, différents historiens montrent le caractère lointain des premières immigrations sur le territoire de l'actuelle Belgique. Repartant de la période préhistorique, ces historiens détaillent combien « les étrangers » traversent l'histoire du territoire belge à différentes époques jusqu'à la période contemporaine et la vague d'immigration par le travail de la seconde moitié du XXe siècle.¹²

En nous basant sur une publication de synthèse coécrite par Marco MARTINIELLO et Andréa REA, nous pouvons distinguer différentes phases caractéristiques de l'immigration en Belgique.¹³

¹⁴

Dans un premier temps, nous souhaitons signaler à nos lecteurs que bien que l'immigration sur le territoire de l'actuelle Belgique existe de tout temps, la Belgique d'avant le XXe siècle est avant tout un territoire d'émigration et d'immigration interne, de la campagne à la ville ou entre les provinces et régions telles que nous les définissons actuellement. Dans la première partie du XXe siècle, les immigrés sont avant tout des réfugiés, des hommes d'affaires ou encore des artistes.¹⁵

Après la Guerre 14-18, une première vague de migration par le travail a lieu dans le cadre de la reconstruction d'après-guerre. Initialement, ces travailleurs viennent principalement de France. Par la suite se joignent des travailleurs italiens et polonais. La crise économique des années 30 met un ralentissement à ces migrations par l'adoption de mesures plus restrictives dans la réglementation. Malgré le ralentissement de la migration et un renforcement du contrôle par l'État, l'entre-deux-guerres connaît des migrations d'origine politique pour les populations de confession juive.¹⁶

Après 1945, la Belgique fait face à un besoin important de main-d'œuvre, en particulier dans le secteur du charbonnage. De nombreux mineurs ont été tués et d'autres ne veulent pas reprendre le chemin de la mine. La pénurie de main-d'œuvre est importante et la Belgique se tournera vers des ressources humaines étrangères. La situation politique ayant changé en Pologne, les autorités belges se tournent vers l'Italie en 1946 et signent avec le Gouvernement italien les « accords

¹²MORELLI Anne (dir.), *Histoire des Etrangers... Et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur livres, 2004, 416 p.

¹³MARTINIELLO Marco et REA Andréa, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012, 68 p.

¹⁴Bien que cette publication constitue une littérature profane, il nous semble que la qualité des auteurs en fait une ressource pertinente pour l'utilisation que nous voulons en faire dans ce travail.

¹⁵Op. cit., p. 9.

¹⁶Op. cit., p. 10.

charbon ». L'accord portait sur l'envoi de main-d'œuvre en échange de charbon fourni par la Belgique aux autorités italiennes et payé au comptant par ces dernières. La demande est vite dépassée et conduit à un premier changement : l'immigration par contingentement.¹⁷ Par la suite, la « catastrophe de Marcinelle du 8 août 1956 » qui cause la mort de plus de 250 mineurs¹⁸ et provoque la suspension par l'Italie de l'accord bilatéral. La Belgique se tourne dès lors vers d'autres pays européens (l'Espagne et la Grèce), mais aussi vers des pays d'Afrique du Nord (Maroc, Turquie, Tunisie et Algérie) ainsi que vers la Yougoslavie. Suite à l'essoufflement dans le charbonnage, ces travailleurs sont peu à peu dirigés vers d'autres secteurs comme la sidérurgie.¹⁹

L'après-guerre est dès lors marquée par une politique migratoire principalement liée au travail et facilitée jusqu'à une forme de « régularisation par le travail », à laquelle s'ajoutent des facilités mises en place pour le regroupement familial, non sans liens avec la lutte contre le déclin démographique. Notons également qu'à cette époque déjà, en raison de la construction européenne, la population étrangère qui arrive sur le territoire est majoritairement issue de pays membre de celle-ci. L'année 1969 et la crise économique qui suit dans les années 70 marquent la fin de la politique active de la Belgique d'une migration par le travail.²⁰

Dans les années 70 et 80, la Belgique cesse les accords bilatéraux qui lui fournissent de la main-d'œuvre étrangère. Le pays entreprend une politique de « fermeture des frontières » toutefois théorique, l'Union européenne garantissant par exemple la libre circulation des travailleurs. La Belgique continue néanmoins à délivrer quelques dizaines de milliers de permis de travail annuellement, mais elle rendra plus compliquée l'obtention de différents visas comme pour le regroupement familial, le tourisme, les études.²¹

Après les années 90, les motifs de l'immigration en Belgique sont principalement au nombre de trois : la demande de protection internationale (anciennement demande d'asile) ; le regroupement familial et l'immigration irrégulière de travail. La fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle connaissent par ailleurs une diversification de l'origine des nouveaux arrivants.²²

Enfin, le XXIe siècle voit une européanisation importante des politiques migratoires, avec une exacerbation de cette question sur la scène politique et médiatique liée notamment à des vagues d'immigration vers l'Europe à des fins de protection internationale. Les deux dernières décennies sont marquées par des épisodes dits de « crise des réfugiés » qui provoquent des réactions

17Op. cit, pp. 10-20.

18MORELLI Anne et VERSCHUEREN Nicolas, *Retour sur Marcinelle*, Bruxelles, Couleur Livres, 2018, 197 p.

19MARTINIELLO Marco et REA Andréa, op. cit., pp. 10-20.

20Op. cit., pp. 10-20.

21Op. cit., pp. 20-26.

22Op. cit., pp. 26-36.

diverses en Europe par rapport à la politique d'accueil de demandeurs de protection internationale, mais aboutissent généralement à un durcissement des politiques d'asile.²³

Le concept d'intégration

Classiquement, la politique d'intégration de personnes immigrées voit converger trois éléments : le droit des étrangers, les lois sur la nationalité et le droit des minorités. Dans les années 90, des études comparatives mettent en avant différents grands modèles d'intégration au sein de l'Union européenne. Ces grands modèles d'intégration constituent des idéaux types, mais sont souvent contestés, car ils sont perçus comme trop réducteurs et paraissent vouloir placer un État dans un modèle figé.²⁴

Dans une vision simple, l'intégration peut être divisée en trois thèmes : l'intégration économique (l'emploi notamment) ; l'intégration sociale (les relations sociales, la résidence, les mariages mixtes...) et l'intégration culturelle (les connaissances sur les valeurs et les us et coutumes de la société d'accueil).²⁵ Relevons toutefois que le concept même d'intégration, mais aussi les sous-catégories présentées ainsi que des concepts connexes comme l'assimilation, le multiculturalisme ou la diversité sont relativement ambigus.²⁶

La sociologie comparative présente différents modèles d'intégration en Europe. Ainsi, BRUBAKER propose la première étude comparative dans laquelle il expose un modèle basé sur les lois d'accès à la nationalité. Il oppose deux modèles : le modèle ethnoculturel (Allemand) et le modèle assimilationniste (Français). FAVEL quant à lui met en avant des philosophies d'intégration différentes entre une France qui favorise l'autonomisation individuelle et qui s'oppose à une Angleterre qui favorise le pluralisme. CASTLES décrit trois modèles d'intégration. Le premier est le modèle d'exclusion, fondé sur un droit du sang et une définition ethnique. Il se caractérise par une absence de sécurité de séjour, mais aussi un droit du sol qui serait caractéristique de l'Allemagne. Un second modèle est celui de l'assimilation, qui serait caractéristique de la France et se baserait sur l'homogénéisation culturelle. Le troisième modèle est le modèle multiculturel ou pluraliste qui présente deux formes d'application selon CASTLES.

23 REA Andréa, MARTINIELLO Marco, MAZZOLA Alessandro et MEULEMAN Bart (dir.), *The refugee reception crisis in Europe. Polarized Opinions and Mobilizations*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « European studies », 2019, 255 p.

24 REA Andréa, 2021, op. cit., pp. 91-92.

25 REA Andréa, BRIBOSIA Emmanuelle, RORIVE Isabelle et SREDANOVIC Djordje, « Introduction » in REA Andréa, BRIBOSIA Emmanuelle, RORIVE Isabelle et SREDANOVIC Djordje (eds.), *Governing Diversity Migrant Integration and Multiculturalism in North America and Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « European studies », 2018, p. 9.

26 Op. cit., pp. 8-12.

Le « laissez-faire » (États-Unis) et celui de la gestion par l'État (Pays-Bas par exemple). Dans le second sous-modèle, l'État organise lui-même la coexistence. KOOPMANS et AL. propose quant à lui une analyse basée sur quatre modèles d'intégration vus comme des opportunités influencées par les structures nationales existantes ainsi que par les discours sur les minorités ethniques. Deux axes d'opposition sont proposés : citoyenneté ethnique et civique d'une part et pluralisme culturel et monisme culturel d'autre part. Les quatre modèles en résultant sont dès lors : l'assimilationnisme ; le ségrégationnisme ; l'universalisme et le multiculturalisme.²⁷

Durant les années 2000, les pays membres de l'Union européenne pratiquent un durcissement de leurs politiques d'intégration des immigrés. Les représentants politiques de différents pays mettent ainsi en avant ce qui selon eux relève de « l'échec des politiques d'intégration ». Dans un contexte de montée de l'islamisme, la volonté d'un multiculturalisme laxiste est ainsi mise en avant et considérée comme un échec. Les immigrés sont ainsi invités à mieux montrer leur volonté de s'intégrer afin de pouvoir s'établir ou au risque de perdre des droits sociaux qu'ils ont acquis.²⁸ Bien que ces dernières années voient une européanisation des politiques d'intégration se mettre en place, celle-ci ne provoque pas nécessairement une convergence forte des politiques publiques nationales, ou du moins pas de manière directive. L'Europe préfère en effet user de son « soft power » et donner des lignes directrices générales. Les états membres continuent dès lors de présenter des divergences dans les politiques qu'ils mettent en œuvre, notamment à cause d'une « dépendance au sentier » des modèles nationaux préexistants. Dès lors, plusieurs états vont soit plus loin, soit moins loin que ce que préconisent les directives européennes en la matière. Mais il faut bien constater que les « grandes idées directrices » semblent peu à peu s'homogénéiser. Un exemple est la tendance, soutenue par l'Union européenne, d'une territorialisation des politiques d'intégration. Cette territorialisation entraîne dans de nombreux pays européens, dans la suite de la crise des années 1980, un changement de paradigme entre une logique distributive nationale et égalitaire qui conduit les politiques publiques des États-providence et une tendance à l'application locale par des acteurs locaux des politiques sociales ciblées envers des publics déterminés.^{29 30}

Par ailleurs, le processus d'européanisation voit se mettre en place des programmes d'intégration basés sur les thématiques culturelles et linguistiques de l'intégration via l'apprentissage de la langue, de la culture et des institutions du pays d'accueil.³¹ Des programmes de ce type existent

27 REA Andréa, 2021, op. cit., pp. 91-93.

28 REA Andréa, BRIBOSIA Emmanuelle, RORIVE Isabelle et SREDANOVIC Djordje, op. cit., p. 7.

29 Op. cit., pp. 12-14.

30 SACCO Muriel, TORREKENS Corinne et ADAM Ilke (dir.), *Circulation des idées et des modèles : les transformations de l'action publique en question. Le cas des politiques d'intégration*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, coll. « Science Politique », 2016, 289 p

31 REA Andréa, BRIBOSIA Emmanuelle, RORIVE Isabelle et SREDANOVIC Djordje (eds.), op. cit., p. 14.

déjà dans certains pays avant les directives européennes. Dès lors, certains pays exigent la connaissance de la langue avant l'obtention d'un visa ou en exigent l'apprentissage et la connaissance dès l'installation des personnes. Dans plusieurs pays, ces programmes sont par ailleurs peu à peu passés de volontaires à obligatoires pour les nouveaux arrivants.³²

La politique d'intégration en Région Wallonne

La politique d'intégration dans le fédéralisme belge

Depuis le début des études comparatives sur les modèles d'intégration européens, les chercheurs belges montrent qu'il était difficile d'appliquer un modèle précis à un pays multinational comme la Belgique.³³ Le discours habituel concernant la Belgique tend à mettre en avant une Wallonie assimilationniste et une Flandre multiculturaliste. Bien que cette catégorisation ne tienne pas compte des changements récents des dernières années, le processus de convergence européenne ayant eu son influence sur chacun des modèles, ces derniers semblent rester sensiblement différents.³⁴

Comme abordé dans la partie précédente, l'après-guerre 40-45 voit se mettre en place une politique d'immigration de travail afin de pallier le manque de main-d'œuvre. À cette époque, la question de l'intégration en tant que telle ne se pose pas, car la présence de population étrangère est vue comme temporaire et limitée à l'objet de leur migration. La Belgique propose dès lors une politique centrée sur l'accueil des personnes venant s'établir. La fin de l'immigration de travail organisée dans les années 70 montre que ces populations, désormais établies en Belgique, ne vont pas retourner dans leur pays d'origine. La question de l'intégration vient peu à peu se mettre à l'agenda politique.³⁵ La politique fédérale relative à l'intégration des immigrés se construit autour de trois axes : les modifications de la Loi sur la nationalité, la lutte contre le racisme et les discriminations et la mise en place de politiques locales à caractère social. La mise en place de politiques d'intégration à proprement parler n'a néanmoins lieu qu'à partir des années 80.³⁶ Le

32 Op. cit., pp. 14-15.

33 ADAM Ilke, MARTINIELLO Marco et REA Andréa, « Regional Divergence in the Integration Policy in Belgium. One Country, Three Integration Programs, One Citizenship Law » in REA Andréa, BRIBOSIA Emmanuelle, RORIVE Isabelle et SREDANOVIC Djordje (dir.), *Governing Diversity Migrant Integration and Multiculturalism in North America and Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « European studies », 2018, p. 235.

34 Op. cit., pp. 235-236.

35 Op. cit., p. 237.

36 TORREKENS Corinne, MASCIA Carla, GHESQUIERE François et ZIBOUH Fatima, « Quelles politiques d'intégration en Belgique francophone ? Un bref rappel historique » in TORREKENS Corinne, MASCIA Carla,

processus de fédéralisation de la Belgique a par ailleurs un impact sur la politique relative à l'intégration. La compétence des politiques d'intégration est transférée aux entités fédérées en 1974, d'abord aux Régions puis aux Communautés pour revenir aux Régions quelques années plus tard. Dans les années 80, le concept d'intégration se fait plus présent dans le discours politique et fait son apparition dans la nomination de la politique relative à l'accueil des immigrés.³⁷ En 1989, le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés propose dans un rapport une définition large de l'intégration vue comme l'insertion. Cette définition s'impose dans le temps et oriente les politiques régionales des premières années. Cependant, bien qu'elles reçoivent cette compétence quelques années auparavant, les Régions vont également tarder à élaborer une réelle politique d'intégration avant les années 90.³⁸

Sans nous attarder dans les détails sur les politiques d'intégration mises en place par la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale, relevons toutefois quelques éléments. Bien que la question de l'intégration des immigrés ne soit pas l'objet de conflits importants entre les communautés, celles-ci adoptent régulièrement des positionnements différents. Depuis le transfert aux entités fédérées, la Flandre suit un modèle plus centralisé tandis que la Wallonie tend vers une délégation de sa politique à différentes entités décentralisées et moins coordonnées.³⁹ Par ailleurs, lorsqu'elle en obtient la compétence, la Wallonie abandonne le financement de dispositifs visant à la promotion de la culture d'origine des immigrés qui étaient financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au contraire, la Flandre continue quant à elle à favoriser la promotion de l'identité culturelle vue comme facteur d'émancipation. Durant les années 90, les dispositifs d'intégration entre les trois régions sont réellement différents. La Flandre promeut un modèle de reconnaissance des associations culturelles et identitaires au travers d'une politique dite de « Minderhedenbelid ». Cette politique vise trois objectifs : l'accueil ; l'émancipation et l'aide. La Wallonie quant à elle promeut une politique d'intégration basée notamment sur l'apprentissage du français, l'accompagnement socioprofessionnel et l'interculturalité. L'approche dans la Région de Bruxelles-Capitale est relativement similaire.⁴⁰ Durant la première partie des années 90, la Flandre introduit un parcours d'intégration facultatif qu'elle rend peu à peu obligatoire à la fin des années 90. Par ailleurs, la question du parcours d'intégration se tourne rapidement vers une mise en avant de l'intégration « civique », dans le sens d'une assimilation identitaire. En 2003, le Parlement flamand vote un décret relatif à la politique d'intégration en Flandre (Vlaamse infurgeringsbeleid). Celui-ci rend la participation au parcours d'intégration obligatoire pour certaines catégories de migrants. La non-participation au parcours d'intégration

Ghesquier François et Zibouh Fatima (eds) *La politique d'intégration en Région Wallonne et à Bruxelles. Acteurs, enjeux et perspectives*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, coll. « Cahiers migrations », 2014, p. 14.

37 ADAM Ilke, MARTINIELLO Marco et REA Andréa, op. cit., p. 237.

38 TORREKENS Corinne, MASCIA Carla, GHESQUIERE François et ZIBOUH Fatima, op. cit., p. 15.

39 ADAM Ilke, MARTINIELLO Marco et REA Andréa, p. 237.

40 Op. cit., p. 238.

est assortie d'une amende. L'autonomie devient l'objectif ultime du programme. Des cours de néerlandais, un dispositif d'orientation sociale, un « job coaching » ainsi qu'un apprentissage de « la société flamande et de ses valeurs » sont inclus dans un programme d'intégration. Les Bureaux d'accueil sont les dispositifs centraux pour le déploiement du parcours d'intégration même s'ils collaborent avec des instances locales et d'autres structures officielles. La politique d'accueil se développe avec des acteurs professionnels et de manière centralisée. Le décret relatif au parcours d'intégration est par la suite revisité à plusieurs reprises en visant notamment un élargissement successif du public ciblé.⁴¹

L'historique de la politique en Région Wallonne

Depuis juillet 1993, la Région wallonne est compétente en matière d'intégration suite au transfert de compétence qu'elle reçoit de la Communauté Française cette année-là. Lorsqu'elle est compétente de cette matière, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne développe pas d'instrument légal pour encadrer les quelques dispositifs qu'elle met en place. Les dispositifs déployés concernent principalement des cours de français et la promotion de l'identité culturelle des personnes étrangères. La Région wallonne ne veut pas reproduire cette erreur qui a été sanctionnée par le Conseil d'État. Le premier décret relatif à l'intégration en Région wallonne, mais également le premier décret en la matière du pays est promulgué le 4 juillet 1996.⁴²

Dès 1993, le Gouvernement wallon souligne les axes qui constituent sa future politique d'intégration en mettant en avant l'importance pour lui de travailler avec les pouvoirs locaux. La politique d'intégration sociale doit être évaluée par les Centres Régionaux d'intégration et relayée par les initiatives prises par le biais du Fonds d'impulsion de la Politique des Immigrés. Le gouvernement met également l'accent sur les mesures prises en matière socioprofessionnelle et d'alphabétisation. Par le discours énoncé lors de la déclaration complémentaire à sa politique régionale, le Gouvernement wallon indique ainsi implicitement que les mesures d'expression des identités culturelles que la Fédération Wallonie-Bruxelles a développées ne sont plus prises en charge.⁴³

Les débats précédant l'adoption du décret du 4 juillet 1996 sont relativement consensuels et le décret est voté à une importante majorité. Celui-ci porte essentiellement sur l'organisation et la structuration du secteur de l'intégration en permettant la mise en place d'une série de mesures.⁴⁴

41 Op. cit., pp. 238-240.

42 TORREKENS Corinne et Al, « La politique d'intégration en Wallonie » in TORREKENS Corinne, MASCIA Carla, GHESQUIERE François et ZIBOUH Fatima (eds) *La politique d'intégration en Région Wallonne et à Bruxelles. Acteurs, enjeux et perspectives*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, coll. « Cahiers migrations », 2014, p. 21.

43 Op. cit., pp. 22-23.

44 Op. cit., p. 24.

L'exposé des motifs du décret adopté par la Région wallonne définit ce que cette dernière entend derrière le concept d'intégration. La Région s'est largement inspirée de la définition développée par le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés datant de 1989. La Région rend toutefois plus précise cette définition en y incluant la citation des politiques publiques mises en œuvre. Dès lors, l'importance donnée à l'apprentissage de la langue, à l'initiation aux différents aspects de la vie en société et de la culture de la région d'accueil ainsi qu'à un travail de médiation et de rencontre des cultures, laissent entrevoir les prémises du modèle assimilationniste.⁴⁵ Par ailleurs, le décret souhaite que la politique d'intégration s'appuie sur les Centres Régionaux d'Intégration dont plusieurs existent déjà depuis plusieurs années. Ces centres doivent avoir un statut mixte public-privé. Leur mission porte entre autres sur la coordination, l'information et la formation des acteurs locaux de l'insertion. Le décret définit par ailleurs l'application de l'intégration à un niveau régional, sous régional et local. D'autres mesures voient le jour comme les opérations «été solidaire» qui visent à fournir un emploi à des jeunes et à favoriser la diversité et l'interculturalité, mais également les Plans Sociaux Intégrés. Ces derniers sont des programmes triennaux assurant l'articulation, l'accompagnement, la coordination et l'évaluation des dispositions prises au niveau local pour lutter contre la précarisation, la pauvreté et l'exclusion. Les Plans Sociaux Intégrés disposent par ailleurs de marge pour développer d'autres initiatives. Dans le cadre de leurs missions, cinq axes sont privilégiés : l'insertion professionnelle ; l'insertion sociale et culturelle des jeunes ; la cohabitation et l'intégration harmonieuse des communautés locales ; la prévention de la toxicomanie ainsi que le traitement des assuétudes et l'aide aux victimes de délinquance. À côté de ces mesures, il existe les « initiatives locales de développement social », financées par le Fonds d'Impulsion à la politique des Immigrés qui, comme les Centres Régionaux d'Intégration, couvrent les mêmes types d'activités.⁴⁶

Un élément traversant tout questionnement sur les politiques d'intégration est la détermination du public auquel elles s'adressent. Dans le premier décret qu'elle adopte, la Région wallonne parle de « personnes étrangères et d'origine étrangère ». Toutefois, il ne propose pas de catégorisation des étrangers pouvant conduire à une distinction, par exemple entre Européens et non-Européens. Les personnes qui ont des titres de séjour temporaires, comme les demandeurs de protection internationale, ou les personnes sans titre de séjour ne sont pas visées par ce décret. Il apparaît toutefois rapidement que ces personnes font pourtant partie des préoccupations des centres régionaux d'intégration. Une partie des Belges sont par ailleurs visés par le décret, les immigrés de première, seconde ou troisième génération (ou suivante) qui ont acquis la nationalité belge.⁴⁷

Dans le décret voté en 1996 apparaît également le concept de « discrimination positive ». L'ensemble des acteurs publics ou privés qui collaborent au déploiement des politiques

45 Op. cit., pp. 27-28.

46 Op. cit., pp. 24-27.

47 Op. cit., pp. 28-19.

d'intégration de la Région wallonne ou les organismes subventionnés par elle sont appelés à favoriser un accès des personnes étrangères ou d'origine étrangère aux services publics et privés. Dès lors, la politique d'intégration proposée veut être une politique transversale touchant non seulement le ministère de l'action sociale qui a l'intégration dans ses compétences, mais également l'ensemble des départements pris en charge dans les différents ministères. Cette transversalité doit être garantie d'une part par le concept de « discrimination positive » qui est introduit et l'application qui doit en être faite dans les différents secteurs de compétence de la Région et d'autre part, par la réalisation de rapports d'évaluation de la politique dans les différents secteurs. La Wallonie se dote d'une direction interdépartementale de l'intégration sociale chargée de favoriser la coordination et la complémentarité des différents dispositifs mis en place.⁴⁸

Bien que plusieurs centres régionaux d'intégration aient une existence antérieure au décret, la Wallonie va leur donner un rôle central dans sa politique d'intégration en leur confiant notamment différentes missions⁴⁹ :

« 1° : le développement d'activités d'intégration aux plans sociaux et socioprofessionnels ainsi qu'en matière de logement et de santé, de préférence dans le cadre de conventions passées avec les pouvoirs locaux et les associations.

2° : la promotion de la formation de personnes étrangères ou d'origine étrangère et du personnel des services s'adressant partiellement ou totalement à ces personnes.

3° : la collecte de données statistiques, leur traitement, la mise en place d'indicateurs ainsi que la diffusion d'informations facilitant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ;

4° : l'accompagnement ou l'orientation des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans toutes leurs démarches d'intégration, de préférence dans le cadre de conventions passées avec les pouvoirs locaux et les associations.

5° : l'évaluation des initiatives locales de développement social, laquelle fait l'objet d'une transmission au Gouvernement wallon.

6° : la promotion de la participation des personnes étrangères ou d'origine étrangère à la vie culturelle, sociale et économique.

7° : la promotion des échanges interculturels et du respect des différences. »

En plus des centres régionaux, le paysage de l'intégration comprend dès les premiers temps du décret une diversité d'associations qui développent des initiatives locales. Ces associations ont

48 Op. cit., pp. 30-31.

49 Op. cit., pp. 33-35.

des profils et tailles diversifiés, allant de l'association structurée et composée de travailleurs professionnels à l'association de bénévoles. Elles peuvent avoir une base communautaire ou avoir une portée plus large. Leur mode de financement prévoit trois modalités : le subventionnement annuel, un subventionnement plus stable de trois années ou un agrément. La volonté du Gouvernement wallon d'un partenariat entre le public et le privé pour la gestion de sa politique d'intégration est également marquée dans la gestion paritaire des centres régionaux d'intégration qui sont composé d'une chambre publique (composée notamment de représentants des autorités locales) et d'une chambre privée (composée du monde associatif développant des initiatives locales).⁵⁰ Une structure visant à la coordination des centres régionaux est également créée.⁵¹

La politique d'intégration aujourd'hui

Avant 2014, la Wallonie ne connaît pas de modification significative de sa politique d'intégration, mais uniquement des réformes du décret de 1996. Un décret instaurant le parcours d'accueil pour les « primo-arrivants » est toutefois voté le 27 mars 2014. Ce parcours vise les « primo-arrivants » qui sont une catégorie d'étrangers qui vivent en Belgique depuis moins de 3 ans et qui ont un titre de séjour d'une validité supérieure à 3 mois, à l'exception des ressortissants de l'Union européenne, mais aussi, par exemple, des demandeurs de protection internationale. Le parcours d'accueil est cependant ouvert, sur base volontaire, à toute personne vivant en Wallonie depuis plus de trois ans. Le décret prévoit que toute personne qui arrive sur le territoire doit suivre un programme d'accueil endéans les trois mois suivant son inscription à la commune. Ce programme consiste en une interview personnelle dans un centre régional d'intégration visant à faire connaître au primo-arrivant ses droits et devoirs, à faire un état des lieux de ses besoins et atouts et à offrir une aide administrative pour ses procédures. La participation à cette interview est obligatoire et la preuve de la participation à celle-ci doit être remise à la commune, sous peine d'une amende administrative. Sur base des besoins détectés, le centre d'intégration est chargé d'offrir un programme contractuel et facultatif à la personne notamment basé sur des cours de français, des cours de citoyenneté et de l'accompagnement socioprofessionnel.⁵²

En avril 2016, le nouveau gouvernement wallon change la nomination de sa politique et le parcours d'accueil devient le parcours d'intégration. Celui-ci est par ailleurs devenu obligatoire pour tout primo-arrivant. Les personnes sont invitées à signer un programme d'intégration

50 Op. cit., pp. 35-36.

51 Op. cit., pp. 47-50.

52 ADAM Ilke, MARTINIELLO Marco et REA Andréa, op. cit., pp. 241-242.

comprenant 120 heures de français, 20 heures de cours de citoyenneté et une orientation professionnelle. Les personnes ont 18 mois pour réaliser ce parcours et des amendes sont prévues en cas de non-respect de cette obligation.⁵³

La dernière modification importante a été réalisée par le décret du 8 novembre 2018 en portant le nombre d'heures de cours de français à 400 heures et la formation en citoyenneté à 60 heures.⁵⁴

Aujourd'hui, la politique wallonne en matière d'intégration est contenue dans le livre II du code wallon de l'Action Sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Le décret indique que l'action régionale en matière d'intégration des personnes étrangères a pour objectif l'intégration des personnes, en favorisant les éléments suivants :⁵⁵

« 1° : l'égalité des chances ;

2° : la citoyenneté ;

3° : la cohésion sociale dans la perspective d'une société interculturelle ;

4° : l'accès des personnes aux services publics et privés ;

5° : leur participation sociale et économique. »

Concernant le parcours d'intégration, il est composé des éléments suivants : un module d'accueil personnalisé ; une formation à la langue française ; une formation à la citoyenneté ; une orientation vers le dispositif d'insertion socioprofessionnelle adaptée.⁵⁶

Les cours de français peuvent être dispensés par différents organismes : les établissements d'enseignement de promotion sociale, les établissements d'enseignement supérieur et universités en Communauté française ; les associations d'éducation permanente agréées par la Communauté française ; l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, les Centres d'insertion socioprofessionnelle ; les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique dont le Gouvernement détermine les modalités.⁵⁷

53 Op. cit., p. 242.

54 Décret du 08 novembre 2018 modifiant le livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 7 décembre 2018).

55 Article 151 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

56 Article 152 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

57 Article 154 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

Les cours de citoyenneté peuvent quant à eux être dispensés par les organismes suivants : les établissements d'enseignement de promotion sociale en Communauté française ; les associations d'éducation permanente agréées par la Communauté française ; les Centres d'insertion socioprofessionnelle ; les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre d'un appel à projets thématique dont le Gouvernement détermine les modalités. Le décret cite également les dix thématiques qui doivent être abordées dans le cadre des cours de citoyenneté.⁵⁸

Concernant les centres régionaux d'intégration, ils ont maintenant les missions suivantes :

« 1° : de développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration par : la création des bureaux d'accueil et la dispense du module d'accueil personnalisé ; la mise en place, la coordination, l'évaluation et l'information sur le parcours (...); la centralisation (...) de l'ensemble des données relatives aux primo-arrivants ; l'émergence et le soutien de partenariats entre les opérateurs

2° : d'accompagner les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères (...), d'organiser des plateformes et de coordonner des activités d'intégration dans le cadre des plans locaux d'intégration

3° : de coordonner des activités d'intégration dans leur ressort territorial

4° : d'encourager la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères et les échanges interculturels

5° : de former les intervenants agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères notamment pour la formation à la citoyenneté

6° : de récolter sur le plan local des données statistiques

7° : de se concerter avec les autres centres afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la région de langue française. »⁵⁹

Dans sa politique, la Région wallonne s'appuie sur des Initiatives Locales d'Intégration qui sont définies comme suit : les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères visent à soutenir la participation à la vie sociale et associative et à aider à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères. Les initiatives rencontrent au moins une des missions suivantes : la formation à la langue française ; la formation à la citoyenneté ; l'accompagnement social ; l'accompagnement juridique spécialisé en droit des étrangers. Le décret prévoit de pouvoir faire appel à des initiatives locales d'intégration publiques ou privées qui prennent la

⁵⁸ Op. cit.

⁵⁹ Article 153 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

forme d'associations sans but lucratif auxquelles elles octroient un subventionnement ou un agrément.⁶⁰

⁶⁰ Article 154 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

Le secteur associatif dans les politiques publiques en Belgique

Dans la partie précédente, nous avons vu comment s'est développée la politique d'intégration en Région wallonne. Nous avons vu notamment que celle-ci souhaitait se baser sur un partenariat entre le public et le privé pour opérationnaliser différents pans de cette dernière. Les centres régionaux sont ainsi composés de manière paritaire. Par ailleurs, les cours de français, les cours de citoyenneté, mais aussi l'accompagnement social ou juridique et des actions en faveur de l'interculturalité peuvent être confiés à des opérateurs publics, mais aussi à des opérateurs associatifs. Ce sont ces derniers qui font l'objet de notre attention en Province de Luxembourg. Dans cette partie du travail, nous présentons dans un premier temps un aperçu de l'histoire du secteur associatif en Belgique. Ensuite, nous questionnons l'autonomie associative dans ses rapports au pouvoir public. Nous présentons enfin le milieu associatif actif dans le domaine de l'intégration en province de Luxembourg et nous nous posons la question de savoir s'il s'agit d'un secteur particulier.

Histoire du secteur associatif en Belgique

La constitution belge, dans son article 27, garantit la liberté d'association⁶¹. En Belgique, il existe différentes formes que ces dernières peuvent prendre. Elles peuvent s'établir en simple association de fait regroupant plusieurs personnes ou bien se doter d'une personnalité juridique sous la forme par exemple d'une association sans but lucratif. Selon les chiffres de 2020, la Belgique compte 110 000 associations actives dans ses secteurs divers. Parmi celles-ci, 70 % disposent d'un subside public provenant à titre principal d'un pouvoir régional ou d'un pouvoir local. Notons également que le secteur associatif emploie cette année-là 329 642 personnes.⁶²

Les associations forment une nébuleuse qui peut être difficile à analyser, car elles se sont construites dans une histoire vieille comme le monde qui est traversée de nombreux rebonds, d'interdictions ou de promotions. La Belgique de 1831 garantit toutefois dès le départ la liberté d'association des Belges dans son article 20 de la Constitution.⁶³ Historiquement, le secteur associatif apparaît comme un contre-pouvoir issu de la société civile dans un espace public où les politiques sociales sont concertées. Ce contre-pouvoir se caractérise principalement par l'opposition d'idées aux décisions gouvernementales. Par ailleurs, les associations s'inscrivent

61 Article 27 du Titre II de la Constitution Belge (M. B. du 17 février 1994).

62 FONDATION ROI BAUDOIN, « Baromètre des associations 2020 », *FONDATION ROI BAUDOIN*, 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://fr.calameo.com/read/0017742951db3f660b81b?authid=bOLPDPKT2cfh> (consultée le 20 juillet 2021).

63 DEFOURNY Jacques, « Histoire et actualité du fait associatif. Quelques repères. », in Rapport de la Commission IV au Xe congrès des Economistes Belges de langue française, novembre 1992, Mons, pp. 1-4.

traditionnellement dans des dynamiques de charité et de philanthropie, mais aussi de solidarité. Les associations privées se voient octroyées des subsides par les autorités publiques en échange de services à la population.⁶⁴

Comme le souligne FANIEL, le monde associatif, politique et syndical en Belgique est très tôt intégré aux piliers catholique, socialiste et libéral.⁶⁵ Selon LIPSET et ROKAN, les états modernes d'Europe occidentale sont traversés par quatre grands clivages qui façonnent l'organisation de leurs sociétés. Le clivage « centre-périphérie » ; le clivage « urbain/industriel — rural », le clivage « Église-État » et le clivage « possédant-travailleur ».⁶⁶ Ainsi, les clivages analysés par LIPSET et ROKAN qui sont à la base de la création de ces piliers continuent par ailleurs à traverser la société aujourd'hui, car ils sont non seulement à la base de la création de syndicats et de partis politiques, mais également d'une série d'associations couvrant divers champs d'intervention. L'une des raisons de la persistance de l'organisation par piliers réside certainement dans le système de la « liberté subsidiée ». Ce concept signifie que dans un système où les partis politiques développent très tôt un tissu associatif proche d'eux idéologiquement, les associations qui en résultent ont le besoin d'être reconnues et subsidiées et cherchent dès lors à maintenir les relais politiques parmi les partis auxquelles elles sont apparentées. Cette réalité se fait d'une part dans le but d'utiliser ces derniers comme levier de leurs revendications, mais aussi de garantir leurs subsides et de s'asseoir institutionnellement.⁶⁷ Dès lors, un nombre limité d'associations dispose d'un accès privilégié à la sphère politique par le truchement du parti frère. Moyennant le respect de certaines règles, des acteurs de la société civile sont dès lors invités à la table des négociations et l'État leur délègue certaines activités (par exemple dans l'enseignement, les soins de santé, l'intégration des immigrés...). Cette situation provoque une confusion entre public et privé, entre militant et institutionnel. Le pilier catholique est par ailleurs traditionnellement un fervent défenseur de l'initiative associative privée subsidiée par l'État. Ce pilier développe rapidement ce type d'association couvrant un éventail large de structures d'encadrement (syndicat, organisation de femme, organisation de jeunesse...) et de services (école, mutuelle, hôpitaux...). Le pilier catholique reste le plus vaste et le plus diversifié de par l'assise large historique qu'il possède. Par ailleurs, historiquement, ce pilier défend le développement de ses structures comme une alternative à l'État, vu comme laïc. Bien que porteur d'une vision d'un État

64 ARTOIS Pierre, MELON Letitia et HAMZAOUI Mejed, « Les nouvelles modalités de l'action sociale concertée en Belgique », *Pensée plurielle*, 2014, vol. 2, n° 36, pp. 67-68.

65 FANIEL Jean, GOBIN Corinne et PATERNOTTE David, « La Belgique des Mouvements Sociaux » in FANIEL Jean, GOBIN Corinne et PATERNOTTE David (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, cadres et formes de la contestation sociale contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Editions Académia, coll. « Science politique », 2020, p. 11.

66 BRUYERE Lynn, CROSETTI Anne-Sophie, FANIEL Jean et SÄGESSER Caroline, « Introduction. Sécularisation, déconfessionnalisation et pluralisme : les piliers résistent » in Bruyère Lynn, CROSETTI Anne-Sophie, FANIEL Jean et SÄGESSER Caroline (dir.), *Piliers, Dépilarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019, p. 6.

67 Op. cit., pp. 9-10.

renforcé, le pilier socialiste n'est pas en reste et développe également, dans une moindre mesure, ce même type de structures comme le fait également dans une ampleur moins grande encore le pilier libéral.^{68 69} Cette réalité entraîne la participation précoce des associations à des missions de services à la population.⁷⁰

Après 1968 et ses mouvements de contestation, de nouvelles conceptions fondées sur la non-direction et la dynamique de groupe apparaissent. Des associations se créent en valorisant des dynamiques de conscientisation, d'analyse, de formulation de solutions et de mobilisation dans un rapport de contre-pouvoir dans le but de donner plus de signification politique à leurs activités. D'un autre côté, dans les années 70-80, un autre mouvement associatif se crée afin de pallier les « manquements de l'État Providence » avec la vision de résoudre les problématiques sociales à un niveau local.⁷¹ Ce processus de pluralisation des associations en dehors des piliers n'occulte dès lors pas la conflictualité comme c'est le cas chez les acteurs liés à ces derniers.⁷²

Concernant l'évolution du fait associatif, un autre phénomène concernant l'institutionnalisation de ce dernier réside dans la création de structures associatives par des pouvoirs publics, en particulier au niveau local sous la forme d'associations parapubliques.⁷³ Ce phénomène est lié en Belgique au processus de régionalisation qui provoque une tendance à la territorialisation de l'intervention sociale. Des associations à l'initiative des pouvoirs publics se créent afin d'implémenter des dispositifs à un niveau local. Ces associations prennent notamment une forme parapublique, donc une nature mixte entre public et privé. Les politiques publiques ne sont plus vues comme devant s'appliquer globalement afin d'apporter une solution commune à l'ensemble du territoire, mais comme devant s'appliquer à un niveau local pour permettre de résoudre les problèmes sociaux. Dès lors apparaît un nouveau mode de gouvernance faisant intervenir dans une synergie commune les acteurs au niveau local et supralocal, qu'ils soient publics, privés ou issus de la société civile. Les associations classiques sont également invitées à participer, même si les autorités ont tendance à privilégier les formes associatives sur lesquelles elles disposent d'une mainmise plus importante, comme les structures mixtes. Les associations classiques se voient dès lors à la fois impliquées dans le processus des politiques publiques d'un côté, mais également soumises à des dispositions réglementaires de plus en plus importantes de l'autre. Les associations se retrouvent dans un rôle de collaboration structurelle avec l'État. Les subventions

68 Op. cit., pp. 11-13.

69 FANIEL Jean, GOBIN Corinne et PATERNOTTE David, op. cit., p. 15.

70 ARTOIS Pierre, « Le passage du travail à l'emploi dans l'associatif en Belgique », *Les politiques sociales*, 2013, vol. 2, n° 3-4, p. 8.

71 DEFOURNY Jacques, op. cit., pp. 5-6.

72 CANTELLI Fabrizio, DAMAY Ludivine et DONNAY Jean-Yves, « Pour une sociologie politique des acteurs associatifs : comprendre les nouveaux enjeux », *Pyramides*, 2002, n° 6, pp. 11-30.

73 ARTOIS Pierre, MELON Letitia et HAMZAOUI Mejed, op. cit., p. 68.

sont attribuées dans des logiques de marché qui peuvent mettre les acteurs en concurrence. Par ailleurs, dans un contexte de développement du paradigme néolibéral, le secteur associatif se professionnalise au travers de la subvention d'emploi par l'État qui lui délègue certaines de ses missions. Cette situation engendre une institutionnalisation du fait d'une association qui adopte une logique gestionnaire en raison d'une mise sous tutelle de l'autorité publique.^{74 75}

Notons enfin également que dans certaines situations, une coalition de pouvoirs publics locaux peut prendre une forme associative, sous la forme d'association sans but lucratif. C'est le cas des intercommunales régies par le Livre V du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation⁷⁶ ou des associations Chapitre XII de la Loi organique des Centre Public d'Action Sociale du 8 juillet 1976.⁷⁷ Ces entités créées à un niveau supralocal peuvent développer des initiatives ou services divers. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'intercommunales, les structures créées peuvent porter sur des thématiques allant de la gestion des déchets aux soins de santé en passant par la création d'une structure à visée commerciale. De nombreux Centres Publics d'Actions Sociales ont quant à eux développé des associations « Chapitre XII » visant à dispenser des services divers à leur population, par exemple dans le domaine de l'insertion.

Les possibilités de secteur d'intervention sont relativement larges. L'article L1512-1 du Code de la Démocratie Locale indique concernant les Intercommunales : « *Plusieurs communes peuvent, dans les conditions prévues par le présent livre, former des associations ayant des objets déterminés d'intérêt communal.* ».⁷⁸ Concernant les CPAS, l'article 1^{er} de la Loi organique du 8 juillet 1976 stipule : « *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'aide sociale qui, dans les conditions déterminées par la présente loi, ont pour mission d'assurer cette aide.* ».⁷⁹ Pour les associations Chapitre XII, la loi organique indique que : « *Un centre public d'aide sociale peut, pour réaliser une des tâches confiées aux centres par la présente loi, former une association avec un ou plusieurs autres centres publics d'aide sociale, avec d'autres pouvoirs publics et/ou avec des personnes morales autres que celles qui ont un but lucratif.* ».⁸⁰

⁷⁴ Op. cit., pp. 68-69.

⁷⁵ Artois Pierre, op. cit., passim.

⁷⁶ Livre V « Intercommunale » du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation du 22 avril 2004 (M. B. du 12 août 2004).

⁷⁷ Chapitre 12 « Des associations » de la loi du la Loi organique des Centre Public d'Action Sociale du 8 juillet 1976 (M. B. du 5 août 1976).

⁷⁸ Article L1512-1 du Livre V « Intercommunale » du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation du 22 avril 2004 (M. B. du 12 août 2004).

⁷⁹ Article 1er de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976 (M. B du 5 août 1976).

⁸⁰ Article 118 du Chapitre 12 « Des associations » de la loi du la Loi organique des Centre Public d'Action Sociale du 8 juillet 1976 (M. B. du 5 août 1976).

L'autonomie associative

La question de l'autonomie associative est une préoccupation qui traverse plusieurs acteurs qui en font partie. C'est par exemple dans ce cadre que le Miroir Vagabond, suite à l'inquiétude d'un contrôle grandissant du milieu associatif, s'inquiète de la mise à mal de la liberté et de l'autonomie associative par les pouvoirs publics, et d'une éventuelle fin de la complémentarité entre associatifs privés et services publics.⁸¹

Dans le cadre de ce mémoire, l'autonomie associative est vue comme l'autonomie des associations par rapport aux volontés et injonctions des pouvoirs publics. Un des freins principaux mis en avant lorsque l'on questionne l'autonomie associative est leur dépendance aux subsides publics. Ceux-ci atteignent 60,4 % des recettes courantes en moyenne et ce pourcentage monte à 71,7 % dans le secteur de l'action sociale. Bien qu'elles répondent à des exigences comptables similaires, les associations se distinguent également des entreprises à but commercial par le fait qu'elles peuvent bénéficier de dons privés ou encore de dons ou d'aide en nature. La taille de l'association ne semble par ailleurs pas avoir d'influence sur la structure des recettes.⁸²

La Belgique présente la situation d'un vaste secteur syndical et associatif encadré sur le plan institutionnel. À l'instar du secteur de l'éducation permanente subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le cadre permet à certaines structures issues du milieu contestataire d'accéder à des ressources à la fois publiques et privées.⁸³

Cette situation provoque un mode d'organisation développé par LIJPHART et qualifié de démocratie consociative où l'État reconnaît le rôle d'interlocuteur privilégié à certaines structures considérées comme les leaders d'un secteur. Cette reconnaissance d'interlocuteur peut en elle-même devenir un enjeu soumis aux aléas des changements de majorité gouvernementale. Cette qualité engendre un retour sous la forme d'une diminution de la contestation et de l'acceptation des règles de fonctionnement du système. Les autorités publiques s'adressent dès lors à un nombre limité d'acteurs dont ils reconnaissent l'expertise.⁸⁴

Un des prismes pour comprendre les associations est la relation qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics et leur insertion dans les dispositifs publics. Cela conduit à deux scénarios possibles. Le premier est essentialiste et reconnaît une essence particulière à l'État et aux associations. Soit l'État intervient dans la création des associations et/ou les contrôles et celles-ci

81 MIROIR VAGABOND, op. cit.

82 MERTENS Sybille et MAREE Michel, « Comment se financent les associations belges francophones ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 332, passim.

83 FANIEL Jean, GOBIN Corinne et PATERNOTTE David, op. cit. pp. 12-15

84 Op. cit., p. 13.

disposent donc d'une marge de manœuvre limitée. Soit les associations sapent l'État et ont pour objectif de le contester et de l'affaiblir. Le second scénario est dit réductionniste et voit les associations comme de simples satellites de l'État. Dans cette configuration, les associations sont dénaturées à cause de leur rapport à l'État qui les conduit en simples exécutantes des politiques publiques. Ces scénarios caricaturaux ne tiennent toutefois pas compte de la porosité entre ces différentes dynamiques.⁸⁵

Cette situation ambiguë par rapport à l'État⁸⁶ qui allie intégration institutionnelle et l'octroi de subsides peut par ailleurs avoir un impact sur les formes de mobilisation utilisées.^{87 88}

Le secteur de l'intégration en Province de Luxembourg

La Province de Luxembourg compte, en plus du CRILux, 23 opérateurs actifs dans la politique d'intégration régionale et donc reconnus et subsidiés à cette fin. Sur ceux-ci, 12 sont des Centres Publics d'Action Sociale ou des communes, un opérateur est une école de promotion sociale et les autres sont des associations publiques ou privées. Ces opérateurs sont actifs sur les différents axes prévus par la Région wallonne : cours de citoyenneté ; cours de français ; langue étrangère ; interculturalité ; accompagnement juridique et accompagnement social. Selon les informations qui nous ont été transmises par le CRILux, nous pouvons présenter les opérateurs associatifs qui interviennent dans au moins un axe des initiatives locales d'intégration de la manière suivante :⁸⁹

Tableau 1 : Opérateurs ILI 2019-2020⁹⁰

85 CANTELLI Fabrizio, DAMAY Ludivine et DONNAY Jean-Yves, op. cit., passim.

86 FRERE Bruno et JACQUEMAIN Marc, « Introduction. Que cent fleurs s'épanouissent ? » in FRERE Bruno et JACQUEMAIN Marc, *Résister au quotidien ?*, Paris, SciencesPo. Les presses, coll. « Sociétés en mouvement », 2013, p. 20.

87 Op. cit., pp. 20-21.

88 FANIEL Jean, GOBIN Corinne et PATERNOTTE David, op. cit., p. 15.

89 Ces informations se basent sur un document que nous a transmis le Crilux qui reprend le listing des différentes ILI subventionnées. Le document sous format excel nous a été transmis en date du 14 juin 2021. Il s'agit d'un document interne transmis suite à une demande d'information.

CRILUX, *Opérateur ILL 2019-2021*, Libramont, CRILUX, n.d., 1 p.

⁹⁰ Les données liées au statut et à la parenté proviennent des sites suivants :

ASBL LA SOURCE, « Qui sommes-nous ? », ASBL La Source, s.d., disponible à l'adresse : http://lasource.be/?page_id=147 (consultée le 1er juillet 2021).

CEPPST, « Bienvenue », CEPPST, s.d., disponible à l'adresse suivante : <http://www.ceppst.be/> (consultée le 1er juillet 2021).

CIEP, « Présentation », CIEP, s.d., disponible à l'adresse : <https://www.ciep.be/index.php/2012-11-29-08-06-44/presentation> (consultée le 1er juillet 2021).

Opérateur	Axes d'intervention	Statut	Parenté	Subvention
CEPPST	Citoyenneté et FLE	Associatif	CEPAG/FGTB - education permanar	Agrément
CIEP	Interculturalité et Citoyenné	Associatif	MOC - educiønn permanente	Agrément
CINL	Juridique et Social	Associatif	Eglise catholique (CSC/MOC...)	Agrément
La Trêve AID	FLE	Associatif	MOC - (centre d'insertion)	Projet
Miroir Vagabon	FLE et citoyenneté	Associatif	Privée - education permanente	Projet
SOS Depanage	FLE et citoyenneté	Associatif	CSC	Projet
L'Atelier	Inteculturalité	Associatif	Privée -education permanente	Projet
La Source	Citoyenneté et interculturalité	Associatif	Public	Projet
MJ CRAB	Interculturalité	Associatif	?	Projet
Intégra Plus	Citoyenné, social et juridique	Associatif	Public	Projet

Nous pouvons noter cependant que certaines associations présentent une parenté avec le secteur public, voir dans certains cas une initiative de pouvoir public. Dans les autres cas, la majorité d'entre elles ont une parenté avec le pilier catholique ou le pilier socialiste. Plusieurs d'entre elles appartiennent également au secteur de l'éducation permanente subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou sont directement liées à une structure mise en place par un syndicat. La parenté avec l'un des piliers et la qualité d'éducation permanente ou de centre d'insertion a été établie sur base de la consultation de leur site internet, qui est repris dans la bibliographie. Enfin, notons que trois d'entre elles disposent d'un agrément leur permettant un financement plus stable, selon les informations transmises par le CRILux.

Trois associations méritent une remarque particulière. La première est le CINL. Cette association affiche clairement une histoire en lien avec l'Église catholique et en particulier avec le diocèse de Namur-Luxembourg. Elle n'est cependant pas membre d'une structure du Mouvement Ouvrier Chrétien en tant que telle. Nous avons cependant choisi de lui montrer une parenté, car des liens étroits peuvent être établis par la présence de représentants de la CSC et du MOC dans son

CINL, « Son histoire », CINL, s.d., disponible à l'adresse suivante : <https://www.cinl.be/le-cinl/son-histoire.html> (consultée le 1er juillet 2021).

CSC, « Sos dépannage social », CSC, s.d., disponible à l'adresse suivante : <https://www.lacsc.be/csc-mons-la-louviere/a-propos-de-nous/nos-partenaires/sos-d%C3%A9pannage-social> (consultée le 1er juillet 2021).

INTEGRA PLUS, « Qui sommes-nous et que faisons-nous ? », Intégra plus, disponible à l'adresse suivante : <http://integra-plus.blogspot.com/> (consultée le 1er juillet 2021).

L'ATELIER, « Pédagogie et société », L'Atelier 2021-2022, s.d., disponible à l'adresse : <https://www.atelier-cec.org/p%C3%A9dagogie-et-soci%C3%A9t%C3%A9/> (consultée le 1er juillet 2021).

LA TREVE AID, « Centre d'Insertion Socio-Professionnelle Action Intégrée de Développement », LA TREVE AID, disponible à l'adresse : <https://www.latreve.be/> (consultée le 1er juillet 2021).

MIROIR VAGABOND, « Présentation », Miroir Vagabond, s.d., disponible à l'adresse suivante : <https://miroirvagabond.be/lasbl/presentation/> (consultée le 1er juillet 2021).

conseil d'administration en plus de traditionnels représentants du diocèse. Le Miroir Vagabond et l'Atelier n'ont quant à eux pas eu de parenté établie. Il s'agit toutefois de mouvements s'inscrivant dans la tradition de l'éducation permanente.

Enfin, il convient de souligner que certains acteurs publics ayant obtenu la subvention n'effectuent pas eux-mêmes les prestations et les délèguent notamment à des acteurs eux-mêmes subventionnés ou à un acteur comme *Lire et Écrire*.⁹¹

Un secteur particulier

À notre sens, le secteur associatif semble constituer un secteur particulier. Selon FLAHAUT, DUSSUET et AL. : « *C'est dans leur rapport au travail lui-même que les salariés associatifs paraissent trouver des motifs de satisfaction, et non dans les contreparties monétaires qu'il implique.* »⁹² La professionnalisation du secteur associatif engendre un effacement de la frontière entre bénévolat et professionnel. Ces derniers, au nom des valeurs associatives, peuvent se retrouver presque contraints à une obligation du don de soi.⁹³

Nous souhaitons également dans cette partie du travail proposer un focus plus important sur le secteur de l'intégration. Ce secteur peut être considéré comme faisant partie de l'action sociale et en ce sens, les professionnels qui y travaillent peuvent selon nous être assimilés à des travailleurs sociaux. Dans son Mémoire de fin d'études, PIRLOT se pose la question : « *Les travailleurs sociaux du secteur de l'intégration sont-ils militants ?* ».⁹⁴ Ce dernier se base sur une typologie des travailleurs sociaux proposée par GASPARD dans son ouvrage : « *Tenir, la raison d'être des travailleurs sociaux* ». ⁹⁵ Dans son ouvrage, GASPARD distingue trois idéaux types de positionnement que peuvent prendre les travailleurs sociaux pour continuer à trouver du sens dans leur profession. Le premier est le positionnement clinicien dans lequel le travailleur va entrevoir sa « mission » de manière psychosociale axant son intervention sur les techniques professionnelles et l'empathie. Le second est le positionnement « normatif ». Dans celui-ci, le travailleur va voir le respect de la norme comme le garant de la qualité de son intervention. Enfin,

91 CRILUX, *Opérateur ILL 2019-2021*, Libramont, CRILUX, n.d., 1 p.

92 ARTOIS Pierre, op. cit., p. 13.

93 Op. cit., pp. 13-14.

94 PIRLOT Valentin, « Les travailleurs sociaux au sein du secteur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère sont-ils militants ? », sous la direction de [Brahya Rachel], Liège, Université de Liège, 2015-2016, 71 p.

95 GASPARD Jean-François, *Tenir, la raison d'être des travailleurs sociaux*, Paris, Edition La Découverte, 2012, 298 p.

le dernier type est le positionnement « militant » dans lequel le travailleur va trouver sens à sa profession dans une politisation des problématiques rencontrées par son public. Il considère dès lors que la défense de cause « supérieure » fait partie de sa profession.⁹⁶ GASPARD souligne dans son ouvrage que selon les moments et le contexte, les travailleurs pouvaient se retrouver dans les différents positionnements, ce qui a été confirmé par PIRLOT dans son mémoire.^{97 98}

Typologie des associations, des groupes et des répertoires d'action

Nous venons de voir que les associations privées travaillant à l'intégration des personnes étrangères et d'origines étrangères en Province de Luxembourg sont pour la majorité d'entre elles héritières de la polarisation de la société belge. Par ailleurs, plusieurs d'entre elles sont également liées au mouvement de l'éducation permanente. Dans ce mémoire, nous avons fait le choix de considérer ces associations comme des groupes à part entière pouvant être mus par une vision et des intérêts propres. Vision et intérêts qu'ils tentent de relayer de différentes manières soit auprès des acteurs politiques décisionnels, soit auprès de la société.

Les types d'associations

Outre la dichotomie public-privé, il est possible également de classer les associations selon la nature de leurs activités.

Selon la typologie proposée par CAROUX, le premier type est les associations d'expression et de communication, qui sont des structures regroupant des personnes sur base d'un intérêt commun et partagé comme la pêche ou une association de parents. Elles peuvent être considérées comme les héritières des cercles bourgeois du XIXe siècle. Le second type est les associations militantes, qui sont des structures visant à la réalisation d'actions ponctuelles ou globales. Elles sont en opposition aux autorités décisionnelles et tentent d'influencer leurs choix. Elles peuvent être envisagées comme les héritières des mouvements révolutionnaires et syndicaux. Enfin, le troisième type est les associations gestionnaires, dont la finalité est la réalisation d'une activité marchande ou non marchande au travers de destination à la population ou à des groupes de la population.⁹⁹

96 Op. cit., passim.

97 PIRLOT Valentin, op. cit. passim.

98 GASPARD Jean-François, op. cit., passim.

99 DEFOURNY Jacques, op. cit., p. 7.

Les associations peuvent bien entendu se retrouver dans plusieurs de ces catégories selon les moments et circonstances. Les activités mixtes sont dès lors régulières. Une entreprise peut se livrer à la production d'un bien ou à la distribution d'un service marchand tout en remettant en cause le modèle dominant. Par ailleurs, la mixité peut également concerner le caractère à la fois public et privé de l'association. Une association peut également être créée à la seule initiative des pouvoirs publics.¹⁰⁰

Les types de groupes d'influence

Compte tenu de la diversité des réalités associatives, il nous semble important de pouvoir qualifier le type de groupement que représentent les associations actives dans le secteur de l'intégration. Si elles peuvent s'inscrire dans une dynamique plus large par les mouvements auxquelles elles appartiennent, elles ont également la plupart du temps une existence juridique et administrative propre et locale.

De manière très simple, un groupe d'influence peut être vu comme tout collectif, quel que soit sa forme légale, son degré d'institutionnalisation ou son mode d'organisation, qui cherche à influencer le pouvoir.¹⁰¹ Selon MEYNAU : « *Le seul critère (de distinction) qui préserve des interprétations subjectives est la constatation chez les intéressés de la volonté d'influencer les décisions des pouvoirs publics. Dès qu'elle se manifeste, l'organisme est considéré dans la classe des groupes de pression. (...)* ».¹⁰²

La question d'une typologie permettant de classer les groupes d'influence est également essentielle. Une première distinction pourrait être opérée entre le caractère privé ou public du groupe. En effet, des groupes peuvent également être constitués par des acteurs publics pour exercer par exemple une influence ou une pression sur un autre échelon de pouvoir. En Belgique, c'est par exemple le cas de l'Union des Villes et Communes ou de la Fédération des CPAS. Un autre critère de classification peut être la finalité du groupe. S'agit-il d'une association issue de ce qui est appelé le « non-marchand », qui sera alors qualifié de groupe d'influence « non-profit » (par exemple la Fédération des Services Sociaux [FDSS] ou la Coordination des Initiatives pour Réfugiés et Étrangers [CIRE]). Enfin, une dernière typologie généraliste qui peut être posée est celle se basant sur l'objet sur lequel portent les revendications. S'agit-il d'un intérêt corporatiste (groupes catégoriels) ou d'un idéal à défendre (groupe promotionnel).¹⁰³

100 Op. cit., pp. 7-8.

101 BALZAQ Thierry et AL., *Fondements de science politique*, Louvain-la-Neuve, De boeck supérieur, 2015, p. 342.

102 Op. cit., p. 343.

103 Op. cit., pp. 346-348.

Une typologie multicritère plus étayée a été réalisée par Marc HAYES. Il distingue trois types de groupes : Les groupes de professionnels, les groupes de membres et les groupes de masse. Les groupes de professionnels et les groupes de masse ont une organisation interne centralisée autour d'un petit noyau de militants professionnels tandis que les groupes de membres présentent une organisation interne décentralisée. Le pouvoir interne des groupes de professionnels et des groupes de masse est concentré tandis que celui des groupes de membres est diffus. L'adhésion des groupes de professionnels est faible alors que celle des deux autres est forte/massive. Enfin, les groupes de professionnels présentent un financement diversifié alors que le financement des deux autres se base principalement sur les cotisations des membres.¹⁰⁴

Le concept de répertoire d'action

Comme nous l'avons déjà signalé, nous avons choisi dans le cadre de ce mémoire de voir les associations étudiées comme des entités en tant que telles tout en prenant en compte le fait que celles-ci sont également composées de membres dont les actions représentent celles de l'institution. Nous avons également vu que les associations privées sont nées à l'initiative de la société civile et donc des citoyens et qu'en Belgique, elles présentent un degré important d'institutionnalisation qui engendre généralement une interaction conventionnelle avec les autorités. Il nous semble cependant important de présenter une typologie du comportement politique non conventionnel afin d'analyser par la suite si les associations que nous étudions y ont recours ou non. Une typologie est proposée par MARSH dans son livre « Protest and Political Consciousness ». Nous reprenons ici un tableau proposé dans le livre « Fondements de Sciences Politiques ». MARSH décrit un comportement politique non-conventionnel qui présente quatre seuils se situant entre le comportement conventionnel et les actions « révolutionnaires ». Le premier seuil, à cheval entre le conventionnel et le non-conventionnel, comprend des éléments comme la pétition, les slogans, la manifestation. Le second seuil est par exemple de l'ordre des boycotts. Le troisième seuil comprend des éléments comme les grèves non officielles et les actions de désobéissance civile. Enfin, le quatrième seuil comprend des actions comme les manifestations illégales, les occupations, les dommages et éventuellement les violences.¹⁰⁵

L'intérêt de ce schéma est de montrer que les quatre seuils sont compris entre deux attitudes totalement opposées des groupements. Soit le comportement politique conventionnel « institutionnalisé », soit les actions à caractère révolutionnaire voulant renverser l'ordre établi. Par ailleurs, les quatre seuils sont considérés comme des comportements non orthodoxes, à l'exception du premier qui est à la fois orthodoxe et non orthodoxe, ce qui laisse envisager que

104 Op. cit., pp. 346-350.

105 Op. cit., pp. 383-384.

les groupements institutionnalisés auront tendance à ne pas déployer de moyens supérieurs au premier seuil d'action dans leur activité d'influence.¹⁰⁶

Le schéma que nous venons de voir prend l'exemple de différents comportements susceptibles d'être adoptés par des acteurs en contestation. Si nous nous référons au concept élaboré par Charles TILLY, ceux-ci constituent des répertoires d'action collective. Selon TILLY, toute population dispose « *d'un répertoire limité d'action collective, c'est-à-dire de manière d'agir en commun sur base d'intérêts partagés* ». ¹⁰⁷ Dès lors, les différentes actions que les personnes mobilisent pour se faire entendre, comme la pétition, la manifestation, la grève ou encore la fondation d'une association, constituent un répertoire, un peu comme un répertoire de musique, c'est-à-dire un ensemble de règles que l'on suit dans un objectif déterminé. TILLY analyse les répertoires selon les époques où il distingue les répertoires de types anciens, modernes et contemporains.¹⁰⁸ De manière assez simple, un répertoire d'action collective peut être vu comme l'ensemble des moyens qui peuvent être mobilisés par un acteur dans un cadre de contestation.¹⁰⁹ (BALZACQ et AL., 2014, p. 81) Notons également qu'un répertoire d'action est valable en fonction d'un couple donné sujet-objet, c'est-à-dire du couple formé par l'auteur de la revendication et par le destinataire de celle-ci.¹¹⁰ Notons enfin que des modes d'action comme la pétition, l'appel à l'action par internet, la manifestation, etc. constituent des formes d'actions modulables et adaptables à diverses situations.¹¹¹

106Op. cit., pp. 383-384.

107Tilly Charles, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1986, p. 541.

108Op. cit., passim.

109Balzacq Thierry et al., op. cit., p. 81.

110Tilly Charles et Tarrow Sidney, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, SciencesPo. Les presses, coll. « Sociétés en mouvement », 2015, p. 45.

111Op. cit., p. 41.

Méthodologie de la recherche

Dans cette partie du travail, nous présentons la méthodologie que nous utilisons dans le cadre de notre recherche et la manière dont nous avons sélectionné les acteurs avec lesquels nous avons effectué les entretiens. Nous présentons également le guide d'entretien qui est utilisé et l'hypothèse qui est testée.

La méthodologie utilisée et le choix des acteurs interrogés

Pour rappel, notre question de recherche est la suivante :

« Quel répertoire d'action d'action collective pour les opérateurs privés de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Province de Luxembourg ? »

Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons donc à titre principal aux acteurs privés actifs dans notre secteur de recherche. Nous sélectionnons donc différents acteurs afin de réaliser une recherche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs.

Les entretiens semi-directifs occupant une place intermédiaire entre l'entretien directif et l'entretien non directif, ils présentent un intérêt certain pour nous, car ils offrent une souplesse à la fois à l'enquêteur, mais également à l'enquêté. D'un côté, l'enquêté reste libre de développer ses idées sans être trop enfermée dans un cadre rigide imposé. De l'autre, l'enquêteur continue d'être le conducteur de l'entretien, mais il a la possibilité d'adapter et de modifier sa grille d'entretien en fonction des éléments mis en avant par l'enquêté. Ce cadre permet également à l'enquêteur d'obtenir des informations étayées sur l'objet de sa recherche, mais également de tester des hypothèses.¹¹²

Dans le cadre de ce travail, nous effectuons donc une sélection représentative de différentes associations issues d'horizons philosophiques variés et qui sont actives dans les différentes matières prévues par le décret relatif à l'intégration. Nous interrogeons dès lors une association issue du pilier socialiste, deux associations issues du pilier chrétien et une association « neutre ». Nous débutons également notre série d'entretiens par le coordinateur du CRILux à des fins exploratoires et afin qu'il puisse nous aiguiller dans notre recherche. Suite à cet entretien, nous prenons conscience du fait que le CRILux semble être une association se caractérisant par une certaine autonomie. Son caractère mixte (gestion à la fois publique et privée) en fait également un opérateur intéressant à interroger tant par sa connaissance qu'il a d'autres opérateurs (dans son

112 COMAN Romana et AL., *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, Louvain-la-Neuve, De boeck supérieur, coll. « Méthodes en sciences humaines », 2016, p. 113.

rôle de coordination) que par le positionnement qu’il peut lui-même prendre dans la question de recherche qui nous occupe. À titre d’exemple, il participe à la COLuxAM et, avec d’autres acteurs, se livre à la réalisation de différentes actions de sensibilisation. Concernant les autres associations que nous avons interrogées, il s’agit du CEPST ; du CIEP, du CINL et du Miroir Vagabond.

Avant l’analyse des résultats, il est nécessaire de soulever un élément relatif à la manière dont ceux-ci se présentent. Nous interrogeons différents acteurs issus de différentes associations. Toutefois, une fois les associations sélectionnées, les interviews sont réalisées avec les différents intervenants au gré des opportunités. Dès lors, ceux-ci occupent des fonctions diversifiées au sein de leur association. Il peut s’agir de coordinateur ou de travailleur de terrain. Par ailleurs, ils n’exercent pas véritablement une fonction de direction, celle-ci étant le rôle des différents conseils d’administration qui doivent avaliser les décisions et pratiques de l’association. Dès lors, les propos analysés reflètent plus la vision que se font les différents travailleurs de leur association et de son fonctionnement qu’une analyse faisant force de loi en tant que telle. Toutefois, comme nous le voyons par la suite, les propos tenus par les différents intervenants convergent vers une vision similaire des différents enjeux qui sont exposés.

Notons enfin que la partie « résultats » est créée à partir du logiciel « Weft QDA » qui nous permet de relever les items qui reviennent le plus régulièrement.

La liste des entretiens réalisés se présente comme suit :

Tableau 2 : Liste des entretiens

Association	Fonction	Durée	Date	Moyen
CINL	Coordinateur	1 h 10	29/06/2021	Visio
Crilux	Coordinateur	1 h 10	30/06/2021	Visio
Crilux	Responsable contact Initiatives locales d’intégration	50 minutes	08/06/2021	Visio
CIEP	Animateur	40 minutes	08/07/2021	Visio
CEPST	Coordinateur	1 h	12/07/2021	Visio
Miroir Vagabond	Responsable Initiative locale d’intégration et animateur (2	1 h	14/07/2021	Présentiel (au Miroir Vagabond)

	personnes)			
CINL	2 travailleuses sociales	50 minutes	15/07/2021	Visio
Crilux	Responsable sensibilisation et formation	40 minutes	22/07/2021	Présentiel (au Crilux)

Le guide d'entretien des interviews

Lors de nos entretiens, nous souhaitons répondre aux questions suivantes. Il faut toutefois signaler que d'une part, elles ne sont pas nécessairement été formulées comme telles, soit parce que la personne y répond par un autre biais, soit parce que la personnalisation au moment de l'entretien permet de la poser autrement. D'autre part, d'autres questions sont rajoutées en fonction du rôle ou de la mission spécifique que les intervenants réalisent au sein de leur structure.

- Qui sont les intervenants ? Quel est leur parcours ?

Comment les intervenants voient-ils les missions de leur institution ?

- Quelle est, selon eux, la spécificité de leur mission décrétales ? Notamment en comparaison avec d'autres acteurs ?
- En dehors de leur intervention décrétales, que développent-ils pour défendre l'intérêt de leurs bénéficiaires ou leur intérêt ? Quels sont les moyens utilisés ?
- Sont-ils membres de plateformes visant la sensibilisation du public ou du politique ? L'un de leurs membres l'est-il ?
- Ont-ils le sentiment que le fait de bénéficier d'un subside public les freine dans la réalisation d'une intervention idéale ou dans le déploiement d'éventuels leviers de sensibilisation ou de pression du politique ?
- Comment leurs relations avec les autorités politiques se déroulent-elles ? Leur légitimité en tant qu'acteur joue-t-elle un rôle important ? (question rajoutée à l'issue de la seconde interview)
- Quelles devraient être les missions de leur institution ? Devraient-elles évoluer ?

L'hypothèse

Notre hypothèse est la suivante : les associations interrogées actives dans le secteur de l'intégration en Province de Luxembourg mobilisent au maximum un répertoire d'action collective appartenant au premier seuil du comportement politique non conventionnel décrit par Marsh.

Les résultats

Des valeurs associatives bien présentes

Le premier élément sur lequel nous souhaitons revenir est celui des valeurs institutionnelles mises en avant par les différents intervenants. Ces valeurs pourraient être caractérisées comme étant de deux ordres. Elles peuvent être sociétales dans le sens où elles répondent à la question « quelle société voulons-nous ? » où elles peuvent être « de service » dans le sens où elles répondent à la question « comment recevons-nous les personnes ? ». Notons que l'une comme l'autre sont liées à la tradition de l'institution et donc par exemple à son lien avec un pilier (socialiste ou catholique) ou son inscription dans l'éducation permanente.

Au niveau des valeurs sociétales ou plus globales, celles-ci font généralement référence à un changement de société qui est nécessaire ou à des valeurs fortes qui transcendent les relations. Le coordinateur du CRILux nous explique, par exemple, en « boutade », que le but ultime du CRILux est que l'intégration des personnes aille de soi. Et donc, que le CRILux n'existe plus.¹¹³

L'animateur du CIEP et la coordinatrice CEPPST quant à eux inscrivent l'intervention de leur institution dans un contexte plus global et le lient à leur appartenance au pilier catholique ou au pilier socialiste. Le CIEP fait ainsi référence à son appartenance au MOC¹¹⁴ et la coordinatrice du CEPPST fait référence à l'appartenance de son association au pilier socialiste : « *Il n'y a pas un prosélytisme de notre part. Mais nos actions sont guidées par des... nos actions sont guidées par des valeurs : la solidarité, l'égalité... Mais il n'y a pas que le pilier socialiste dans ces valeurs-là. Donc ce n'est pas trop compliqué de fonctionner.* »¹¹⁵

Une travailleuse sociale du CINL, SL, insiste quant à elle sur l'importance de montrer aux personnes, comme professionnelle, le désaccord qu'elle a avec le fonctionnement actuel des lois.¹¹⁶

Enfin, l'exemple de la responsable de la sensibilisation et des formations au Crilux montre également l'idéal de société qui la traverse : « *Donc on a toujours voyagé... Donc qu'est-ce qui fait qu'on s'autorise à les enfermer, à les refuser, à les rendre aussi vulnérables et donc finalement à les déshumaniser... Donc ça, je n'arrive finalement toujours pas à comprendre pourquoi on en est là...* ».¹¹⁷

113 Interview NC p. 1.

114 Interview PJ pp. 2-3.

115 Interview AB p. 3.

116 Interview SL et MC p. 2.

117 Interview YP p. 4.

Notons également que ces valeurs plus globales peuvent concerner le rôle de l'associatif :

« Mais moi, je pense fondamentalement que l'associatif fait partie du maillon démocratique. S'il est autonome dans sa façon de proposer son travail et libre parce que... Dans le maillon démocratique, les libertés et les contradictions et, on dit toujours les combats constructifs, sont importants... Ils font partie totalement d'une vie démocratique plus apaisée, plus saine, plus riche... »¹¹⁸

Un autre niveau sur lequel les valeurs se montrent est l'accueil du public. La vision de l'accueil des personnes va généralement porter sur un accueil universel pour les intervenants qui y font référence.

Ainsi, le coordinateur du CINL nous dit que pour lui, lorsque des demandes sont prises en charge, il faut les accueillir toutes. Il s'agit donc non seulement de travailler avec les personnes pour lesquelles son association n'est pas directement subsidiée, mais également de le revendiquer : *« Et donc, que la dignité des personnes humaines vient avant le respect de la loi. Et donc, comment cela se vit aujourd'hui ? (...) Donc voilà. C'est le fait de revendiquer, heu (...). C'est revendiquer que l'on travaille avec des personnes aussi qui ne rentrent pas directement dans les cases de la loi et aussi dire (...). Enfin, c'est aussi de se dire qu'on ne doit pas faire comme si c'était une fatalité, que la loi est la loi. La loi, il faut aussi pouvoir vouloir la changer quand elle n'est pas juste »¹¹⁹* Cette vision est confirmée par les deux travailleuses de cette institution qui souhaitent recevoir les personnes « qu'elles soient ou non de passage et destinée à rester ou non.¹²⁰

La vision des travailleurs du CINL rejoint celle du coordinateur du CRILux¹²¹ mais également des travailleurs du Miroir Vagabond qui insistent sur le fait de travailler avec la réalité de la population présente localement, indépendamment de son statut.¹²²

Enfin, un autre endroit où les valeurs d'accueil peuvent se montrer est dans le cadre des formations dispensées et dans la manière de donner celles-ci.

HD, responsable des contacts avec les initiatives locales d'intégration au CRILux, nous le confirme par ailleurs : *« ... Sur le fond, vraiment, un cours de FLE est un cours de FLE. Mais la mise en pratique ou la pédagogie qui sera développée derrière peut être totalement différente. (...) Mais clairement, dans le côté plutôt privé on a une liberté qui est beaucoup plus grande et qui peut être aussi fonction des valeurs complémentaires... (...) Tu vois, je peux dire que si je*

118 Interview PN et JLG p. 4.

119 Interview CR p. 12.

120 Interview SL et MC p. 2.

121 Interview NC p. 8.

122 Interview PN et JLG p. 1.

*vais assister à une formation à la citoyenneté du MOC, qui est plutôt du pilier chrétien, je pense qu'elle ne sera pas donnée de la même façon que chez un autre opérateur (...) L'éducation permanente fait aussi une différence. (...) Donc finalement il y a des divergences ».*¹²³

Concernant la coordinatrice du CEPPST, elle axe à la fois les valeurs transmises dans ses formations sur les valeurs du pilier socialiste, mais « sans faire de prosélytisme »¹²⁴, mais également sur les valeurs de l'éducation permanente comme la construction commune des formations. Construction en commun qui est pour elle mise à mal par l'aspect imposé des contenus des formations en citoyenneté.¹²⁵

Les travailleurs du Miroir Vagabond rajoutent également des aspects à la fois liés à l'éducation permanente, mais aussi aux valeurs de leur association comme la centralité de l'art et de la culture (les formations sont d'ailleurs dispensées dans des lieux culturels), la liberté de conscience et d'opinion ou encore la volonté de ne pas se restreindre dans les sujets abordés. Ils insistent également sur leur volonté que les formations ne soient pas clôturées par des obligations de résultat.¹²⁶

Une certaine forme de liberté

Un autre élément récurrent chez plusieurs intervenants est le sentiment (ou la volonté) d'avoir une certaine liberté et indépendance par rapport aux pouvoirs publics.

Le coordinateur du CINL, lorsqu'il est par exemple invité à donner la spécificité d'une structure comme la sienne par rapport à une structure publique répond : « *Je pense simplement qu'à l'heure de devoir prendre certaines décisions qui pourraient être des décisions un peu plus polémiques, comme par exemple lorsqu'on est allé en recours au Conseil d'État, ça peut être plus difficile. (...) Je pense qu'il y a aussi une sorte de volonté dans le monde associatif privé d'être le plus indépendant possible.* ».¹²⁷

Cette vision semble se confirmer chez l'animateur du CIEP qui voit une différence liée à la liberté de ce secteur au niveau de l'associatif.¹²⁸

123 Interview HD pp. 2-3.

124 Interview AB p. 2.

125 Interview AB p. 1.

126 Interview PN et JLG pp. 9-10.

127 Interview CR p. 15

128 Interview PJ p. 4.

Le coordinateur du CRILux quant à lui estime jouir d'une certaine liberté malgré le statut mixte de son association :

«Là je peux vous renvoyer aux missions décrétales qui sont tellement vagues que potentiellement, je peux tout faire (rire). C'est-à-dire que je peux déployer tout type d'action avec la société d'accueil ou avec les personnes étrangères elles-mêmes. Soit sur une approche de première ligne et de service social d'une part, soit sur du développement de projets et de sensibilisation et d'information d'autre part. Mais je ne suis pas (...). Je suis uniquement limité par des moyens humains et financiers.»¹²⁹(...) Mais donc, excusez-moi, ils nous ont sous-traité une part de service public, mais ils nous font confiance dans la manière dont on les déploie et si cette manière nous mène à mettre en avant des failles ou des faiblesses dans les dispositifs que l'on port, bah cela fait partie du jeu.¹³⁰(...) Et en même temps, on n'a pas pour but de tout faire à n'importe quel prix sous prétexte qu'il faut plaire aux interlocuteurs. Donc c'est vrai que cela nous met parfois dans des positions difficiles, entre devoir mobiliser un réseau le plus large possible et défendre aussi des positions de fond.¹³¹ »

Cette forme de liberté du CRILux semble également confirmée par la responsable des contacts avec les ILI qui coordonne également les plateformes mises en place par la Région wallonne : *« Maintenant ce qui se passe en plateforme, j'ai envie de dire... La Région n'a aucune idée de ce qui se dit dans les plateformes... Donc si les opérateurs ont envie de parler en fin de plateforme de tel ou tel aspect, de telle ou telle campagne, moi je dis toujours que le débat est permis ».*¹³²

Selon elle, une des raisons qui pourraient expliquer ce sentiment de liberté dans une association mixte comme le CRILux est la relative faiblesse de la chambre publique ou encore dans le développement d'action sur des mannes budgétaires ne provenant pas de la Région wallonne.¹³³

Un autre lieu où peut se jouer ce sentiment de liberté serait dans la manière d'aborder les thématiques des formations (qui elles sont imposées) : *« Donc moi qui suis formatrice des futurs formateurs, je leur dis toujours lors de cette formation qu'ils ont une liberté pédagogique totale. Que la Région n'a pas dit comment les formations devaient être développées sur le plan pédagogique. ».*¹³⁴

Ainsi, les travailleurs du Miroir Vagabond nous indiquent que leur association ne serait pas entrée dans l'appel à projets s'il n'y avait pas cette possibilité de liberté « pédagogique » : *« Alors*

129 Interview NC pp. 2-3.

130 Interview NC p. 4.

131 Interview NC p. 14.

132 Interview HD p. 3.

133 Interview HD p. 8.

134 Interview HD p. 7.

*au départ, on était un peu hésitant à entrer dans les projets ILI parce que l'idée d'un parcours d'intégration obligatoire, on n'y était pas favorable. Cela laissait penser que les personnes n'étaient pas patentes alors que la plupart des personnes souhaitent quand même ce qu'on leur propose. Et puis, on avait peur aussi que ce soit trop cadrant, trop rigide. Et puis, quand on s'est rendu compte que l'on avait énormément de souplesse dans la manière de le dispenser... Donc on a quand même un minimum d'heures obligatoires, mais il n'y a pas un modèle type pour les dispenser, ce qui laisse beaucoup de souplesse. Et cela nous convenait très bien, donc on a décidé d'un appel à projets ILI. ».*¹³⁵

Enfin, notons que même dans des situations de doubles liaisons des pouvoirs publics, cette « liberté » ne semble pas trop affectée ou du moins, le sentiment de contrôle est relatif.¹³⁶

Cela peut être le cas du CEPPST qui agit en sous-traitant de formations en français (langue étrangère) pour une commune (qui a elle-même répondu à un appel à projets), cette « liberté » ne semble pas trop affectée ou du moins, le sentiment de contrôle est relatif.¹³⁷

Rendre un service de professionnel avant tout

Nous observons également que chez différents acteurs interrogés, la volonté est avant tout de centrer leur action sur le service rendu au public et de mettre cela en avant comme étant leur mission principale.

Dans le cas du CINL par exemple, cette réalité à une base historique :

*« Et donc ce service s'est peu à peu professionnalisé, avec au départ c'est un... C'était sur base bénévole. Puis il y a un assistant social qui a été engagé. C'était surtout pour travailler sur les questions de logement. Il y a un prêtre du diocèse de Namur qui avait fait des études d'assistant social qui est devenu coordinateur et qui lui-même s'est pas mal investi... (...) Donc il s'est investi en faisant à la fois du travail social, mais aussi du travail de plaidoyer au niveau politique. »*¹³⁸ Ainsi, pour le coordinateur du CINL, il est important d'informer clairement les gens et de leur dire les limites des possibilités : *« (...) Il faut aussi sûrement éviter de créer des attentes disproportionnées chez les bénéficiaires. Mais cela ne doit pas nous empêcher, si les choses nous paraissent vraiment injustes, de continuer à les porter et d'essayer de faire changer ces choses, de faire changer ces réglementations, de faire changer ces lois et surtout de veiller à*

135 Interview PN et JLG p. 1.

136 Interview AB pp. 7-8.

137 Interview AB pp. 7-8.

138 Interview CR p. 1.

*ce que l'État respecte lui-même la loi. ».*¹³⁹ La vision de la primauté au service donné est également signifiée lorsque nous lui posons la question d'un engagement plus « militant » des travailleurs : *« S'engager sur un terrain en allant soutenir des occupations de sans-papiers ou en allant organiser une manifestation ou des choses de ce type, ça veut dire que le temps que je vais demander aux travailleurs pour faire ça, ce ne sera pas donné à une mission pour laquelle je sens qu'il y a une demande qui est présente et pressante et pour laquelle il y a des besoins qui sont là. (...) Je ne vais pas pouvoir dire à la fois que je dégage un assistant social pour participer à des actions de sensibilisation ou des manifestations alors que ce temps est extrêmement nécessaire pour l'accompagnement des personnes pour lesquels on reçoit un subside. ».*¹⁴⁰

Cette vision du coordinateur du CINL semble confirmée chez les deux travailleuses de l'association que nous avons interrogées : *« Mais c'est vrai que cette question d'une action plus militante, plus politique, elle nous a été refusée. Je pense que c'est par le CA. Je me souviens qu'il y avait une manif à Bruxelles où on voulait participer et la question était de savoir si l'on pouvait prendre... Voilà, on voulait y participer par intérêt personnel, mais la question était de savoir si on pouvait y aller ou non au nom du CINL et donc noter ça dans nos heures (...) ».*¹⁴¹

Notons également que la création du CRILux, tardive par rapport aux autres centres régionaux d'intégration, semble également avoir suivi une logique de réponse à un besoin de terrain et de « services offerts » : *« Au début, on n'arrivait pas à faire bouger les lignes et il a fallu vraiment attendre que le parcours d'intégration arrive et qu'on puisse mettre en avant le fait que s'il n'y avait pas de CRI, il n'y avait pas de parcours en Province de Luxembourg et s'il n'y a pas de parcours, c'est problématique... Et donc s'il n'y avait pas eu le parcours d'intégration, je crois qu'on attendrait encore... ».*¹⁴² Cette réalité est également confirmée par les deux travailleurs du Miroir Vagabond dont l'institution a participé à la mise en place du CRILux. Ceux-ci mettent en avant la demande qui existait pour les services offerts par un centre régional d'intégration et l'éloignement de certaines communes de la Province de Luxembourg par rapport à des villes comme Liège ou Namur où il en existait déjà un.¹⁴³

En plus du contexte historique, cette question de répondre à une demande de terrain en offrant un service se montre également dans le positionnement adopté par le CRILux à l'égard des collectifs citoyens qui s'occupent des migrants en transit : *« Et donc on s'est dit "on va rester dans la place qui est la nôtre" et donc on va rester en appui. Donc on va être en appui et en soutien pour les*

139 Interview CR p. 12.

140 Interview CR p. 14.

141 Interview SL et MC p. 4.

142 Interview NC p. 5.

143 Interview PN et JLG p. 8.

*collectifs même pour les informer sur les demandes de protection internationale en Belgique, sur les modalités de retour volontaire, sur les soins. ».*¹⁴⁴

La logique de la création d'un service en fonction des demandes et besoins émanant du terrain est également présente dans le discours de la coordinatrice du CEPPST : « *On partait de l'idée que c'était le terrain qui orientait nos propositions. (...) C'est pour cela que nous en sommes venus à une demande d'agrément en français langue étrangère, parce que la demande était là* ». ¹⁴⁵

Un autre positionnement montrant que la primauté est donnée à l'offre de service, et ce parfois en opposition avec les valeurs, est le caractère obligatoire du parcours d'intégration. Ainsi, des arguments mettant en avant la présence de la demande, la rareté du sentiment d'être contraint pour les participants ou encore l'opportunité que cela constitue pour certains publics (par exemple certaines femmes) est mise en avant pour justifier l'acceptation finale du caractère obligatoire du parcours malgré les valeurs qui ne considèrent pas cet aspect comme idéal. ¹⁴⁶

Enfin, lorsque nous demandons aux intervenants ce qu'ils voudraient voir changer dans les missions confiées ou les décrets, ceux-ci répondent le plus souvent par des éléments relatifs aux modalités de leur service. Par exemple, la coordinatrice du CEPPST répond :

*« En tout cas, il faudrait une amplification de l'offre en Français Langue étrangère, parce que j'ai le sentiment que l'on cherche à diriger tous ces nouveaux arrivants, enfin tous ces publics, vers l'emploi, mais tout en n'ayant pas véritablement été formé à la langue française. Et j'ai le sentiment que là, on passe véritablement à côté d'une vraie mission et que si on veut que quelqu'un trouve ses marques dans une région ou dans un tissu économique, dans un tissu social, il faut lui donner les moyens d'entrer en contact avec ses voisins. Et donc, si vous ne le dirigez que vers du boulot, vous passez à côté de quelque chose d'important... Puisque s'il ne pratique pas bien la langue française, il risque de se retrouver à un moment en situation difficile par rapport à son employeur, tant dans les conditions de travail que dans la relation avec ses collègues ».*¹⁴⁷

Une relation ambiguë au pouvoir public

Dans cette partie, nous questionnons la relation au pouvoir public des associations que nous interrogeons. Comme le souligne le coordinateur du CRILux, la relation peut être marquée par l'ambiguïté : « *Je ne suis pas le seul. C'est comme les organismes d'éducation permanente qui*

144 Interview NC p. 8.

145 Interview AB p. 1.

146 Interview NC p. 7. et Interview AB p. 7.

147 Interview AB p. 5.

*vont faire une manifestation le matin et qui se retrouvent dans de la concertation sur un conflit l'après-midi. Je vais dire... Il y a parfois des frontières poreuses au niveau de toutes ces dimensions-là, surtout si on est à la croisée du public et de l'associatif. ».*¹⁴⁸

Dans un premier temps, nous revenons sur la question des subsides et nous voyons en quoi ils peuvent constituer à la fois un enjeu et un frein pour les associations. Ensuite, nous abordons la relation entretenue avec les représentants des autorités publiques. Nous constatons que généralement la primauté est donnée au dialogue, mais que ces dernières peuvent également être des alliées dans certaines circonstances. Nous voyons également que les espaces de concertation établis par ces dernières peuvent constituer des espaces que s'approprient volontiers les associations et qu'elles les considèrent comme des espaces adéquats pour défendre leurs idées.

La question des subsides : un enjeu, une opportunité et un frein

La plupart des professionnels que nous interrogeons conviennent que le fait d'être subsidiés par une autorité publique peut constituer un frein pour le travail « tel qu'on voudrait qu'il soit ». En effet, cette réalité peut provoquer des tensions, car l'autorité subsidiante fixe un cadre dans lequel l'association doit agir. Il faut donc répondre à des impératifs et rendre des comptes par rapport à l'action qui est réalisée. Cependant limiter la question des subsides à un frein pour le développement d'une action idéale est réducteur. La question des subsides peut à la fois constituer un enjeu, une opportunité et un frein.

Concernant l'enjeu des subsides, une bonne illustration est donnée par la responsable du suivi des III du Crilux HD qui nous indique que la répartition des dossiers pour les candidatures aux appels à projets fait l'objet d'une préparation en amont : « *Il y a les moments d'appel à projets. Donc l'appel à projets (...), il sort tous les deux ans. Donc en amont, il y a quand même un travail qui est fait. On réunit les opérateurs et on discute... Nous on a une bonne vision d'où sont les besoins sur le terrain de la Province de Luxembourg. Donc on essaye de faire accorder en amont de l'appel à projets, l'offre et la demande... Donc on essaye de dire aux opérateurs : "tiens cette année, ce n'est pas utile que tu développes un module citoyenneté sur la commune de (...), parce que les besoins sont plutôt sur Arlon ou sont plutôt sur telle autre commune". En amont de l'appel à projets, on essaye de préparer un peu le terrain et de finalement un peu négocier avec les opérateurs le futur appel à projets qu'ils vont rentrer à la Région wallonne. ».*¹⁴⁹

Du côté du CINL, nous pouvons voir dans le discours du coordinateur, mais aussi des travailleurs, les différents aspects de cette problématique. Ainsi, le financement des pouvoirs publics a été nécessaire au développement des activités durant l'histoire de l'association. Encore

148 Interview NC p. 4.

149 Interview HD p. 1.

récemment, cet enjeu a été présent lorsque le financement européen pour le service psychologique a pris fin et qu'il a fallu convaincre la Région wallonne de prendre en charge le financement.¹⁵⁰ Cependant, cette incorporation historique dans le financement public s'est faite au prix de certains renoncements : « *Et donc je dirais, sans changer fondamentalement le métier, le fait d'être subventionné par les pouvoirs publics a quand même imposé certaines contraintes sur l'association. En tout cas sur la manière de développer son action.* ». ¹⁵¹ L'action aurait dès lors pu se développer différemment si les subsides n'avaient pas été publics : « *Mais du coup cela a asséché un peu d'autres missions que l'association s'était données au départ.* »¹⁵² Par ailleurs, ces subsides obligent également à une diversification là où l'action se voudrait être centrée sur certains sujets : « *Évidemment, parfois, certains agréments, comment dire, certains agréments dont on dépend nous rappellent qu'on a aussi une mission dans l'accompagnement social au sens strict et donc que des missions comme le logement, l'accès à la sécurité sociale, l'accès à la mutuelle, des questions en lien avec la santé, l'endettement, pourraient être aussi des choses que l'on ne va pas rejeter d'un revers de la main. Mais on va essayer d'orienter au mieux, d'orienter vers d'autres services.* ». ¹⁵³L'enjeu des subsides continue par ailleurs à alimenter le coordinateur aujourd'hui. En effet, face aux nouvelles opportunités comme le fait de rentrer dans une convention pour organiser l'accueil de Fedasil avec le CIRE, celui-ci met en avant la difficulté que cela pourrait constituer pour les travailleurs qui devraient appliquer des décisions avec lesquelles ils ne sont pas en accord. Mais de conclure également « qu'il ne fermait pas la porte ». ¹⁵⁴ Si nous partons du côté des travailleuses du CINL, elles voient la contrainte pratique des subsides sur l'organisation de leur travail à cause des règles qui les obligent à démontrer certains types de prestations à certains moments (par exemple des permanences ouvertes).¹⁵⁵Celles-ci insistent par ailleurs sur le fait qu'elles ne travaillent pas pour l'état et donc, que si elles n'avaient pas les subsides, elles seraient, selon MC, comme : « *des bénévoles et que l'on voit ce que cela donne...* ». ¹⁵⁶ La possibilité de développer d'autres types d'actions relevant plus de la sensibilisation ou du plaidoyer nécessiterait par ailleurs selon elles l'obtention d'un subside à cette fin.¹⁵⁷

Du côté du coordinateur du CRILux, malgré que le coordinateur mette en avant sa relative liberté de développer des actions comme nous l'avons vu plus haut, il souligne tout de même que la

150 Interview CR pp. 2-3.

151 Interview CR p. 2.

152 Interview CR pp. 3-4.

153 Interview CR p. 2.

154 Interview CR p. 13.

155 Interview SL et MC p. 6.

156 Interview SL et MC p. 6.

157 Interview SL et MC p. 8.

prise de position plus publique peut poser problème au vu du caractère mixte (public et privé) de son association. : *« Je dis que je peux tout faire, mais il y a quand même une structure privée, avec des règles de fonctionnement qui font aussi que... Je dis que je peux tout faire, mais dans certains cas de figure, c'est plus difficile que dans d'autres puisque les instances sont composées de manière paritaire par des représentants publics et privés. Alors, aller sur des questions politiques sensibles alors que j'ai des représentants politiques dans mes instances, bah, ça peut poser problème. Et donc, dans le déploiement de l'action, il n'y a pas trop de soucis. Mais, par contre, la prise de position publique, dans l'espace public, là, elle doit tenir compte des contraintes comme celles que je viens de détailler maintenant ».*¹⁵⁸ Le coordinateur du CRILux cite d'ailleurs un exemple de tension avec le Région sur une thématique qu'il a défendue, celle du droit de vote des étrangers aux élections : *« Avec la Région, là ce n'est pas local, mais c'est un cabinet ministériel et je crois qu'on était sur la question du droit de vote des étrangers aux élections. Donc avec le cabinet du ministre des Pouvoirs locaux. Et ils nous disaient "vous comprenez bien, on ne va pas vous subventionner pour que vous alliez mettre des bâtons dans les roues du ministre" ».*¹⁵⁹ Il considère dès lors que malgré le statut d'ASBL privée, le fait d'être dans un mécanisme d'agrément le rend redevable par rapport aux pouvoirs subsidiaires. Une entorse à la réalisation des missions selon les « volontés » de la Région wallonne peut dès lors leur porter préjudice. Revendiquer auprès des autorités subsidiaires peut dès lors provoquer des tensions.¹⁶⁰ Cette analyse est également relayée par HD qui rajoute les difficultés que cela peut poser dans les relations avec les autres acteurs. Le CRILux ayant en effet également un rôle d'avis auprès de la Région wallonne sur les projets qui sont rendus et étant également subsidié à cette fin.¹⁶¹

Une autre vision apparue par rapport aux subsides est la question de l'opportunité que cela constitue, et ce pour différents motifs. Par exemple, du côté du CIEP, il aurait été question de permettre la rentrée de mannes budgétaires après les pertes financières du MOC lors de la crise économique et de l'affaire « Arco ». Dès lors, selon PJ, si ces événements n'avaient pas eu lieu, il n'est pas certain que le MOC et le CIEP se seraient inscrits dans l'appel à projets et dans l'agrément.¹⁶² De son côté, la coordinatrice du CEPPST y voit l'opportunité de financer sa réponse aux besoins du terrain tout en garantissant le non-paiement de ses formations. Toutefois, selon elle, cela oblige au respect d'un certain nombre de règles qui peuvent être contraignantes dans l'action telle que l'on voudrait la développer.¹⁶³ Cette dernière reconnaît dès lors la tension

158 Interview NC p. 2.

159 Interview NC p. 4.

160 Interview NC p. 4.

161 Interview HD pp. 1-3.

162 Interview PJ p. 2.

163 Interview AB pp. 1-2.

que cela peut provoquer : « À partir du moment où vous êtes une ASBL subsidiée, vous êtes toujours en tension. Parce que ce qu'on vous demande n'est pas nécessairement ce que vous voudriez, ce que vous auriez envie de faire... Il faut que vous ayez les moyens de le faire et je dirais que ce soit utile ». ¹⁶⁴ Cette logique d'opportunité est également visible au niveau du Miroir Vagabond, mais présentée du point de vue des bénéficiaires de leur service. L'entrée dans l'appel à projets ILI permettait aux participants de leurs activités de valoriser dans le cadre du parcours d'intégration les formations qu'ils y suivaient déjà. ¹⁶⁵ Toutefois, ces derniers reconnaissent également la tension que cela peut provoquer : « Le fait de prendre des positions sur des sujets de société, sur des luttes, cela n'empêche pas de faire le travail pour lequel on est subsidié. Mais parfois c'est vrai que l'on marche sur des œufs donc... Dans d'autres contextes, on sait que les choses sont plus fragiles. (...) Mais les subsides, c'est de l'argent de tout le monde hein, ce n'est pas de l'argent de l'État. C'est de l'argent de tous les citoyens qui cotisent et donc voilà, cet argent-là, il sert dans l'éducation permanente et dans ce cadre il sert aussi à pouvoir critiquer le pouvoir en place par des campagnes de sensibilisation ». ¹⁶⁶ Pour le Miroir Vagabond, cette réalité touche tous les niveaux de pouvoir et donc aussi les communes qui peuvent leur apporter certaines formes d'aides : « On a déjà vu par exemple que quand on faisait l'accueil des gens du voyage, là par exemple, on s'est retrouvé en difficulté de militer pour l'accueil des gens du voyage parce que les communes ou les territoires sur lesquels on se battait pour qu'ils puissent être accueillis... Bah, c'était très mal pris par la commune qui nous subsidiait sur d'autres projets et donc qui nous le rappelait. Donc parfois on était parfois un peu plus en difficulté. ». ¹⁶⁷ Ces réalités n'aboutissent toutefois pas de leur côté en une méfiance complète des autorités publiques. En abordant par exemple la question du contrôle des subsides octroyés : « Les critères, on peut discuter des critères... Mais pour nous, il n'y a pas de soucis... heu... Donc nous, parfois, on peut dire que les dossiers c'est un peu chaud par rapport au temps que l'on doit y mettre, à la complexité et tout ça. Mais fondamentalement, on est pour qu'il y ait un contrôle de l'État puisque c'est des subventions qui viennent de l'argent de l'ensemble des citoyens du pays. ». ¹⁶⁸

164 Interview AB p. 3.

165 Interview PN et JLG p. 2.

166 Interview PN et JLG pp. 3, 9-10.

167 Interview PN et JLG, pp. 3-4.

168 Interview PN et JLG p. 6.

Les autorités comme alliés

Une autre réalité qui apparue lors des entretiens est que si à certains moments, les autorités publiques et les subsides qu'elles octroient peuvent être l'objet de tensions, elles peuvent également à d'autres moments constituer des alliés contre d'autres niveaux de pouvoir auprès desquels l'association veut faire passer une revendication. C'est notamment la vision de deux intervenants, le coordinateur du CINL et celui du CRILux.

Ainsi, le coordinateur du CINL estime que le pouvoir subsidiant, la Région wallonne, peut à certains moments être un allié vis-à-vis du pouvoir fédéral, en charge de la politique migratoire, car c'est cette dernière qui touche à titre principal le public reçu par son association : *« Et là, je dirais qu'on est subsidié par la Région wallonne alors que notre public souffre davantage des lois qui viennent du fédéral. C'est peut-être un avantage. (...) Donc il y a quand même aussi une différence. Et d'ailleurs, de temps en temps, notre niveau de pouvoir peut devenir un relais pour faire passer une demande (...) ». Et donc voilà, le fait que l'on soit subventionnés par de l'argent wallon alors que notre adversaire est principalement du niveau fédéral, cela rend les choses un peu plus faciles ».*¹⁶⁹

Concernant la dynamique entre d'autres niveaux de pouvoir, à savoir la Région et les communes, le coordinateur du CRILux indique également qu'un pouvoir provincial, qui subsidie certaines actions du CRILux, peut être un allié lorsqu'il s'agit de faire pression sur des communes réticentes à de nouvelles dynamiques ou au déploiement de mesures d'aide pour un public : *« Sur la question des migrants en transit (...). Il y avait des moyens qui avaient été déployés par la Wallonie pour soutenir les gens, pour essayer de trouver des solutions en dur, pour ouvrir des abris, pour envisager des alternatives aux campements de Sterpenich. Là, on aurait pu jouer le rapport de force avec le soutien du Gouverneur de la Province, parce que le Gouverneur a convoqué une réunion avec les 44 communes et que le but de la réunion était de montrer que les communes qui avaient déjà des abris, cela fonctionnait bien. Cela pouvait notamment mettre la pression sur des communes comme *** qui était réticente... ».*¹⁷⁰ Cette dynamique est également valable pour le pouvoir subsidiant principal : *« C'est aussi ça le rapport de force. Parfois, on peut essayer de s'appuyer sur... L'idée c'était de s'appuyer sur la Région pour aller au contact du pouvoir local et grâce à une circulaire. Donc on voit que c'est aussi toute une dynamique. Tout ça pour dire que la réalité institutionnelle belge ne facilite pas les choses et sur les questions d'intégration encore moins parce que cela manque de transversalité (...) ».*¹⁷¹

169 Interview CR pp. 12-13.

170 Interview NC p. 3.

171 Interview NC p. 12.

Occuper les espaces de concertation existants

Suite à nos entretiens, nous observons également chez les intervenants une forte volonté à occuper les espaces de concertation « officiels » existants. Si dans certains cas, il existe une dimension obligatoire à leur présence dans ces structures (notamment les plateformes ILI mises en place par le CRILux), ces espaces semblent être investis avec autant d'intérêt que des structures « non officielles » qui visent à la sensibilisation, au plaidoyer ou à la coalition d'intérêts. Nous abordons plus en détail ces dernières par la suite, mais nous pouvons constater que les espaces de concertation officiels sont également des lieux où les associations ont le sentiment de pouvoir « faire entendre leur voix ».

Un des types d'espaces de concertation « officiel » qui revient le plus régulièrement est celui des plateformes mises en place par le CRILux selon les axes d'orientation du décret dans lesquels il est possible d'obtenir un subside. La responsable de ces plateformes les décrit comme suit : *« Donc le but de ces plateformes, c'est aussi que les opérateurs puissent exprimer et dire comment ils vivent certaines choses. S'il y a des soucis, qu'ils le disent aussi... Donc nous heu... On essaye vraiment d'être un point de relais entre eux et la Région... De faire aussi tampon quand il y a des questions qui reviennent chez plusieurs opérateurs et que c'est plus intéressant qu'on les remonte de manière générale en tant que CRI que de désigner un opérateur et de dire « tel opérateur n'est pas content ».*¹⁷²

Le coordinateur du CINL semble fortement impliqué dans ce type de structure : *« (...) à d'autres niveaux, pour la Région wallonne, il y a quand même les CRI qui ont pour mission de coordonner l'action régionale de l'intégration sur un territoire et qui ont dans leurs missions d'animer des plateformes selon les axes d'agrément des ILI. Donc le CINL est dans la plateforme sociojuridique qui est animée par ces centres régionaux d'intégration. Ce sont aussi des lieux où on peut faire remonter les situations rencontrées par nos bénéficiaires et sur lesquelles on pourrait être amené à interpeller le pouvoir politique, que ce soit au niveau fédéral d'ailleurs ou au niveau wallon. Je ne pense pas qu'on s'interdirait d'interpeller le pouvoir fédéral parce que nous on est financé par la Région wallonne ».*¹⁷³ Par ailleurs, celui-ci constate que si certaines problématiques mènent à des campagnes de sensibilisation, il n'est pour autant pas contre le fait de marquer le coup et de participer à un groupe de travail. Toutefois, ce dernier recentre rapidement vers un espace de concertation formel : *« Donc je participe à un groupe de travail financé par la Région wallonne sur la situation des Menas en Belgique. Enfin, il y a plusieurs groupes de travail et moi je participe au groupe de regroupement familial pour les Menas. Voilà.*

172 Interview HD p. 3.

173 Interview CR p. 4.

*On essaye d'y identifier les problématiques auxquelles sont confrontés à la fois les Menas et à la fois les associations qui les accompagnent, que ce soit au niveau de l'introduction d'une demande de regroupement familial ou quand la famille arrive avec toutes les problématiques qui peuvent survenir... ».*¹⁷⁴ Durant d'autres moments de l'interview, le coordinateur du CINL met en avant d'autres espaces mis en place par les autorités publiques où il est possible de porter la voix des bénéficiaires (Myria¹⁷⁵, commission du code de la migration...)¹⁷⁶

Du côté du CIEP et du CEPPST, ceux-ci indiquent faire partie de plateformes appartenant à leur « mouvement politique », mais confirment également assister aux plateformes du CRILux et les considèrent comme un espace où peut être développée une vision et où il est possible de « peser un peu plus ».¹⁷⁷ D'autres espaces investis par la coordinatrice du CEPPST, notamment dans le cadre des autres projets de son association, sont les instances « bassin emploi-formation », le projet « territoire zéro chômeur » ou encore la Mission Régionale de Luxembourg.¹⁷⁸

Du côté du Miroir Vagabond, on y confirme également la participation, d'ailleurs obligatoire, mais sans revenir dessus comme un espace de concertation.¹⁷⁹

Favoriser le dialogue

Il apparaît donc qu'il existe chez plusieurs acteurs une propension à favoriser avant tout le dialogue avec les autorités publiques.

Une illustration est donnée par le coordinateur du CINL qui, lorsque l'association a remarqué que des problèmes se posaient dans une commune par rapport au comportement d'un agent envers le public étranger, est allé à la rencontre du Bourgmestre et du Directeur Général pour exprimer son point de vue.¹⁸⁰ Dans une autre situation prise en exemple, il explique que : « *Récemment, on a eu une affaire avec la police à Vielsalm où, pour nous ils sont intervenus de manière disproportionnée par rapport à un patient pour lequel on avait contacté le 112. Et donc, on a*

174 Interview CR p. 7.

175 Il s'agit du Centre Fédéral Migration

176 Interview CR pp. 4 et 9.

177 Interviews PJ p. 2 et AB p. 4.

178 Interview AB p. 4.

179 Hors interview PN et JLG.

180 Interview CR p. 5.

demandé à avoir une rencontre directement avec le chef de zone de la police et avec le bourgmestre de Vielsalm ». ¹⁸¹

Du côté du CRILux, le coordinateur explique également que la tentative d'entrer en dialogue précéderait l'exposition unilatérale de son point de vue : *« Parce que cela fait plusieurs fois déjà depuis le début de la législature qu'on interpelle la ministre sur la vision de la politique d'intégration et la vision qu'elle défend, mais on n'a pas de réponse et donc la dernière décision que l'on a prise, mais pas seulement au niveau des CRI, mais au niveau de tout le secteur, bah, c'est de dire que comme le cabinet ne nous livre pas, nous on va lui livrer la nôtre. »*. ¹⁸² Au niveau du CIEP, l'animateur explique que son association et le MOC essayent de privilégier les discussions avec les partis politiques progressistes pour faire bouger les lignes dans les différents parlements. Certains contacts sont selon lui privilégiés (élus, partis) pour conclure : *« Oui, je pense qu'actuellement en Belgique ce n'est pas le levier d'action qui fonctionne le mieux... C'est tellement compliqué le niveau institutionnel chez nous qu'il faut bien passer par des chemins directs, on va dire »*. ¹⁸³

Enfin, du côté du Miroir Vagabond, on voit également la question de la sensibilisation comme une volonté de dialogue. Il s'agit dès lors surtout d'interpeller des autorités locales pour demander leur avis sur différentes thématiques comme la culture ou la politique migratoire, et d'espérer avoir une réponse pour entamer l'échange. ¹⁸⁴ Comme le dit l'un des intervenants : *« Je disais, cela fait partie de leur mission aussi. Enfin, ils doivent écouter le terrain donc il faut aussi que la parole leur remonte »*. ¹⁸⁵ Et de préciser ces propos : *« Et si je peux rajouter, je trouve que notre mission c'est aussi la rencontre »*. ¹⁸⁶

La légitimité comme moyen d'action

Dès lors, dans l'idée de peser dans le dialogue, pour plusieurs intervenants, un des meilleurs moyens pour se faire entendre auprès des autorités est de se faire reconnaître comme un interlocuteur « légitime ». Si le coordinateur du CRILux le dit sans détour : *« Moi, mon but, mon levier principal, celui que j'identifie et qui est le plus souvent activé, c'est et j'en ai déjà parlé, la légitimité. Donc c'est se rendre légitime aux yeux des pouvoirs publics. (...) »* ¹⁸⁷ Plusieurs acteurs ont également tenu des propos qui relevaient de ce registre.

181 Interview CR p. 9.

182 Interview NC p. 5.

183 Interview PJ p. 7.

184 Interview PN et JLG pp. 4-5.

185 Interview PN et JLG p. 6.

186 Interview PN et JLG p. 5.

187 Interview NC p. 3.

Ainsi, le coordinateur du CINL indique que selon lui, le premier apport que les travailleurs de son association peuvent apporter, notamment envers des structures dont la mission première est de réaliser le plaidoyer politique, c'est de « soulever les questions ».¹⁸⁸ Une autre manière de faire selon lui est de répondre aux interpellations que l'on fait envers son association pour transmettre une expertise de terrain : « *On peut soit y aller spontanément, soit répondre à une demande qui se fait et pouvoir contribuer avec de l'information. Voilà. Je dirais que ça, c'est un peu la base de la manière dont le CINL peut contribuer* ».¹⁸⁹ Il ajoute d'ailleurs que selon lui : « *la plus-value d'une association comme le CINL, c'est le fait d'être en contact direct avec les bénéficiaires et donc d'avoir (...). Je pense qu'on a probablement plus de matière pour l'analyse que ne pourraient l'avoir le CIRE ou certains CRI, même si les CRI ont aussi des permanences sociales. On a donc une analyse plus pointue, plus précise sur des questions qui se posent. Pour des questions plus théoriques, les gens engagés dans le plaidoyer se demandent si elles existent vraiment et donc ils ont besoin de nous pour savoir si leurs hypothèses sont correctes ou non. (...) Donc on pourrait contribuer au travers de la recherche enracinée dans le terrain, enfin de la recherche (...). Ou contribuer un peu à un état des lieux de la situation ou encore participer à la création de recommandations. C'est des choses que l'on essaye de faire aussi...* ».¹⁹⁰

Pour revenir au CRILux, l'importance de légitimité est essentielle pour le coordinateur. Quand il aborde la question de la fréquentation par les opérateurs des plateformes « officielles » que son association met en place, il insiste sur le fait que même si la participation est obligatoire, les opérateurs ne seront pas incités à y participer si le CRILux n'est pas reconnu comme « incontournable ». Cette reconnaissance est pour lui essentielle dans son travail et se gagne par la qualité du service qui est rendu.¹⁹¹ Il ajoute d'ailleurs que cette question de la légitimité l'a conduit à entreprendre une formation supplémentaire malgré qu'il effectuait déjà sur le terrain les missions de coordination : « *J'avais entre-temps suivi un troisième cycle en management associatif pour pouvoir me donner un peu plus de crédibilité dans les missions que je remplissais. Je remplissais déjà de toute façon ces missions sur le terrain, mais je n'étais pas formé pour le faire à la base.* » (Interview NC p. 1) Une illustration de la légitimité acquise (mais à double tranchant) est selon lui l'utilisation du financement du CRILux par des pouvoirs publics pour justifier qu'ils s'intéressent à la thématique de l'intégration auprès du public.¹⁹²

Une autre manière de gagner en légitimité peut être l'ancienneté dans le secteur. C'est ce que pense HD de son expérience au travers des contacts qu'elle entretient avec les opérateurs : « *Et*

188 Interview CR p. 6.

189 Interview CR p. 7.

190 Interview CR p. 7.

191 Interview NC pp. 2-3 et 14.

192 Interview NC p. 4.

donc oui, la légitimité, je pense que si tu te sens légitime, tu auras peut-être plus de facilité à te mettre en mouvement et en tout cas à faire entendre ta voix... J'ai des opérateurs, bah tu sens bien que les quelques premières plateformes, quand ils ne sont qu'aux premières plateformes, ou qu'ils ne sont jamais venus, ils sont peut-être un peu impressionnés.»¹⁹³ Cette vision semble confirmée par la coordinatrice du CEPPST qui, suite à la longévité de son expérience, estime l'avoir gagnée : « *Donc je vous dirais que c'est dans la représentation des groupes. Mais en étant sur le terrain depuis pas mal d'années... Je n'ai pas l'impression que je ne suis pas entendue* ». ¹⁹⁴

L'animateur du CIEP nous cite quant à lui une expérience lors de laquelle il a eu le sentiment d'être légitime aux yeux d'une autorité locale : « *Tiens, bêtement, il y a un jeune soudanais ici qui a aidé une femme à sortir des flammes. Il a eu sa nomination comme citoyen d'honneur lundi. Et donc j'y étais. Et donc, directement la première échevine vient vers moi et me dit : « tiens, j'ai vu un appel à projets sur le racisme, je me dis que cela pourrait t'intéresser, etc. Et donc oui, directement elle m'a identifié, elle voit que je travaille sur cette thématique, etc. Donc heu. C'est clair que cela peut faciliter certains éléments... ».*»¹⁹⁵

Lorsque nous abordons la question avec elles, les travailleuses du CINL voient un lien entre l'enjeu de la légitimité et la « frilosité du CINL de développer d'autres moyens d'action ». ¹⁹⁶

Cependant, le sentiment du manque de reconnaissance peut être bien présent. C'est ce que nous dit HD par rapport à l'attitude de la Région wallonne lors d'une inspection des formations à la citoyenneté. « *Et parfois, il faut bien le dire, il y a un manque de reconnaissance dans ce cas-là... (...) Pour faire très court, la Région inspecte les opérateurs quand ils sont dans le cadre de l'appel à projets... C'est une inspection différente selon si c'est une inspection par rapport aux finances ou... Et donc, un moment, la Région, elle inspectait, elle venait en formation et elle posait un regard sur une inspection plus pédagogique. Alors que nous le problème c'est qu'on a toujours dit aux opérateurs que la Région n'a défini aucun objectif pédagogique dans les formations à la citoyenneté... Donc tu ne peux pas respecter quelque chose pour lequel tu n'as pas défini d'objectif, en tout cas pédagogiquement.* ».¹⁹⁷ Cette impression qu'il peut exister un manque de reconnaissance est partagée à certains égards par AB « *Je sais que le monde associatif n'est pas le plus entendu. Voilà.* ».¹⁹⁸ Le manque de reconnaissance est également souligné par SL et MC : « *Donc je trouve que l'on n'est pas toujours crédibles et légitimes et je suis sûre que si demain on fait une action sensibilisation... Déjà on ne sera vu par personne parce qu'il n'y a*

193 Interview HD p. 6.

194 Interview AB p. 4.

195 Interview PJ p. 7.

196 Interview SL et MC p. 5.

197 Interview HD p. 7.

198 Interview AB p. 4.

*personne qui nous suit sur les réseaux... Mais bon il faut bien commencer quelque part... (rire). Donc oui, j'ai l'impression que l'on n'aura pas une grosse portée parce qu'on n'est pas très connu quoi. ».*¹⁹⁹

Des stratégies déployées

Dans cette partie, nous abordons les stratégies qui peuvent être déployées par les associations pour diminuer le poids qu'a sur eux le fait d'être subsidié par des pouvoirs publics. La première stratégie déployée a trait à ce que nous pourrions appeler la distinction. L'élément sur lequel porte la distinction est au niveau des activités de l'association, notamment pour celles de l'éducation permanente. Une séparation est ainsi faite entre ce qui relève de celle-ci et ce qui relève de l'intégration. Un autre élément sur lequel la distinction peut être portée est la différence qui est faite entre le destinataire « Fédéral » et le destinataire « Régional ». La seconde stratégie porte sur la création de plateformes qui regroupe les acteurs et qui permet un espace plus décomplexé. La troisième stratégie porte sur l'intérêt de la « coalition » pour avoir plus de poids. Enfin, la dernière stratégie décelée consiste à déléguer à un autre acteur le fait de porter les revendications que l'association veut faire passer.

La distinction des activités

Différents intervenants font part de leur méthode pour trouver un équilibre à la tension qu'ils ressentent en tant qu'acteurs subsidiés. Ils différencient pour cela les activités qu'ils offrent dans le cadre des subsides de la Région wallonne pour la politique d'intégration et les activités qu'ils conduisent sur d'autres mannes budgétaires, notamment celles liées à l'éducation permanente. Une frontière semble dès lors s'établir entre les deux formes d'activité, mais la capacité d'offrir également autre chose « à côté » semble constituer une échappatoire.

Lors de notre interview, HD nous a ainsi indiqué : *« Donc oui il y a des tensions... L'obligation du parcours pour ne citer qu'elle. Pour les acteurs de l'éducation permanente, c'était juste imbuvable à première vue. En tout cas eux, dans les premières choses qu'ils mettent en avant, c'est la non-obligation pour le public de suivre leur formation. Donc je pense que pour sortir de cette tension ils classifient les choses entre celles-là et les autres formations de l'éducation permanente qui n'ont pas la même vocation ».*²⁰⁰

199 Interview SL et MC p. 4.

200 Interview HD p. 5.

La coordinatrice du CEPPST semble nous confirmer cette analyse : « *Par rapport à nos obligations par rapport à la Région wallonne, on essaye d'avoir une offre plus large et les gens qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans cette offre plus large. Donc je suis arrivé à un stade où je respecte mes engagements par rapport aux textes et puis à côté je propose un peu ce que je vous ai dit... À côté je propose autre chose et je dirais que cela permet que les gens qui viennent chez nous soient au clair. Il y a les activités organisées, subventionnées, réglementaires, et puis il y a la possibilité de faire à côté autre chose dans le cadre de l'éducation permanente. (...)* ». ²⁰¹

Lors de notre entretien avec les travailleurs du Miroir Vagabond, nous les questionnons sur la manière dont ils s'en sortent lorsqu'ils doivent « rendre des comptes » et la tension que cela peut provoquer. En effet, une partie de leur public, notamment les sans-papiers ou les demandeurs d'asile, n'est pas visé par les politiques d'intégration. Leur réponse est que le fait qu'ils disposent également d'un subventionnement relatif à l'éducation permanente leur permettait de faire rentrer certains publics dans leurs activités. ²⁰²

Deux intervenants reviennent également sur une autre distinction qu'ils opèrent. Il s'agit de la facilité de portée des revendications liées à la politique migratoire suite au fait que celle-ci relève du pouvoir fédéral qui n'est pas le pouvoir subsidiant.

Ainsi, CR nous indique que : « *Et là, je dirais qu'on est subsidié par la Région wallonne alors que notre public souffre davantage des lois qui viennent du fédéral. C'est peut-être un avantage.* ». ²⁰³ Au niveau du CRILux, HD analyse que : « *Donc fatalement quand cela ne concerne pas vraiment le parcours d'intégration, oui. Là où cela va être vraiment compliqué, c'est si cela touche au parcours d'intégration, parce que nous c'est notre... bah voilà, c'est quand même notre pouvoir subsidiant donc c'est plus complexe que... Si c'est une logique fédérale, on se sent un peu plus libre. (...) Mais oui en effet, je pense que l'on a plus facile de se positionner sur des questions plus fédérales. Maintenant, on n'est pas un organisme neutre, tu vois. Je pense que l'on peut clairement... On peut clairement faire valoir nos positions... Là, la pétition pour les sans-papiers, on l'a fait tourner sur le truc du CRILux donc voilà* ». ²⁰⁴

La participation à des plateformes

201 Interview AB pp. 2-3.

202 Interview PN et JLG p. 6.

203 Interview CR p. 12.

204 Interview HD p. 9.

Une autre stratégie développée par les associations interrogées semble consister en la participation à des plateformes « non officielles » ou liées à leur mouvement. Ces plateformes sont vues comme des échappatoires permettant d'aller plus loin que ce que leur association leur permet de faire, notamment au niveau des positions « politiques » à défendre et des moyens qui peuvent être utilisés pour porter celles-ci. L'une des plateformes citées par l'ensemble des acteurs et à laquelle ils participent est la CoLuxAM (Coordination luxembourgeoise Asile et Migration).

Selon le coordinateur du CRILux, la CoLuxAM doit donc avant tout permettre « une parole libérée des agréments » et sa raison d'être première est « l'interpellation politique ». Elle peut donc clairement se saisir de thématiques « brûlantes » en dehors du secteur de l'intégration, comme la grève de la faim des sans-papiers de l'été 2021 à Bruxelles.²⁰⁵ La vision qu'en donne HD est rejoint les propos tenus par le coordinateur : « *Donc souvent quand cela va être des campagnes un peu plus touchy, ou qui vont peut-être nous mettre dans une position délicate, on va passer par la Coluxam... Donc le Crilux fait partie de la Coluxam... On va en tout cas prendre un autre angle d'approche pour ne pas y aller de manière frontale, en tout cas sur nos réseaux sociaux...* ». ²⁰⁶ Les plateformes « non officielles » permettent dès lors une plus grande marge de liberté.²⁰⁷ Elle ajoute par ailleurs : « *Et si c'est vraiment trop touchy comme je le disais tantôt, on passe par d'autres canaux comme la CoLuxAM... Où là on n'identifie pas le CRILux en tant que tel, mais l'ensemble des organisations qui font partie de la CoLuxAM...* ». ²⁰⁸

Les travailleuses du CINL nous expliquent quant à elles qu'elles voient dans des plateformes comme la CoLuxAM une échappatoire pour ce qui ne peut être fait dans le cadre de leurs missions quotidiennes : « *Pour moi, c'est aussi une échappatoire pour nous de se dire que l'on n'arrive pas à agir politiquement au quotidien pour les gens, mais que via la CoLuxAM, on peut faire remonter des choses. On le fait aussi en étant membre du CIRE, même si je le ressens moins via ce canal-là. Mais en tout cas cela nous permet de faire remonter des choses, car pour nous, s'investir politiquement, c'est compliqué* ». ²⁰⁹ d'un autre côté, elles estiment que l'on perd peut-être quelque chose en se rangeant dans une position « facile » qui est de ne pas prendre soi-même ce type de question en charge.²¹⁰

L'animateur du CIEP y voit quant à lui un aspect rassurant face à l'impossibilité de son association d'être présente partout : « *Mais je trouve quand même que c'est vachement plus riche d'avoir cette somme d'associations parce que nous au sein du CIEP on est censé être actif sur*

205 Interview NC p. 11.

206 Interview HD p. 3.

207 Interview HD p. 4.

208 Interview HD p. 9.

209 Interview SL et MC p. 2.

210 Interview SL et MC p. 4.

*toute la Province de Luxembourg. Mais voilà, tout ce qui est du nord de la Province, on est un peu moins présent. Donc, avoir des correspondances avec le Miroir Vagabond ou d'autres organismes c'est top, parce qu'on mène une action à Arlon et on sait qu'il y aura une autre action qui sera menée à Hotton ou à Marche. ».*²¹¹

Le coordinateur du CINL explique l'importance de travailler en réseau ou en plateforme, car même si le CINL est disponible pour se mobiliser sur des thématiques, il est rare que l'association lance quelque chose de sa propre initiative.²¹² Tout en soulignant les différentes actions de la CoLuxAM auxquelles son équipe a déjà participé ces dernières années (Interview CR p. 10), le coordinateur du CINL souligne les « limites » qui selon lui existent à ce type de plateforme qui regroupe une série d'acteurs hétéroclites (aussi en dehors du secteur de l'intégration) qui ne doivent pas se contenter de « réinventer » ce qui existe déjà : *« C'est plus pour interpeller les autorités locales, c'est-à-dire essentiellement les communes. Mais aussi, je dirais, la Province. Et sensibiliser l'opinion publique à la migration. Avec, je dirais parfois, une difficulté d'identifier ce qui pourrait être spécifique à (...). Je dirais à ce niveau territorial. Je dirais quand il y a des actions de plaidoyer, c'est peut-être intéressant de se poser la question "où est-ce que c'est juste de le faire ?". Et donc actuellement la CoLuxAM s'est saisie de la campagne "We are Belgium too" sur la régularisation des sans-papiers. Et je pense que c'est la meilleure chose à faire. S'il y a quelque chose de national, c'est de lui donner un écho au niveau local, plutôt que de vouloir réinventer complètement quelque chose... Ce que la CoLuxAM a déjà fait. (...) Mais on pourrait aussi réinventer certaines choses qui touchent le niveau fédéral voire le niveau européen, mais en se disant « voilà, quel est le sens de le faire en Province de Luxembourg. Qu'est-ce que l'on vise ? » Pour moi ce n'est pas toujours tout à fait clair. C'est cette articulation entre les différents niveaux de plaidoyer qui est complexe ».*²¹³

Le coordinateur du CRILux apporte une « critique » similaire en estimant que la raison d'être principale aujourd'hui de la CoLuxAM, qui préexiste au CRILux, c'est l'interpellation politique. Elle n'a donc pas vocation à sensibiliser le grand public ou à faire de l'éducation permanente, au risque de marcher sur les plate-bandes de son association ou d'autres acteurs. Il estime par ailleurs qu'il n'est pas de son rôle d'interdire ce genre d'initiative si les acteurs ont envie de le faire, mais qu'il n'engagera dès lors que dans une moindre mesure ses travailleurs.²¹⁴ Enfin, l'animateur du CIEP et la coordinatrice du CEPPST indiquent également l'importance pour eux de s'inscrire pleinement dans le mouvement auxquels ils appartiennent. Pour le CIEP, des actions

211 Interview PJ p. 3.

212 Interview CR p. 10.

213 Interview CR p. 5.

214 Interview NC pp. 11-12.

sont donc menées conjointement et chaque année avec les différents membres du MOC et pour le CEPPST, les travailleurs participent régulièrement à ce qui est mis en place par le CEPAG.²¹⁵

Se coaliser

Dans la suite des plateformes, mais relevant d'un caractère moins large que ces dernières, nous pouvons noter une volonté des acteurs de se coaliser pour avoir plus de poids.

Ainsi, en plus des plateformes travaillant à la défense des personnes étrangères, le CINL est également dans un groupe qui rassemble les Initiatives locales d'Intégration, les Centres Régionaux d'Intégration et le service d'interprétariat social wallon pour « défendre les intérêts du secteur ».²¹⁶ Le CINL est également membre du Crésam qui regroupe le secteur de la santé mentale, et qui a pour but de coordonner l'action du secteur. Cette structure a notamment eu un rôle dans le cadre d'une « bataille », qui s'est poursuivie par un recours contre une décision de Fédasil qui, selon le coordinateur du CINL, mettait à mal le secret professionnel des psychologues.²¹⁷

Le coordinateur du CRILux, de son côté, insiste sur le fait qu'il est nécessaire de travailler avec un réseau large dans le cadre de ses missions de coordination et pour mener à bien les projets.²¹⁸ Il estime également que la meilleure manière de faire passer ses idées était de se rendre légitime, mais il n'exclut toutefois pas qu'une coalition d'acteurs soit nécessaire pour créer le rapport de force. *« Donc la légitimité, pour moi, c'est un levier d'action relativement important et quand la légitimité ne fonctionne pas, le rapport de force peut être un autre levier... Les rapports de force oui, mais donc à ce moment-là il faut que... Il faut arriver à aller en ordre de bataille avec une série d'autres partenaires. »*²¹⁹ Un autre exemple est l'appui qu'il donne à la société civile afin d'aller avec eux porter les revendications auprès des autorités locales. Celui-ci revient également sur la structure abordée par CR qui regroupe les acteurs du secteur : *« J'ai parlé tantôt d'une interfédération qui est en train de se mettre en place... Donc là, je pense que cela fait deux ans que je dois m'occuper avec ça et ça aboutit sur des fondations quand même solides et qui nous ont permis d'infléchir le rapport de force... Et donc j'ai parlé tantôt... J'ai parlé du rapport de force, donc le rapport de force plus au niveau wallon avec l'administration et les politiques... Mais je vais dire... C'est arrivé à plusieurs reprises qu'on se mette autour de la table et que l'on*

215 Interviews PJ pp. 2-3. et AB p. 2.

216 Interview CR p. 4.

217 Interview CR pp. 7-8.

218 Interview NC p. 2.

219 Interview NC p. 3.

*se compte et qu'on dise « Ici il y a le Sétis²²⁰, il y a 8 CRI, il y a 200 ILI, il y a les opérateurs ethnopsys et ceux qui travaillent avec les Menas ».*²²¹ Lorsqu'il s'agit de faire front ou de créer des partenariats, le coordinateur n'exclut par ailleurs aucun partenaire potentiel : *« Du niveau wallon on peut activer tout hein... Donc si demain je veux activer les syndicats... Je peux aller les trouver directement... Je veux dire... Je peux presque directement téléphoner à Thiery Bodson. J'ai son numéro de GSM. Je ne sais pas s'il décrochera, mais en tout cas j'ai déjà échangé avec lui sur des questions bien précises, sur les piliers catholiques, socialistes, d'éducation permanente, sur la Fédération des CPAS, enfin, tout ça c'est des interlocuteurs que l'on croise de plus en plus souvent et donc auxquels on a de plus souvent contact ; ».*²²²

Sur base des contacts qu'elle entretient avec les opérateurs, HD met toutefois en avant ses doutes sur les possibilités de parvenir à être réellement fédérés : *« Et c'est vrai qu'au niveau d'organisation plus macro on gagnerait à être plus fédérés et à être plus organisés et si c'est possible... Je ne suis pas sûr que ce soit possible non plus de parler d'une seule voix dans un secteur qui est aussi diversifié quoi... ».*²²³

Enfin, la coordinatrice du CEPPST met en avant son appartenance à une fédération des employeurs du secteur qui lui permet également de se coaliser pour porter les revendications de son association.²²⁴

Déléguer

Une autre stratégie qui semble permettre aux associations de porter leurs revendications malgré les limites dans lesquels elles peuvent se trouver est de déléguer cette tâche à des associations dont c'est l'objet. Cette stratégie a surtout été mise en avant par le CINL.

C'est notamment ce que nous explique CR : *« Et c'est vrai, il y a d'autres structures, si on prend les centres régionaux d'intégration au niveau wallon, eux sont aussi financés pour faire du travail sur les questions de sensibilisation du grand public par rapport aux questions migratoires. Sans parler de toutes les associations qui sont financées dans le cadre de l'éducation permanente où le thème de la migration revient régulièrement. Et au niveau du plaidoyer, comme les matières que l'on traite le plus sont des matières qui relèvent du pouvoir fédéral, de la politique de migration et la politique d'accueil des demandeurs d'asile (...) voire les questions d'aide sociale et les questions (...) Tout ça, c'est des politiques qui relèvent du niveau de pouvoir fédéral et là je dirais, l'interlocuteur privilégié, est davantage le CIRE. Il est*

220 Service d'interprétariat social wallon

221 Interview NC p. 9.

222 Interview NC p. 10.

223 Interview HD p. 8.

224 Interview AB p. 4.

*financé dans ses missions d'éducation permanente. Il est financé aussi pour faire ça, de la recherche, de l'analyse, mais aussi pour pouvoir à partir des analyses faire des présentations. ».*²²⁵ *« Donc on le transmet aux collègues du CIRE et on essaye de voir si quelque chose peut se faire... Voilà, c'est une manière d'apporter les choses ».*²²⁶ La vision du coordinateur semble se confirmer chez les travailleuses de l'ASBL : *« Après, je trouve que le relais à faire bouger les choses plus haut est nécessaire. Mais en même temps, il n'est pas toujours facile. Parce que oui, il y a les quelques réseaux qu'on peut assez facilement actionner comme la CoLuxAM ou le CIRE (...) Donc il y a des constats qui remontent, et quand on a l'occasion de faire un peu d'enquêtes, de participer à ce genre de chose, j'essaye toujours un peu de le faire. ».*²²⁷

Dans un autre registre, le CRILux se base sur l'initiative citoyenne pour porter des messages qu'il défend, mais qu'il trouve préférable de ne pas porter lui-même : *« Parce qu'on est bien aussi à la base sur l'accompagnement, sur la deuxième ligne, et donc s'il y a un souci par exemple au niveau d'une commue, c'est vrai qu'on va plus essayer de travailler avec les collectifs citoyens. Par exemple via une interpellation au Conseil Communal, plutôt que moi j'écrive au Bourgmestre, etc. C'est clair que c'est aussi des logiques de participation citoyenne qui sont beaucoup plus intéressantes à travailler comme ça. ».*²²⁸

Des valeurs personnelles qui animent les travailleurs

Nous constatons, des échanges réalisés, que plusieurs des personnes interrogées sont animées par des valeurs qui dépassent le cadre de leur travail.

Ainsi, HD aborde l'impact qu'a son activité professionnelle dans le cadre de sa vie personnelle. *« Enfin, je pense que si tu es dans ce secteur-là... Donc tu bosses dans ce secteur parce que tu as une vision par rapport à ces thématiques et en tout cas... Je ne dis pas que cette vision ne change jamais au cours de ton parcours professionnel, mais oui, clairement, je pense que le fait de travailler pour le Crilux fait que dans ma vie personnelle, je vois bien sur quoi je peux m'engager... Dans le cadre de ce genre de boulot, tu ne parles plus vraiment de séparation entre vie privée et vie professionnelle... (...) Je pense que pour moi c'est hyper important que cela ait un impact sur ta vie privée, c'est clair. Tu ne peux pas juste fermer la porte du bureau et dire : « C'est fini, je ne parle plus d'intégration, je parle plus de personnes étrangères... ».*²²⁹ Elle

225 Interview CR p. 3.

226 Interview CR p. 6.

227 Interview SL et MC p. 3.

228 Interview NC p. 4.

229 Interview HD pp. 12-13.

indique par ailleurs avoir quitté son travail à la Croix-Rouge à cause de l'obligation de la neutralité qu'elle ne pouvait plus tenir. Au CRILux, elle trouve un espace où elle peut s'exprimer et prendre position.²³⁰

Nous pouvons également prendre en exemple PJ qui nous signale être arrivé au MOC parce qu'il a « des valeurs de gauche » et qu'il est actif dans un collectif d'aide aux migrants en transit.²³¹

Du côté du Miroir Vagabond, JLG nous signale avoir été engagé par la coordinatrice de l'époque qui connaissait son investissement suite à une rencontre dans un centre d'accueil.²³² PN nous signale quant à lui qu'il peut avoir des valeurs ou des positionnements politiques qui ne rentrent pas directement dans le cadre de l'activité du Miroir Vagabond parce que celui-ci est tenu à une certaine réserve et qu'il n'est pas obligatoire d'être extrêmement politisé pour faire partie de l'équipe.²³³

Du côté du CINL, SL nous indique être plus sensibilisée depuis qu'elle est au CINL et même être devenue « militante », même si elle considère que c'est secondaire par rapport à son travail de terrain et qu'elle n'est pas à l'affût de la moindre manifestation. Elle explique également qu'elle essaye de se préserver même si elle ne peut pas totalement mettre cela de côté.²³⁴ De son côté, sa collègue MC déclare : « *Depuis que je suis au CINL, elle a quand même changé. Mon regard en tout cas a changé. J'étais déjà passionnée, si on peut dire ça, par la problématique des personnes étrangères de manière large.* ». ²³⁵ Du côté du coordinateur, il assure que même si ce n'est pas possible de participer à une manifestation durant ses heures de travail, il est heureux si ses travailleurs vont manifester le dimanche.²³⁶

En dernier exemple, nous pouvons citer YP du CRILux : « *Ma vie personnelle rejaillit ici comme ma vie professionnelle rejaillit dans ma vie personnelle. Je ne peux pas me couper en deux* ». ²³⁷

230 Interview HD pp. 10-11.

231 Interview PJ pp. 1 et 4.

232 Interview PN et JLG p. 9.

233 Interview PN et JLG p. 9.

234 Interview SL et MC p. 4.

235 Interview SL et MC p. 4.

236 Interview CR p. 14.

237 Interview YP p. 8.

Un cadre contestataire conventionnel

Dans cette partie, nous revenons sur la question du répertoire d'action collective qui est partie intégrante de notre question de recherche. Nous émettons l'hypothèse que les associations mobilisaient au maximum un répertoire d'action appartenant au premier seuil de la contestation non conventionnelle et que dans la majorité des cas, les modes opératoires appartiennent à la catégorie conventionnelle (le premier seuil pouvant également en faire partie).

Lorsque nous parlons avec les personnes interrogées des moyens d'action qu'ils mobilisent pour aller « au-delà du service » dans le cadre de la défense de leurs bénéficiaires ou de leur intérêt, ceux-ci mettent avant tout l'accent sur des moyens de sensibilisation et des moyens d'action conventionnels qui poursuivent ce but.

Le coordinateur du CINL nous explique par exemple qu'à l'occasion d'anniversaires de son association, il y a eu des événements qui ont eu lieu, comme des concerts ou des soupers pour « défendre la cause des étrangers ». Un autre exemple de sensibilisation qu'il donne est la participation à un débat après la projection d'un film sur le parcours d'une migrante. Il indique également participer à des actions de la CoLuxAM avec par exemple une action camping sur un rond-point pour la promotion de l'ouverture de « voies sûres et légales » ou la mise en place d'une exposition itinérante.²³⁸ Un autre exemple que nous avons déjà mentionné qui peut être mobilisé est une forme de « judiciarisation » des éléments de la contestation. C'est par exemple ce que le CINL a fait contre la décision de Fédasil portant atteinte au « secret professionnel » des psychologues²³⁹ ou ce qu'a fait le CRILux lorsqu'il explique avoir instruit Unia²⁴⁰ par rapport au comportement d'un agent communal : « *Maintenant, on a aussi un panel d'actions collectives qui est relativement large. Un autre exemple plus récemment... Quels sont nos moyens d'action, bah... On peut instruire avec Unia sur les signalements d'attitudes, de discriminations, de racisme... D'ailleurs, je pense qu'on se croise de temps en temps avec le ressenti qu'on peut avoir par rapport à l'action de certains partenaires...* ». ²⁴¹

Quant au seuil des moyens d'action utilisés pour « sensibiliser », le coordinateur du CINL est rejoint par SL et MC : il serait profitable de créer des outils de sensibilisation qui montrent que le CINL soutient les bénéficiaires comme des newsletters, des articles, des postes sur les réseaux sociaux, de l'affichage.²⁴² C'est également la pratique du CRILux : « *Je m'adresse plus particulièrement aux travailleurs de première ligne et j'essaye alors de toucher le public*

238 Interview CR p. 10.

239 Interview CR p. 8.

240 Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

241 Interview NC p.

242 Interview SL et MC pp. 3-4.

étranger quand on fait des sensibilisations à travers un outil cinéma, débat, théâtre, etc. ».
²⁴³Celle-ci aborde également la question de « surfer sur les dates clés » pour porter un message :
*« Oui, donc voilà. On peut tourner un peu avec l'actualité. C'est-à-dire que quand c'est la journée Mondiale des Réfugiés et le moment de la journée de la Femme, on peut faire des choses plus spécifiques. Donc on se rend compte que ces leviers-là de date importante marquent aussi et on peut y mettre en avant la question du public d'origine étrangère. Et donc, il faut aussi en profiter pour que tout public se retrouve dans ces thématiques. En même temps dans une année, il y a 365 jours. Donc comment est-ce que l'on attire toujours l'attention, les questions et que l'on rebondit sur l'actualité ».*²⁴⁴

Le CIEP, par la voie de PJ, prend également l'exemple de moyen de sensibilisation qu'il utilise :

*« Par exemple j'ai organisé une soirée dans le cadre d'un cycle de conférence sur les migrants en transit. L'année prochaine, on va parler du racisme structurel (...) Donc ici on va lancer la campagne en septembre 2021 avec un outil de communication... Une sorte de parcours pour sensibiliser les gens sur ces questions de racisme structurel. Et du coup, en région, on va essayer de décliner différentes actions dans le cadre de cette campagne. Donc voilà. On va sans doute organiser des animations pour nos groupes ISP ou autre et on devrait, mais je suis toujours en train d'essayer de mettre ça en place, on devrait organiser une conférence. »*²⁴⁵ Un autre exemple de moyen utilisé et cité par PJ est la pétition « pour les sans-papiers » qu'il a été faire signer avec des membres de la CoLuxAM sur un marché.²⁴⁶

D'autres modes d'expressions nous sont communiqués par HD : *« Bon après, on a des opérateurs qui sont très engagés aussi et qui vont aller manifester, qui vont heu voilà... Des opérateurs qui vont signer des cartes blanches, mais là ce sera en tant qu'opérateur... ».*²⁴⁷

Dans un cadre à la limite du « conventionnel » et « non conventionnel », la coordinatrice du CEPPST nous indique qu'il y a des moyens de se faire entendre, mais que la difficulté repose sur le fait que l'associatif est multiforme. Elle souligne par ailleurs que sa proximité avec le FGTB fait que se faire entendre ne lui pose pas un problème. Lorsque nous abordons la question, elle indique qu'elle ne libérerait pas ses travailleurs pour aller manifester pour les sans-papiers à Bruxelles, mais l'expérience d'une menace sur le secteur associatif montre la possibilité de passer à l'étape supérieure : *« Oui, mais par exemple par rapport à la réforme des APE, moi je vous*

243 Interview YP p. 1.

244 Interview YP p. 4.

245 Interview PJ p. 1.

246 Interview PJ p. 6.

247 Interview HD p. 4.

*dirais bien que j'ai libéré tous mes travailleurs quand il y a eu les deux-trois manifestations à Namur, avec le souhait qu'un maximum participe. Il y allait de la survie de notre ASBL. ».*²⁴⁸

Un vocable similaire, sans en préciser les moyens, est utilisé par PN du Miroir Vagabond lorsqu'il parle de la création du secteur de l'éducation permanente : *« Mais pourquoi en Belgique, la présence de l'éducation permanente d'une manière si forte, et très reconnue, de manière décrétable et relativement bien subventionnée, c'est parce que des gens se sont battus il y a quarante, cinquante ans, pour que cela soit ainsi. Donc cela ne vient pas du ciel comme ça. Cela vient aussi de réflexions, de luttes, de batailles que des personnes qui pensent que c'était important de mettre ça dans un maillon démocratique ont menées. ».*²⁴⁹ Ceux-ci insistent toutefois sur le fait qu'ils réalisent avant tout des campagnes de sensibilisation en « mettant les gens au travail » et en favorisant les rencontres, par exemple lors d'un échange-débat entre des demandeurs d'asile et des politiciens.²⁵⁰

Le seul intervenant qui aborde la question du franchissement d'un seuil supérieur est PJ en revenant sur des débats ayant eu lieu à la COLuxAM lors de l'action du 18 décembre 2020 où la question s'était posée de manifester une forme de « désobéissance civile » en période de pandémie. : *« Et encore maintenant on s'en pose de plus en plus au sein du CIEP Luxembourg. Cela se pose aussi au niveau du national, mais au niveau du CIEP Luxembourg, on se pose beaucoup la question depuis la ZAD d'Arlon. Certains membres de l'équipe trouvaient que l'on n'avait pas été assez loin... D'autres parlaient de cette question de la désobéissance civile, etc. Et du coup on a une réunion cet été au bureau d'été et donc on va en parler un peu plus... Et oui, je pense qu'au sein de la CoLuxam, j'entendais de certaines associations qui disaient aussi que voilà, on en parle de plus en plus, mais voilà, la seule qui a les mains libres là-dessus, c'est les Équipes Populaires. »* (Interview PJ p. 6) Il revient également sur un événement récent lors de l'entretien : *« Maintenant, si je regarde dans le cadre des actions avec les sans-papiers, heu... Quand je vois, par exemple la responsable me disait ce matin qu'elle avait été au Parlement faire pas mal de remous, etc. Donc voilà, il y a un peu de... pas de désobéissance civile, mais on essaye de... heu... De ne pas toujours être dans les droites lignes quoi ».*

248 Interview AB pp. 9-10.

249 Interview PN et JLG p. 3.

250 Interview PN et JLG pp. 4-5.

Conclusion

Dans le cadre de la conclusion de ce travail, il nous semble essentiel de revenir sur deux éléments pour répondre à la question « *Quel répertoire d'action collective pour les opérateurs privés de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en province de Luxembourg ?* »

Le premier élément sur lequel il nous semble important de revenir est l'existence ou non d'un contexte « contestataire » entre les associations interrogées et les pouvoirs publics. Nous pouvons constater à l'issue de ce travail qu'il est difficile de répondre de manière tranchée à cette question, car cette réalité dépendra des circonstances. À certains moments, les associations seront centrées sur le service au public qu'elles rendent dans le cadre de leurs missions et subsides et à d'autres, lorsque leur intérêt ou celui de leurs bénéficiaires est menacé, elles pourront rentrer dans une démarche de contestation des règles et lois en vigueur. Les associations ne sont donc pas uniquement « de services » ou d'opposition pour reprendre la typologie de CARROUX que nous avons vue. Cette réalité peut toutefois évoluer selon les circonstances. Nous avons également vu la primauté qui était donnée au dialogue, voire la coopération avec le pouvoir public lorsque les circonstances le favorisaient. Les autorités, à l'exception du pouvoir fédéral qui semble être l'adversaire principal d'un point de vue « idéologique », ne sont pas nécessairement vues comme « l'ennemi permanent », mais cette réalité varie selon les circonstances. Il semble donc exister une volonté initiale à la coopération.

Le second élément porte sur la réponse au répertoire d'action en tant que tel. Nous avons souligné que notre choix de problématique étudiée avait été guidé également par notre réalité professionnelle et personnelle. Nous pouvons dès lors nous questionner sur la pertinence d'avoir analysé un répertoire d'action contestataire dans une réalité associative aussi institutionnalisée où les associations ont pour but de rendre avant tout un service. Nous ne pouvons pas éluder le fait que cela a également été influencé par notre intérêt et nos valeurs. Toutefois, la recherche nous aura permis de prendre le recul nécessaire et de constater que si le contexte « contestataire » n'est pas permanent, il n'en est pas moins présent, car des tensions existent entre les valeurs associatives et personnelles et l'exécution d'une mission de service public. Cette contestation semble cependant rester dans un cadre conventionnel, via les structures prévues à cet effet ou les moyens réglementaires comme l'introduction d'un recours. Les moyens utilisés sont principalement de l'ordre de la sensibilisation afin de convaincre l'opinion publique et le monde politique au travers des idées défendues. Dès lors, le plus fréquemment, il s'agira de relayer une pétition, de faire une conférence, une exposition, une vidéo, une pièce de théâtre, ou de l'affichage... Soit, des moyens relevant de l'ordre de la sensibilisation et du seuil contestataire « conventionnel » de MARSH. A maxima, le premier seuil de l'action contestataire « non conventionnelle » pourrait être franchi. Les autres seuils faisant l'objet de l'extrême exception ou du questionnement non résolu.

Sans renoncer à leurs valeurs, les associations privées du secteur de l'intégration en province de Luxembourg semblent donc pleinement inscrites dans une forme d'institutionnalisation par rapport aux pouvoirs publics et adaptent donc leur « répertoire » en fonction de l'intérêt de la pérennité de leur service.

Bibliographie

Ouvrage

GASPARD Jean-François, *Tenir, la raison d'être des travailleurs sociaux*, Paris, Edition La Découverte, 2012, 298 p.

GELDEOF Dirk, *Superdiversiteit. Hoe Migratie onze samenleving verandert*, Den Haag, Acco, 2019, 375 p.

MORELLI Anne et VERSCHUEREN Nicolas, *Retour sur Marcinelle*, Bruxelles, Couleur Livres, 2018, 197 p.

REA Andréa, *Sociologie de l'Immigration*, Paris, La Découverte, coll. « Repères sociologie », 2021, 127 p.

TILLY Charles, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1986, 622 p.

Ouvrage collectif

BALZAQ Thierry et AL., *Fondements de science politique*, Louvain-la-Neuve, De boeck supérieur, 2015, 440 p.

COMAN Romana et al., *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, Louvain-la-Neuve, De boeck supérieur, coll. « Méthodes en sciences humaines », 2016, 221 p.

MARTINIELLO Marco et REA Andréa, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012, 68 p.

MORELLI Anne (dir.), *Histoire des Etrangers... Et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur livres, 2004, 416 p.

SACCO Muriel, TORREKENS Corinne et ADAM Ilke (dir.), *Circulation des idées et des modèles : les transformations de l'action publique en question. Le cas des politiques d'intégration*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, coll. « Science Politique », 2016, 289 p.

TILLY Charles et TARROW Sidney, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, SciencesPo. Les presses, coll. « Sociétés en mouvement », 2015, 402 p.

Contribution à un ouvrage collectif

ADAM Ilke, MARTINIELLO Marco et REA Andréa, « Regional Divergence in the Integration Policy in Belgium. One Country, Three Integration Programs, One Citizenship Law » in REA Andréa, BRIBOSIA Emmanuelle, RORIVE Isabelle et SREDANOVIC Djordje (dir.), *Governing Diversity Migrant Integration and Multiculturalism in North America and Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « European studies », 2018, pp. 235-255.

BRUYERE Lynn, CROSETTI Anne-Sophie, FANIEL Jean et SÄGESSER Caroline, « Introduction. Sécularisation, déconfectionnalisation et pluralisme : les piliers résistent » in BRUYERE Lynn, CROSETTI Anne-Sophie, FANIEL Jean et SÄGESSER Caroline (dir.), *Piliers, Dépolarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019, pp. 5-22.

FANIEL Jean, GOBIN Corinne et PATERNOTTE David, « La Belgique des Mouvements Sociaux » in FANIEL Jean, GOBIN Corinne et PATERNOTTE David (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, cadres et formes de la contestation sociale contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Editions Académia, coll. « Science politique », 2020, pp. 5-42.

FRERE Bruno et JACQUEMAIN Marc, « Introduction. Que cent fleurs s'épanouissent ? » in FRERE Bruno et JACQUEMAIN Marc, *Résister au quotidien ?*, Paris, SciencesPo. Les presses, coll. « Sociétés en mouvement », 2013, pp.13-27.

REA Andréa, BRIBOSIA Emmanuelle, RORIVE Isabelle et SREDANOVIC Djordje, « Introduction » in REA Andréa, BRIBOSIA Emmanuelle, RORIVE Isabelle et SREDANOVIC Djordje (eds.), *Governing Diversity Migrant Integration and Multiculturalism in North America and Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « European studies », 2018, pp. 7-23.

TORREKENS Corinne, MASCIA Carla, GHESQUIERE François et ZIBOUH Fatima, « Quelles politiques d'intégration en Belgique francophone ? Un bref rappel historique » in TORREKENS Corinne, MASCIA Carla, GHESQUIERE François et ZIBOUH Fatima (eds) *La politique d'intégration en Région Wallonne et à Bruxelles. Acteurs, enjeux et perspectives*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, coll. « Cahiers migrations », 2014, pp. 13-20.

TORREKENS Corinne et Al, « La politique d'intégration en Wallonie » in TORREKENS Corinne, MASCIA Carla, GHESQUIERE François et ZIBOUH Fatima (eds) *La politique d'intégration en Région Wallonne et à Bruxelles. Acteurs, enjeux et perspectives*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, coll. « Cahiers migrations », 2014, pp. 21-61.

Article de revue

ARTOIS Pierre, « Le passage du travail à l'emploi dans l'associatif en Belgique », *Les politiques sociales*, 2013, vol. 2, n° 3-4, pp. 7-18.

ARTOIS Pierre, MELON Letitia et HAMZAOUI Mejed, « Les nouvelles modalités de l'action sociale concertée en Belgique », *Pensée plurielle*, 2014, vol. 2, n° 36, pp. 67-76.

CANTELLI Fabrizio, DAMAY Ludivine et DONNAY Jean-Yves, « Pour une sociologie politique des acteurs associatifs : comprendre les nouveaux enjeux », *Pyramides*, 2002, n° 6, pp. 11-30.

DE LAVERGE Catherine, « La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative », *Recherche qualitative*, Hors-série, 2007, n°3, pp. 28-43.

MERTENS Sybille et MAREE Michel, « Comment se financent les associations belges francophones ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 332, pp. 93-110.

PICCOLLI Emmanuelle et MAZZOCCHETTI Jacinthe, « Methodological, Epistemological and Political Aspects of Engagement of Social Scientists. Introduction », *Anthropologie & développement*, 2016, n°44, pp. 23-29.

Site internet

ASBL LA SOURCE, « Qui sommes-nous ? », *ASBL La Source*, s.d., disponible à l'adresse : http://lasource.be/?page_id=147 (consultée le 1^{er} juillet 2021).

CEPPST, « Bienvenue », *CEPPST*, s.d., disponible à l'adresse suivante : <http://www.ceppst.be/> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

CIEP, « Présentation », *CIEP*, s.d., disponible à l'adresse : <https://www.ciep.be/index.php/2012-11-29-08-06-44/presentation> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

CINL, « Son histoire », *CINL*, s.d., disponible à l'adresse suivante : <https://www.cinl.be/le-cinl/son-histoire.html> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

CRILUX, « Province de Luxembourg. Migration et intégration. 2020 en quelques chiffres », *CRILux ABSL*, 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.crilux.be/wp-content/uploads/2021/05/2020-Migration-et-integration-Prov-Lux.pdf> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

CRILUX, « Les informations clés à propos du CRILux », *CRILux ABSL*, 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://www.crilux.be/crilux/> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

CSC, « Sos dépannage social », *CSC*, s.d., disponible à l'adresse suivante : <https://www.lacsc.be/csc-mons-la-louviere/a-propos-de-nous/nos-partenaires/sos-d%C3%A9pannage-social> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

FONDATION ROI BAUDOIN, « Baromètre des associations 2020 », *Fondation Roi Baudoin*, 2021, disponible à l'adresse suivante :

<https://fr.calameo.com/read/0017742951db3f660b81b?authid=bOLPDPKT2cfh> (consultée le 20 juillet 2021).

Intégra plus, « Qui sommes-nous et que faisons-nous ? », *Intégra plus*, disponible à l'adresse suivante : <http://integra-plus.blogspot.com/> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

L'ATELIER, « Pédagogie et société », *L'Atelier 2021-2022*, s.d., disponible à l'adresse : <https://www.atelier-cec.org/p%C3%A9dagogie-et-soci%C3%A9t%C3%A9/> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

LA TREVE AID, « Centre d'Insertion Socio-Professionnelle Action Intégrée de Développement », *LA TREVE AID*, disponible à l'adresse : <https://www.latreve.be/> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

MIROIR VAGABOND, « Campagne de sensibilisation 2020 », *Miroir Vagabond*, 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://miroirvagabond.be/campagne-de-sensibilisation-2020/> (consultée le 10 août 2021)

MIROIR VAGABOND, « Présentation », *Miroir Vagabond*, s.d., disponible à l'adresse suivante : <https://miroirvagabond.be/lasbl/presentation/> (consultée le 1^{er} juillet 2021).

TVLUX, « Province : la COLUXAM défend les migrants », *TVLux*, 18 décembre 2020, disponible à l'adresse suivante : https://www.tvlux.be/video/info/social/province-la-coluxam-defend-les-migrants_36199_344.html (consultée le 10 juillet 2021).

Texte de loi

Article 1er de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976 (M. B. du 5 août 1976).

Article 2 §1^{er} du décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative (M. B. du 26 août 2003).

Article 27 du Titre II de la Constitution Belge (M. B. du 17 février 1994).

Article 118 du Chapitre 12 « Des associations » de la loi de la Loi organique des Centre Public d'Action Sociale du 8 juillet 1976 (M. B. du 5 août 1976).

Article L1512-1 du Livre V « Intercommunale » du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation du 22 avril 2004 (M. B. du 12 août 2004).

Article 151 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

Article 152 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

Article 153 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

Article 154 du Livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

Chapitre 12 « Des associations » de la loi du la Loi organique des Centre Public d'Action Sociale du 8 juillet 1976 (M. B. du 5 aout 1976).

Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé du 29 septembre 2011 (M. B. du 21 décembre 2011).

Décret du 8 novembre 2018 modifiant le livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 7 décembre 2018).

Livre V « Intercommunale » du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation du 22 avril 2004 (M. B. du 12 aout 2004).

Actes de congrès

DEFOURNY Jacques, « Histoire et actualité du fait associatif. Quelques repères. », in Rapport de la Commission IV au Xe congrès des Economistes Belges de langue française, novembre 1992, Mons.

Mémoire

PIRLOT Valentin, « Les travailleurs sociaux au sein du secteur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère sont-ils militants ? », sous la direction de [BRAHY Rachel], Liège, Université de Liège, 2015-2016, 71 p.

Divers

CRILux, *Opérateur ILL 2019-2021*, Libramont, CRILUX, n.d., 1 p.

Annexes

Interview CR

QV : Bonjour. Donc pour ma première question, pourrais-tu te présenter ?

CR : Je suis CR, coordinateur du Centre des Immigrés Namur-Luxembourg depuis 2018. Je suis juriste de formation. Donc le CINL est plutôt à la base un service social qui est né dans le giron de l'Église catholique. Ce que j'ai lu en tout cas, c'est que le CINL est le descendant de ce que l'on appelait « l'aumônerie des étrangers ». Heu ... Donc au départ, on travaillait beaucoup avec les immigrés portugais, espagnols et les Italiens qui étaient catholiques et qui avaient à la fois des besoins matériels, des besoins sociaux et des besoins spirituels. Quand sont arrivées les vagues d'immigration marocaine et turque, donc de personnes qui venaient des pays dont la religion catholique était dominante (...). Donc, heu ... Quand ces immigrés sont arrivés, cela a posé question... On s'est rendu compte que beaucoup de questions se posaient au niveau social. Donc il y a un service social qui s'est créé à Namur et aussi en Province de Luxembourg. C'est dès le départ... Namur-Luxembourg s'est lié au diocèse de Namur qui couvre à la fois les provinces de Namur et de Luxembourg. Et donc ce service s'est peu à peu professionnalisé, avec au départ c'est un... C'était sur base bénévole. Puis il y a un assistant social qui a été engagé. C'était surtout pour travailler sur les questions de logement. Il y a un prêtre du diocèse de Namur qui avait fait des études d'assistant social qui est devenu coordinateur et qui lui-même s'est pas mal investi... C'était l'époque de la loi sur les étrangers donc heu... Dans l'élaboration d'une loi sur le statut des étrangers. Donc il s'est investi en faisant à la fois du travail social, mais aussi du travail de plaidoyer au niveau politique. Et puis heu... Dans les années 90, c'est devenu une ASBL. Le 31/12/1989 je pense que c'est la date de l'association comme ASBL. Et cela a correspondu au fait d'avoir davantage de financements publics... Enfin, c'était surtout de l'argent qui venait de l'Église catholique, mais public aussi. Il y avait un prêtre qui était coordinateur, lui il était payé comme ministre du Culte... Donc par de l'argent qui venait aussi de l'État, mais pas vraiment destiné pour ce genre de travail. Mais donc... Heu... Sinon, à partir de 1990, il y a commencé à avoir certains financements et puis en 1996 avec un financement plus stable, venant de l'agrément centre de service social. Donc avec un équivalent temps plein qui a été pris en charge, le reste étant toujours couvert par des fonds davantage d'origine privée ou via un subside qu'on avait reçu via la Région wallonne. Il y avait aussi un subside qu'on recevait via une association qui s'appelle Providra Tibou et qui est la pastorale des migrants en Belgique. Cette association reversait cet argent au CINL pour du travail social. Et puis au début des années 90, il y a eu pas mal de mouvements. L'équipe s'est constituée avec plusieurs assistantes sociales spécialisées en droit des étrangers et puis après c'est devenu heu... Il y a eu une petite crise au CINL où l'équipe a beaucoup changé en 2010. Cela a correspondu aussi avec le fait que la Région wallonne, si je me souviens bien... Je pense que c'est dans ces années-là aussi que la Région wallonne... Que les régions sont devenues compétentes pour l'intégration des personnes d'origine étrangère et qu'il a été créé un agrément qui s'appelait au départ initiative locale de

développement social, les ILDS. ILDS qui sont devenues ILI. Et donc le CINL, depuis 2012 je pense, a un agrément d'abord d'un point de vue de l'accompagnement juridique spécialisé en droit des étrangers et puis, mais je ne vais pas rentrer dans tous les détails... Mais aussi au fur et à mesure de la manière dont on change tous les décrets et les exigences des arrêtés du Gouvernement wallon est apparu aussi un agrément en 2018 sur l'accompagnement social et nous avons obtenu à partir du début de l'année 2020 l'agrément en accompagnement social. Donc aujourd'hui le CINL est une ILI agréée à la fois pour faire de l'accompagnement juridique spécialisé en droit des étrangers et l'accompagnement social. Donc cela consiste essentiellement à tenir des permanences, donc à tenir des vis-à-vis, des rencontres en vis-à-vis, avec des personnes d'origine étrangères. Ceci pour leur donner de l'information, pour les accompagner dans toute sorte de démarche au niveau administratif, juridique et social. Et donc ça je dirais c'était la base du CINL qui évoluait progressivement et qui était aussi influencé par (...). Et donc je dirais sans changer fondamentalement le métier, le fait d'être subventionné par les pouvoirs publics a quand même imposé certaines contraintes sur l'association. En tout cas sur la manière de développer son action. Et pour le reste, le CINL est aussi un autre service, qui est un service d'accompagnement psychologique. Ce service est uniquement présent en Province de Luxembourg. Il est plus récent et date de 2013. C'est à la faveur d'un appel à projets de fonds européen des réfugiés où on voulait développer des initiatives en santé mentale pour les personnes étrangères et en particulier pour les demandeurs de protection internationale. Et donc c'est comme ça que le CINL a répondu pour la Province de Luxembourg et par la suite, le projet a duré deux ou trois ans, je pense, il a fallu... Et donc je pense que quand on sait dit « qu'est-ce que l'on fait avec ce que on a créé », je pense que la Région wallonne, enfin je parle sur quelque chose dont je ne suis pas absolument sûr, mais je pense que la Région wallonne a dit « cela nous semble intéressant comme initiative. On veut aussi le soutenir ». Et donc il y a eu un financement qui a été offert là-dedans sur ces missions. Mais... C'est sur ce que l'on appelle un financement facultatif. Donc il n'est pas inscrit dans un décret, c'est une décision purement politique on pourrait dire. Ce n'est pas (...) Cela ne découle pas, heu... Cela ne découle pas de la législation directement. Donc c'est une décision du Gouvernement. Et on est encore financé à ce titre là pour cette mission même si notre ambition est de créer un agrément pour ce service psychologique dans le cadre de la politique d'intégration, parce qu'il existe déjà un agrément pour les initiatives spécifiques en santé mentale.

QV : Ok ...

CR : Voilà !

QV : Tu disais que le CINL a évolué dans le temps. Donc comment tu expliquerais ça ? Pour toi, qu'est-ce qui est vraiment marquant au niveau des missions dans l'évolution du CINL ?

CR : Bah, j'ai l'impression (...) Pour ce que j'en sais. Moi je suis là depuis trois ans et je ne peux pas dire spécialement que pour les trois dernières années cela a beaucoup évolué (...) Mais je sais bien... Le premier assistant social avait été embauché notamment pour la question du logement. Et puis assez rapidement, comme je le disais, dans les années 80, le CINL s'est positionné

davantage sur les questions d'accompagnement (...). La loi sur le statut des étrangers venait d'être votée et il y a pas mal de questions qui se mettaient en place. Il y a eu l'arrivée des demandeurs d'asile aussi dans les années 80, dont le nombre a grandi au fur et à mesure. C'est devenu une voie d'accès puisque l'immigration pour le travail a été stoppée en 1974. Bah, avant les gens, même des gens qui auraient pu être reconnus réfugiés, ils venaient en Belgique et puis ils cherchaient un travail, puisque c'était la manière d'obtenir un titre de séjour. C'était par le travail. Et à partir du moment où on a arrêté l'immigration par le travail, à partir du moment où on a changé les choses, où c'est devenu beaucoup plus compliqué de venir via la voie du travail, bah la place des demandeurs d'asile a augmenté dans le panorama et je pense que le CINL a aussi suivi cette évolution. Et donc on s'est engagé au côté des demandeurs d'asile pour les accompagner dans leurs démarches et à partir de là tout le droit des étrangers s'est extrêmement complexifié et le CINL étant une structure qui s'est spécialisée dans ce domaine-là, elle a continué à le faire et est donc devenue une structure davantage reconnue pour tous ces aspects-là. Bien entendu sans oblitérer d'autres aspects, sans oblitérer les aspects plus sociaux moins enracinés dans le droit des étrangers. Et donc je pense que le CINL a gardé cette idée-là (...). Évidemment, parfois, certains agréments, comment dire, certains agréments dont on dépend nous rappellent qu'on a aussi une mission dans l'accompagnement social au sens strict et donc que des missions comme le logement, l'accès à la sécurité sociale, l'accès à la mutuelle, des questions en lien avec la santé, l'endettement, pourraient être aussi des choses que l'on ne va pas rejeter d'un revers de la main. Mais on va essayer d'orienter au mieux, d'orienter vers d'autres services. Voilà, j'ai l'impression aussi, comme je disais, dans le début des années 80, mais aussi au début des années 2000, le CINL se positionnait un peu plus au niveau du plaidoyer, au niveau de la sensibilisation (...). J'ai retrouvé en tout cas des documents de 2003 où c'était très clair que le CINL cherchait à faire de la sensibilisation de l'opinion publique et cherchait aussi à faire du plaidoyer. Mais il faut savoir qu'on n'est pas payé pour ça. J'ai l'impression que c'est quelque chose qui a diminué depuis 2010. On s'est recentré davantage sur les missions pour lesquelles on est financés et ces missions c'est les missions d'accompagnement individuel des personnes. Et donc moi quand je suis arrivé, j'ai eu l'impression que ma prédécesseur, mais aussi les membres de l'équipe, disaient que le conseil d'administration estime que l'on ne doit pas trop s'engager dans les questions plus politiques et qu'il y en a d'autres qui font ça (...). Et c'est vrai il y a d'autres structures, si on prend les centres régionaux d'intégration au niveau wallon, eux sont aussi financés pour faire du travail sur les questions de sensibilisation du grand public par rapport aux questions migratoires. Sans parler de toutes les associations qui sont financées dans le cadre de l'éducation permanente où le thème de la migration revient régulièrement. Et au niveau du plaidoyer, comme les matières que l'on traite le plus sont des matières qui relèvent du pouvoir fédéral, de la politique de migration et la politique d'accueil des demandeurs d'asile (...) voire les questions d'aide sociale et les questions (...). Tout ça, c'est des politiques qui relèvent du niveau de pouvoir fédéral et là je dirais, l'interlocuteur privilégié, est davantage le CIRE. Il est financé dans ses missions d'éducation permanente. Il est financé aussi pour faire ça, de la recherche, de l'analyse, mais aussi pour pouvoir à partir des analyses faire des présentations. Voilà, donc le CINL n'a jamais été financé pour ça. Enfin, je pense que la manière dont le CINL est financé a

influencé ça... Si on avait eu un financement autre, qui n'était pas un financement public, il est probable que le CINL aurait peut-être développé d'autres missions et se serait peut-être lancé dans campagnes de sensibilisation (...). Mais le fait est que la manière dont on a été financé c'était vraiment pour le service social parce que c'était ça aussi la nature de base du service. Mais du coup cela a asséché un peu d'autres missions que l'association s'était donnée au départ.

QV : Mais donc cela ne veut pas dire que vous n'êtes pas aussi en contact avec d'autres associations, avec un réseau, que vous ne vous rencontrez pas à certains endroits pour discuter des problématiques vécues par les bénéficiaires ?

CR : Oui, tout à fait. Donc cela reste une préoccupation. Et on essaye, mais... On sait qu'on ne peut pas le faire sans être en alliance, en réseau, en coalition avec d'autres. Et donc que ce soit au niveau fédéral, où le CINL est devenu membre du CIRE, il n'y a pas si longtemps d'ailleurs... Cela ne vient pas de moi, mais c'est quelque chose qui a été... Je ne sais pas si c'est le CIRE qui a approché le CINL ou si c'est le CINL qui a approché le CIRE. Mais toujours est-il qu'on fait partie effectivement du CIRE. De plus, comme coordinateur, j'essaie de participer le plus souvent aux réunions du conseil d'administration du CIRE. Ma présence a d'ailleurs été un peu facilitée par la crise sanitaire et le fait que les réunions avaient lieu en vidéoconférence... Même si on n'est pas administrateur du CIRE, je peux être présent. Le conseil d'administration du CIRE est plus une réunion politique où viennent les sujets plus politiques et où l'équipe du CIRE présente les questions et les revendications sur lesquelles ils travaillent. Et puis à d'autres niveaux, pour la Région wallonne, il y a quand même les CRI qui ont pour mission de coordonner l'action régionale de l'intégration sur un territoire et qui ont dans leurs missions d'animer des plateformes selon les axes d'agrément des ILI. Donc le CINL est dans la plateforme sociojuridique qui est animée par ces centres régionaux d'intégration. Ce sont aussi des lieux où on peut faire remonter les situations rencontrées par nos bénéficiaires et sur lesquelles on pourrait être amené à interpellier le pouvoir politique, que ce soit au niveau fédéral d'ailleurs ou au niveau wallon. Je ne pense pas qu'on s'interdirait d'interpellier le pouvoir fédéral parce que nous on est financé par la Région wallonne. Non, mais... On va sans doute se dire, si on doit faire quelque chose, prenons contact avec le CIRE pour voir si c'est nécessaire... Et oui, c'est peut-être intéressant de dire aussi que depuis deux ans les ILI, les CRI, mais aussi le Sétis dans une moindre mesure, se retrouvent, pour défendre l'intérêt du secteur, l'intérêt des associations. C'est l'aspect un peu plus patronal, l'aspect un peu plus lié au financement des associations. Mais sans négliger aussi de faire le porte-voix de problèmes que l'on rencontre parmi notre public, que ce soit sur des questions qui relèvent directement du pouvoir de la Région wallonne comme le parcours d'intégration et les effets pervers ou sur d'autres aspects sur lesquels, par les jeux de pouvoir, la Région wallonne pourrait avoir un impact. Or par exemple pour l'instant c'est toute la question de l'accès des personnes sans papiers aux formations qualifiantes, aux formations professionnelles et éventuellement au séjour via le permis unique. Là, il y a tout un groupe de travail qui s'est mis sur pied pour travailler là-dessus. Et donc on essaye d'y contribuer dans la mesure du possible notamment via nos fédérations. D'autres cénacles où on est présent, c'est par exemple Myria qui est le centre interfédéral qui est en charge de toutes les questions migratoires.

On y est présent sur la question du regroupement familial. Enfin... Cela représente un nombre très important de dossiers du CINL. Il y a des réunions de contact qui existent et qui réunissent les acteurs de terrain et les acteurs de l'administration, que ce soit essentiellement l'Office des Étrangers, mais aussi les Affaires étrangères ou les villes et communes. Je ne sais pas dans quelle mesure il y a un représentant de l'Union des Villes et Communes qui participe aussi à ces réunions... Enfin, Myria obtient des informations et les communique aussi aux partenaires qui participent à ces réunions. Voilà. Et donc au niveau plus local, au niveau de la Province de Luxembourg, on est en lien avec la CoLuxAM où le CINL est membre. C'est plus pour interpellier les autorités locales, c'est-à-dire essentiellement les communes. Mais aussi je dirais la Province. Et sensibiliser l'opinion publique à la migration. Avec je dirais parfois, une difficulté d'identifier. Ce qui pourrait être spécifique à (...). Je dirais à ce niveau territorial. Je dirais quand il y a des actions de plaidoyer, c'est peut-être intéressant de se poser la question « où est-ce que c'est juste de le faire ? ». Et donc actuellement la CoLuxAM s'est saisie de la campagne « We are Belgium too » sur la régularisation des sans-papiers. Et je pense que c'est la meilleure chose à faire. S'il y a quelque chose de national, c'est de lui donner un écho au niveau local, plutôt que de vouloir réinventer complètement quelque chose... Ce que la CoLuxAM a déjà fait. Enfin, on a aussi une exposition (...) Ce n'est pas pour critiquer (...) Mais on pourrait aussi réinventer certaines choses qui touchent le niveau fédéral voir le niveau européen, mais en se disant voilà quel est le sens de le faire en Province de Luxembourg. Qu'est-ce que l'on vise ? Pour moi ce n'est pas toujours tout à fait clair. C'est cette articulation entre les différents niveaux de plaidoyer qui est complexe. Parce qu'on est vraiment dans une lasagne depuis... Je dirais depuis la question européenne qui définit les directives et les règlements et qui a un impact évidemment sur les lois au niveau fédéral, puisque les directives elles doivent être transposées à un moment donné. Et puis il y a le niveau fédéral et comme je le disais c'est certainement le principal niveau de pouvoir qui a une influence sur la situation de nos bénéficiaires. Puis il y a le niveau régional avec les politiques d'intégration. Puis il y a le niveau communal avec la question de lieu où vivent les étrangers et il y a certaines choses et où les communes sont parfois des portes d'entrée pour certaines demandes. Voilà. Quand il faut faire des demandes de régulation, des demandes de reconnaissance de paternité, etc., cela passe par la commune et si la porte d'entrée est fermée, c'est un problème aussi. Donc on a certainement à être aussi vigilant là-dessus. Donc c'est vrai que le CINL est déjà intervenu pour ça. Et on essaye donc d'être vigilant aussi aux problèmes qui se posent à un niveau local. Notamment dans une commune en Province de Luxembourg, on a déjà été rencontrer la directrice de l'administration communale parce qu'il nous semblait qu'il y avait un problème avec une fonctionnaire en particulier et qui était celle qui était en charge des questions de la matière des étrangers. Voilà. Donc c'est aussi des choses que l'on pourrait faire avec d'autres au niveau namurois. Par exemple, au niveau de la commune de Namur, le CAI organise de temps en temps... Enfin, le CAI veille à ce qu'il y ait une communication régulière entre des services comme les nôtres qui sont présents à Namur et l'administration communale de Namur. Le but est d'éclaircir la manière dont on analyse les choses, et l'interprétation que font les différentes communes des lois et des exigences pour qu'un dossier soit considéré comme

complet, ceci pour éviter que les communes ne rajoutent des conditions ou ne fassent de l'excès de zèle dans certaines situations.

QV : Je voudrais revenir que la question du plaidoyer. Dans les différentes plateformes où le CINL est présent, quel est l'apport concret du CINL ? Est-ce que cela se résume à un simple apport en termes de discussion, de matière apportée ou est-ce qu'il y aura un investissement de terrain, une aide financière...

CR : Heu (...). Je pense que le premier apport que l'on peut faire c'est de soulever les questions. Un exemple (...). Voilà, c'est un exemple qui concerne peut-être plus le service psy que sociojuridique. Donc au niveau du service psy, il y avait une différence de prise en charge financière entre les centres d'accueil et les ILA. Donc entre le réseau d'accueil géré par Fedasil et celui géré au niveau local. Alors que le public est exactement le même. Dans les deux cas, il s'agit de demandeurs de protection internationale qui sont en procédure. Et on s'est rendu compte que les ILA n'avaient pas la même obligation non plus. Qu'il y avait plusieurs choses qui étaient un peu floues. Et donc, en m'en rendant compte, j'ai soulevé la question et on a eu certains retours d'ILA. On voyait par exemple que c'est le médecin traitant qui avait demandé de prendre en charge, mais que l'assistante sociale en charge de l'ILA n'avait pas été mise au courant. Et donc cela devait passer par l'aide sociale, par le Conseil de l'Action Sociale. La demande du médecin nécessitait l'acceptation d'une prise en charge par le CPAS, ce qui a priori n'est pas le cas pour les centres d'accueil. Si le médecin du centre dit qu'il faut une prise en charge, il y a une sorte d'autorisation automatique qui est faite de la part du centre et on sait que les choses peuvent se mettre en route. Là, visiblement, il y avait un pouvoir d'appréciation du Conseil de l'Action Sociale pour dire ok ou pas ok ou bien est-ce qu'on prend en charge les frais d'interprétariat ou non. Et donc je trouvais ça étrange que les gens soient logés à des enseignes différentes. Et donc j'ai soulevé cette question via un travailleur du CIRE qui s'en ait saisi, qui a fait des démarches, qui a contacté Medimigrant pour essayer de comprendre quel était le financement, comment sont financées les ILA. On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de choses opaques. Finalement il y a aussi une question qui a été posée dans les réunions de contacts pour les demandeurs de protections internationales. Une question a été posée à Fedasil en demandant « tien, comment cela se fait, comment cela se passe exactement pour les ILA ? » Et on s'est rendu compte qu'il y avait un grand flou là derrière. Et cela reste encore avec un flou. Il y a des questions d'argent qui sont là derrière... Mais on voit aussi que cela peut avoir un impact sur la manière dont sont pris en charge les demandeurs de protection. Donc voilà, c'est juste pour donner un exemple, la situation n'est pas terminée. On a soulevé quelque chose tout à coup. Mais on n'a pas la capacité de prendre tous ces contacts, d'investiguer, d'aller en réunion de contact poser la question. Donc on le transmet aux collègues du CIRE et on essaye de voir si quelque chose peut se faire... Voilà, c'est une manière d'apporter les choses. Je dirais en soulevant des questions. Cela pourrait se faire dans l'autre sens, et cela s'est fait un petit peu... Actuellement, le CRILux est en train d'essayer de voir quelle est la situation des personnes sans-papiers en Province de Luxembourg. Ils ne le font pas juste pour le plaisir d'avoir ces infos... Enfin je l'espère... Et comme administrateur du CRILux, je veillerais à ce que cela puisse être suivi (...). Enfin que si on fait

quelque chose dans ce sens-là, que ce soit aussi pour identifier les points critiques et là où il y a quelque chose à (...). Que le but soit d'interpeller le pouvoir politique pour essayer d'améliorer la situation de ces personnes. Mais donc ils font une analyse sur la situation des personnes sans-papiers en Province de Luxembourg et donc ils se tournent vers différents acteurs et notamment vers le CINL pour avoir des informations sur ce que nous savons de la situation des personnes sans-papiers. Donc je dirais ça c'est une autre manière. On peut soit y aller spontanément, soit répondre à une demande qui se fait et pouvoir contribuer avec de l'information. Voilà. Je dirais que ça, c'est un peu la base de la manière dont le CINL peut contribuer. Par la suite, s'il y a une campagne de sensibilisation, je n'exclus pas que l'on puisse travailler ou qu'il y ait un groupe de travail qui puisse se faire auquel on participe si le sujet nous tient à cœur et qu'il a un impact. Par exemple, pour le moment je participe (...). A priori, ce serait peut-être plus quelqu'un du service sociojuridique d'y participer, mais faute de temps c'est plutôt moi... Donc je participe à un groupe de travail financé par la Région wallonne sur la situation des Menas en Belgique. Enfin, il y a plusieurs groupes de travail et moi je participe au groupe de regroupement familial pour les Menas. Voilà. On essaye d'y identifier les problématiques auxquelles sont confrontés à la fois les Menas et à la fois les associations qui les accompagnent, que ce soit au niveau de l'introduction d'une demande de regroupement familial ou quand la famille arrive avec toutes les problématiques qui peuvent survenir... Et ainsi de voir s'il n'y a pas des dispositifs à mettre en place pour pouvoir répondre à ces problématiques. Donc voilà. Le fait de participer à des groupes de travail pourrait être une manière de le faire, mais il faut aussi dégager du temps pour pouvoir le faire. Mais je pense que la plus-value d'une association comme le CINL, c'est le fait d'être en contact direct avec les bénéficiaires et donc d'avoir (...). Je pense qu'on a probablement plus de matière pour l'analyse que ne pourraient l'avoir le CIRE ou certains CRI, même si les CRI ont aussi des permanences sociales. On a donc une analyse plus pointue, plus précise sur des questions qui se posent. Pour des questions plus théoriques, les gens engagés dans le plaidoyer se demandent si elles existent vraiment et donc ils ont besoin de nous pour savoir si leurs hypothèses sont correctes ou non. Il faut voir la manière de contribuer. Imaginons qu'on fasse un livre blanc sur les personnes sans-papiers en Province de Luxembourg. Bah je trouverais pas du temps perdu que l'équipe contribue par des témoignages par exemple ou pour illustrer des situations sur différents problèmes qui s'enchaînent pour une personne dans telle ou telle situation. Voilà. Ou peut-être pour dire aussi qu'il y a certaines situations où les gens ne sont pas nécessairement en situation de vulnérabilité, mais il y a telle ou telle chose qui pourrait basculer dans leur vie, et que cela les mettrait dans une situation difficile à ce moment-là. Bah voilà. Donc on pourrait contribuer au travers de la recherche enracinée dans le terrain, enfin de la recherche (...). Ou contribuer un peu à un état des lieux de la situation ou encore participer à la création de recommandations. C'est des choses que l'on essaye de faire aussi... J'ai moins parlé au niveau psy, mais au niveau psy on est aussi attentif. Je lis peut-être plus facilement du travail de plaidoyer pour les questions rencontrées au niveau du service sociojuridique, mais les psychologues voient aussi les effets des procédures sur les personnes, sur la santé mentale des personnes. Et je pense que c'est une porte d'entrée aussi pour montrer les effets négatifs de certaines politiques, pour montrer la manière dont on envisage, dont on a construit cette politique

d'asile en Belgique. Ou même sur la politique d'accueil, la manière de gérer l'accueil via des grands centres collectifs, enfin voilà. Là il y a aussi toute une série d'aspects où on pourrait aussi avoir une parole et où c'est aussi notre intention, avec d'autres initiatives qui sont communes. Ça, j'en ai peut-être pas parlé. Mais ça au niveau psy, on fait partie d'une concertation qui s'appelle la concertation wallonne exil et santé mentale qui est coordonnée par le Crésam, qui est le centre de référence en santé mentale. Et cette concertation est financée par la Wallonie, aussi dans le cadre du financement facultatif dont je parlais tout à l'heure, avec lequel nous sommes financés pour le service psychologique. Et donc on se retrouve régulièrement entre coordinateurs de ces associations pour partager nos pratiques, pour partager ce qui se passe dans nos équipes, et parler des constats de terrain que l'on fait, mais identifier des problèmes qui se posent que ce soit avec les autorités ou avec d'autres partenaires. Par exemple, mais c'est le cas aussi pour le service sociojuridique, on dépend beaucoup des interprètes. Donc nos liens avec le partenaire du Sétis sont très importants. Donc on doit parfois y aller ensemble pour demander quelque chose au Sétis, pour essayer de clarifier les manières de faire. Mais cela pourrait être aussi sur (...). C'est aussi sur d'autres questions, notamment avec Fedasil où on a rencontré plusieurs fois Fedasil. Cela vaut peut-être la peine de le mentionner. Il y a eu une, heu (...). Il y a eu une instruction de Fedasil qui a été publiée au mois de, enfin... C'est beaucoup dire qu'elle a été publiée parce que nous on en a pris connaissance un peu par un vent, par une collègue qui nous a dit « tient vous avez vu se document ? ». Et on était déjà à la fin du mois de novembre alors que l'instruction était en vigueur depuis a priori le 1^{er} novembre. Donc l'instruction est sur le parcours de soins des demandeurs d'asile dans les centres collectifs, c'est-à-dire les centres Fedasil et les Centres Croix-Rouge. On avait eu vent que cette instruction était en préparation et on avait demandé, moi-même, mais aussi le Crésam, de pouvoir avoir accès à ce projet et de pouvoir aussi donner notre feed-back et de savoir de quoi il s'agissait. Mais finalement l'instruction est sortie et elle nous posait de gros problèmes au niveau des droits du patient, en termes de confidentialité, en termes de consentement par rapport à toute une série d'informations que les psychologues étaient censés renvoyer aux bureaux médicaux des centres. Mais donc aussi en termes de déontologie des psychologues, donc voilà. Donc on estimait vraiment qu'il y avait de gros problèmes. Au niveau du Crésam, il y avait un petit peu, cela dépend d'une culture d'association, mais il y avait un peu (...). Le Crésam et la directrice du Crésam, elle opte plus pour vraiment la négociation jusqu'au bout et ne jamais faire le coup de force. Pour aussi garder de bonnes relations avec le niveau de pouvoir dont on dépend, avec lesquels on veut collaborer, développer certains projets, ce qui est le cas avec Fedasil. Le Crésam avait déjà essayé de répondre à des appels à projets sur des fonds européens qui sont gérés par Fedasil. Mais un certain nombre d'autres associations, plus à Bruxelles, avaient dit « nous on est pas d'accord avec cette instruction, on va en requête au Conseil d'État contre cela ». Et donc ils nous ont sollicités. Enfin, il y avait le CIRE aussi qui était présent là-dedans. Et donc ils nous ont sollicités pour voir si on était (...). Et donc voilà, parmi les membres wallons, le CINL a été le seul à se dire « voilà nous on rejoint la requête en annulation au Conseil d'État ». C'était un petit peu délicat pour nous. Enfin, je trouvais que cela aurait été plus chouette d'être accompagné par d'autres. Qu'est-ce qui fait que les autres n'ont pas suivi ? C'est que le temps était court et plusieurs des autres initiatives en santé mentale

dépendent de Province et donc dans leur conseil d'administration il y a une partie politique qui est là. Et le Crésam lui-même n'est peut-être pas trop pour une stratégie de la confrontation et il estimait qu'aller en requête contre l'institution c'était un peu (...) entrer dans une forme de conflit avec Fedasil. Il estimait que cela pouvait être dangereux. Heu (...). Voilà. Donc on s'est retrouvé le seul membre wallon à y aller. Mais il y avait une dizaine d'autres associations, donc seul membre wallon... Disons le seul membre de cette concertation. On a eu une mutuelle, Solidaris à Liège, qui s'est jointe aussi à la requête et puis sinon c'était Ulyss, centre de santé mentale spécialisé à Bruxelles, la Ligue bruxelloise de la santé mentale, Médecin du Monde, le GAMS, le CIRE, enfin voilà. Donc il y avait toute une série d'associations. Et en fait on a obtenu gain de cause. Et même cela a créé... En fait Fedasil s'est rendu compte qu'ils avaient mal préparé leur truc et que juridiquement leur instruction ne tenait pas la route et que sur le fond il n'y avait aucune balise qui a été faite sur le droit du patient. Donc sur un truc très technique, mais qui était très fragile au niveau juridique. Et donc visiblement il n'y avait aucun juriste de Fedasil qui était repassé derrière, enfin c'est ce qu'ils nous ont dit par après. Et donc ils ont retiré l'instruction par peur de se faire condamner, parce qu'ils ont compris que c'était ça qui allait se passer. Et donc paradoxalement le dialogue s'est créé avec les requérants et pas avec ceux qui n'étaient pas requérants. Voilà. Donc la requête a été la courroie de transmission, puisque Fedasil nous invité à une réunion pour expliquer notre point de vue. La réunion qui a été suivie d'une autre réunion, puis encore d'une autre réunion qui vient d'avoir lieu. Et le CINL est invité, mais pas les autres partenaires wallons, comme le Crésam. Et donc je dois insister en disant que j'aimerais que ma collègue du Crésam puisse aussi y participer, pour qu'il y ait davantage de représentation (...). Donc c'est aussi une autre manière de faire du plaidoyer, qui est là plus au travers du contentieux et qui est malheureusement, au vu de mon expérience... J'ai eu de l'expérience dans une autre association auparavant (...). J'ai l'impression que les recours du monde associatif contre des décisions des pouvoirs publics, notamment contre toutes ces normes de réglementations qui n'ont pas beaucoup de bases légales, qui sont des instructions, des circulaires, des choses comme ça (...). La plupart du temps les autorités publiques se font casser par le Conseil d'État parce que ce n'est pas dans les clous. Malheureusement, cela existe parfois pendant six mois, pendant un an, pendant deux ans (...). Et puis parfois c'est retiré, puis c'est réintroduit et donc finalement cela fini par fonctionner. On remarque qu'on est presque obligé de dépenser de l'argent et de dépenser de l'énergie pour obliger les pouvoirs publics à respecter la loi simplement et (...) et à produire des réglementations qui sont conformes à la loi.

QV : Ok. Donc tu décrivais le plaidoyer, la participation à des plateformes ou la judiciarisation comme moyens d'action. Mais est-ce qu'il y a déjà eu des formes de sensibilisations différentes du grand public ? J'ai vu par exemple que vous aviez déjà participé à des débats lors de la projection d'un film...

CR : Oui, donc effectivement. Je fais la différence entre la sensibilisation et le plaidoyer. Même si la sensibilisation est une forme de plaidoyer. Je réserve plus le cadre de plaidoyer quand on s'adresse à des autorités. Il y a quand même des moments où nous allons nous-mêmes trouver directement l'autorité. Bah, récemment, on a eu une affaire avec la police à Vielsalm où pour

nous ils sont intervenus de manière disproportionnée par rapport à un patient pour lequel on avait contacté le 112. Et donc, on a demandé à avoir une rencontre directement avec le chef de zone de la police et avec le bourgmestre de Vielsalm. Le but était de débriefer cette situation et pour essayer de parler, pour essayer de voir, pour essayer de faire comprendre nos missions et pour essayer de faire comprendre aussi les besoins de nos bénéficiaires. Je dirais que ça, c'est des formes aussi de plaider. J'ai parlé de cette rencontre avec la commune de Bertrix. Il y a deux ans quand il y a eu pas mal (...). Enfin, quand il y a eu un investissement plus important en Province de Luxembourg, on a obtenu un mi-temps supplémentaire pour du travail sociojuridique en Province de Luxembourg et donc on a fait un petit travail de sensibilisation aussi des communes. Je sais qu'à Libramont on a été voir aussi la Bourgmestre, qui nous avait invités, mais finalement on a plutôt été reçu par le service population, pour un moment d'échange je dirais. On ne veut pas nécessairement faire du plaider sur un point ou sur un problème, mais plus dire qu'on est là, qu'on existe...pour ouvrir des canaux de dialogue avec eux. Voilà. Maintenant au niveau sensibilisation, effectivement, on participe aussi à des actions de sensibilisation (...) Heu (...) C'est rarement de notre propre initiative. Oui, c'est rare que le CINL aille dire, « on va faire... ». Ça s'est déjà fait par le passé (...). Je crois par exemple qu'à l'occasion d'un anniversaire du CINL, pour les 40 ans du CINL je pense, il y a eu quelque chose. Il y a eu un concert ou bien quelque chose (...). Je suis retombé sur des photos il n'y a pas longtemps. Je suis retombé aussi sur des photos, je crois, c'était pour les 30 ans, ou les 20 ans, les 25 ans du CINL ou de l'ASBL CINL, je ne sais plus, peu importe, mais où il y avait eu un souper, un article dans Vers l'Avenir. Il y avait des choses. Voilà. C'est moins le cas maintenant, mais on participe effectivement à des invitations qui ont eu lieu. Par exemple les Grignoux, qui ont un cinéma à Namur, nous ont déjà sollicités pour des projections de films avec des dimensions sociales. Et ils avaient pris contact avec nous pour voir si on accepterait aussi de participer, de faire un apport dans le cadre du débat qui suivait le film. C'était aussi le cas au mois d'octobre de l'année passée à Marche-en-Famenne. Il y avait aussi une projection au CineMarche et c'était en lien avec la Maison... Je ne crois pas que c'était en lien avec la Maison de la culture, mais, enfin peu importe, c'était en lien avec ceux qui gèrent le cinéma et donc ils ont aussi une partie un peu éducation permanente. Et donc c'était en lien avec Vivre Ensemble qui est aussi une association d'éducation permanente, qui nous finance par ailleurs, et qui nous avait sollicité pour venir parler un petit peu. Soit pour venir parler de la réalité des personnes et pour pouvoir répondre aux questions du public qui était là après un film qui parlait de l'histoire d'une jeune fille éthiopienne qui était hébergée dans un monastère en Suisse, etc. Ou bien on participe aussi aux actions de sensibilisation de la CoLuxAL. Chaque année la CoLuxAM organise à l'occasion du 18 décembre une action de sensibilisation. Cela a déjà été aussi une projection d'un film, ça a été une exposition sur les migrations et les problèmes de routes et d'exil qui deviennent de plus en plus dangereux. L'exposition est itinérante. Elle est censée voyager dans différents lieux qui sont prévus pour être vus par le public. On l'a installée dans la cafeteria de l'Université de Liège à Arlon où on avait nos bureaux auparavant. Malheureusement, avec la crise covid, elle a arrêté de tourner, mais cela devrait reprendre. Et l'année dernière deux membres de l'équipe ont participé à une action autour d'un rond-point en Province de Luxembourg pour mettre en avant l'importance

d'avoir des voies d'accès sûres et légales pour les migrants. On a participé déjà aussi, bah... La CoLuxAM avait organisé en mars-avril 2019 un débat plus politique. C'était à la veille des élections législatives et donc au niveau de la Province la CoLuxAM avait invité chacun des partis à envoyer un représentant. Et donc cela avait eu lieu à Bastogne et je pense que chaque parti avait effectivement un représentant. Et puis différentes associations étaient présentes et l'idée c'était à chaque fois de donner un témoignage sur différentes thématiques. Et donc de demander aux différents intervenants politiques sur base de ces témoignages de pouvoir réagir et donner la position par rapport à telle ou telle situation ou telle ou telle revendication que nous avions. Et c'était des histoires à la fois illustrées par une collègue assistante sociale de la Province de Luxembourg et par une collègue psy qui venaient apporter un peu un éclairage, une sur la situation des sans-papiers, l'autre sur la situation dans les centres d'accueil. Voilà. Et donc moi je reformulais aussi les questions qui étaient adressées aux politiques dans le cadre de cette campagne électorale. Donc cela rendait un peu... C'était ouvert au public même s'il n'y a pas eu énormément de public. Là on est un peu entre la sensibilisation et le plaidoyer, disons.

QV : J'ai peut-être encore quelques questions. Donc de ce que j'ai lu, le CINL a aussi été à la base de la mise en place du CRILux, avec le Miroir Vagabond. À quelle volonté est-ce que cela correspondait ?

CR : Il faudrait que je fouille un peu les archives. J'ai peu interrogé les acteurs actuels, notamment du CRILux ou du Miroir Vagabond, pour voir l'origine des choses... Ce que je comprends, c'est que la Province de Luxembourg avant dépendait aussi du CAI de Namur. Donc du centre régional d'intégration de Namur. Et donc que la Province de Luxembourg se trouvait un petit peu délaissée. Elle était loin. Et donc, les deux provinces, c'est un territoire immense pour un seul CRI. Surtout que les CRI essayent d'avoir le plus possible des liens avec les communes. Et donc cela faisait beaucoup... La Province de Luxembourg se sentait devenir un peu le parent pauvre au niveau de la politique d'intégration et donc, heu (...). Par ailleurs je pense qu'il y a eu un mouvement où on allait figer de nombreux centres régionaux d'intégration en Wallonie et donc le Miroir Vagabond et le CINL... Le CINL travaillant spécifiquement avec les personnes étrangères et le Miroir Vagabond avec un public plus large, mais ayant pas mal de personnes étrangères dans leur public et bien, ils ont décidé de mettre ça en place. Le Miroir avait aussi développé pas mal aussi d'initiatives en matière d'intégration. Il y avait par exemple un service d'interprétariat pour la Province de Luxembourg qui était géré par le Miroir Vagabond. Donc ils ont décidé de mettre sur pied une structure régionale d'intégration, un SRI au départ, qui a fini par obtenir l'agrément comme CRI et qui est devenu le CRILux par la suite quand il a obtenu l'agrément de centre régional d'intégration. Donc je pense que c'est plutôt (...) comment dire (...). D'après ce que je ressens, c'est aussi les acteurs de la Province de Luxembourg qui, sentant la nécessité d'avoir quelque chose de spécifique pour une réalité particulière qui est celle de la Province de Luxembourg qui est une réalité majoritairement rurale, avaient le besoin d'avoir un centre régional d'intégration plus proche pouvant prendre en charge aussi des aspects spécifiques de l'intégration des personnes d'origine étrangère. Mais voilà. J'ai peu d'information

sur d'autres aspects qui pourraient être liés à ça. C'est plutôt le fait d'après ce que je comprends, du sentiment d'être laissé à l'abandon par rapport à Namur qui était assez loin.

QV : J'ai aussi appris que le CINL serait né sur des bases un peu « subversives ». Je dis ça dans le sens où il s'agissait au départ de cacher des enfants juifs durant la guerre. Comment cet aspect plus militant, plus engagé, se vit et se retrouve aujourd'hui dans l'action du CINL ? Et comment mets-tu ça en lien avec la « mission de service public » qui a été obtenue via les agréments et les subsides donnés au CINL ?

CR : Oui. Donc ce dont tu parles, c'est un peu de la préhistoire du CINL. Lorsqu'on a eu une mise au vert, il y a deux ans, le prêtre qui a été assistant social, et qui vit maintenant à Malmedy dans un monastère nous avait expliqué ça. On avait été le voir et lui nous avait expliqué que le CINL était né dans un bâtiment qui est le bâtiment de la paroisse Saint-Jean à Namur. Bâtiment où il y a toujours eu un engagement social assez important et où cela s'enracinait dans l'action de l'Abbé Joseph André qui avait caché des enfants juifs durant la guerre et qui était reconnu comme Juste parmi les Nations. Et donc qu'il y avait effectivement ce sentiment, cet esprit de protéger ceux qui sont en danger, que lui voyait aussi... Enfin, que le CINL était dans la continuité de cette action-là. Donc, est-ce que c'est être subversif... Heu... Je ne sais pas si c'est être subversif que de dire « si les politiques sont injustes, il faut protéger les gens contre des politiques injustes ». Et donc, que la dignité des personnes humaines vient avant le respect de la loi. Et donc, comment cela se vit aujourd'hui ? Par le fait qu'effectivement toute personne, même si elle n'est pas en séjour régulier, doit avoir accès au CINL. Et s'est aussi, comment dire, défendre devant les pouvoirs publics que nous accompagnons ce public-là. Et donc ce que je veux dire, ce n'est pas anodin non plus que le secteur de l'intégration fasse un groupe de travail sur les sans-papiers. La Région wallonne pourrait dire « ce n'est pas de notre ressort. Ce public n'est pas de notre ressort. Ils ne sont pas dans une dynamique d'intégration ». Nous ce qu'on nous a donné, c'est l'intégration de personnes étrangères et cela concerne les personnes qui ont un titre de séjour, et un titre de séjour de plus de trois mois. Soit un titre de séjour qui est un peu pérenne, disons. On va même dire que tout ce qui concerne les personnes en demande d'asile ou en demande d'accès au territoire pourrait ne pas nous concerner directement. Donc voilà. C'est le fait de revendiquer, heu (...). C'est revendiquer que l'on travaille avec des personnes aussi qui ne rentrent pas directement dans les cases de la loi et aussi dire (...). Donc évidemment, on ne peut pas changer la loi, mais que si la loi... Enfin, c'est aussi de se dire qu'on ne doit pas faire comme si c'était une fatalité, que la loi est la loi. La loi, il faut aussi pouvoir vouloir la changer quand elle n'est pas juste. En même temps, on doit faire avec au jour le jour et donc on ne peut pas promettre aux gens que l'on va faire différemment. On doit informer les gens clairement que la loi ne peut pas répondre à leur demande ou qu'elle complique leur situation actuellement. Donc, je pense que cela fait partie aussi de nos missions et qu'il faut aussi sûrement éviter de créer des attentes disproportionnées chez les bénéficiaires. Mais cela ne doit pas nous empêcher que si les choses nous paraissent vraiment injuste, de continuer à les porter et d'essayer de faire changer ces choses, de faire changer ces réglementations, de faire changer ces lois et surtout de veiller à ce que l'État respecte lui-même la loi. Et respecte toutes les lois et donc pas seulement, voilà...

Parce qu'il y a, et je pense que c'est heureux, il y a des conflits de lois et donc des normes qui sont supérieures. Toutes les lois qui concernent des droits fondamentaux qui passent avant des droits. Des droits qui sont des choses administratives. Et donc il y aura à plaider aussi dans le sens où il y a des normes supérieures qu'il faut faire valoir par rapport même à du droit positif qui existe déjà. Ça, dans un premier temps, on doit tenir compte de la loi. On doit tenir compte des règlements. Et puis en même temps on ne peut pas se laisser enfermer là-dedans. Heu... Je dirais aussi, c'est le fait de se dire qu'il ne faut pas avoir trop peur des conséquences que cela peut avoir. Et là, je dirais qu'on est subsidié par la Région wallonne alors que notre public souffre davantage des lois qui viennent du fédéral. C'est peut-être un avantage. Ce n'est pas tout à fait le même niveau de pouvoir même si des partis peuvent se retrouver à différents échelons. Donc il y a quand même aussi une différence. Et d'ailleurs, de temps en temps, notre niveau de pouvoir peut devenir un relais pour faire passer une demande... Je dirais, actuellement sur la question des personnes sans-papiers, on sent que la Région wallonne, en tout cas dans son discours, est plutôt ouverte à essayer de faire avancer les choses. Qu'elle serait prête à porter quelques éléments en conférence interministérielle et que le secteur associatif pourrait nourrir la Région pour essayer de convaincre aussi le niveau fédéral de bouger un peu les lignes à un moment donné en disant « bah le fait que vous camper sur vos positions cela bloque certaines situations et cela bloque des situations qui pourraient être favorables notamment dans le cadre de la crise sanitaire, certains sans-papiers qui avaient des compétences au niveau des soins infirmiers ou d'autres choses, de leur donner la possibilité d'avoir accès au marché du travail, pourraient être intéressant dans certaines circonstances. ». Et donc voilà, le fait que l'on soit subventionnés par de l'argent wallon alors que notre adversaire est principalement du niveau fédéral, cela rend les choses un peu plus faciles. Maintenant (...). Comment dire (...)? Il pourrait arriver... On a été sollicité, et je ne dis pas que cela ne reviendra pas sur le tapis, on a été sollicité par les collègues du CIRE pour participer à l'accueil des demandeurs d'asile et donc ils cherchent à ouvrir des places dans lesquelles les associations seraient en charge aussi d'accompagner les bénéficiaires de ces places d'accueil. Dans ce cadre le financement qui vient, c'est un financement fédéral qui vient de Fédasil. Mais c'est une position beaucoup plus délicate aussi et je sais bien que ce n'est pas simple aussi. Cela peut nous mettre en instabilité par rapport à certains bénéficiaires si on continue à appliquer les consignes que nous donne Fédasil puisque dans ce cas-là le CIRE est dans une relation de partenariat avec Fédasil. Et donc, on pourrait devoir demander à des gens de quitter un logement quand ils se trouvent dans une situation de vulnérabilité. Et ça, ça peut nous mettre en porte à faux. Cela peut nous mettre aussi dans une position plus délicate si à un moment on veut critiquer la politique de Fédasil. Maintenant, est-ce que c'est des choses qu'il ne faut pas faire pour se sentir plus à l'aise, ou bien est-ce que c'est des choses où on se dit « il faut pouvoir y aller et on y va, mais on va continuer à ne pas la fermer même si on est en partenariat avec eux » ? Et donc, pour ça, on peut s'inspirer du CIRE. Le CIRE, ils essayent d'être assez attentif à ce que si un partenaire rentre dans une convention accueil, que cela ne mette pas en jeu l'existence de ce partenaire. Voilà. Que l'équilibre financier entre cette partie qui serait financée avec le partenariat de Fédasil et les autres missions de l'association soit maintenu. Et donc que si un jour Fédasil choisissait de rompre la convention parce que le partenaire ne serait pas assez

loyal, ou qu'il serait trop critique par rapport à la manière de (...). Mais donc par exemple le CIRE dit qu'on est parfois dans des situations schizophréniques parce qu'on fait des recours contre nous-mêmes au tribunal du travail pour que l'on soit condamné à héberger des personnes. Donc, ils disent qu'ils travaillent à la fois sur des recours comme partenaire de l'accueil. Mais ils disent qu'ils assument parfaitement cette contradiction. Et je pense que c'est une manière de faire qui peut porter du fruit, avec vraiment les deux pieds dans la réalité de l'accueil, pour pouvoir la critiquer de l'intérieur. Mais c'est sûr qu'à ce moment-là c'est plus dur de dire à Fédasil « Mais qu'est-ce que vous êtes en train de dire, vous n'y connaissez rien... ». Ce n'est pas qu'on n'y connaît rien, c'est qu'on est vraiment dedans, on voit les failles du système et les problèmes qui se posent. Mais cela met en posture et en situation beaucoup plus délicate. Donc voilà.

QV : Peut-être une dernière question. On dit souvent que les travailleurs du secteur ont un engagement personnel fort (...). Tu prenais l'exemple du CIRE et le fait que les travailleurs ont déjà appuyé des actions du CIRE. On voit que le CIRE est souvent présent dans des grandes actions de la société civile. Quelle est la position du CINL sur l'utilisation de levier plus militant (soutenir des actions de sans-papiers par exemple) ? Quelle est la position actuelle ? Y a-t-il eu une évolution ?

CR : Que dire (...) ? On rentre là dans une frontière qui est un peu complexe. Parce que (...). Le temps est une ressource limitée (...). On est financé pour faire des permanences juridiques, pour recevoir des gens en consultation au niveau psy (...). Heu (...). Donc on essaye quand même d'avoir du temps pour faire un peu d'autres choses aussi, plus des choses de deuxième ligne. On essaye donc de participer à des groupes de travail ou à des réunions, des réflexions, etc. Maintenant, s'engager sur le terrain (...). Comment dire... S'engager sur un terrain plus en allant soutenir des occupations de sans-papiers ou en allant organiser une manifestation ou des choses de ce type, ça veut dire que le temps que je vais demander aux travailleurs pour faire ça, ce ne sera pas donné à une mission pour laquelle je sens qu'il y a une demande qui est présente et pressante et pour laquelle il y a des besoins qui sont là. Et donc, il y a un peu une tension entre (...). Donc, je ne vais pas pouvoir dire à la fois je dégage un assistant social pour participer à des actions de sensibilisation ou des manifestations alors que ce temps est extrêmement nécessaire pour l'accompagnement des personnes pour lesquels on reçoit un subside. Donc effectivement, là on est financé pour des choses alors c'est une manière de dire que le financement nous limite dans nos libertés d'action, mais aussi que cela a un impact, et je pense que cela a un impact. Maintenant ceci dit, si le nombre de demandes était moindre, on libérerait du temps par rapport à ça. Et si qu'on était financé pour (...). Enfin, voilà. Si on était financé uniquement par des fonds privés, on pourrait se dire aussi qu'à un moment il faudrait développer de l'action militante et participer là-dedans. Je vais dire la question est un peu difficile à poser aujourd'hui parce que moi, en tant que coordinateur, il y a une demande qui vient des demandes qui nous sont adressées. Et cela mange la plupart du temps des travailleurs. Après je n'ai rien contre le fait que les travailleurs puissent y aller. Maintenant, demander de faire ça sur ses heures, d'y aller en plus... Je ne dis pas que cela ne se fera jamais. Mais c'est aussi compliqué de rentrer dans ces dynamiques-là pour lesquelles (...). Voilà. C'est encore la différence entre nous et les

associations d'éducation permanente dans lesquelles ce genre d'action peut rentrer. Voilà. Tu vas travailler avec les associations d'éducation permanente, avec les sans-papiers, bah tu les aides à travailler là-dessus, donc heu (...). C'est un peu là où se trouve la difficulté, disons. Mais maintenant je suis très content si les travailleurs se disent : « ce dimanche il y a une manifestation à Bruxelles pour les sans-papiers, j'y participe ». Voilà, c'est mon dimanche, mais je ne vais pas prendre ça en charge, sinon il n'y a plus personne la semaine dans les locaux.

QV : Et...

CR : Mais voilà. Je me rends bien compte aussi que cette question- là (...). Comment dire (...). Cela peut être aussi une question de (...). Je vais dire que même parfois je peux être hésitant à dire : « telle chose va se passer, je donne l'information aux travailleurs ». Est-ce qu'ils pourraient voir ça comme une invitation à y aller ? Est-ce que c'est mon rôle de leur communiquer ça ? Leur dire qu'il va y avoir telle ou telle action, telle ou telle marche, telle ou telle soirée... Voilà !

(...)

CR : C'est une question que parfois je me pose aussi quoi.

QV : Donc je voulais aussi te demander. Le CINL est une ASBL maintenant. Elle est issue du pilier catholique et donc elle fait partie du privé. Qu'est-ce qui va différencier l'identité CINL, par exemple au niveau du service sociojuridique, d'une autre ASBL comme par exemple une association « chapitre 12 », issue du public, mais qui propose le même service.

CR : Je pense qu'il y a quand même une culture de chacun des services et que cette culture peut se développer indépendamment du fait que l'association soit d'origine publique ou d'origine privée (...). Donc je ne suis pas certain que sur le terrain même l'approche va être fondamentalement différente. Enfin, je ne sais pas. J'ai plutôt une bonne appréciation aussi d'(***). Et donc, même s'ils sont par ailleurs aussi travailleurs dans un CPAS, ils font leur travail avec énormément de sérieux, de compétences, et beaucoup de cœur et aussi de proximité avec les bénéficiaires. Ce qu'on essaye de faire aussi au CINL. Donc heu (...). Je ne sais pas si cela a un vrai impact. Je pense simplement qu'à l'heure de devoir prendre certaines décisions qui pourraient être des décisions un peu plus polémiques, comme par exemple lorsqu'on est allé en recours au Conseil d'État, ça peut être plus difficile. Mais je pense (...). Je pense qu'il y a aussi une sorte de volonté dans le monde associatif privé d'être le plus indépendant possible. Qu'effectivement il y a le pouvoir public, mais à nous d'avoir une certaine forme de créativité pour répondre à des nouveaux besoins qui se présentent, et ce de la manière la plus souple possible. Donc voilà. C'est un peu ça que je pourrais répondre par rapport à cette question (...). Mais j'avoue qu'il faudrait que je connaisse mieux la manière dont cela fonctionne dans les autres services. C'est un peu difficile de pouvoir comparer quand on n'a pas trop de référence, si ce n'est les contacts que j'ai de l'extérieur. Mais je pense qu'en tout cas qu'il y a au CINL une volonté de mettre beaucoup l'accent sur l'accueil de la personne, sur le fait qu'il y ait vraiment un lien de confiance, d'être le moins possible perçu de la manière administrative. Voilà. Et qu'il y ait une sorte de (...). Le fait qu'on parle d'accompagnement et pas d'assistance. Cela veut dire que

l'on essaye de marcher sur le même chemin avec les gens et qu'on essaye de les aider à se mettre en marche, en route. Et que l'on essaye d'être aussi attentif à ce qu'eux veulent nous dire et pas seulement ce que nous on veut leur dire. Voilà.

QV : Ok. Tu aurais quelque chose à rajouter ?

CR : Non, pas spécialement.

QV : Merci.

CR : De rien, avec plaisir !

Interview NC

QV : Bonjour, pouvez-vous vous présenter ?

NC : Je suis NC, je suis directeur du CRILux et j'ai 41 ans. J'ai une formation en philosophie et lettres à la base. Et heu ... Je suis historien, mais je n'ai pas souhaité m'orienter vers l'enseignement qui était un des débouchés principaux dans ce type d'étude. Donc j'ai commencé... J'ai plutôt marqué un attrait pour le secteur culturel et donc j'ai passé 10 ans avec Christine Mahy au Miroir Vagabond. Et donc, je suivais la thématique de l'intégration des personnes étrangères et c'est depuis le Miroir Vagabond, avec le CINL entre autres, qu'on a commencé à travailler sur le projet d'un centre régional d'intégration pour la Province de Luxembourg. C'était à la fin des années 2000... Et quand cela s'est concrétisé, j'avais trop donné sur le projet pour le laisser partir. Donc je suis parti avec lui. En 2014 le CRILux a obtenu son agrément dans la foulée et là, depuis janvier 2015, je mets en place le projet et heu... J'avais entre-temps suivi un troisième cycle en management associatif pour pouvoir me donner un peu plus de crédibilité dans les missions que je remplissais. Je remplissais déjà de toute façon ces missions sur le terrain, mais je n'étais pas formé pour le faire à la base donc heu... J'ai plus un profil de gestionnaire à la base que d'assistant social, mais en étant depuis 15 ans dans l'action sociale, je comprends quand même les codes et les pratiques de manière assez fines, je pense.

QV : Je voudrais aussi vous poser une question. Comment vous décririez-vous les missions du CRILux ? Donc pas nécessairement les missions directement comme dites dans le décret, mais plus comment vous, vous décririez le rôle du CRILux en Province de Luxembourg ?

NC : Je le dis toujours en boutade, mais l'objectif ultime du CRILux c'est qu'il n'existe plus en fait hein. Et que l'on en ait plus besoin (...). Et donc que les questions d'intégration et d'inclusion des personnes d'origine étrangère, elles coulent toutes de source et qu'elles n'aient pas l'objet, qu'elles n'aient pas le besoin de faire l'objet de dispositifs spécifiques. Et donc ça, c'est plutôt pour la boutade. Mais on peut présenter les missions du CRILux en termes de vision de société. Et c'est la vision d'une société fondamentalement inclusive où les personnes étrangères ou d'origine étrangère ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout un chacun. Et donc, comme ce n'est pas possible pour le moment, puisqu'il y a une série de freins, de discriminations et autres, bah des dispositifs comme ceux-là sont encore nécessaires, mais à terme, ce serait qu'il n'y ait plus besoin de ça et que cela coule de source. On sait qu'il reste du travail. Mais voilà, c'est une autre manière de présenter les missions. Donc on est là pour mettre tout en œuvre, pour pouvoir concrétiser ce projet de société. D'une société inclusive et de la diversité.

QV : Mettre tout en œuvre, qu'est-ce que cela inclut ? Qu'est-ce que cela n'inclut pas ? Voilà. Mettre tout en œuvre c'est assez large comme spectre d'action. Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

NC : Là je peux vous renvoyer aux missions décrétales qui sont tellement vagues que potentiellement, je peux tout faire (rire). C'est-à-dire que je peux déployer tout type d'action avec

la société d'accueil ou avec les personnes étrangères elles-mêmes. Soit sur une approche de première ligne et de service social d'une part, soit sur du développement de projets et de sensibilisation et d'information d'autre part. Mais je ne suis pas (...). Je suis uniquement limité par des moyens humains et financiers. Pour le reste, bah, on peut tout faire... Avec quand même c'est vrai (...). C'est vrai (...). Je dis que je peux tout faire, mais il y a quand même une structure privée, avec des règles de fonctionnement qui font aussi que... Je dis que je peux tout faire, mais dans certains cas de figure, c'est plus difficile que dans d'autres puisque les instances sont composées de manière paritaire par des représentants publics et privés. Alors aller sur des questions politiques sensibles alors que j'ai des représentants politiques dans mes instances, bah, ça peut poser problème. Et donc, dans le déploiement de l'action, il n'y a pas trop de soucis. Mais par contre, la prise de position publique, dans l'espace public, là, elle doit tenir compte des contraintes comme celles que je viens de détailler maintenant.

QV : Ok. Voilà. J'ai été voir un peu les pages, les sites internet des différents CRI. Et on voit quand même qu'à certains moments les CRI prennent des positions. Que ce soit pour l'instant pour la campagne de régularisation des personnes sans-papiers ou alors même lors des élections fédérales. Mais ces positionnements-là sont principalement destinés à des politiques fédérales ...

NC : Oui. Donc on est plus sur l'échelon fédéral et l'échelon régional évidemment. Échelon régional qui est l'échelon dont on dépend et donc c'est vrai que quand on déploie des mémorandums ou des actions de revendications, le premier destinataire c'est la Région, le deuxième c'est le Fédéral, et puis après localement c'est à architecture assez variable. Oui...

QV : Donc vous avez aussi pour mission de coordonner l'action des opérateurs au niveau de l'intégration. Donc je suppose qu'au niveau des opérateurs, il y a aussi des logiques très diverses. Vous parliez tout à l'heure du Miroir Vagabond qui en est un, ou le CINL... Mais il y a aussi les communes qui ont parfois aussi des agréments ILI. Comment cela se passe toute cette dynamique-là entre des acteurs qui peuvent parfois être animés, je suppose, par différentes logiques ?

NC : Bah non... Moi je dis souvent en boutade aussi ... Donc on a cette mission de coordination. Donc on pourra juger de la qualité de notre travail sur base du réseau ou partenariat que l'on aura mobilisé. Et donc on est obligé de travailler avec un panel d'acteurs très large et on est obligé de travailler avec tout le monde en Province de Luxembourg. Mais personne n'est obligé de travailler avec nous... Même pas les ILI... Enfin si. Les ILI doivent occuper nos plateformes qui sont mises en place, mais heu... C'est une obligation qui est plus ou moins bien respectée. Donc finalement, l'utilité de ce travail de coordination, cela va dépendre de la légitimité que l'on a aux yeux de ces opérateurs-là. Et donc finalement de la qualité de l'accompagnement et du service que l'on peut leur proposer. Et donc, il y a une série d'opérateurs pour lesquels on est légitime et qui ont plus facile de venir vers nous. Puis il y en a d'autres pour lesquels on est moins légitimes. Voire d'autres opérateurs qui n'ont pas envie de travailler avec nous... Donc la mission elle est belle ! Oui, cette mission de coordination des actions. Mais on peut se dire que sur le terrain c'est extrêmement difficile. Se dire que dès qu'il est question d'inclusion ou d'intégration, le CRILux

va être un interlocuteur incontournable, nous on y travaille au quotidien, mais comment dire... On n'est pas encore là. Donc oui, il y a des logiques différentes, des intérêts différents, il y a des approches différentes... Disons l'approche d'un CPAS, qui met en œuvre un PIIS, ce n'est pas la même que celle d'un service d'insertion sociale qui a une attention sur d'autres dimensions. Et nous, on doit travailler autant avec le CPAS qu'avec le SIS. Et donc avec le CPAS, on peut dire, voilà nous ce que on fait, si cela ne nous va pas, on ne le fait pas ensemble donc heu... Je dois travailler avec tout le monde, mais je peux quand même mettre des balises dans la manière dont on coordonne le travail que l'on déploie et par rapport au contenu que l'on propose.

QV : Ok. Et donc, vous avez aussi un rôle de relais en Province de Luxembourg envers les autorités publiques... Quels sont un peu les moyens utilisés ? Vous disiez au départ que vous pouviez tout mettre en place (...). Mais quels sont les moyens d'action que vous privilégiez pour porter l'intérêt du secteur de l'intégration ou même porter l'intérêt des personnes que vous accompagnez directement ?

NC : Moi, mon but, mon levier principal, celui que j'identifie et qui est le plus souvent activé, c'est et j'en ai déjà parlé, la légitimité. Donc c'est se rendre légitime aux yeux des pouvoirs publics. Mais donc, c'est par exemple aussi aux yeux des pouvoirs provinciaux. Mais je pense qu'on l'a gagné cette légitimité. Mais elle peut être à double tranchant. Et ça je le croise sur le terrain. C'est-à-dire je vais donner un exemple très concret. La Province de Luxembourg est dans un mécanisme de désengagement du soutien financier par rapport à toute une série d'acteurs culturels et sociaux... Là jusqu'à présent, le soutien dont on bénéficie de la part de la Province est vraiment marginal par rapport à nos moyens, parce qu'on dépend majoritairement de la Région. Donc les moyens que l'on obtient de la Province, on les a toujours... Mais d'un autre côté, on a déjà vu par le passé la tendance de la Province, dès qu'un opérateur interpelle sur ces questions-là, de dire « oui, mais de toute façon nous on parle de la thématique puisqu'on subventionne le CRILux ». Alors quelque part (rire) on est légitime, mais on peut servir aussi d'alibi aux pouvoirs publics pour qu'ils puissent justifier du fait qu'ils s'intéressent à la thématique. Donc cela nous met parfois dans une position un peu difficile. Surtout si d'autres acteurs se vivent en concurrence avec nous alors qu'on est en principe là à la base pour être à leur service. Donc la légitimité pour moi c'est un levier d'action relativement important et quand la légitimité ne fonctionne pas, le rapport de force peut être un autre levier... Les rapports de force oui, mais donc à ce moment-là il faut que... Il faut arriver à aller en ordre de bataille avec une série d'autres partenaires. Bah pour faire quoi ? Ça, c'est par rapport à des institutions qu'on voudrait sensibiliser, qu'on met autour de la table pour réfléchir à une action... Donc on a vécu ça en fin d'année dernière et donc heu... Sur la question des migrants en transit, bah où nous ... Il y avait des moyens qui avaient été déployés par la Wallonie pour soutenir les gens, pour essayer de trouver des solutions en dur, pour ouvrir des abris, pour envisager des alternatives aux campements de Sterpenich. Là, on aurait pu jouer le rapport de force avec le soutien du Gouverneur de la Province, parce que le Gouverneur a convoqué une réunion avec les 44 communes et que le but de la réunion était de montrer que les communes qui avaient déjà des abris, cela fonctionnait bien. Cela pouvait notamment mettre la pression sur des communes

comme Arlon qui était réticente... Donc on a parfois joué sur ça depuis. C'est vrai que la supracommunalité est souvent un argument qui permet de faire bouger... Mais donc, même ici récemment sur Libramont, j'ai entendu dans la bouche de la Bourgmestre... C'est vrai que je suis ... Non. Je ne l'ai pas entendu comme ça. Mais c'est vrai que le raisonnement c'était celui-là, « je n'ai pas vraiment envie de bouger sur la thématique, mais cela se fait sur les autres communes et donc je ne voudrais pas que l'on me reproche de ne pas l'avoir fait ». Et donc ça ce sont des choses qui fonctionnent, même si ce n'est pas glorieux (rire). Ce n'est peut-être pas le moyen le plus facile à mettre en œuvre, mais sur les politiques locales, on voit qu'il peut y avoir un effet d'entraînement entre les communes. On l'a vu également sur la campagne commune hospitalière du CNCD 11.11.11. Pour les premières communes, on a eu plus difficile à aller les chercher. Mais une fois qu'il y a quelques communes, on peut s'appuyer sur ça pour jouer sur l'effet d'entraînement. Donc la dimension communale est assez importante quand on veut essayer de mettre en place des choses localement...

QV : Donc, cela veut dire que ... Vous preniez l'exemple du CNCD 11.11.11, mais... C'est très diversifié. Donc vous allez avoir un rôle à certains moments avec les communes, à d'autres moments avec l'associatif qui a obtenu des agréments ou même avec le CNCD qui a plus un rôle militant. Comment est-ce que... enfin... Comment est-ce qu'en tant qu'organisme dispensant des missions de service public, vous faites le relais entre ces différentes tendances ?

NC : Ha, mais c'est toujours... Je saisis aussi le sens de la question et c'est toujours... Avec la Région, là ce n'est pas local, mais c'est un cabinet ministériel et je crois qu'on était sur la question du droit de vote des étrangers aux élections. Donc avec le cabinet du ministre des Pouvoirs locaux. Et ils nous disaient « vous comprenez bien, on ne va pas vous subventionner pour que vous alliez mettre des bâtons dans les roues du ministre ». Donc c'était un ministre de droite à l'époque... Donc c'est ça aussi toute la difficulté d'être une structure privée, d'être une ASBL privée, donc normalement on peut défendre les choix qui sont les nôtres, mais en même temps, on est dans un mécanisme d'agrément et donc on est redevable par rapport aux pouvoirs subsidiaires. On peut donc aussi être menacés par rapport à ça. Donc évidemment, si on ne remplit pas nos missions comme eux l'entendent. Et donc ce rôle de revendication, de relais, de lobbying, c'est assez difficile. Surtout si cela nous met en porte à faux, si on va attaquer, si ... Si c'est contre une instance qui nous subventionne, cela risque de créer des tensions. Mais on n'est pas la seule structure comme ça. C'est juste l'associatif qui est financé par le pouvoir public qui vit ça. Donc heu... On est plus attaché aussi aux valeurs de la charte associative (...) Mais donc, excusez-moi, ils nous ont sous-traité une part de service public, mais ils nous font confiance dans la manière dont on les déploie et si cette manière nous mène à mettre en avant des failles ou des faiblesses dans les dispositifs que l'on port, bah cela fait partie du jeu. Donc par exemple le parcours d'intégration ça n'a pas été une simple administration... Donc les premières années du parcours, il y a quand même eu un bras de fer entre la Région et les CRI qui le déployaient parce que forcément, on n'était pas en accord avec tout, ne serait-ce que sur les volets sanctions du public... Mais on essaye aussi... On essaye de créer une dynamique qui est intéressante parce-

que de là peut découler des améliorations dans le dispositif, des résolutions à des problèmes qui se posent donc heu... Il y a des possibilités aussi...

QV : Ok.

(...)

QV : Une autre question un peu plus précise : Par rapport à vos moyens d'action, avez-vous déjà été cosignataire d'un recours par exemple ? Parfois vous avez déjà partagé des pétitions, des Mémoires, des cartes blanches ou un peu ce type de supports, est-ce que cela vous est déjà arrivé d'aller un peu vers d'autres moyens ... Qu'on peut qualifier de plus collectif, avec d'autres institutions ou ce type d'action ?

NC : Oui, donc peut-être deux choses pour compléter. C'est que dans le volet interpellation locale, on peut y aller aussi, mais on essaye toujours que l'initiative vienne des acteurs locaux, citoyens, associatifs ou autres. On ne veut pas arriver avec nos gros sabots comme ça. Parce qu'on est bien aussi à la base sur l'accompagnement, sur la deuxième ligne, et donc s'il y a un souci par exemple au niveau d'une commune, c'est vrai qu'on va plus essayer de travailler avec les collectifs citoyens. Par exemple via une interpellation au Conseil Communal, plutôt que moi j'écrive au Bourgmestre, etc. C'est clair que c'est aussi des logiques de participation citoyenne qui sont beaucoup plus intéressantes à travailler comme ça. Maintenant, on a aussi un panel d'actions collectives qui est relativement large. Un autre exemple plus récemment... Quels sont nos moyens d'action, bah... On peut instruire avec Unia sur les signalements d'attitudes, de discriminations, de racisme... D'ailleurs, je pense qu'on se croise de temps en temps avec le ressenti qu'on peut avoir par rapport à l'action de certains partenaires... Mais même s'ils compliquent toujours les choses, c'est des partenaires avec lesquels on doit travailler par ailleurs. Et donc si je suis témoin de comportements racistes du personnel d'une administration communale et que, pour une commune que je ne citerais pas, j'ai besoin de trouver avec cette administration communale une entente parce que c'est elle qui m'envoie le public avec lequel je fais le parcours d'intégration... Donc là aussi, on peut instruire des dossiers avec Unia, mais on peut aussi essayer de trouver des pistes sur de la médiation... Donc c'est quand même un peu un numéro d'équilibriste au quotidien, car c'est plein d'enjeux qui se croisent et donc voilà... On est appelé parfois à interpellier des opérateurs, mais qui sont aussi des partenaires au quotidien... Mais ce que je veux dire... Je ne suis pas le seul. C'est comme les organismes d'éducation permanente qui vont faire une manifestation le matin et qui se retrouvent dans de la concertation sur un conflit l'après-midi. Je vais dire... Il y a parfois des frontières poreuses au niveau de toutes ces dimensions-là, surtout si on est à la croisée du public et de l'associatif. Donc on doit essayer de travailler avec la même attention. Donc on ne privilégie pas des acteurs par rapport à d'autres, mais voilà, c'est souvent compliqué. Soit on s'appuie sur des actions de participation citoyenne ou associative, soit on travaille à la légitimité que l'on peut avoir aux yeux des interlocuteurs. Ou alors on peut avoir le rapport de force quand on n'en a pas le choix et qu'on doit le faire évidemment... Si on n'a pas l'occasion de le faire, c'est beaucoup plus compliqué. Mais donc, se

rendre visible dans l'espace public, mais avec des contraintes organisationnelles qui sont parfois rédhibitoires, c'est limiter les actions possibles...

QV : Au niveau des CRI, est-ce que vous avez l'impression qu'il y a une vision partagée en Région wallonne au niveau des CRI et de leurs missions ?

NC : On y travaille en tout cas... Ce qu'il y a c'est qu'historiquement, il y a 20 ans, de 1996 à 2014, il n'y a pas vraiment eu d'impératif, d'harmonisation des actions sur le terrain. Donc les CRI parfois travaillaient dans des directions complètement différentes. Depuis, il y a eu l'apparition du parcours d'intégration et la nécessité de déployer un dispositif égal sur l'ensemble du territoire de la Wallonie... Parce que, il fallait bien que le parcours soit le même à Charleroi et à Arlon. Donc on a des impératifs d'harmonisation ... On a beaucoup travaillé ces dernières années sur ça... Aujourd'hui, globalement, la vision va dans le même sens... Il y a encore quelques sujets sensibles où l'on voit qu'il faut qu'on accorde nos violons, mais cela tend vers une vision commune qui va pouvoir pallier peut-être au manque de vision des pouvoirs publics wallons. Parce que cela fait plusieurs fois déjà depuis le début de la législature qu'on interpelle la ministre sur la vision de la politique d'intégration et la vision qu'elle défend, mais on n'a pas de réponse et donc la dernière décision que l'on a prise, mais pas seulement au niveau des CRI, mais au niveau de tout le secteur, bah, c'est de dire que comme le cabinet ne nous livre pas, nous on va lui livrer la nôtre. Et donc on va travailler au niveau de ce qui est un peu une interpellation du secteur de l'intégration actuellement. Mais c'est-à-dire tous les CRI, toutes les ILI. Donc cela va poser quelques balises d'une vision et on lui soumettra. Mais au niveau des CRI, je pense que voilà... Il y a juste encore quelques petits points où plus récemment... Par exemple sur la question de la neutralité de l'État je ne suis pas certain... Je pense que sur ça, il y a des franches plus dures que d'autres ... En tout cas, des éléments qui font qu'on doit encore affiner le débat, mais globalement, je pense que l'on va dans la même direction...

QV : Je lisais un livre qui a été écrit en 2014 qui expliquait que l'on pouvait distinguer les CRI selon deux axes : soit social, soit culturel,-religieux. Cela me permet de poser ma question. Vous disiez que le CRILux a été une initiative du Miroir Vagabond et du CINL. Avant, les politiques d'intégration en Province de Luxembourg dépendaient si je ne me trompe pas CAI, qui lui était vu comme étant sur l'axe culturel religieux. Qu'elle a été la ... D'où est née cette volonté d'avoir un centre régional d'intégration en Province de Luxembourg ? Est-ce qu'il y a eu un héritage par rapport au CAI ?

NC : Le CAI ne couvrait pas... Le CAI un moment donné s'est vu proposer un équivalent temps plein supplémentaire pour la Province de Luxembourg, mais il a décliné parce qu'il y avait une proximité entre le Miroir Vagabond et le CAI. Et le CAI a soutenu la création du CRILux. Ce n'était plutôt pas pris en charge du tout. Il y a eu un projet pilote qui s'est développé de 2011 jusqu'en 2014. Et pendant tout un temps, les pouvoirs publics estimaient que ce n'était pas indispensable d'avoir un CRI en Province de Luxembourg parce que c'est une zone plus rurale. Donc il y avait moins de besoins pressentis. Ils pensaient que cela ne marchait pas. Au début, on n'arrivait pas à faire bouger les lignes et il a fallu vraiment attendre que le parcours d'intégration

arrive et qu'on puisse mettre en avant le fait que s'il n'y avait pas de CRI, il n'y avait pas de parcours en Province de Luxembourg et s'il n'y a pas de parcours, c'est problématique... Et donc s'il n'y avait pas eu le parcours d'intégration, je crois qu'on attendrait encore... Mais on ne peut pas dire que c'était confié au CAI. Ce n'était juste pas couvert et donc le Miroir Vagabond s'en tracassait. Comme d'autres opérateurs s'en tracassaient aussi. Et donc les solutions étaient plus locales que globales et concertées. Mais il y avait juste une ouverture... Il y a toujours eu une ouverture du député aux affaires sociales depuis le début des années 2000, mais avec des institutions provinciales qui s'affaiblissent rapidement... Donc ce n'est déjà plus le même soutien aujourd'hui... Ce n'est plus la même chose qu'il y a encore une quinzaine d'années parce que les marges de manœuvre des provinces sont bien plus restreintes ...

QV : Ok. Bah voilà. Je voulais surtout vous poser ces questions-là. Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose.

NC : Bah dans le classement selon les axes, il y avait une étude qui a été faite par l'Université Libre de Bruxelles à la fin des années 2000 qui disait, c'était fait par Adam, qui classait aussi selon deux axes. Un axe cohésion sociale et l'autre ... Je ne sais plus comment ils étaient appelés. C'était spécifique. Mais c'est ce que je disais tout à l'heure. Est-ce qu'on est plus attentif envers des revendications pour une prise en compte globale des problématiques et des publics ou est-ce que l'on défend plutôt une approche spécifique ? Donc c'est vraiment une approche spécifique. Et donc les CRI étaient placés, voilà, plus sur cet axe-là. Mais le CRILux n'y était pas, il n'existait pas ... Mais voilà, c'est presque situationnel, cela dépend des contenus... La question de la langue est importante. Pour moi, envisager une politique de mise à l'emploi et d'employabilités des personnes étrangères sans prendre en compte la question de la langue qui est quand même une thématique spécifique sur les enjeux de l'intégration et de l'inclusion, bah cela ne marchera pas... Déjà quand on prend en compte la problématique de la langue cela marche difficilement. Mais si on ne prend pas ... Voilà, c'est un exemple d'un besoin, d'un dispositif spécifique, mais qui couple la langue et l'ISSP... Sinon on perd énormément de temps dans ces trajets, donc les trajets de l'insertion.

QV : Peut-être par rapport au parcours d'intégration, il a été rendu obligatoire en ...2018 ?...

NC : C'était même 2016 ...

QV : Comment les CRI se sont-ils positionnés sur la mise en place du parcours d'intégration obligatoire ?

(...)

NC : waw... Je pense qu'on a pu très vite. Bon au début on n'était pas favorable. Mais je pense... Enfin, il y a peu d'opérateurs qui étaient favorables à ça, mais après on s'est rendu compte que la presque totalité du public était demandeur du dispositif... Le vrai débat n'était pas la question de l'obligation, mais celui des moyens... Et donc, le fait de dire « il faut les obliger à ... », parceque si on ne le fait pas, ils ne le feront pas et ils ne rentreront pas dans ces parcours, c'était une

manière de détourner l'attention sur le fait que l'on consacre des moyens très faibles et qui ne sont certainement pas à hauteur de ce qu'on annonce. Et donc cela a fait un peu tourner le débat. Le caractère obligatoire maintenant il n'est plus trop problématique pour nous parce qu'on sait que la totalité, la presque totalité du public est en demande de ce type d'accompagnement et que nous bah, on développe aussi une approche bienveillante du public ou on met tout en œuvre pour que les personnes ne soient pas confrontées aux sanctions qui sont prévues. Je n'ai jamais eu jusque-là, depuis que c'est obligatoire, à relayer à la Wallonie quelque chose qui a abouti sur une sanction financière pour une personne. C'est la Wallonie qui applique les sanctions hein, ce n'est pas les CRI. Voilà. Mais chaque fois que les personnes ont été en situation d'être sanctionnées, c'est souvent parce qu'on a perdu leur trace. Qu'elles ont par exemple quitté le territoire ou qu'elles ne sont plus là. Les gens qui refusent délibérément de rentrer dans le suivi, cela n'arrive quasiment jamais.

(...)

QV : Ok. Vous parliez aussi des collectifs citoyens, donc des gens qui individuellement et pas dans un aspect professionnel vont s'engager. Quel est le rôle du CRILux par rapport à eux ?

NC : Donc là c'est intéressant de parler de ça. À partir du moment où la problématique de la migration de transit a commencé à apparaître en Province de Luxembourg, à la fin de l'année 2018, on s'est questionné. On s'est demandé finalement c'est quoi notre place là-dedans ? Comment on peut se positionner de manière juste ? Et comment on peut soutenir ? Donc ce qu'on s'est dit, c'est que le public accompagné par le secteur citoyen, il ne vient pas spontanément vers nous. Pourquoi ? Parce qu'ils ne nous connaissent pas. Ils ont une méfiance envers le monde institutionnel. Et donc le lien de confiance il est établi avec des citoyens qui à un moment donné ont choisi de consacrer une partie de leur temps à des situations qui leur paraissaient inacceptables. Et donc heu... Donc la relation de confiance ce n'est pas nous qui l'avons. C'est les citoyens avec les migrants. Et on n'a pas forcément de relation de confiance avec les citoyens eux-mêmes donc heu... C'est des gens qui ont vu arriver des personnes au fond de leur jardin ou au fond leur rue, mais ils ne nous connaissent pas. Le lien de confiance n'est pas établi avec nous. Comment est-ce qu'on peut nous se positionner avec eux pour qu'eux aussi, qui sont dans une réalité, dans un temps, un temps qui est beaucoup plus immédiat contrairement à nous qui sommes plus institutionnalisés et plus lents, donc pour qu'eux aussi y trouvent leur compte. Et donc on s'est dit « on va rester dans la place qui est la nôtre » et donc on va rester en appui. Donc on va être en appui et en soutien pour les collectifs même pour les informer sur les demandes de protection internationale en Belgique, sur les modalités de retour volontaire, sur les soins. Donc en fait, on a mis les premières balises logiques dans l'intervention de crise, sur l'aide médicale urgente, sur la suite de documents, ou éventuellement une écoute. S'il y a une situation trop lourde à gérer, on peut être là. Sur de la recherche par rapport aux banques alimentaires, enfin... Sur toute une série de points, on est venu en appui des collectifs. Donc ça, c'est nos missions d'appui et d'accompagnement. On a aussi travaillé à ce que les collectifs soient mis en relation les uns avec les autres. Donc là c'est les missions de coordination des acteurs, mais en restant

toujours en appui et en les laissant à la manœuvre sur les contacts avec les migrants. Donc sur ce point-là quand c'était bien établi, on a aussi été déployer des permanences sociales sur les sites des collectifs pour être à l'écoute des questions des migrants, mais cela ne s'est jamais fait sans que ce soit bien organisé et bien concerté avec les collectifs citoyens. Et donc aujourd'hui on a à la fois l'attention pour le public étranger. Ce qui est aussi un engagement collectif, c'est de dire voilà, on travaille pour toutes les personnes étrangères, quel que soit le statut de séjour puisqu'on considère que, quel que soit le statut de séjour, dès que la personne est un jour sur le territoire provincial elle a un rôle de citoyen à jouer comme n'importe qui. Donc ça je l'ai dit tout à l'heure. Donc on est sur la promotion de la participation des missions décrétales. Donc on est sur l'appui, sur l'accompagnement, sur la coordination des actions d'intégration. C'est une mission régionale... Donc on est dans le chemin quand on voit tout ça ... Et donc aujourd'hui les collectifs sont bien à la manœuvre localement et donc bah nous on est là. On nous sollicite si les gens ont besoin. Et donc nous on propose aussi, quand on estime que c'est intéressant, et puis ils disposent donc heu... On n'est pas à la manette, mais on vient en appui. Et donc cela correspond bien à notre rôle et nous on essaye aussi de travailler ça, le volet intercollectif à l'échelle de la Province de Luxembourg. Mais aussi plus loin, parce qu'il y a un volet intercollectif à l'échelle de la Wallonie tout entière. Donc heu... Voilà. Sur ce pan-là, on a un positionnement qui est tout à fait juste et en phase avec la manière dont on perçoit nos missions.

QV : Vous avez tout à l'heure très brièvement parlé du CIRE. Donc heu... Au niveau des partenaires qui sont moins à un niveau local, donc pas nécessairement en Province de Luxembourg, mais plus au niveau régional ou fédéral, vous avez forcément les autres CRI, mais quels sont vos interlocuteurs privilégiés ?

NC : J'ai parlé tantôt d'une interfédération qui est en train de se mettre en place... Donc là, je pense que cela fait deux ans que je dois m'occuper avec ça et ça aboutit sur des fondations quand même solides et qui nous ont permis d'infléchir le rapport de force... Et donc j'ai parlé tantôt... J'ai parlé du rapport de force donc le rapport de force plus au niveau wallon avec l'administration et les politiques... Mais je vais dire... C'est arrivé à plusieurs reprises qu'on se mette autour de la table et que l'on se compte et qu'on dise « Ici il y a le Sétis, il y a 8 CRI, il y a 200 ILI, il y a les opérateurs ethnopsys et ceux qui travaillent avec les Menas ». Et donc au niveau du poids sur la table cela a un autre impact que si on y allait en ordre dispersé. Et donc on a pu heu... On a pu renverser un peu le rapport de force... Mais donc là c'est des partenaires vraiment très larges et donc au niveau wallon, je pense qu'on peut activer beaucoup plus de ressources maintenant et qu'on a amélioré les relations entre les différents opérateurs depuis deux ans maintenant. Et puis avec le Fédéral cela bouge plus doucement maintenant. Donc il y a des contacts systématiques qui sont pris avec certains interlocuteurs bah comme le CIRE, même certains interlocuteurs publics puisque par exemple il y a une commission du code de la migration qui a été mise en place, qui se réunit mercredi prochain d'ailleurs. Elle doit réfléchir aux évolutions du code de la migration, de la nationalité et du séjour, et ils ont sollicité les CRI... S'ils ont des points d'amélioration à apporter... Donc on a fait une proposition, d'autres ont fait une proposition, et on a été invité à présenter nos points la semaine prochaine devant la Commission. Bah ça, c'est

des choses qu'il y a deux trois ans qui... Qui n'existaient plus. Qui existaient avant, mais qui n'existaient plus parce que l'attention fédérale sur ces questions-là, pareil, dans le courant des années 2000, cela a disparu. Donc moi quand j'ai commencé à travailler il y avait encore une coordination fédérale de la traduction et de l'interprétariat social, cela s'appelait ***. Et donc maintenant bah l'interprétariat social, il n'y a presque plus de contacts entre la Flandre, la Wallonie... Il y en a un peu entre la Wallonie et Bruxelles, mais c'est... Et donc maintenant il y a vraiment une approche régionalisée qui s'est marquée fortement et donc maintenant on voit bien qu'entre le Inburgering en Flandre et le Parcours d'Intégration en Wallonie, il y a quand même des différences significatives à la fois dans le contenu, mais aussi dans la manière dont s'est opérationnalisé. Du niveau wallon on peut activer tout hein... Donc si demain je veux activer les syndicats... Je peux aller les trouver directement... Je veux dire... Je peux presque directement téléphoner à Thierry Bodson. J'ai son numéro de GSM. Je ne sais pas s'il décrochera, mais en tout cas j'ai déjà échangé avec lui sur des questions bien précises, sur les piliers catholiques, socialistes, d'éducation permanente, sur la Fédération des CPAS, enfin, tout ça c'est des interlocuteurs que l'on croise de plus en plus souvent et donc auxquels on a de plus en plus souvent facilement accès aussi.

QV : On voit qu'actuellement il y a de nouveaux acteurs qui se créent, dans l'accompagnement des personnes étrangères ou d'origine étrangère, qui sont aussi issues du monde associatif, qui se structurent et qui ont une volonté de s'étendre. Par exemple, la plateforme citoyenne, qui a aussi vocation à s'entendre maintenant un peu plus en Wallonie. Ces acteurs-là reçoivent aussi peu à peu une forme de financement public, même si'il n'est pas encore structurel. Comment est-ce que les acteurs, on va dire, les acteurs plus traditionnels, plus anciens, se positionnent par rapport à ces nouveaux acteurs ?

NC : Bah! là cela dépend des acteurs... Quand on... On pourrait aussi parler des opérateurs privés qui vont se positionner sur le champ de l'accueil. Et on a vu encore récemment du côté de la Province de Liège ce que cela donnait. Le Secrétaire d'État a été interpellé parce qu'il y a eu un audit qui a été demandé pour analyser la manière dont était géré l'accueil par les sociétés privées. Donc là, ça, c'est clairement à des fins du business, donc heu... C'est à nouveau une problématique particulière. Maintenant sur la Plateforme Citoyenne je vais dire... Il y a des éléments positifs et des éléments négatifs... Pour les éléments positifs, c'est de se dire qu'il y a derrière ça une logistique terrible hein. Une logistique qui est extrêmement bien rodée avec des ressources qui sont franchement chouettes. Sur la quarantaine de collectifs Wallons qui sont actifs sur l'aide aux migrants en transit il y en a la moitié qui sont affiliés à la plateforme citoyenne. Donc on pourrait se demander si ce ne serait pas bien à moyen terme que 100 % des collectifs soient affiliés à la Plateforme et qu'elle devienne leur référent... Et donc, même si c'est un opérateur bruxellois qui se positionne sur le champ wallon, je pense qu'ils ont une expertise qu'ils ont développée et qui est relativement intéressante. Ça, c'est pour l'aspect positif... L'aspect négatif et ce qui moi de dérange le plus, c'est parfois dans le discours qu'ils portent de dire « La solution citoyenne c'est la meilleure solution actuelle parce que tous les opérateurs publics et privés font du mauvais travail et donc il faut qu'on le fasse à leur place ». Et donc je

caricature un peu, mais je l'ai déjà ressenti comme ça. Quand on les voit arriver avec leurs gros sabots, s'installer dans le Brabant Wallon et dire « maintenant on va annexer la Wallonie », bah... (rire). Ce n'est pas que cela fait peur, mais on essaye un peu de les mettre autour de la table de la concertation et des discussions, mais... Mais on essaye de se dire aussi que s'ils y viennent, ce n'est pas que pour venir à la chasse aux financements. Parce que c'est vrai que toute cette logistique et cette expertise, elle s'est aussi développée grâce aux moyens mis sur la table par le Région de Bruxelles. Donc on en revient aux moyens... Même si la ministre Morreale a mis à disposition des sommes pour soutenir les collectifs, c'est incomparable avec les budgets déployés sur Bruxelles pour le Hub humanitaire et pour faire face à l'afflux de migrants en transit. Bien sûr, cela se posait dans des proportions différentes sur Bruxelles qui justifiaient le fait que l'on soutienne peut-être fortement ces actions-là. Donc voilà, c'est des nouveaux opérateurs... Il y a du positif et du négatif et sur la Plateforme... Voilà, j'ai dit ce que je trouvais chouette et ce qui me faisait peur... Mais sur les réticences c'est aussi... J'ai organisé au CRILux une rencontre avec la Plateforme Citoyenne et on était plusieurs associations dans la pièce et on avait été choqué du discours... C'était genre « on va suivre les procédures des demandes de protection internationale parce que dans les centres d'accueil ils ne font pas bien leur travail ». Donc voilà... C'était presque ça...

QV : Ok. Il y a aussi une plateforme en Province de Luxembourg qui rassemble des acteurs très hétéroclites : la CoLuxAM. Quel est pour vous le rôle du CRILux de ce type de plateforme ? Un rôle d'animation ? De coordination, mais pas d'impulsion ?

NC : Ce qu'il y a avec la CoLuxAM... D'abord, la CoLuxAM elle préexistait au CRILux donc heu... Elle est née vers 2008 à peu près. Donc avant que le CRILux ne se structure. Elle avait plus une fonction de veille et d'interpellation politique. Donc sa raison d'être c'est l'interpellation politique et c'est de créer les conditions favorables pour qu'il y ait une parole qui soit libérée par rapport aux contraintes d'agrément ou aux risques que cela pourrait représenter pour les structures si elles portaient individuellement ce message-là. Donc ça, c'est la raison d'être de la CoLuxAM... Et c'est pour moi ce qui justifie encore son existence aujourd'hui. Parfois, quand elle en vient à être uniquement sur des actions de sensibilisation ou de mise en visibilité... J'ai déjà eu le débat en interne avec mon équipe (rire) en disant bah ça je considère que c'est nos missions décrétales. Donc il y a parfois un petit chevauchement entre ce qui se fait depuis la CoLuxAM et ce qu'on aimerait déployer depuis le CRILux. Mais encore une fois, qui suis-je pour imposer les choses aux partenaires ? Si les partenaires ont envie de le faire depuis la CoLuxAM plutôt qu'avec le CRILux, je vais dire que c'est leur droit le plus complet... Par contre, dire qu'une personne de mon équipe va mettre un tiers temps pendant trois semaines sur une action CoLuxAM plutôt qu'une action CRILux... Par moment je dois cadrer en disant de faire attention, que ça je préférerais que vous le fassiez avec le CRILux plutôt qu'avec des actions CoLuxAM. Parce qu'à la base son rôle premier, c'est bien le rôle de veille et d'interpellation et sur ça on rejoint à 100 % évidemment parce que cela nous permet une liberté de ton plus importante que celle qu'on pourrait avoir si on sortait seul. Mais je pense que la CoLuxAM a besoin, et cela fait un petit temps qu'on le dit, je pense qu'elle a besoin de préciser ce pourquoi

elle est là et ce qu'elle veut faire. Certains partenaires ont tendance à la voir comme une forme de coordination... Ce qu'elle est... Mais normalement, c'est toujours à des fins politiques. Pas à des fins d'éducation permanente ou de déploiement d'actions au grand public.

QV : J'ai entendu qu'il y avait parfois une forme de bricolage dans la CoLuxAM. Notamment à cause de la question des subsides, pour savoir qui va prendre la responsabilité d'une action. Comme il n'y a pas de structure mis à part l'association de fait, les acteurs ont du mal parfois à s'engager comme acteur institutionnel.

NC : Bah oui pour ces questions-là... Donc si on considère que cela relève plus de l'action du partenaire que de l'action collective... C'est ce genre de trucs... Ou alors, c'est souvent sur la question des logos. On a déjà perdu un temps faramineux avec ça... Est-ce que l'on met le logo de tous les opérateurs ou est-ce que l'on met juste le logo de la CoLuxAM ? Ou à d'autres moments, on a : « est-ce que la CoLuxAM suit ceci... ». Bah oui, la CoLuxAM peut s'associer, mais individuellement on a déjà dit tous qu'on participait... Et donc ça, c'est des détails. Maintenant il y a des questions beaucoup plus profondes que ça... C'était un moment donné la question de la doter de la personnalité juridique et de chercher à la structurer... C'est quelque chose qu'on n'a jamais voulu jusque-là, qu'on a jamais mis en œuvre. Mais c'est en lien avec ce qu'on a dit juste avant ... Je vais dire... Quel serait l'intérêt d'en faire une ASBL et pour quoi faire ? Et comment, avec quels moyens ? Est-ce que c'est ça que l'on veut ? Alors qu'à la base, je le redis encore, c'est plutôt l'interpellation politique sur les questions de régularisation, donc plutôt l'échelon fédéral.

QV : Ce qui pour vous pourrait être fait par le CRILux lui-même ? Indépendamment de la CoLuxAM ?

NC : Oui. Je trouve que la CoLuxAM a sa raison d'être et qu'elle peut apporter une dynamique qui est autre. Mais c'est plutôt dans le panel d'action qu'elle peut proposer. Je ne mets pas en cause son existence, mais plutôt dire que cela peut faire sens qu'elle se resserre sur ses missions de base, ses missions premières qui sont l'interpellation. Donc par exemple, sur la question de la grève des sans-papiers, elle pourrait se positionner de manière très ferme sur cette thématique-là. Et donc c'est peut-être plutôt à ce niveau-là qu'elle devrait agir.

QV : Voilà, j'ai un peu fait le tour des questions que je voulais vous poser. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à rajouter.

NC : Non, je ne sais pas... Étant à cheval aussi... Je pense que si le propos du travail c'est plus d'être centré sur la Province de Luxembourg, c'est intéressant de voir aussi parfois... de voir... Donc je travaille avec le milieu de l'action sociale, celui des pouvoirs locaux et des communes en particulier. De voir parfois comme il y a une peur de la part de l'échelon régional d'être vécu comme de l'ingérence des pouvoirs locaux. Comme par exemple, sur les migrants en transit il y a une circulaire qui est sortie en octobre de l'année dernière et qui précisait aux communes les balises et finalement l'aide humanitaire qu'on pouvait donner aux personnes en migration de transit... Vous pouvez aller jusque-là, avec une série de ressources... Moi, j'ai assisté aux

réunions où le texte de la circulaire était pondu et je les ai vues hésiter parfois sur des virgules, des points dans les phrases. Voilà... En disant le ministre ne peut pas dire au Bourgmestre ... Voilà, c'est aussi toute une dynamique de se dire entre un pouvoir régional qui va donner des balises et une autonomie communale qui va donner un pouvoir d'appréciation au Bourgmestre. Ça fait partie aussi de la réalité avec laquelle on doit composer. Et donc pas en Province de Luxembourg, mais sur d'autres provinces wallonnes, en réaction à cette circulaire, j'ai vraiment vu des bourgmestres qui se cabraient très fort et qui ruaiant dans les brancards en disant « même avec un flingue sur la tempe je ne bougerais pas, et vous pouvez me sortir toutes les circulaires que vous voulez je ne bougerais pas sur cette question-là pour des raisons X et Y ». C'est aussi ça le rapport de force. Parfois, on peut essayer de s'appuyer sur... L'idée c'était de s'appuyer sur la Région pour aller au contact du pouvoir local et grâce à une circulaire. Donc on voit que c'est aussi toute une dynamique. Tout ça pour dire que la réalité institutionnelle belge ne facilite pas les choses et sur les questions d'intégration encore moins parce que cela manque de transversalité et donc heu... Mais ça va mieux maintenant... Pourquoi est-ce que les politiques d'intégration sont dans les mains du ministre de l'Action Sociale et pas sous l'égide du Ministre-Président comme c'est par exemple le cas de la lutte contre la pauvreté ? Ce sont des éléments qui sont rédhitoires. C'est-à-dire que quand on va sur les politiques de l'emploi, là ça va, c'est le ministre. Mais sous la législature précédente, c'est un autre ministre. Et donc, c'était difficile si en plus ils ne s'entendent pas entre eux. Ça arrive parfois à superposer les dispositifs sans envisager la transversalité et donc ça complexifie les choses de manière invraisemblable puisque le constat c'est que c'est des matières très complexes... En droit des étrangers, l'agent communal du service population qui doit gérer le marché public le matin et qui est au service population l'après-midi, il doit quand même avoir des balises et des connaissances sur des matières qui changent tout le temps et donc c'est très difficile.

QV : Il y a vraiment des dynamiques différentes au niveau des communes. Il ya des communes qui vont parfois prendre un engagement un peu plus fort... Donc ici le but du travail, c'était d'analyser le positionnement d'une série d'associations à qui il est dévolu une mission de service public. De voir comment cela est perçu au niveau de leur mission, de leur investissement. De voir l'impact des subsides ... Et aussi voir s'il existe réellement une scission dans l'action des associations et l'action éventuelle des communes qui pourraient aussi prendre un positionnement assez fort et réagir comme acteur à part entière.

NC : Je pense qu'il y a des communes qui sont assez ouvertes. Des communes qui sont plus ouvertes et qui sont plus motrices et qui peuvent chercher des solutions et activer des sources de financement avec les ILI ou autre... Et qu'il puisse y avoir des différences de réponses au niveau local, c'est aussi lié à la présence ou non des personnes étrangères. Donc évidemment, Vielsalm ce n'est pas Daverdisse non plus... Mais on voit que Vielsalm est une commune où on sait que le Bourgmestre depuis très longtemps est très ouvert sur ces questions-là. Il a été le premier à sauter sur la campagne « commune hospitalière » en Province de Luxembourg et on sait qu'il y avait une attention au quotidien. Donc il a sauté sur la motion « commune hospitalière ». Mais une motion, c'est une déclaration d'intention alors on peut en voter plein, ce n'est pas pour ça que

cela oblige à quoi que ce soit en termes de mise en œuvre sur le terrain. Donc je suppose que c'est vraiment à architecture variable en fonction de la sensibilité des élus locaux. Donc de la présence des personnes d'origine étrangère et donc aussi des citoyens localement. Dès lors qu'une série de personnes se mobilise sur une thématique, cela peut amener une réponse publique. Et donc quand la Bourgmestre de Libramont m'a dit aussi « vous n'êtes pas assez nombreux pour qu'on bouge, mais quand vous serez 50 on peut en discuter », cela montre aussi ça. Elle ne dit pas ça comme ça, mais c'est le message qu'elle renvoie. Quand elle réenvisagera peut-être la question, c'est quand elle se dira « est-ce qu'on va les laisser s'exciter seuls dans leur coin ou pas ? ». On ne va quand même pas faire grand-chose de mal, mais dès lors qu'ils sentent qu'il y a une demande dans la population ça peut les amener à bouger aussi... Donc l'investissement des communes il sera variable. La légitimité de l'opérateur, s'il a un agrément ou s'il n'en a pas, je ne suis pas certain qu'aux yeux des communes cela puisse avoir un impact réel. C'est plus la proximité de l'offre et la flexibilité de l'opérateur pour moi. Et donc, ils auront peut-être tendance à aller au plus près et au plus facile qu'à se questionner sur la qualité pédagogique du projet qui est derrière et ça je ne suis pas certain... Par rapport aux ILI, je ne suis pas certain que le fait d'être dans l'appel à projets ou le fait d'être agréé constitue un plus aux yeux d'un interlocuteur public local.

QV : Pour préciser mes propos, il y a trois acteurs qui ont l'agrément et une série d'acteurs qui ont répondu à des appels à projets, dont des communes. Mais est-ce qu'il y aurait chez les acteurs associatifs une volonté d'une politisation des problématiques vécues par les bénéficiaires ? C'est-à-dire une volonté d'aller plus loin que les communes qui travaillent aussi en ILI ? Les communes qui dispenseraient juste la « matière » alors que les associations voudraient aller plus loin dans leur intervention, dans la dynamique ?

NC : Je pense que le fait d'entrer dans l'appel peut-être... Que cela répond peut-être à des logiques qui sont différentes. Je pense que le pouvoir local va chercher une solution locale à un public qui est accueilli localement donc heu... C'est souvent des CPAS qui cherchent à compléter une offre en apprentissage de la langue, en citoyenneté, voire en permanence juridique spécialisée pour des communes qui ont des grosses structures... Le tissu associatif aura peut-être aussi un projet pédagogique, une vision de société qu'il défend, qui l'amène à se positionner sur ces contenus-là. Donc si on compare un opérateur d'éducation permanente qui rentre dans l'appel à projets ILI sur la citoyenneté ou une commune qui rentre dans l'appel à projets sur l'axe citoyenneté, les logiques ne sont pas les mêmes. Entre un enjeu de participation citoyenne où on veut aider les gens à remplir pleinement leur rôle de citoyen et la volonté de plutôt s'assurer que les gens font ce qu'ils font et font ce qu'il faut pour mériter le droit de séjour... Ce n'est pas les mêmes logiques. Mais normalement, c'est le même dispositif et c'est les mêmes contenus qui sont proposés. Maintenant en terme pédagogique il y a peu de balises. Il y a une série de thématiques qu'il faut aborder puis il y a un aspect de formation de formateurs et la question des compétences et prérequis qui sont là. Après sur la qualité pédagogique de ce qui est dispensé, je trouve quand même qu'on a une souplesse pour aborder un peu une matière comme on l'entend.

(...)

QV : Merci pour vos réponses. Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose ?

NC : Voilà, moi je voulais donner une image claire du positionnement que pouvait être celui des CRI. Je voulais être clair avec ce que j'ai dit. Donc nous on est un maillon là-dedans. On a des moyens qui sont les nôtres, mais vraiment la dimension légitimité est centrale parce que cette légitimité, on ne peut la gagner que par la légitimité des actions que l'on propose. Mais si on ne fait pas du bon travail, on a des opérateurs qui vont se détourner de nous et notre utilité sera questionnée. Et en même temps, on a pas pour but de tout faire à n'importe quel prix sous prétexte qu'il faut plaire aux interlocuteurs. Donc c'est vrai que cela nous met parfois dans des positions difficiles, entre devoir mobiliser un réseau le plus large possible et défendre aussi des positions de fond. Mais voilà, c'est heu... C'est le lot. Maintenant, peut-être que les CRI sont aussi sous-utilisés par rapport au travail qu'ils pourraient déployer réellement si on nous donnait davantage les moyens de nos ambitions. J'ai par exemple cité la collaboration avec les plans de cohésion sociale... Donc dans le code de l'action sociale et de la santé, c'est précisé de nous on est obligé dans le déploiement des plans locaux d'intégration de collaborer avec le PCS. Mais s'ils sont inexistant, les communes n'ont pas d'obligation. Donc l'inverse n'est pas précisé. Dans les textes sur les PCS, il n'est pas dit qu'ils sont obligés de collaborer avec les CRI. S'ils vont sur des thématiques liées à l'inclusion et à l'intégration, c'est droit, mais pas d'obligation de venir vers nous. Voilà, c'est un exemple significatif. Nous on est obligé de travailler avec les PCS, mais eux ne sont aucunement obligés de travailler avec nous. Et donc forcément à ce moment-là, comment est-ce qu'on est positionné sur la coordination des actions ? Si finalement personne ne doit travailler de manière obligatoire avec nous. Ou alors, un autre exemple, c'est les sanctions du parcours d'intégration. Il est prévu que les communes informent. Il y a des communes qui s'insèrent dans le dispositif, mais il n'est rien prévu pour les communes qui n'envoient pas de public. Alors que c'est elles qui doivent alimenter en public. Et donc, moi je ne peux pas aller trouver un directeur général de commune en lui disant « vous ne voulez pas envoyer de public c'est vraiment pas bien ». Je n'ai aucun moyen de pression par rapport à ça. Et cela me met parfois dans des positions difficiles parce qu'il y a déjà une commune qui m'a envoyé promener en me disant « bah d'accord on va essayer de faire attention ». Mais voilà on essaye aussi de déployer la pression. Cela nous oblige à travailler toujours à ça. Mais donc la légitimité, c'est important vu qu'il n'y a aucun dispositif réglementaire qui oblige à travailler avec nous. Et dans la forme en plus... La configuration du secteur est liée à des éléments historiques. Je ne suis pas certain que s'il fallait créer le secteur aujourd'hui, les politiques prendraient encore les mêmes options qu'à l'époque donc heu... S'ils confiaient encore ces missions-là à des opérateurs privés ou s'ils créaient une administration centrale, honnêtement... En tout cas, l'orientation qui est prise au niveau du secteur c'est de s'appuyer sur des acteurs agréés et donc cela veut dire à terme en réduire considérablement le nombre hein... Donc les ILI non agréés que l'on a, je ne vais pas dire qu'elles sont vouées à disparaître, mais cela fait plusieurs fois que la Wallonie dit qu'à l'avenir elle compte baser sa politique d'intégration sur des acteurs agréés et que les appels à projets, soit ils ne sortiront plus du tout, soit il ne restera là-dedans que

des moyens résiduels par rapport à ce qui sera dédié aux opérateurs agréés. Donc aujourd'hui, on a un secteur qui est riche de sa diversité, de la multitude de ses acteurs et cela rend parfois les choses difficiles. Il y a beaucoup de monde, mais pour moi le risque serait aussi que cette diversité, cette multitude, elle soit restreinte parce qu'on s'appuierait sur des plus gros opérateurs qui seraient d'une taille comparable avec ceux aujourd'hui.

QV : Ok, je voudrais revenir sur la question des pouvoirs publics et le choix de confier partiellement la politique d'intégration à des opérateurs privés. Quelle est la plus-value selon vous du privé quand assure cette mission ?

NC : Je pense que c'est la dimension proximité justement. Une administration n'aurait jamais le contact avec le terrain que l'on peut avoir localement. Et c'est là qu'il y a des trucs à faire. C'est là qu'est toute la difficulté, mais c'est là aussi qu'est toute la richesse. C'est là aussi la différence entre les CRI. La dynamique partenariale locale et la légitimité qui en résulte pour les CRI vont directement acter la place à l'échelle de la Province ou de son territoire. Et c'est pour ça que les différences entre CRI sont aussi là. Elles sont aussi dans la question « est-ce que tel opérateur veut travailler avec moi ou pas ? ». S'il ne veut pas travailler avec moi, c'est qu'il y a un problème quelque part, c'est qu'il considère que je ne suis pas un bon interlocuteur ou que je ne vais pas l'aider, l'appuyer comme il faut... Et ça, c'est aussi la richesse... On a créé une dynamique locale vraiment intéressante et je ne suis pas certain du tout qu'avec une gestion plus centrale au niveau de la Wallonie, cela puisse se mettre en œuvre de la même manière.

QV : Ok. Mais voilà, merci pour toutes ces réponses. Voulez-vous rajouter une dernière chose ?

NC : Je pense qu'on a un peu brossé tout le paysage. Si des questions se posent par la suite il ne faut pas hésiter à revenir vers moi j'apporterais les compléments d'informations nécessaires.

QV : Ok, merci !

Interview HD

QV : Bonjour, est-ce que tu pourrais dans un premier temps te présenter ?

HD : Je travaille au CRILux depuis 2017. Et donc heu... J'ai été engagée pour travailler au départ sur un PLI local, donc sur un plan local d'intégration sur la commune d'Herbeumont. À l'époque il y avait des petites tensions entre la population locale et le centre d'accueil. Donc voilà, ça, c'était une première partie de mon travail, mais qui n'est pas vraiment en rapport avec les ILI. Ensuite, la personne qui gérait les ILI est partie un peu après mon arrivée au CRILux donc j'ai repris dans mes missions celle de coordonner et d'accompagner au mieux les ILI dans la mise en pratique de leurs activités. Au départ, je m'occupais assez peu des aspects plus politiques. C'est plutôt le coordinateur qui gérait tout ça, car il avait une vision assez macro des choses en étant président du DISCRI. Je ne sais pas si on t'a déjà expliqué ce que c'est. Mais donc, le coordinateur avait cette double casquette à la fois de coordinateur du CRILux et de président du DISCRI, ce qui lui permettait d'avoir des réunions assez régulières avec le cabinet. Donc il a gardé dans un premier temps la gestion politique on va dire des ILI dans ses missions. Et petit à petit, je suis aussi venue en renfort sur ce terrain-là. Mon travail au quotidien c'est vraiment un travail de partenariat avec les opérateurs et de coordination de certaines plateformes... Donc on a une plateforme pour chaque axe des appels à projets. On a une plateforme citoyenneté, une plateforme langue française, une plateforme permanence sociale et juridique. Celles-là, normalement ce sont deux plateformes différentes, mais nous on les a regroupées en une parce qu'on a très peu d'opérateurs sur ces deux axes-là. Et puis une plateforme interculturelité. Donc le boulot au quotidien, c'est un peu la mise en réseau des opérateurs et répondre à leurs questionnements quels qu'ils soient. Que ce soit un questionnement administratif ou un questionnement plus sociétal sur ce qu'ils effectuent comme mission. Et alors parallèlement à ça, il y a les moments d'appel à projets. Donc l'appel à projets je suppose que tu le sais, il sort tous les deux ans. Donc en amont, il y a quand même un travail qui est fait. On réunit les opérateurs et on discute... Nous on a une bonne vision d'où sont les besoins sur le terrain de la Province du Luxembourg. Donc on essaye de faire accorder en amont de l'appel à projets, l'offre et la demande... Donc on essaye de dire aux opérateurs : « tiens cette année, ce n'est pas utile que tu développes un module citoyenneté sur la commune de..., j'invente, Saint-Ode, parce que les besoins sont plutôt sur Arlon ou sont plutôt sur telle autre commune ». En amont de l'appel à projets, on essaye de préparer un peu le terrain et de finalement un peu négocier avec les opérateurs le futur appel à projets qu'ils vont rentrer à la Région wallonne. On a une position qui est parfois, le coordinateur a dû te le dire, une position qui est parfois difficile à tenir parce qu'on est un peu pris entre deux eaux. On est un peu pris entre la Région wallonne et en même temps on n'est pas non plus le bras armé de la Région wallonne. Donc on veut garder notre côté totalement indépendant. Mais voilà, à certains moments on intervient dans différentes phases qui font qu'on n'est pas toujours bien identifié par les ILI, et que ce n'est pas toujours facile à tenir parce que dans le cadre de l'appel à projets on a un rôle d'avis auprès de la Région wallonne. Donc je dis toujours que j'accompagne en amont les gens pour remplir leur dossier et

après je dois rendre un avis sur un dossier que j'ai, entre guillemets, faits avec l'opérateur... Donc c'est un peu parfois... Voilà. Il y a une tension qui peut exister, plus pour nous que pour les ILI, je pense... Et cette tension on l'a aussi sentie lors de la crise sanitaire parce que c'est par moi que passent toutes les directives de la Région wallonne et donc c'est moi qui les ... Tout le monde les reçoit en direct, mais pour être certain que tout le monde a bien eu l'info je les transfère à l'ensemble de mes ILI. Donc oui, cette tension, on l'a d'autant plus eue durant la crise sanitaire où les opérateurs reviennent vers nous en demandant ce qu'ils peuvent faire, s'ils peuvent faire si ou ça... Donc voilà. C'était une présentation très longue, mais ce n'est pas évident de cerner non plus... Moi voilà, j'ai mis deux ans à bien comprendre le rôle du CRI, le rôle des ILI, le rôle de la Région parce que je pense que c'est clair pour personne... Ce n'est pas une pierre que je lance ni à la Région, ni aux ILI, ni au CRI, mais je pense que les rôles mériteraient d'être beaucoup plus définis en amont pour que le travail soit facilité et que chacun sache dans quel jeu il joue. Mais c'est vrai que, en tant que CRI, ce n'est pas toujours facile, ce n'est pas toujours clair (...). Je pense que pour les ILI les choses sont claires et pour la Région les choses sont plus ou moins claires aussi donc (rire) nous on est un peu en éponge au milieu.

QV : Et donc est-ce que tu as l'impression que l'ensemble des ILI, publiques et privées, envisagent leur mission de la même manière ?

HD : Non... Bah dans les administrations... Ou en tout cas les CPAS, les communes pour lesquelles on a des ILI en Province de Luxembourg, le côté heu... le côté militant... L'éducation permanente est beaucoup moins présente donc heu... Il y aura beaucoup moins sur certains sujets, sur certains aspects, de pédagogie à développer. Donc le travail au final va rester le même... Sur le fond, vraiment, un cours de FLE est un cours de FLE. Mais la mise en pratique ou la pédagogie qui sera développée derrière peut être totalement différente. Elle peut être similaire, hein parce qu'il y a des opérateurs publics qui voilà se donnent une certaine liberté pédagogique et qui n'ont pas de verrous on va dire par rapport à ça... Mais clairement, dans le côté plutôt privé on a une liberté qui est beaucoup plus grande et qui peut être aussi fonction des valeurs complémentaires... Donc ce n'est pas uniquement le privé versus le public. Ça peut aussi être le type de valeurs qui a été développée par tel opérateur et donc cela va donner au final que les deux opérateurs vont donner des... En tout cas, qu'ils vont aborder les choses de manière différente. Cela se ressent parfois dans les formations à la citoyenneté par exemple. Tu vois, je peux dire que si je vais assister à une formation à la citoyenneté du MOC, qui est plutôt du pilier chrétien, je pense qu'elle ne sera pas donnée de la même façon que chez un autre opérateur même si la formation donnée à tous les formateurs est la même, même si les thématiques abordées sont les mêmes, elles ne le sont probablement pas sous le même angle d'approche. Donc ça, c'est clair qu'il y a une différence et la plus grosse elle est entre public ou privé et c'est clair que... L'éducation permanente fait aussi une différence. Voilà, l'éducation permanente existe depuis des années, ils ont des principes qu'on ne retrouvera pas nécessairement dans un CPAS ou dans une administration communale sauf si le formateur qui est engagé vient de l'éducation permanente et qu'il pourra peut-être distiller dans sa façon de donner des cours des principes de celle-ci. Donc finalement il y a des divergences... Je pense qu'il y a des divergences sur la

manière d'aborder les choses... Et au final, pour le public ça n'a pas d'impact réel quant aux apprentissages puisque la matière donnée reste la même. Mais peut-être que l'angle d'approche correspond mieux à un public à un certain moment de leur parcours aussi.

QV : Tu disais tout à l'heure que vous-même au CRILux vous êtes parfois sur cet axe de tension entre le fait d'avoir un agrément de la Région wallonne, d'être subsidié pour certaines missions et d'un autre côté de vouloir garder votre autonomie. Donc je suppose que quand vous avez pris des positions de soutien à certaines campagnes fédérales ou bien même des prises de position en ce qui concerne des positionnements sur les politiques fédérales ou régionales... Est-ce que tu abordes parfois les questions de ces campagnes-là avec les ILI ou les opérateurs ?

HD : Oui. Donc je dois dire que ça on ne se restreint pas nécessairement d'en parler dans les plateformes, parce que les plateformes c'est de lieux d'échange. Mais entre le fait d'en parler en plateforme et de s'annoncer de soutenir ou pas une telle campagne, il y a un pas qui est différent... Donc souvent quand cela va être des campagnes un peu plus tutchi, ou qui vont peut-être nous mettre dans une position délicate, on va passer par la CoLuxAM... Donc le CRILux fait partie de la CoLuxAM... On va en tout cas prendre un autre angle d'approche pour ne pas y aller de manière frontale, en tout cas sur nos réseaux sociaux... Maintenant ce qui se passe en plateforme, j'ai envie de dire... La Région n'a aucune idée de ce qui se dit dans les plateformes... Donc si les opérateurs ont envie de parler en fin de plateforme de tel ou tel aspect, de telle ou telle campagne, moi je dis toujours que le débat il est permis. Et moi, je n'ai pas toujours une position à amener en tant que CRILux. Il y a des questions pour lesquelles on n'est pas tranché... Donc je dirais « le CRILux n'est pas tranché sur la question », mais je dirais aussi ma position personnelle à moi en tant que personne... Je pense que ça, on ne s'est jamais vraiment restreint... On travaille aussi sur des thématiques comme les migrants en transit notamment qui peuvent à un certain moment être ... bah voilà ... Être un peu délicates. Mais voilà, le coordinateur est assez... On en discute en équipe, on n'a pas toujours un positionnement non plus. Et on n'a pas un positionnement qui n'évolue pas et qui est toujours fixe et qui... Mais je pense qu'il ne faut vraiment pas... On reste indépendant de nos pouvoirs publics. Alors là, où c'est plus compliqué, c'est si on a quelque chose à redire sur... bah voilà... sur des subsides ou quoi qui dépendent de la Région wallonne... On va être un peu plus prudents quoi... Maintenant je pense que, même les petites choses qui n'ont pas été pendant la crise sanitaire, on ne s'est pas privé de leur dire en direct. Même en toute souplesse et dans un climat constructif. Cela ne sert à rien de braquer non plus. Mais quand on a des choses qui ne vont pas, je pense qu'il faut savoir le dire et le faire remonter. Donc le but de ces plateformes, c'est aussi que les opérateurs puissent exprimer et dire comment ils vivent certaines choses. S'il y a des soucis, qu'ils le disent aussi... Donc nous heu... On essaye vraiment d'être un point de relais entre eux et la Région... De faire aussi tampon quand il y a des questions qui reviennent chez plusieurs opérateurs et que c'est plus intéressant qu'on les remonte de manière générale en tant que CRI que de désigner un opérateur et de dire « tel opérateur n'est pas content ». Donc cela nous permet aussi d'un peu généraliser et de prendre un peu de hauteur et de dire « bah sur tel aspect, il y a eu de la tension de la part des opérateurs », mais sans désigner, nommer un opérateur en particulier...

QV : Est-ce que tu sens parfois des volontés des opérateurs d'utiliser, donc surtout aux opérateurs privés, d'utiliser d'autres leviers que ce soit pour porter publiquement ou politiquement les problématiques de leurs bénéficiaires ou les problématiques de leur structure... ? Je vais dire, donc il y a l'utilisation des plateformes avec le CRILux qui fait la courroie de transmission avec les autorités, mais est-ce qu'il y a parfois une volonté d'utiliser d'autres leviers de la part des opérateurs ?

HD : Mhh... Mais il y a peut-être parfois des plateformes en dehors du projet ILI sur des questions plus générales. Donc on a quand même des opérateurs qui sont dans la CoLuxAM, dans la COLUPA, dans d'autres... Sinon, bah je ne vois pas comme ça directement... Bon après, on a des opérateurs qui sont très engagés aussi et qui vont aller manifester, qui vont heu voilà... Des opérateurs qui vont signer des cartes blanches, mais là ce sera en tant qu'opérateur... Donc voilà... Cela dépend de ce qu'ils peuvent, ou ne peuvent pas faire, et donc la plateforme citoyenneté ne va jamais signer une carte blanche, parce que la plateforme n'a pas d'existence en tant que telle, et donc ce n'est pas... Ce n'est pas sa mission... C'est une plateforme qui est obligatoire, que la Région wallonne oblige d'organiser pour les opérateurs qui rentrent dans le cadre de l'appel à projets... Donc ça, c'est clair que la plateforme ce n'est pas le lieu d'autre chose que d'échange et de faire cette courroie de transmission entre le Gouvernement et les opérateurs. Maintenant, des plateformes en Province de Luxembourg, il en existe qui ne traitent pas spécifiquement des questions de citoyenneté des personnes d'origine étrangère et là, il y a peut-être une plus grande liberté qui peut être laissée pour porter certains messages... Je pense notamment tu vois... On participe, mais en tant que participant au réseau 107, qui est le réseau de santé mentale. Je pense que le CINL y est aussi dans cette plateforme. Je pense que là, il peut parfois y avoir un côté plus militant dans l'aspect lié à la santé mentale... Moi je participe à la fonction 5 qui est dédiée au logement. Bah de cette fonction 5 a émergé la création d'un relais social en Province de Luxembourg. Et beaucoup d'opérateurs ILI se retrouvent dans ces plateformes par la force des choses, parce que le réseau partenariat en Province de Luxembourg, tu as déjà pu le constater, il se connaît bien, il est petit, il est à taille humaine. Donc dans les réunions, tu retrouves toujours les mêmes bases. Et puis tu as parfois d'autres opérateurs qui viennent compléter la mathématique, mais globalement c'est un réseau qui est petit, qui se connaît bien... Il y a d'autres choses qui peuvent émerger, mais en tout cas cela ne viendra pas directement de ces plateformes ou de notre part à nous... On ne va peut-être pas forcément les convoquer pour prendre part à une manifestation ou... peut-être qu'on le fera un jour. Je ne dis pas que la porte serait toujours fermée à ça, mais ...

QV : Mais je pense que... Je pense peut-être à des formes moins militantes, mais qui le sont tout de même, comme la judiciarisation, les recours collectifs envers certaines décisions ou ...

HD : Ça pourrait être intéressant... Cela pourrait être une façon de faire qui pourrait déboucher sur quelque chose. Après je sais que (...)

(coupure)

QV : Voilà, désolé, on a été coupé.

HD : Voilà, donc je disais qu'individuellement, sur des dossiers, il y a quand même des interventions sur des dossiers pour des recours, des choses comme ça. Mais pas au niveau général. Pas vis-à-vis d'une autorité, d'une politique, en tout cas pas à ma connaissance. Il n'y a pas eu heu... Il n'y a pas eu d'action en justice en disant elle politique on ne la trouve pas assez, ou trop, voilà... heu... Souvent, je dis toujours que quand on a annoncé que le parcours d'intégration passait à plutôt que 200 heures de français à 300 et que de 20h00 de citoyenneté on passait à 60h00, il y a eu des réactions mitigées. Donc il y a eu des gens qui ont dit « oui, c'est mieux, on aura plus d'heures, on aura un travail plus conséquent qui va pouvoir être fait... ». Mais il y avait aussi des gens qui disaient « mais pour les gens c'est quand même beaucoup plus contraignant, il y a ... ». Quand on a dû annoncer qu'il y aurait des sanctions financières pour les personnes, etc. Ces des messages qui ont parfois du mal à passer... Tu sens les opérateurs un peu, voilà... Un peu contraints et forcés. Mais ils se disent « de toute façon la décision est prise. Quel que soit le message que je veux faire passer, la Région n'en fera de toute façon qu'à sa tête ». Donc voilà, il y a des opérateurs qui je pense... Voilà, il va quand même y en avoir qui vont le signifier et qui vont dire à la Région qu'ils pensent que pour telle ou telle raison, ce n'est pas optimal. De là à mettre vraiment en branle le système en Province de Luxembourg..., non (rire).

QV : Et tu as parfois l'impression qu'il y a... Tu prenais l'exemple tout à l'heure des acteurs de l'éducation permanente. Donc là, ils ont quand même une tradition antérieure même au secteur de l'intégration. Donc c'est souvent via des appels à projets qu'ils ont répondu à cette question-là. Est-ce que tu sens qu'ils peuvent avoir ce sentiment d'être pris par une tension ?

HD : Donc oui il y a des tensions... L'obligation du parcours pour ne citer qu'elle. Pour les acteurs de l'éducation permanente, c'était juste imbuvable à première vue. En tout cas eux, dans les premières choses qu'ils mettent en avant, c'est la non-obligation pour le public de suivre leur formation. Donc je pense que pour sortir de cette tension ils classifient les choses entre celles-là et les autres formations de l'éducation permanente qui n'ont pas la même vocation... Et donc, le parcours d'intégration bah voilà... C'est une obligation et ils essayent de sortir de ça... Mais très clairement oui, ce n'est pas évident... Quand tu prônes certains principes de... voilà, que c'est un peu ton fer de lance et que, parce que... le parcours est obligatoire que de facto on rend les formations que les personnes vont suivre obligatoires, bah oui, ils ont une tension interne qui peut être plus vive à certains moments aussi quoi je pense.

QV : Des intervenants m'ont parlé du rôle central de la légitimité comme levier d'action. Pourrais-tu me dire ce que tu en penses ?

HD : Donc tu veux dire le fait d'être reconnu comme un formateur de citoyenneté légitime ou ...

QV : Oui, donc le fait d'être reconnu comme un interlocuteur légitime par d'autres instances, par la qualité du service, le professionnalisme, comme principal levier d'action.

(...)

HD : Bah, je pense qu'on a tous besoin de se sentir légitimes et d'être reconnus dans ce qu'on va proposer. Et donc, si on reconnaît la qualité de ce que tu vas faire par rapport à ces questions-là, tu vas te sentir sûrement plus fort pour porter un message. Je rallierais un peu ça à l'ancienneté aussi... Parfois j'ai des nouveaux opérateurs qui vont dire « bah moi je ne me sens pas du tout... Cela fait tellement peu longtemps que je traite la question que je ne me sens pas du tout de rentrer dans telle ou telle démarche au frontal avec la Région ou avec d'autres opérateurs, parce que justement je ne connais pas très bien le secteur ». C'est un secteur qui est jeune aussi... Donc ça, c'est peut-être un peu la particularité de la Région wallonne par rapport à la Flandre, c'est que... Mais finalement du français langue étrangère, pour ne prendre que cet exemple-là, il y en avait bien avant que l'on ne sorte un parcours d'intégration quoi. Donc certains opérateurs sont bien plus anciens que le CRILux ou que même le décret sur l'intégration dans ces questions-là. Je pense eux peuvent se sentir avoir une légitimité plus importante par le recul qu'ils ont sur les choses. Donc moi j'essaye de leur dire de faire valoir leur parole et de faire remonter leurs observations. Si les associations datent de 20 ou 25 ans de pratique... Ce n'est pas parce que l'on a sorti un parcours d'intégration et qu'on s'est dit que ce serait comme ça que les lignes sont inchangeables quoi... Et d'ailleurs, je pense qu'il en a quand même été tenu compte de l'expérience des opérateurs quand tout ça a été mis en place. Quand les modules de citoyenneté ont été créés, il y a quand même des expériences pilotes qui ont eu lieu avec des opérateurs qui donnaient déjà des prémisses de modules de citoyenneté. Je pense que ça oui, il faut en tenir compte... Bah on l'a vu avec la crise. J'ai donné des modules de citoyenneté en virtuel. C'était quelque chose qui était inenvisageable avant le confinement parce qu'à la base même des modules de citoyenneté, le but c'est l'interaction avec les gens. Donc c'est le débat... C'est l'utilité où tu es en présentiel. Donc à la base ce n'est juste pas possible de donner un module de citoyenneté de 60h00 en virtuel avec écran... Cela pose aussi des questions d'accessibilité du public à ce type de formation. Mais finalement, sur base de l'expérience, je pense qu'on y a quand même capté des choses positives et qu'on ne va pas arriver à des modules entièrement virtuels... Mais quelque part, il y a des opérateurs qui se sont un peu spécialisés là-dedans et qui ont interpellé la Région et qui ont dit « ça, cela a bien fonctionné, et donc peut-être qu'il faut en tenir compte dans l'appel à projets ». Peut-être qu'il faut avoir une oreille attentive à telle ou telle chose dans le nouvel appel à projets sans pour autant dire qu'on passe du tout au tout, qu'il n'y a plus de présentiel, mais qu'il n'y a plus que du virtuel, loin de là... Et là, les opérateurs ont été en direct. Donc ils nous avaient relevés dans les plateformes citoyenneté certaines choses et bah, nous on leur a dit de parler de leur expérience à la Région, qu'il y avait des choses bonnes à prendre... Et donc oui, la légitimité, je pense que si tu te sens légitime, tu auras peut-être plus de facilité à te mettre en mouvement et en tout cas à faire entendre ta voix... J'ai des opérateurs, bah tu sens bien que les quelques premières plateformes, quand ils ne sont qu'aux premières plateformes, ou qu'ils ne sont jamais venus, ils sont peut-être un peu impressionnés. Donc ils ne vont pas directement rentrer dans le vif du sujet... Maintenant, je ne sais pas si c'était vraiment ça ta question ...

QV : Oui, c'était ça... En tout cas c'était l'idée qu'avant même de participer à des actions plus musclées, comme des recours collectifs ou des oppositions marquées, certains considéraient que la meilleure manière de sensibiliser le public ou le politique dans le sens de leur analyse, c'était d'être reconnu comme un acteur légitime ou comme un interlocuteur légitime. Et donc, c'est cette lutte à la légitimité qui passait avant ...

HD : Et parfois il faut bien le dire il y a un manque de reconnaissance dans ce cas-là... Bah c'est clair qu'à certains moments... On a eu des épisodes où, principalement pour les formations à la citoyenneté, bah en fait... Pour faire très court, la Région inspecte les opérateurs quand ils sont dans le cadre de l'appel à projets... C'est une inspection différente selon si c'est une inspection par rapport aux finances ou ... Et donc un moment la Région elle inspectait, elle venait en formation et elle posait un regard sur une inspection plus pédagogique. Alors que nous le problème c'est qu'on a toujours dit aux opérateurs que la Région n'a défini aucun objectif pédagogique dans les formations à la citoyenneté... Donc tu ne peux pas respecter quelque chose pour lequel tu n'as pas défini d'objectif, en tout cas pédagogiquement. Mais c'est juste pas pensable. Donc moi qui suis formatrice des futurs formateurs, je leur dis toujours lors de cette formation qu'ils ont une liberté pédagogique totale. Que la Région n'a pas dit comment les formations devaient être développées sur le plan pédagogique. La Région a dit qu'il fallait aborder telle et telle thématique, mais pas plus. Il n'y a pas non plus d'obligation de résultat et donc il n'y a pas d'examen à la fin. Ce n'est pas une formation d'apprentissage d'un contenu qui doit être restitué et où il peut y avoir une évaluation de niveau à la fin. Alors je leur dis toujours qu'ils ont une liberté pédagogique qui est gigantesque puisque rien n'est défini. Quand la Région a commencé à inspecter et à faire des remarques en disant : « oui, mais tel opérateur il donnait son cours de manière trop scolaire, etc. ». Enfin, je ne sais pas, bref, peu importe... Bah là il y a eu des frictions parce que pour moi la Région n'était pas légitime pour inspecter ces aspects-là. Elle pouvait inspecter les dix thématiques qui avaient été vues. Elle pouvait inspecter qu'il n'y avait pas d'examen à la fin. Soit ce sur quoi elle s'est positionnée, mais pas sur le reste... Tu ne peux pas... Et donc, je pense que parfois en effet il y a un manque de reconnaissance du travail fourni par certains opérateurs. Par tous... Bah je ne pense pas que c'est ciblé sur certains en particulier, mais ça, je pense que c'est assez général, quelle que soit la thématique... Probablement que voilà, si on pouvait reconnaître un peu plus... Et il y a des choses plus macro qui participent à ça. Le fait que la Flandre ne reconnaît pas le parcours wallon par exemple. Bah évidemment, ce n'est pas tel opérateur qui est visé, mais quelque part tu as une certaine frustration aussi quoi... Je suis d'accord que nos parcours ne sont pas identiques, ne sont pas conçus de la même façon, mais quelque part pourquoi est-ce qu'on en arrive à des situations pareilles où une personne qui déménage en Flandre ne peut pas valider ce qu'elle a fait de son parcours parce que ce qu'elle a fait n'est pas reconnu par la Flandre. Donc voilà, cela participe aussi à un déficit de légitimité, mais là qui est plus général que par rapport au parcours en lui-même, par rapport à certains opérateurs ? Mais clairement, je pense que ce que tu dis est vrai, si tu te sens légitime tu vas te mettre en action plus facilement et tu vas te sentir plus fort... Et donc ce qui pêche aussi dans le secteur des ILI, ça commence au niveau des Fédérations patronales et

la COPIDI, etc., c'est qu'il n'y a pas encore de représentation très bien organisée auprès du Cabinet ou auprès des grandes discussions. Donc bah voilà, les ILI ne sont pas toujours nécessairement en électron libre, elles ne sont pas encore assez organisées... Comme les CRI, pour l'instant cela fonctionne bien avec le DISCRI, avec le fait qu'il y ait eu une présidence tournante... Cela représente la voix des CRI quoi... Mais les ILI c'est compliqué, parce qu'elles sont de tout bord... Enfin, tu me disais, il y a du public et il y a du privé, mais il y en a aussi avec des piliers plus socialistes, plus chrétiens... Donc les vues sont quand même très différentes sur certaines thématiques et ... Et c'est vrai que au niveau organisation plus macro on gagnerait à être plus fédérés et à être plus organisés et si c'est possible... Je ne suis pas sûr que ce soit possible non plus de parler d'une seule voix dans un secteur qui est aussi diversifié quoi...

QV : Avant les élections les CRI avaient pu faire tout un carnet de revendication, un mémorandum, dans lequel ils s'inquiétaient de la montée de l'extrême droite en Flandre et dans lequel ils prenaient une position assez forte par rapport à ça. Donc pour toi, c'est une autonomie totale au niveau des CRI de se positionner à ce niveau ?

HD : Oui, on souhaite garder cette autonomie. Maintenant elle est à géométrie un peu variable en fonction des CRI. Parce que dans ton CA, tu as aussi des gens qui sont de droite, de gauche... On a une chambre publique et une chambre privée. Et donc en fonction du CRI où tu es, tu vas te situer certaines chambres qui auront plus de poids que d'autres. Ici, on sent bien que la chambre publique elle est là quand il faut, mais qu'elle n'est pas hyper forte. Elle est là quand elle veut... Je vais dire... Alors ce n'est pas une mainmise, mais il n'y a pas une prépondérance de la chambre publique au CRILux... Mais dans d'autres CRI ce n'est pas le cas... Dans d'autres CRI, la chambre publique a beaucoup de poids donc fatalement tu peux trouver des CRI qui vont fonctionner à géométrie variable à ce niveau-là. Mais l'idée en général, dans ce genre de revendication, c'est de parler d'une seule voix pour tous les CRI donc heu... Il y a une discussion souvent au niveau des directions, entre les directions des CRI, pour aboutir à une parole commune. Mais il faut que chacun mette un peu d'eau dans son vin et voilà... Mais c'est clair, je pense qu'on a une totale liberté par rapport à ça... Et puis les CRI ont la majorité de leurs subsides qui viennent de la Région wallonne, mais pas que... Il y a des travailleurs qui sont sur d'autres contrats de travail, sur d'autres subsides... Donc c'est sûr que si on te retire ton agrément de la Région wallonne tu n'as plus lieu d'être, tu n'as plus lieu d'être un CRI. Mais après il y a quand même des actions qui peuvent être menées sur d'autres mannes budgétaires que celles de la Région et donc qui nous permettent aussi d'avoir une certaine liberté... Je vais dire a priori dans les subsides de la Région, on te demande en termes de sensibilisation de t'adresser à un public adulte... Maintenant c'est clair que parfois au niveau de la sensibilisation on va vers du public scolaire, parfois on va vers du public sans-papiers ou des choses comme ça... Bah les migrants en transit par exemple, cela va être sur d'autres subsides, donc on va utiliser d'autres moyens financiers pour mener ces actions-là à terme, parce que cela ne peut pas rentrer dans ce que l'on peut justifier auprès de la Région wallonne. En tout cas pour les écoles par exemple, on ne peut pas justifier que l'on a été sensibiliser du public dans les écoles donc... Alors que moi je

trouve ça important, mais donc on ne se prive pas de le faire, mais donc il faut justifier sur les bonnes enveloppes.

QV : Est-ce que tu penses dès lors que c'est plus facile de se positionner de manière plus tranchée quand il s'agit d'une politique qui touche l'échelon fédéral que quand il s'agit d'une politique qui touche la Région ?

HD : Oui... Donc fatalement quand cela ne concerne pas vraiment le parcours d'intégration, oui. Là où cela va être vraiment compliqué, c'est si cela touche au parcours d'intégration parce que nous c'est notre... Bah voilà, c'est quand même notre pouvoir subsidiant donc c'est plus complexe que... Si c'est une logique fédérale, on se sent un peu plus libre. Quoique... parfois tu vois, les voies d'accès à la nationalité, il peut y avoir des tensions, quand les parquets te disent que c'est le parcours qui est reconnu, ou pas le parcours, ou X jours... Je travaille moins ces questions-là parce que je ne suis pas en première ligne... Mais c'est clair que c'est plus facile que... maintenant c'est clair aussi que la Région wallonne ne prend pas trop position sur des débats... Je vais dire, le parcours d'intégration, cela ne pose plus vraiment débat, mais... Ils sont assez souples dans les prises de position... Mais visiblement on se dirige vers une nouvelle modification décrétole, mais... justement, on a voulu cette fois prendre la balle au bond et on a tous mis notre pierre à l'édifice pour rendre une note à la Région pour dire ce que nous on pensait qui fallait changer, améliorer... Et on verra bien ce qu'ils gardent... Mais oui en effet, je pense que l'on a plus facile de se positionner sur des questions plus fédérales. Maintenant, on n'est pas un organisme neutre tu vois. Je pense que l'on peut clairement... On peut clairement faire valoir nos positions... Là, la pétition pour les sans-papiers, on l'a fait tourner sur le truc du CRILux donc voilà. Cela ne pose pas de soucis de... sinon on te définit comme étant neutre et limite un pouvoir public, mais... Je sais par exemple que cette question-là, au niveau de la Croix-Rouge, cela peut poser question. Moi j'ai travaillé pour la Croix-Rouge auparavant et la question de la neutralité elle est fondamentale dans leurs principes. Cela peut te mettre dans des positions assez inconfortables en tant que travailleur... Mais ça, ce n'est pas le cas au CRILux. Tu as quand même une très grande liberté qui est laissée... Et si c'est vraiment trop tutchci comme je le disais tantôt, on passe par d'autres canaux comme la CoLuxAM... Où là on n'identifie pas le CRILux en tant que tel, mais l'ensemble des organisations qui font partie de la CoLuxAM...

QV : Donc ces positions, même au niveau de la chambre publique, cela ne pose pas problème ?

HD : Non... Bah après vu qu'elle n'est pas fort active chez nous... Ils sont informés lors des AG... Les membres du CA ont des retours réguliers... Après, c'est une bonne question à poser au coordinateur si tu le revois par la suite parce que c'est lui qui gère vraiment les relations avec le CA et l'AG donc moi je ne les vois presque jamais... Mais je n'ai pas l'impression que cela ait un jour posé soucis... Je sais que parfois... Là on est en train de réfléchir à notre future politique de lutte contre le racisme, parce que c'est vrai que c'est quelque chose que l'on n'a pas encore eu le temps de beaucoup développer au niveau du CRILux. On est encore assez jeune et qu'il y avait d'autres questions à traiter avant... Donc on a prévu un brainstorming en équipe pour déjà définir entre nous ce que l'on entend par le racisme et deux ou trois autres concepts qui sont liés au

racisme. Bah c'est clair que quand le brainstorming sera fini et que l'on se sera mis d'accord en équipe sur la définition de ces concepts, ce sera soumis à notre ... Et la façon dont on veut travailler ces concepts ce sera soumise à notre CA et il faut une approbation de notre CA pour pouvoir se lancer dans les activités. Mais je trouve que jusqu'ici globalement, chaque fois que l'on présente les grandes lignes directrices, on n'a jamais eu trop de réticences par rapport... Je n'ai même pas souvenir de quelque chose qui ait pu bloquer vraiment... Après redemande au coordinateur, il y a peut-être eu des débats sur lesquels c'était plus houleux, je ne sais pas... On reçoit le résultat final, mais c'est peut-être plus difficile lors de la présentation (...). Parce que les migrants en transit ont en fait toujours une présentation dans notre rapport d'activité donc le CA est au courant de ce que l'on fait. On dit tout dans les grandes lignes. L'implication que l'on a eue par rapport à la vaccination ils ont été au courant aussi. Je n'ai pas l'impression que cela bloque... Après notre CA, c'est les communes... Ce n'est pas non plus la Région wallonne qui est dans notre CA donc fatalement... Donc en plus dans certaines communes les désignations, c'est des échevins qui ne connaissent peut-être pas bien la thématique. Donc peut-être qu'ils sont moins au fait... Peut-être que si on avait des représentants de la RW dans notre CA cela serait plus...

QV : Le coordinateur me disait que comme CRILux vous aviez quand même une grande marge de liberté dans le sens où... Tu disais tout à l'heure que tu ne donnais pas spécialement l'avis du CRILux envers les opérateurs, donc que tu donnes ton avis à toi. Donc j'ai envie de te demander, est-ce que cela t'arrive de prendre certaines marges de liberté plus militante dans ta pratique professionnelle ? Est-ce que tu le mets en lien avec une vision de société plus personnelle ? Comme tu disais tout à l'heure que cela arrive que tu donnes ton avis sans engager le CRILux.

HD : Ha moi, c'est aussi pour ça que j'ai quitté la Croix-Rouge. Parce qu'intérieurement c'était juste pas possible de rester neutre... Donc je pense que... voilà, je pense qu'il faut toujours pouvoir bien expliquer sous quel nom tu parles... Moi j'essaye de toujours bien dire aux opérateurs : « tiens, le positionnement du CRILux il est celui-là ». Et oui, s'il n'y en a pas, ou que je ne le connais pas, ou pas assez, bah je vais dire : « là je me positionne en tant que personne ». Donc je pense que oui, mon avis à moi... Moi je ne peux pas continuer à travailler si je ne peux pas confronter aussi mes idées personnelles à la réalité de terrain donc... Et ça, je pense que le coordinateur est hyper ouvert par rapport à ses travailleurs par rapport à ça. Si bien évidemment cela ne met pas à mal l'institution pour laquelle on travaille et que ce n'est pas en contradiction non plus avec les principes que le Cilux défend... Mais franchement, j'ai toujours senti une très grande liberté par rapport à ça du moment que tu identifies bien de quelle position tu parles quoi... Donc c'est clair qu'il faut bien préciser à chaque fois ce qui est l'avis du CRILux ou ce que la Région wallonne nous dit et qu'il faut faire, etc. Un moment, il y a aussi les injonctions qui sont là... Et donc ça, il faut être assez clair... Et moi, je peux parler en mon nom ou je peux émettre parfois des avis tranchés sur certaines questions, mais qui m'engagent moi personnellement. Et je te dis, je ne pouvais plus rester dans une tension... Mais ça, je pense qu'il y a des gens qui arrivent à mieux le faire que d'autres... Au niveau Croix-Rouge, à un moment donné, c'était juste trop pour moi quand on me disait que je devais rester neutre parce que ... Ha

oui, quand je parle au nom de la Croix-Rouge, c'est un des principes que je dois respecter. Parce que c'est un des principes quand j'ai signé mon contrat de travail sur base de ces principes et donc que je respecterais ces principes... Mais par contre, individuellement et personnellement, j'ai le droit d'avoir un avis et de le faire savoir... Mais parfois le coordinateur peut nous dire : « bah tient, cet évènement-là vous y allez, mais pas en tant que travailleur du CRILux ». Par exemple la Ville d'Aubange a fait citoyen d'honneur un jeune migrant en transit qui a sauvé une dame d'un incendie... Mais là, ce n'était pas pour des questions de sujet délicat ou pas en fait, c'est juste que notre collègue de première ligne a été à la remise du titre de ce citoyen d'honneur et le coordinateur a dit : « Oui, vas-y. Je trouve que c'est important que l'on y soit, mais pas de drapeau CRILux, pas de Pins... ». L'intérêt n'est pas là. On met à l'honneur quelqu'un. Bah voilà, ce n'est pas le CRILux qui doit être visible à ce moment-là. Et je pense que là ce n'est pas une question tutchi, mais il faut juste savoir selon le moment de quelle perspective on parle.

QV : C'est vrai que ce qui revient parfois chez les opérateurs, c'est qu'il y a même parfois un encouragement de certains à prolonger l'action de l'association dans d'autres formes d'engagement que ce soit lors de grandes manifestations ou autre, mais effectivement pas dans le cadre du travail... Même si cet engagement-là n'est pas mal vu au sein de l'institution...

HD : Oui tout à fait ...

QV : Donc ma dernière question, mais tu peux aussi ne pas y répondre, est-ce que tu as le sentiment que ton positionnement professionnel se prolonge dans ta vie quotidienne ?

HD : Oui, donc je pense que dans des secteurs aussi... Enfin qui demandent un engagement... Enfin, je pense que si tu es dans ce secteur-là... Donc tu bosses dans ce secteur parce que tu as une vision par rapport à ces thématiques et en tout cas... Je ne dis pas que cette vision ne change jamais au cours de ton parcours professionnel, mais oui, clairement, je pense que le fait de travailler pour le CRILux fait que dans ma vie personnelle, je vois bien sur quoi je peux m'engager... Dans le cadre de ce genre de boulot, tu ne parles plus vraiment de séparation entre vie privée et vie professionnelle... J'arrive à quand même bien faire la part des choses et à souffler, ce n'est pas ça que je veux dire, donc ce n'est pas dans le sens où je n'arrive pas à séparer les deux et que cela me prend trop de temps, que c'est trop prenant... Mais par contre, tu ne sais jamais faire totalement abstraction des thématiques sur lesquelles tu travailles et clairement même quand j'ai des soupers avec des amis, on va parler des questions que j'aborde au boulot parce que c'est des questions qui m'importent. Et sur lesquelles j'ai parfois envie d'avoir des avis de personnes qui n'émanent pas de ces secteurs-là, parce que c'est parfois ce qui est plus riche aussi... J'ai des amis qui n'y connaissent rien au secteur des personnes étrangères et de l'intégration encore moins... Donc je trouve que parfois à leur contact tu apprends encore plus parce que les gens que je vois en plateforme, c'est toutes des personnes qui travaillent dans le secteur et donc qui connaissent très bien le public et qui globalement sont sur la même manière de penser les choses et de voir les choses. Et donc, je trouve qu'il faut aussi faire connaître nos secteurs plus largement autour de nous. Il faut que cela ait une implication sur ma vie privée... Oui ! Donc je ne sais pas, trop souvent tu entends les gens qui disent : « ha, mais tu travailles

pour quoi, en trois-quatre mots... ». Donc moi je dis : « Je ne peux pas te dire en trois-quatre mots ce que je fais ». Donc oui. Je peux te dire : « sensibilisation, intégration des personnes d'origine étrangère... Mais est-ce que tu sais ce que cela veut dire derrière ? ». Donc heu... Je pense que pour moi c'est hyper important que cela ait un impact sur ta vie privée, c'est clair. Tu ne peux pas juste fermer la porte du bureau et dire : « C'est fini, je ne parle plus d'intégration, je parle plus de personnes étrangère ou... ». Mais bon, ça je trouve que ... Mais en en parlant avec toi, je trouve que c'est vrai, on a une grande liberté il faut le reconnaître, mais c'est quelque chose qui est bien aussi... Parce que... Je pense que si l'on avait que des opérateurs qui doivent rester neutres ce serait peut-être un peu plus plat...

QV : Bah voilà, je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose ou ...

HD : Non, c'était intéressant. Bah voilà, j'espère que cela t'aura été utile. Je t'ai parlé comme H. du CRILux, mais aussi comme H. individuellement.

QV : Ok. Merci !

(en off, conseillère communale, elle a pris la commission étranger)

Interview PJ

QV : Bonjour P., donc est-ce que tu pourrais dans un premier temps te présenter ?

PJ : Je suis P.J., je suis animateur au CIEP Luxembourg. Donc le CIEP, c'est le Centre d'Information et d'Éducation populaire. C'est un organisme qui dépend du Mouvement Ouvrier Chrétien. Heu... Donc voilà. Dans le cadre des ILI, au niveau du CIEP, on est donc actif depuis 2016 dans un appel à projets. On a organisé les cours de citoyenneté dans un premier temps. À l'époque où on était à un rythme de 40h00 pour la formation. Ensuite, on est rentré dans l'appel à projets interculturelité, donc dans l'axe interculturelité et... Par la suite, on a été agréé en tant que formateur pour l'axe citoyenneté. Donc maintenant on est appelé à proposer trois formations chaque année de 60h00. Voilà.

QV : Une autre question que j'ai envie de te poser. Vous faites partie du mouvement de l'Éducation Permanente. Est-ce que vous faites ou est-ce que vous participez à des activités en dehors des formations que vous donnez ? Sur la thématique de l'intégration ou plus globalement sur les politiques relatives aux personnes étrangères ?

PJ : Oui. Donc bien sûr, je fais partie de la CoLuxAM. Dont le CIEP et le MOC font partie de la CoLuxAM. Et puis on est actifs sur ces questions-là en fonction de l'actualité, ou pas. Par exemple j'ai organisé une soirée dans le cadre d'un cycle de conférence sur les migrants en transit. L'année prochaine on va parler du racisme structurel... Donc voilà. Ces différentes questions qui reviennent chaque année et qui tournent autour de ces questions-là. Et sinon, moi à titre personnel, je suis bénévole pour le collectif Jolibois. Ici à Aubange... Dons heu... Un collectif qui vient en aide aux personnes qui sont migrantes en transit. Donc voilà...

QV : Peux-tu m'en dire un peu plus sur les activités que vous mettez en place avec le CIEP ? Tu parlais de conférence, mais aussi de travailler sur le racisme structurel ... ?

PJ : Bah ici on va faire une campagne au niveau du MOC national... Ou au niveau du CIEP... Je suis toujours un peu perdu dans ces appellations. Je crois que c'est au niveau du CIEP. Donc une campagne sur le racisme structurel. Donc ici on va lancer la campagne en septembre 2021 avec un outil de communication... Une sorte de parcours pour sensibiliser les gens sur ces questions de racisme structurel. Et du coup, en région, on va essayer de décliner différentes actions dans le cadre de cette campagne. Donc voilà. On va sans doute organiser des animations pour nos groupes ISP ou autre et on devrait, mais je suis toujours en train d'essayer de mettre ça en place, on devrait organiser une conférence.

QV : Tu parlais de la CoLuxAM. Donc cela vous arrive avec le CIEP de participer à des plateformes portant des revendications, aussi à d'autres que le CoLuxAM ... ?

PJ : Oui... Bah bien sûr nous en tant que MOC on est aussi un mouvement politique. Donc on a aussi une parole à donner... On organise chaque année plus ou moins des actions en commun avec la CSC, les Equipes Populaires, la Mutualité Chrétienne, Vie Féminine ... Dans certaines

réunions la JOC est présente aussi, mais en Province de Luxembourg elle n'est pas présente. Ou sinon... Oui, on fait aussi partie également de la COLUPA qui aborde plus les questions de paix. Donc voilà. On y est actif comme dans la CoLuxAM... Donc on participe aussi aux plateformes proposées par le CRILux, les plateformes sur l'interculturalité et sur l'axe citoyenneté. Heu... Voilà, donc je pense que c'est déjà pas mal...

QV : Dans la pratique de vos formations, vous faites partie du mouvement de l'éducation permanente, donc c'est une longue tradition qui est antérieure au décret... Comment est-ce que vous essayez d'insuffler le vent de l'éducation permanente dans votre pratique ? Est-ce que tu penses que cela vous différencie des formations données par d'autres acteurs ?

PJ : Bah donc ici on a déjà un passé au niveau de la formation. Donc bien sûr, tous les outils que l'on avait par le passé on a essayé aussi de les insérer dans les formations... Je ne cache pas que l'on a des valeurs à défendre donc dans notre formation on met quand même... Il y a certains messages qu'il faut faire passer bien sûr... Donc quand on parle de la Sécurité Sociale on est en faveur d'un maintien de la Sécu... Donc je pense que si on pose la question aux personnes qui ont suivi notre formation il me semble qu'elles pourront dire que l'on aborde dans ce sens-là. Maintenant dans le cours de la formation on fait venir aussi la Mutualité Chrétienne... On pourrait faire venir aussi la Mutualité Socialiste ou une autre mutuelle, ça ce n'est pas un problème. Mais là-dessus on veut aussi défendre ce modèle-là. Donc oui, on a quand même... On n'est pas neutre donc ça, c'est sûr... Mais c'est sûr que le MOC n'organise pas... Enfin, le CIEP ne proposerait pas ce genre de formation si cela ne répondait pas aux valeurs que l'on défend.

QV : Par rapport au fait de recevoir d'une certaine manière une mission de service public, puisque vous recevez un subside en fonction des axes du décret, est-ce que vous avez déjà ressenti une tension entre votre vision des choses plus militante et les attentes du décret ?

PJ : Bah, moi ici, moi, je ne suis pas dans les instances nationales du MOC... C'est des débats qui ont déjà eu lieu et qui ont toujours eu lieu aussi... Donc voilà, je pense qu'ici... Personnellement, donc je parle à titre personnel, ce n'est pas la voix de mon secrétaire ou des instances nationales, mais je pense que le CIEP ne serait pas rentré dans ce type d'appel à projets s'il n'y avait pas un besoin financier derrière... Je ne sais pas si tu es un peu au courant de toutes les histoires avec Belfius, Dexia, etc. Il y a eu toute une histoire avec les parts Arco notamment qui ont plombé par mal les finances du MOC. Et donc depuis ces soucis financiers là, le MOC essaye aussi d'être actif sur d'autres plans et d'autres types de financement, parce que sinon ça va être aussi difficilement viable à l'avenir. Donc c'est aussi une opportunité à prendre et c'est aussi un débat... Effectivement c'est clair. Donc il y a la question des valeurs qui elles aussi ont posé question à certains moments, mais il y a aussi une réalité à laquelle il faut faire face et en se disant, si l'associatif... Bah, c'est peut-être mieux que ce soit l'associatif plutôt que le privé au sens strict qui vienne autour de la table.

QV : Au niveau du catholique, avec le CIEP, mais aussi avec les autres instances, quels sont les moyens d'action que vous utilisez quand vous vous mobilisez dans la matière du droit des étrangers ?

PJ : Pour faire bouger les lignes ?

QV : Oui, c'est ça ... Pour faire bouger les lignes, pour créer le rapport de force, on va dire ça ainsi.

PJ : Bah justement. J'ai eu ce matin une réunion du groupe de travail migration. Donc c'est un groupe de travail au niveau national... Donc on a plusieurs groupes de travail au sein du MOC national où le MOC national gère et où les différentes composantes régionales viennent apporter aussi leurs armes, leur soutien... Et donc ici, on est très actifs sur la question des sans-papiers. Donc pour la régularisation des sans-papiers, etc. Donc il y a toutes des actions qui sont menées en région et au niveau du MOC national pour faire bouger un peu les lignes sur cette question-là. Heu... Voilà... Donc au niveau de tout ce qui est action au niveau régional voir politique ça, ça se discute plutôt au niveau du national. Donc on a des référents politiques, on a des personnes qui sont sur telle ou telle thématique et donc voilà... Mais bien entendu, on essaye aussi de construire en réseau donc heu... chacun apporte un peu sa pierre à son niveau. Et au niveau local, au niveau de la CoLuxAM, c'est plus au travers d'elle que l'on... On a des actions de revendications comme les actions que l'on a eues pour les communes hospitalières et des choses comme ceci, mais ça voilà, c'est la CoLuxAM qui pousse ces questions-là...

QV : Est-ce que tu trouves que des organes comme la CoLuxAM, qui regroupent des acteurs très différents ne vont parfois pas assez loin, ou au contraire, trop loin au niveau de leurs revendications, de leur mode d'action ? Comment tu te positionnes professionnellement par rapport au positionnement commun qui arrive au final dans ce type de structure ?

PJ : Bah oui... Ce n'est pas toujours évident parce qu'il faut faire avec une somme d'acteurs qui n'ont pas toujours la même vision, notamment de la manière d'agir... Si on regarde justement ... Bah dans la CoLuxAM on est beaucoup dans le débat... Je pense que beaucoup d'organisations se posent la question de la désobéissance civile. Donc il y a quelques actions qui ont été menées où voilà on était un peu... On se posait la question de savoir si on était dans la droite ligne ou pas. Le problème c'est qu'en fait au niveau de toutes les associations qui font partie de la CoLuxAM, seules les équipes populaires ont vraiment inscrit dans leur texte cette désobéissance civile. Donc pour les autres, c'est un peu marcher sur des œufs... Donc voilà, si je prends l'exemple de l'action du 18 décembre, ça a été un peu tendu à certains moments, certains pensaient qu'il fallait aller plus loin ou qu'on n'allait pas assez loin. Mais c'est clair que c'est des freins qui arriveront toujours... Mais je trouve quand même que c'est vachement plus riche d'avoir cette somme d'association parce que nous au sein du CIEP on est censé être actif sur toute la Province de Luxembourg. Mais voilà tout ce qui est du nord de la Province on est un peu moins présent. Donc avoir des correspondances avec le Miroir Vagabond ou d'autres organismes c'est top, parce qu'on mène une action à Arlon et on sait qu'il y aura une autre action qui sera

menée à Hotton ou à Marche. Donc c'est clair que c'est une force, mais il faut faire avec chacun des acteurs, chacune de leurs règles, de leur façon de fonctionner...

QV : Et est-ce que tu penses ... Tu disais tout à l'heure que ce n'était pas une volonté... Enfin, qu'il y avait eu aussi un besoin de la part du MOC d'aller rechercher des subsides autres. Donc est-ce que tu penses que le fait d'exercer actuellement une « mission de service public » avec le CIEP comme vous le faites actuellement comme opérateur... Est-ce que cela doit justement être une mission organisée par des opérateurs privés ou plutôt une mission qui serait directement gérée par l'État ? Je pose aussi ça pour savoir si tu penses qu'indépendamment de l'identité du MOC, ce type de mission suppose d'aller plus loin dans l'approche que la mission initiale.

PJ : Pour moi je pense qu'il faut absolument que l'associatif ait la main pour ce type de formation parce qu'il y a déjà toute une expérience et une certaine liberté... Je pense que heu... Au vu de l'expérience que j'ai avec les personnes que j'ai eues en formation, on voyait quand même une différence si elle sentait déjà que c'était l'institution qui organisait la formation. Heu, ici, ils sont libres de parler comme ils sont tandis que si c'était plus officiel, est-ce qu'ils auraient envie d'aller jusqu'au bout ? Pour moi, l'associatif a vraiment et heu... doit y rester. Et puis oui, c'est vraiment un public que l'associatif (...) Oui, sait l'aborder quoi. Je trouve ça quand même important. Et puis le reste de ta question ? ...

QV : Est-ce que ce type de mission et ce type de public supposent d'aller au-delà de la simple dispense de formation ? On va par exemple prendre le cours de citoyenneté avec les 10 modules... Est-ce que cela suppose d'aller au-delà de la simple dispense des modules ? Et tu l'as déjà un peu dit tout à l'heure avec la défense de la sécurité sociale, mais est-ce que cela suppose une prise de position aussi ?

PJ : Bah, je pense... Et maintenant j'imagine que cela va faire débat avec chacune des personnes. Mais je crois que c'est important et puis comme je dis, je crois que dans toutes les formations que l'on organise... Je dis au début que pour certains, bah malheureusement vous êtes obligé d'être là et pour d'autres vous n'avez pas trop le choix. Mais ce qui serait génial ce serait que les belges soient obligés d'y aller quoi. Comme je dis, je trouve que la formation serait vachement plus riche et plus intéressante si on avait 10 Belges, 10 Syriens, 10 Marocains, etc. Parce que les belges ont aussi beaucoup à apprendre là-dedans et en fait j'ai vraiment l'impression à la sortie de nos formations que les personnes sont peut-être mieux armées que certains belges pour comprendre la société quoi. Et puis voilà, dans la formation on essaye surtout de discuter pour que chacun heu... Pas qu'il se dise qu'il faut que faire comme ça, manger des frites et boire de la bière, etc. Mais que voilà, l'objectif pour moi de la formation c'est de comprendre l'autre quoi... Comprendre qu'il y a différentes cultures, qu'il y a différentes manières de faire et savoir comment communiquer plutôt que de se taper dessus ou de critiquer. Le plus important c'est surtout de savoir communiquer et c'est pour ça que je trouve que l'associatif est quand même plus à même d'amener ce genre de réflexion. Ouais, j'ai l'impression que si c'est l'administration qui faisait ça, ce serait trop cadré, trop heu... Voilà...

(...)

QV : Ok. Tout à l'heure tu me parlais du fait que le MOC avait réfléchi au fait de répondre ou non à l'appel à projets. Est-ce que tu penses que le fait d'être subsidié dans le cadre du projet ILI a déjà pu freiner un moment ou l'autre l'action, la décision, la prise de position du CIEP ou du MOC. Je pense à la mise en place du parcours obligatoire...

PJ : Oui je vois ce que tu veux dire ...

QV : En tout cas est-ce que le subside le fait de rentrer dans cet appel à projets... Enfin, certains opérateurs me disent que suite à ça, ils ont plus facile de taper sur les politiques fédérales que sur les politiques régionales.

PJ : Ça, je suis un peu mal positionné parce que comme je te le dis, c'est plus les instances nationales qui s'occupent de ces prises de position politiques... En tout cas je pense que... Le CRILux a mené beaucoup d'actions et n'a pas eu peur de dire ce qu'il pensait par rapport à la situation de ... Actuellement, de la question de l'intégration, donc heu... Donc moi personnellement je n'ai pas l'impression, mais comme je te le dis je ne peux pas vraiment me positionner parce que je n'ai pas ce lien politique donc... Voilà...

QV : Une question que j'avais envie de te poser aussi. Tu parlais tout à l'heure que tu étais actif dans le collectif d'Aubange. Est-ce que tu as l'impression que ton investissement professionnel et les valeurs que tu as dans le cadre professionnel se prolongent dans ta vie personnelle ?

PJ : Heu ... pfff... Bah on va dire que cela m'est tombé dessus. Donc oui, bien sûr que si je n'avais pas fait ce boulot-là... Bah, déjà mon investissement s'est fait parce que je cours dans le bois à côté de chez moi et que par mon boulot, j'avais compris ce qui se passait en fait. J'avais vu en courant des sacs de couchage, des couvertures chauffantes, des restes de nourriture et tout ça. Donc parce que je connaissais le phénomène de la transmigration depuis un petit moment, j'ai compris, et donc voilà... Et bien sûr c'était difficile de ne pas investiguer plus ... Parce que oui je savais donc heu... Effectivement, oui mon boulot m'a mis sur le truc, mais je ne me sens pas obligé de le faire de par mon travail.

QV : Et vu dans l'autre sens, est-ce que tu as l'impression de faire ton boulot à cause des valeurs personnelles que tu as ? Ça peut être vu dans les deux sens ...

PJ : Oui, donc bien sûr je ne suis pas arrivé par hasard au MOC. Bien sûr que j'ai des valeurs de gauche que j'ai envie de défendre, c'est clair que mon choix s'est porté plus facilement vers le MOC que vers une banque quoi...

QV : Voilà, ce que j'ai envie de te demander aussi, mais tu m'as dit que certaines questions étaient plus difficiles parce que cela se jouait plus à un niveau national, est-ce que tu aurais éventuellement des personnes à me conseiller avec lesquelles prendre contact ?

PJ : Il y a eu beaucoup de changements au niveau du MOC. Je pense que le premier contact pour avoir la totalité des contacts c'est peut-être de passer par mon secrétaire. C'est lui qui fait le lien

entre le Luxembourg et le national. Si au pire lui ne sait pas répondre à tes questions, il sait qui sait y répondre on va dire.

QV : Ok, merci. Je voulais aussi te demander. Par rapport à la désobéissance civile dont tu me parlais. C'est en ce compris au niveau du MOC que cela a posé question ?

PJ : Et encore maintenant on s'en pose de plus en plus au sein du CIEP Luxembourg. Cela se pose aussi au niveau du national, mais au niveau du CIEP Luxembourg, on se pose beaucoup la question depuis la ZAD d'Arlon. Certains membres de l'équipe trouvaient que l'on n'avait pas été assez loin... D'autres parlaient de cette question de la désobéissance civile, etc. Et du coup on a une réunion cet été au bureau d'été et donc on va en parler un peu plus ... Et oui, je pense qu'au sein de la CoLuxAM, j'entendais de certaines associations qui disaient aussi que voilà, on en parle de plus en plus, mais voilà, la seule qui a les mains libres là-dessus, c'est les Equipes Populaires.

QV : C'est ça... Et donc pour l'instant les moyens d'action qui correspondent au cadre d'action du MOC, si tu devais les citer, quels seraient-ils ? J'entends par-là surtout ceux dans le domaine du droit des étrangers.

PJ : Plus des actions au niveau politique. Donc, essayer si on parle du MOC Luxembourg, bah les leviers que l'on a, c'est beaucoup de discussions avec les partis politiques en place. Donc on a des rendez-vous formels ou informels qui se font plus avec les partis de gauche qu'avec le MR on va dire... Mais c'est une manière de faire remonter certains messages au niveau des parlements régionaux et fédéraux. Donc voilà. Et bien sûr le même travail est fait au niveau du MOC national et bien sûr ils ont des contacts un peu plus privilégiés avec certains partis, avec certains élus, donc cela fait assez bouger les lignes quoi. Maintenant, si je regarde dans le cadre des actions avec les sans-papiers, heu... Quand je vois, par exemple la responsable me disait ce matin qu'elle avait été au Parlement faire pas mal de remous, etc. Donc voilà, il y a un peu de... pas de désobéissance civile, mais on essaye de... heu... De ne pas toujours être dans les droites lignes quoi... On se permet de temps en temps de sortir de certains sentiers battus quoi... Mais pour l'instant, on agit surtout avec nos connaissances, nos liens que l'on a via les parlements et les différents... Et puis après on mène des actions de sensibilisation, je vais dire des conférences. Si je prends la question des sans-papiers, on a été encore au marché jeudi dernier pour essayer de faire signer des gens... Donc voilà, on mène différentes actions sur le terrain aussi et on fait des conférences aussi ...

QV : C'est intéressant que tu dises ça parce que plusieurs personnes que j'ai rencontrées jusque maintenant me disent qu'un de leur levier principal est d'être reconnu comme interlocuteur légitime.

PJ : Oui, c'est vrai. Exactement. Et c'est vrai que c'est quelque chose d'important (...). Je ne suis pas toujours fan de ça, mais bêtement mettre un drapeau qui nous identifie dans les grandes actions... Donc au fur et à mesure, les gens nous reconnaissent, se disent : « tient le MOC, le CIEP, c'est des personnes qu'on peut contacter ». Tient, bêtement, il y a un jeune soudanais ici

qui a aidé une femme à sortir des flammes. Il a eu sa nomination comme citoyen d'honneur lundi. Et donc j'y étais. Et donc directement la première échevine vient vers moi et me dit : « tiens, j'ai vu un appel à projets sur le racisme, je me dis que cela pourrait t'intéresser, etc. Et donc oui, directement elle m'a identifié, elle voit que je travaille sur cette thématique, etc. ». Donc heu. C'est clair que cela peut faciliter certains éléments ...

QV : C'est presque un peu vu comme un levier d'action, le fait d'être un interlocuteur légitime...même parfois contre le choix du sensationnel...

PJ : Oui, exactement ! Oui, je pense qu'actuellement en Belgique ce n'est pas le levier d'action qui fonctionne le mieux... C'est tellement compliqué le niveau institutionnel chez nous qu'il faut bien passer par des chemins directs on va dire. Mais à l'avenir, je pense que toutes les actions de désobéissance civile, à titre personnel, je trouve que c'est très fort. Mais peut-être qu'en Belgique les relations personnelles fonctionnent mieux.

QV : Ok. Merci pour tes réponses, je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose ?

PJ : Non, je pense qu'on a fait le tour.

QV : Ok, merci !

Interview AB

QV : Bonjour. Une première question, est-ce que vous pourriez vous présenter ?

AB : Bah écoutez. L'ASBL existe depuis le début des années 70. On s'est d'abord positionné comme une ASBL d'éducation permanente, donc à travailler quelques années sur le seul terrain de l'éducation permanente... Ensuite, on a mis en place des formations d'insertion socioprofessionnelle. Enfin, cela ne s'appelait pas comme ça à l'époque. C'était début des années 80 et on proposait des formations de remises à niveau de connaissance. Pour commencer... On parlait de l'idée que c'était le terrain qui orientait nos propositions... Et on faisait ce constat à l'époque qu'il manquait ce maillon avant d'entrer en formation professionnelle, notamment au Forem. Donc on a mis de la remise à niveau de connaissance et on a fonctionné comme ça tout au long des années. Après la remise à niveau de connaissance, on s'est rendu compte que notre public se modifiait en partie et que nous avions des personnes qui demandaient du français langue étrangère. Heu... Nous avons aussi vu des personnes qui avaient besoin du permis de conduire et donc je dirais que c'est vraiment le terrain qui a piloté nos propositions de formations. C'est pour ça que nous en sommes arrivés à une demande d'agrément ILI en français langue étrangère, parce que la demande était là et que le profil n'était pas celui des SISP et des remises à niveau classiques. Donc on a fonctionné de cette façon-là. Et pourquoi l'appel à projets citoyenneté ? Bah, c'est dans la continuité de ce que l'on avait au niveau de la réception du terrain. Donc le public d'origine étrangère qui arrivait sur le terrain de la Province de Luxembourg et qui avait besoin d'informations et l'opportunité de faire subsidier cette offre. Je pense que c'est un mode de fonctionnement important dans nos formations... On ne fait pas payer nos formations... Donc on doit bien trouver quelque part un moyen de payer la structure et les formateurs. Donc voilà en très résumé le raccourci de notre parcours comme ASBL. Voilà.

QV : Donc c'est vrai qu'au niveau des opérateurs il y a autant des opérateurs publics que des opérateurs privés ou associatifs. Qu'est-ce qui selon vous fait la... peut-être par exemple au niveau de la citoyenneté, qu'est-ce qui distingue votre approche d'un opérateur public ?

AB : Ah, bah écoutez là, je peux parler de ma manière d'aborder les formations. À départ, c'est dans l'idée de ce que nous sommes, c'est-à-dire un acteur de l'éducation permanente... Donc c'est surtout un partage entre participants et une construction en commun des formations, des savoirs et des démarches. Donc on est effectivement un peu coincé dans l'appel à projets, dans l'agrément, puisque le programme est relativement imposé et dans un premier temps il était, je parle du programme des cours de citoyenneté, particulièrement dénaturé par rapport à notre approche de l'éducation permanente. C'était un savoir descendant. C'était des thématiques imposées. C'était compliqué tout ça... En plus dans des modules qui ont été comptabilisés sur une vingtaine d'heures, notamment avec un public qui était pour les plus néophytes en langue française... Soit 20h00 pour aborder toutes les thématiques de la citoyenneté avec un public qui ne parlait pas la langue française, c'est à la limite de l'absurde (...). D'autant plus que nous n'avons pas sur la Province beaucoup de possibilités d'interprétariat (...). Le module est passé à

60h00, c'est déjà un peu plus respectueux des gens, mais je ne sais pas si c'est suffisant, il faudrait pour cela en discuter avec les formateurs si vous avez l'occasion de les interroger. Mais c'est en tout cas une course poursuite pour aborder les thématiques... Et ce n'est certainement pas fait en profondeur. Ce n'est certainement pas avec les 60h00 de citoyenneté que les choses ont le temps de s'installer, de se comprendre et de se pratiquer. Voilà (...). Voilà en gros la situation. Maintenant si vous voulez plus de... Plus d'éléments un peu contradictoires, il faudrait à ce moment-là que je fasse remonter du terrain et des formateurs....

QV : Vous disiez un peu avant que vous étiez coincé dans l'appel à projets. Pouvez-vous en dire un peu plus de ce que vous entendez par-là ?

AB : Bah, disons que faire rentrer toute la matière, qui théoriquement devrait être vue selon le programme de la Région wallonne, dans un espace-temps aussi restreint... Si vous voulez le faire de cette façon-là, vous ne pouvez le faire que d'une façon, c'est les feuilles, de le lire et vous vous cantonnez à ça. Si vous voulez vraiment que les gens s'approprient des concepts de citoyenneté et des possibilités de discussions et de compréhension, cela demande plus de temps...

QV : Vous dispensez des formations dans le cadre des projets ILI, mais vous êtes aussi un acteur de l'éducation permanente. Au-delà des cours, est-ce que vous allez parfois plus loin, notamment en termes de sensibilisation du grand public, du monde politique via la participation à des campagnes, des plateformes...

AB : En tant que mouvement d'éducation permanente, on dépend du Mouvement CEPAG, donc heu on (...). Donc évidemment dans toutes ces activités-là, on en fait part à notre public, mais si je prends le public qui vient pour la citoyenneté, il n'est pas nécessairement demandeur de ce genre de chose. Mais il est mis au courant et il y a un positionnement de notre part, mais qui est... Bah dans le schéma de l'éducation permanente, mais... Je n'arrive pas à l'exprimer autrement. Il n'y a pas d'obligation à venir même si certaines personnes sont poussées ou obligées de venir. En tout cas nos formations restent ouvertes (...). Comment est-ce que je pourrais expliquer les choses. Oui, il y a toute une philosophie qui transparaît dans notre manière d'aborder les gens. D'Égalité, de solidarité... Mais ça, c'est au travers du quotidien, de la façon dont on reçoit les gens, dont on les accompagne, dont on essaye de les aider. Alors les thématiques, dans ces modules-là, elles ne sont peut-être pas ouvertes vers d'autres possibilités parce que, comme je vous l'ai dit, le temps nous manque. Et on doit respecter de toute façon l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de la Région wallonne. Bah, on fait le job à ce niveau-là, mais nous avons d'autres activités auxquelles les gens peuvent participer s'ils sont intéressés. On met en place pour l'instant, mais c'est tout récent des... des ... des tables de conversation. On va essayer, mais l'année 2020 a été particulièrement bizarre... Mais on a pour projet aussi de mettre en place des ateliers d'écriture sur l'immigration heu... Des ateliers ouverts à tout notre public, qu'il soit ou non dans ces sessions de citoyenneté ou dans la langue étrangère ou dans d'autres activités. Donc on... Donc je veux dire qu'on... Par rapport à nos obligations par rapport à la Région wallonne, on essaye d'avoir une offre plus large et les gens qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans cette offre plus large.

QV : Donc c'est vrai que beaucoup d'acteurs de l'associatif me disaient aussi... Il y a ce sentiment chez plusieurs acteurs, notamment via la question des subsides, d'être à cheval entre la tradition, ce à quoi on aspire réellement, et entre ce qui est réellement possible suite aux subsides. Je ne sais pas si vous ressentez aussi cette tension et comment est-ce que vous le gérez ?

AB : À partir du moment où vous êtes une ASBL subsidiée, vous êtes toujours en tension. Parce que ce qu'on vous demande n'est pas nécessaire ce que vous voudriez, ce que vous auriez envie de faire... Il faut que vous ayez les moyens de le faire et je dirais que ce soit utile... Donc je suis arrivé à un stade où je respecte mes engagements par rapport aux textes et puis à côté je propose un peu ce que je vous ai dit... À côté je propose autre chose et je dirais que cela permet que les gens qui viennent chez nous soient au clair. Il y a les activités organisées, subventionnées, réglementaires, et puis il y a la possibilité de faire à côté autre chose dans le cadre de l'éducation permanente. Je dissocie les choses parce que vivre avec des tensions pareilles en permanence c'est un peu (rire), c'est un peu compliqué... Cela fait pas mal d'années que je travaille dans le secteur donc ou vous... Ou vous adoptez une attitude pragmatique je vais dire, ou vous êtes dans l'absurde en permanence... Donc voilà. En tout cas comment je vois mon métier c'est heu... J'assume le quotidien et puis je fonctionne avec les outils que j'ai, donc je ne sais pas faire autrement...

QV : Donc voilà, vous êtes issu du pilier socialiste. Donc je suppose que comme CEPPST, vous vous inscrivez aussi, en dissociant les deux, dans des campagnes fédérales, soit avec le CEPAG... Est-ce que vous menez soit avec vos travailleurs, ou en appelant éventuellement vos bénéficiaires à y participer, à des campagnes plus « politiques » ?

AB : On conscientise en tout cas les gens à devenir critique. Et effectivement, nous sommes dans ce qu'on appelle le pilier socialiste, mais avec un très grand respect de la différence de chacun. Pas besoin d'être proche... Puisque notre ASBL est issue de la FGTB Luxembourg, puisqu'elle passe par le FGTB Luxembourg... Pour suivre nos formations, pour bénéficier de l'accompagnement, il n'y a pas besoin d'être affilié à la FGTB, il n'y a pas besoin de montrer patte blanche, ou rouge à l'entrée. C'est ouvert à tous et c'est un sujet à la limite que l'on n'aborde pas. Les gens savent où ils sont, je pense, mais cela n'interfère pas sur... Il n'y a pas un prosélytisme de notre part. Mais nos actions sont guidées par des ... Nos actions sont guidées par des valeurs : la solidarité, l'égalité... Mais il n'y a pas que le pilier socialiste dans ces valeurs-là. Donc ce n'est pas trop compliqué de fonctionner.

QV : Donc, je confronte aussi toujours par rapport à ce que les autres acteurs me disent je trouve ça intéressant.

AB : Oui tout à fait !

QV : Beaucoup d'acteurs me disent aussi ... Quand je leur demande comment ils font pour porter la... enfin, comment ils font pour se faire entendre auprès des autorités publiques, ils me disent que c'est avant tout une lutte pour la légitimité. Donc il y a aussi cette idée chez plusieurs acteurs

qu'ils essayent aussi d'être avant tout reconnus comme un interlocuteur légitime pour aussi porter leur voix auprès des autorités publiques, des communes au régional.

AB : Bah disons que là... À partir du moment où vous êtes membre d'un mouvement comme le CEPAG, il y a des lieux où l'on discute des campagnes de l'éducation permanente, de certaines actions qui sont menées et heu... voilà. Je ne perçois pas très bien où vous voulez... Ou alors j'ai perdu le fil de la question, mais nos notre positionnement politique il est défendu dans le mouvement. Si c'est pour la Région wallonne, on fait partie de fédération d'employeurs, comme KEEPS, pour porter ces revendications-là. Au niveau Provincial on fait partie de toute une série de plateformes. Les plateformes des SISP, les plateformes du FLE, et ce sont des groupements pour essayer de peser un peu plus, parce que c'est vrai que en tant qu'association de 17-18 personnes, je n'ai pas beaucoup d'opportunité de me faire entendre autrement que par la représentation au sein de groupes plus importants qui portent les mêmes revendications. Maintenant je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, car j'ai un peu perdu le fil ...

QV : Oui, indirectement... Donc c'est l'idée que chez certains acteurs, plus que la participation à des moyens d'action comme la mobilisation, la judiciarisation, ou d'autres moyens d'action ayant pour but de faire entendre leur intérêt ou l'intérêt des personnes qu'ils accompagnent, il y a cette idée qu'avant tout, ce qui va permettre de faire bouger les lignes, c'est d'être reconnu comme un interlocuteur légitime et professionnel.

AB : Oui. Donc je vous dirais que c'est dans la représentation des groupes. Mais en étant sur le terrain depuis pas mal d'années... Je n'ai pas l'impression que je ne suis pas entendue. Je sais que le monde associatif n'est pas le plus entendu. Voilà. C'est vrai que le travail que nous effectuons au quotidien n'est pas nécessairement le plus... Les gens ne s'en rendent pas compte... Mais on a eu l'occasion, au moment de la première tentative de réforme des APE par le ministre Jeholet... De la part du secteur associatif, il y a eu un vrai positionnement, une vraie montée en puissance et chacun a utilisé tous les relais qu'il avait et on a quand même au final obtenu quelque chose il me semble, car cette mesure a été finalement largement amendée et comme les associations le souhaitaient. Donc il y a une capacité à réagir. Elle est parfois difficile à mobiliser parce que l'associatif est multiforme, si on veut reprendre l'image de tout à l'heure, mais il y a des moyens de se faire entendre. Maintenant la proximité avec la FGTB fait que l'idée de me faire entendre ne m'est pas étrangère (rire). Mais je reconnais que le secteur associatif abat un travail énorme dans tellement de direction que l'on en a peut-être plus tout à fait la bonne perception.

QV : Mais vous disiez aussi que vous travaillez beaucoup via des plateformes avec d'autres acteurs du secteur de l'intégration...

AB : Bah, je suis au Conseil d'Administration du CRILux, je participe aux plateformes ALPHA, Français et langue étrangère, remise à niveau... Par d'autres biais, je suis aussi à l'instance « bassin emploi formation » et dans le projet « territoire zéro chômeur », et dans le conseil d'administration de la mission régionale du Luxembourg. Donc voilà, je suis depuis pas mal

d'années sur le terrain luxembourgeois ce qui fait que le réseautage en Province de Luxembourg qui fonctionne bien et je pense que l'on a une certaine capacité de communication et de faire circuler l'information à tous les niveaux. Les plateformes SISP, les plateformes sous régionales, enfin voilà. Il y a, je pense, un bon terrain en Province de Luxembourg où cela fonctionne. Où on se connaît tous, c'est peut-être l'avantage d'une province comme celle-ci.

QV : Donc maintenant c'est un peu plus projectif, mais... Vous avez un peu expliqué vos missions et ce que vous faisiez. Comment est-ce que selon vous cela devrait se passer de manière idéale dans la délégation de service public ? Qu'est-ce qu'il faudrait modifier, notamment au niveau des décrets ou autre ?

AB : Bah, vous me posez une question... J'imagine, mais ce n'est que mon point de vue, donc ce n'est pas celui de l'ASBL... En tout cas, il faudrait une amplification de l'offre en Français Langue étrangère, parce que j'ai le sentiment que l'on cherche à diriger tous ces nouveaux arrivants, enfin tous ces publics, vers l'emploi, mais tout en n'ayant pas véritablement formé à la langue française. Et j'ai le sentiment que là, on passe véritablement à côté d'une vraie mission et que si on veut que quelqu'un trouve ses marques dans une région ou dans un tissu économique, dans un tissu social, il faut lui donner les moyens d'entrer en contact avec ses voisins. Et donc, si vous ne le dirigez que vers du boulot, vous passez à côté de quelque chose d'important... Puisque s'il ne pratique pas bien la langue française, il risque de se retrouver à un moment en situation difficile par rapport à son employeur, tant dans les conditions de travail que dans la relation avec ses collègues. Et si on met tout de suite les gens au boulot, je ne suis pas sûr que ce soit pour un emploi de qualité et durable. Il faut donner le temps aux gens de maîtriser ces aspects-là. De découvrir ce qui fait le quotidien de... On ne vit pas à Arlon comme on vit à Bruxelles. Voilà, donc ça c'est certainement un enjeu important. Il y a eu différentes demandes récentes pour obtenir peut-être un peu plus d'heures de français... Un peu plus d'heures pour amener les gens, même à l'oral, mais pour l'instant tout est bloqué... Il n'y a pas de perspectives. Voilà, ça c'est... Augmenter l'offre de formation en français est vraiment en faire un axe important avant de vouloir les mettre au boulot, ça me paraît essentiel. Peut-être aussi, inclure dans tous ces programmes le droit du travail parce qu'au niveau de la citoyenneté, on aborde beaucoup de choses... On doit évoquer (...). Je ne sais pas si c'est l'environnement ou... enfin voilà. Je n'ai plus les thématiques en tête, mais je pense que le droit du travail serait aussi un... serait aussi une bonne sensibilisation pour connaître leurs droits. Voilà. Donc au niveau du futur, j'avoue que l'on sort d'une année un peu compliquée et que l'on n'est pas tellement dans la projection... Il faudrait que je pose un peu la question à mes formateurs à ce moment-là pour savoir le sentiment qu'ils ont et ce qui revient du terrain au niveau des manques. Voilà. Je n'ai pas vraiment investigué la question pour... ça, c'est sur le français... Au niveau de la citoyenneté, peut-être une citoyenneté là aussi qui donne un peu plus le temps et qui favorise un peu plus les contacts sociaux, les visites, les rencontres, ...

QV : Une autre question que j'ai envie de vous poser. Vous parliez par rapport aux manquements des cours de citoyenneté, comme le droit du travail. Est-ce que, sans faire du prosélytisme, est-ce

que dans le cadre du cours de citoyenneté ou de français langue étrangère, vous avez tout de même une attention aux autres formes de droit. Et donc si une personne a des problématiques liées au droit du travail... Donc est-ce que vous êtes attentifs au fait qu'elle soit entendue et que vous vous assurez de pouvoir lui proposer un éventuel suivi.

AB : Tout à fait. Oui oui. Donc dans l'équipe de formateurs, j'en ai certains qui sont spécialisés en droit du chômage ou en droit du travail. Donc je peux éventuellement donner les premières informations, mais tout ce qui relève du droit des migrants on est pas compétents et donc on renvoi éventuellement vers le CINL. Donc oui. On joue notre rôle de relais et on n'oriente pas strictement vers les services de la FGTB. Donc on oriente vers l'ensemble des acteurs du secteur. Maintenant, si j'ai quelqu'un qui peut parler du chômage dans mon équipe, elle va parler du chômage. Quand elle va parler lors de sa présentation, elle abordera tous les organismes qui sont susceptibles de payer les allocations. Mais notre proximité avec le FGTB existe et on n'en fait pas un secret.

QV : Donc il y a quand même une attention aux droits des personnes et à ce qu'elles puissent faire valoir leurs droits ?

AB : Oui, tout à fait. Et être le relais vers les spécialistes qui... La matière est tellement vaste que si vous ne faites pas intervenir des spécialistes, ce n'est pas très pertinent.

QV : Voilà, je pense qu'on a abordé tous les sujets dont je voulais discuter avec vous. Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose de supplémentaire. Soit par rapport aux questions de sensibilisation, soit par rapport à la présence ou non d'un axe de tension au niveau de l'associatif entre la mission de service public et l'influence que cela peut avoir ou non sur la vision de l'association.

AB : Bah c'est sûr, on l'a évoqué tout à l'heure. Je vous ai expliqué comment moi je solutionne cette tension, mais elle existe dès que vous remplissez un dossier... Vous vous sentez contraint, mais enfin... Je ne sais pas comment (...). Je vis de mieux en mieux les frustrations je vais dire parce que j'ai la possibilité de proposer autre chose et cette autre possibilité reste sur le métier de base je vais dire. Et l'activité subventionnée, bah elle permet de faire tenir toute la structure et de pouvoir proposer autre chose. Je fais un équilibre entre les contraintes et les envies, voilà. Je suis peut-être très raisonnable, pas toujours quand je remplis les dossiers, mais voilà. Si vous vivez toujours dans cette frustration-là, c'est compliqué. Par contre si vous arrivez à faire remonter les choses... Je vous dis, les 20h00 de la citoyenneté qui sont devenues 60, ce n'est pas encore parfait, mais c'est déjà un peu mieux. Donc je me dis qu'il y a toujours moyen de retravailler les choses et qu'il faut profiter des moments où c'est possible pour avancer ses pions... C'est un peu opportuniste, mais autrement, c'est être frustré en permanence.

QV : Vous disiez aussi tout à l'heure que dans l'éducation permanente il n'y a pas d'habitude à être ...

AB : À être contraint.

QV : Oui, à être contraint et à ce que les personnes qui veulent travailler avec vous soient également contraintes. Comment est-ce que vous avez participé à une forme d'opposition lorsque le parcours d'intégration a été rendu obligatoire ou est-ce que vous étiez d'accord avec cet aspect-là ?

AB : Il y a eu toute une série de démarches et beaucoup de discussions en interne. Alors le parcours d'intégration obligatoire... Par définition on aime pas beaucoup l'obligatoire. Maintenant, on doit être en capacité à certains moments d'entamer des discussions et de ne pas nécessairement (...). De ne pas nécessairement prendre une position définitive. Sur le positif et le négatif, je me souviens d'avoir eu des discussions au niveau du mouvement CEPAG, par rapport à toutes ces contraintes. Donc, on était tous contre la contrainte, mais on pouvait l'entendre aussi que pour certains publics cela pouvait être intéressant. Notamment pour des femmes, c'était l'occasion de pouvoir suivre une formation... Si elle n'avait pas été obligatoire, bin, elle se la serait vue refusée par leur milieu familial. Alors on est toujours face à cette balance... Donc contre la contrainte c'est certain, mais en étant en capacité de voir pour certaines personnes une opportunité de sortir d'une situation qui peut être compliquée. Donc parcours obligatoire non, mais qui peut se révéler avoir de petite face positive. Donc voilà, il y a eu des discussions à ce sujet-là et il faut être capable d'entendre que c'est (...). Que c'est compliqué et que la juste position n'existe pas comme dans beaucoup de domaines. Et que nous nous avons eu la chance aussi d'avoir plus de personnes qui voulaient suivre la formation de manière volontaire que de capacité à les accepter donc heu... On n'a jamais ... En Province de Luxembourg en tout cas, il y avait plus de volontaires que d'obligés.

QV : Donc j'ai vu en m'informant un peu plus sur les ILI, notamment avec le CRILux, que certains opérateurs sous-traitaient... Donc c'est les communes qui avaient obtenu certains agréments ou qui avaient répondu à l'appel à projets et que c'est les opérateurs privés, associatifs, qui sous-traitent certaines matières... Je ne sais pas si c'est votre cas?

AB : Oui, nous avons une formation à Martelange dans ce cadre-là. Une formation en français langue étrangère. Mais on ne fait rien... On ne « sous-traite pas » au niveau de la citoyenneté. De toute façon au niveau de la citoyenneté, nous nous étions inscrits parce que ... Parce qu'au départ ... Au départ, je ne souhaitais pas trop rentrer dans ce volet citoyenneté parce qu'il me posait à moi plusieurs problèmes que je vous ai évoqués. C'est plusieurs formateurs qui sont venus me trouver en me disant qu'il y avait une demande auprès des stagiaires que nous rencontrions et que certains dans ce cadre-là avaient absolument besoin d'une formation en citoyenneté pour le... Pour leur demande de naturalisation et ce genre de chose, et pour le parcours d'insertion... Enfin, d'intégration pardon. Et que dans ce cadre-là, ce serait bien si le centre avait une petite offre. Donc nous n'avons qu'un module en FIC et un module en AOC et je ne souhaitais pas aller plus loin. Je souhaitais même à un moment supprimer le module le plus faible parce que je trouvais que c'était incohérent, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, de donner de la citoyenneté à des gens qui ne parlaient pas un mot de français. Et qu'en plus cela mettait mes formateurs en situation particulièrement compliquée pour donner cette matière-là et pour respecter à la fois les

engagements et le respect du public. Mais donc qu'est-ce que je voulais dire (...). On était sur (...).

QV : La commune de Martelange ...

AB : Donc oui la commune de Martelange. Nous ne sous-traitons pas des cours de citoyenneté. On est sur du français langue étrangère, pour deux petits groupes à Martelange, et c'est tout.

QV : Oui, donc j'utilise le mot sous-traitance, mais avec des grands guillemets, parce que je ne voyais pas comment le dire autrement...

AB : Oui, mais je vois bien ce que vous voulez dire. Mais il n'y a que pour le CPAS de Martelange que nous effectuons cette démarche.

QV : Et vous avez le sentiment de garder la même autonomie que pour vos propres formations ?

AB : Oui... Bah je dirais que le cours de français tel qu'il est organisé... Oui oui. Il n'y a pas d'interférence de la part de Martelange, du CPAS non ... Maintenant je ne sais pas si d'autres opérateurs « sous-traitent » de la citoyenneté parce que là, c'est un peu plus délicat parce que la citoyenneté c'est un concept qui n'est pas traité de la même façon par tout le monde... Il y en a qui sont plus pour les devoirs et d'autres pour les droits.

QV : Voilà, je ne sais pas si vous vouliez rajouter quelque chose ou ... ?

AB : Bah je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, si vous en avez certaines qui restent en suspens moi je peux m'engager de reposer certaines questions à mes formateurs pour préciser.

QV : Oui, donc je suis parti de la question des moyens d'action des opérateurs de l'intégration pour faire entendre leur voix. Mais ça a peu à peu glissé vers la question de l'axe de tension des opérateurs privés entre la mission de service public et la tradition plus militante qu'ils peuvent avoir à la base. Avec l'importance ou non de garder une identité propre...

AB : Bah, je pense que l'identité elle est dans la manière dont on donne nos formations, dans les valeurs sur lesquelles on insiste (...). Mais ça, c'est dans toutes nos formations depuis toujours et qui n'est pas différent pour les publics d'origine étrangère et pour les autres. La tension que vous avez évoquée et qui existe, bah on la gère en respectant les engagements que l'on prend vis-à-vis d'un pouvoir subsidiant. Mais aussi en faisant passer ces messages-là. Enfin ces messages... Ces façons d'être, les concepts, la façon de présenter la matière, dans les contacts que l'on a avec le public. C'est des contraintes qu'il existe à tous les niveaux. On ne peut pas être (...). Comment dire (...). On ne peut pas déconnecter des choses que l'on signe et des subventions que l'on reçoit. Il y a une responsabilité vis-à-vis de cet argent-là. À nous de transformer les choses pour qu'elles soient justes pour nos participants. Voilà. Et en n'utilisant pas nos participants comme des ... militants inscrits dans nos structures. Ils ont en venant chez nous... Ils savent où ils viennent, mais ils ont tout à fait le droit d'exprimer autre chose et d'entrer dans le débat qui est lui éminemment citoyen.

QV : Ok. Donc c'était surtout ces questions-là. Et un peu aussi la question de la politisation. Ce que l'on voit chez plusieurs acteurs c'est... Un peu comme vous. Ils distinguent les deux piliers. Ce pour quoi ils sont subsidiés et ce qui est de la tradition de leur institution, de l'éducation permanente, de l'appartenance à un pilier... Donc cette idée d'une distinction clairement établie revient chez plusieurs acteurs ... Donc il reste une tendance à par exemple aussi distinguer l'action militante des travailleurs de la mission subsidiée. Même dans le domaine touché, pas d'appel aux travailleurs à aller faire une manifestation, etc.

AB : Ha ça non, non. On n'instrumentalise pas... Mais voilà, il y a des affiches, des infos. S'ils posent des questions, il y a une explication et s'ils veulent participer à une mobilisation, ils sont effectivement les bienvenus et ils bénéficient des mêmes avantages. Si un bus est organisé par une structure, ils peuvent y participer. Mais ils vont y participer à ce moment-là comme citoyen. Un exemple qui n'est pas au niveau des décrets ou des ILI dans un groupe qui fonctionne pour l'instant à Aubange, à Athus. Au travers d'une matière qu'ils avaient vue sur l'environnement, ils ont pris conscience de toute une série de choses sur la commune et ils ont décidé qu'ils allaient interpeller le Collège Communal. Bah ça, pour moi, c'est de la citoyenneté mise en pratique au départ de la thématique de l'environnement qui aurait très bien pu trouver sa place dans un programme ILI citoyenneté. Ce n'est pas le cas ici, mais c'est une possibilité. Mais cela se fait à côté ou au départ de la formation subventionnée. Voilà. C'est à géométrie très variable. Tout fonctionne selon les groupes et puis aussi de la façon selon laquelle le formateur fait passer les informations... Ça, c'est aussi de la responsabilité de formateur et de ses sensibilités. Mais voilà, je pense que c'est complexe, mais dans ma tête les choses sont dans les bonnes cases. Ce qui est subventionné on remplit le job à notre manière, avec notre sensibilité et nos valeurs, et puis à côté on offre la possibilité de développer cette citoyenneté autrement.

QV : Ce que je voulais illustrer par-là, c'est que l'on voit chez certains acteurs qui s'occupent du public étranger qu'ils vont faire circuler des pétitions, des campagnes, à nouveau dans cette idée de distinction, lorsque la politique touchera le niveau fédéral qui ne les subventionne pas. Mais ils n'utiliseront pas les mêmes moyens au niveau régional... Donc voilà, il y a cette idée de différencier les libertés prises dans les plateformes, de proposer à leur travailleur d'y aller et de participer aux actions, mais en distinguant aussi ce qui touche les politiques régionales des autres niveaux de pouvoir.

AB : Oui, mais par exemple par rapport à la réforme des APE, moi je vous dirais bien que j'ai libéré tous mes travailleurs quand il y a eu les deux-trois manifestations à Namur, avec le souhait qu'un maximum participe. Il y allait de la survie de notre ASBL. Mais par contre pour ce qui est du public de notre formation, il y a une information, mais je ne vais pas les inciter... Ils sont libres de réfléchir et s'il y a une demande d'explication, on leur fournit, on leur donne... L'information est autour d'eux et on ...

QV : Oui, donc je parlais bien des travailleurs depuis le départ, je me suis toujours douté qu'il n'y avait pas de prosélytisme envers les participants. C'était surtout comment l'institution et les

travailleurs vont étendre leurs champs d'action dans la défense et l'intérêt du public avec lequel ils sont.

AB : Oui, donc j'étais peut-être un peu passée à côté de cet aspect-là. Je dirais que chez nous manifester n'est pas un problème. Je dirais que si la question, le thème de la manifestation ou de l'enquête ou de la pétition, nous touche, on fait circuler et puis chacun et libre ou non de participer. Ou de ne pas écrire ou signer une pétition. Mais il y a des manifestations où l'institution est clairement porteuse du thème de la manifestation. Et là, c'est sur du temps de travail de la structure que l'on est allé manifester à Namur pour les APE par exemple. Voilà. Donc maintenant libre aussi à chaque travailleur de participer ou de ne pas participer. On ne peut pas développer l'esprit critique et l'éducation permanente et puis obliger ses travailleurs à manifester. Non ...

QV : Voilà, donc je ne sais pas si vous auriez encore quelque chose à rajouter ?

AB : Ou peut-être. Si vous voulez avoir plus de retours de travailleurs, c'est un peu compliqué de demander aux formateurs de discuter avec vous sans avoir une ligne de votre questionnement, vous pouvez m'envoyer quelques questions que je leur soumettrais, et si l'un ou l'autre est intéressé, à ce moment-là je lui propose de rentrer en contact avec vous pour répondre sur ces aspects-là.

QV : Ok, ça va merci.

Interview PN et JLG

QV : Donc peut être une première chose, est-ce que vous pourriez vous présenter ?

PN : Oui donc moi je suis PN. Je fais partie du Miroir Vagabond et je suis responsable de la partie éducation permanente. Mais on est très impliqué depuis longtemps J-L G. et moi à la CoLuxAM. Et puis moi, j'ai fait tout un parcours de travail théâtral qui s'appelait l'alpha théâtre avec des demandeurs d'asile ou des personnes d'origine étrangère. C'était fait dans le système d'apprentissage des cours de français avec 15 jours de théâtre dans une année pour apprendre différemment et lier l'art et l'apprentissage du français et voilà.

J-L G : Voilà. Moi c'est J-L G., je suis référent des projets ILI au Miroir Vagabond. Donc principalement les cours d'alphabétisation et de français langue étrangère à la bibliothèque de Hotton. Donc avec la bibliothèque et le centre culturel de Hotton. Principalement pour les personnes des centres d'Erezée, de Hotton et de Rendeux. À savoir que ma collègue S. coordonne les cours sur Marloie pour les personnes qui sont en séjour longue durée ici, donc principalement pour les personnes du Forem. Et puis je coordonne et je dispense les formations en citoyenneté dans le cadre du parcours d'intégration.

QV : Je suppose que le Miroir a répondu à des appels à projets pour les cours en ILI. Comment est venu cette démarche de s'inscrire dans les axes de l'intégration et de répondre à des appels à projets en lien avec le décret ?

J-L G : Alors au départ on était un peu hésitant à entrer dans les projets ILI parce que l'idée d'un parcours d'intégration obligatoire, on n'y était pas favorable. Cela laissait penser que les personnes n'étaient pas patentes alors que la plupart des personnes souhaitent quand même ce qu'on leur propose. Et puis, on avait peur aussi que ce soit trop cadrant trop rigide. Et puis, quand on s'est rendu compte que l'on avait énormément de souplesse dans la manière de le dispenser... Donc on a quand même un minimum d'heures obligatoires, mais il n'y a pas un modèle type pour les dispenser, ce qui laisse beaucoup de souplesse. Et cela nous convenait très bien, donc on a décidé d'un appel à projets ILI.

QV : Et vous y êtes depuis combien de temps ?

J-L G : 4 ans. Oui, plus ou moins 4 ans.

PN : Oui, mais peut-être que plus généralement... Enfin, je ne sais pas si cela répond à ta question. Mais plus généralement, le travail que l'on fait avec les personnes d'origine étrangère ou heu... Les personnes qui sont sans-papiers, qui sont demandeuses d'asile... C'est l'idée générale au Miroir de travailler un territoire avec la population qui vit sur le territoire. Donc dans notre territoire, il y a les centres de demandeurs d'asile comme l'a dit J-L. ... Donc c'est un travail global. Puisque la population d'origine étrangère est là, qu'elle soit demandeuse d'asile ou autre, on travaille avec cette population. Population qui a autant de droits et de devoirs que les autochtones qui sont ici en Belgique. Donc on travaille beaucoup sur le vivre ensemble. Donc pour

nous, c'est une évidence de travailler avec cette population puisqu'elle est là dans notre territoire d'action de travail.

J.-L. G : Et ce depuis le début du Miroir Vagabond parce que cela a commencé principalement... Cela a commencé dès le début avec la communauté turque de Marche par des cours de français. Donc bien avant... Et les cours de français existaient bien avant le Miroir Vagabond et les ILI. Alors une des réflexions qui a été posée avant de rentrer dans les projets ILI, c'est de se dire que si on ne rentre pas dans les projets, les cours que les personnes viennent chercher chez nous, ils ne pourront pas le valoriser dans le cadre du parcours d'intégration. Donc c'est aussi leur permettre de valoriser tout ce qui est fait avec nous.

QV : Donc tu parlais de la question d'une autonomie par rapport aux cours de citoyenneté. Tu disais qu'il y avait une relative autonomie dans la manière de dispenser les modules. Est-ce que tu pourrais m'en dire plus par rapport à ça et quelle est la touche du Miroir Vagabond ?

J.-L. G. : Donc on commence toujours la formation, lors de l'après-midi de la première journée, par une fresque collective. Cette démarche est vraiment dans la démarche artistique du Miroir Vagabond. Heu... Bah c'est une fresque qui a été pensée, qui est héritée du Miroir Vagabond dans sa conception, mais qui est adaptée aux objectifs de la formation. Dans celle-ci, chacun peut donner quelque chose de son identité en tournant la main, et puis le pays et puis à tout ce qui se passe quand on touche à l'identité, à tout ce qu'il y a de lien à l'interculturalité et à la multiculturaliste. Tout ce qui a lieu à la culture : la relation du beau, du pas beau, donc plein d'éléments par ce côté artistique des choses qu'on amène dans le groupe. Donc ça, c'est la touche artistique du Miroir. Et puis, dans l'idée aussi de mettre les gens en scène, pour ne pas partir sur un côté descendant des choses, on dit : « bah tient, comment cela se passe chez vous ? ». Évitez que ce soit de la formation descendante quoi.

QV : Et tu prenais aussi PN l'exemple dans le cadre des cours de français du fait que tu avais fait aussi du théâtre avec les personnes. C'était plus récent ou ... ?

PN : Non, cela existe encore, mais ce n'est plus moi qui mets ça en place. Cela existe depuis presque 15 ans au miroir maintenant.

QV : Peux-tu m'en dire plus sur l'objectif que vous poursuiviez avec ce type d'activité ?

PN : Bah, l'objectif c'était effectivement.... C'est parfois la peinture, comme l'expliquait J.-L.. Ici, c'est le théâtre qui est lié à l'artistique. Un des axes principaux du Miroir, c'est de donner la parole avec des ... avec des ... avec des outils artistiques. Et donc le théâtre est un formidable outil artistique pour donner la parole, ce qui est bien l'idée de faire du théâtre ensemble. Donc c'est bien l'idée de poursuivre une aventure ensemble dans un groupe d'à peu près 30-40 personnes parfois... Heu des fois... Je ne sais pas... 25 ou 30 nationalités différentes. Ça c'est un travail sur le vivre ensemble. Et puis ces spectacles alpha-théâtre se terminent toujours par une représentation ou deux pour les gens extérieurs. C'est principalement pour les habitants des villes et des villages qui sont là, heu... C'est vraiment une occasion de mettre du dialogue entre les

populations qui ne se rencontrent pas ou qui ont des a priori de part et d'autre dans la vie quotidienne du même territoire qu'ils partagent. Donc à chaque fois que l'on fait un débat, il y a toujours quelques demandeurs d'asile qui parlent un petit peu de leur parcours, de pourquoi ils sont arrivés en Belgique, et ensuite il y a un échange. Donc voilà, c'est aussi dans cet objectif de mettre du dialogue là où parfois il est difficile.

QV : Donc il y a aussi réellement la volonté de sensibiliser la communauté ?

PN : Oui oui.

QV : Une de mes questions, c'est aussi de savoir comment vous faites en tant qu'acteur pour sensibiliser. Vous me donnez un exemple ici. Mais comment faites-vous avec le monde politique, mais aussi le grand public pour sensibiliser aux problématiques des personnes que vous accompagnez. Mais aussi, et les deux m'intéressent, la problématique même des institutions. Je voyais par exemple une affiche par rapport aux APE sur la porte d'entrée du dessous.

J-L G : Pour moi non. Je vais dire que cela fait partie d'une lutte qu'il faut mener aussi que de pouvoir permettre à l'association de pouvoir s'exprimer aussi. Et que si on ne le fait pas, comment est-ce que l'on peut mener la lutte pour permettre aux autres de s'exprimer si on ne le fait pas nous-mêmes. Et ça ne ... Et ça. Le fait de prendre des positions sur des sujets de société, sur des luttes, cela n'empêche pas de faire le travail pour lequel on est subsidié. Mais parfois c'est vrai que l'on marche sur des œufs donc... Dans d'autres contextes, on sait que les choses sont plus fragiles.

PN : Oui, en Belgique le statut de l'éducation permanente est rare, car c'est fortement subsidié. Il y a une espèce de contradiction de l'État donne qui des subsides et des projets de l'éducation permanente. Mais les subsides, c'est de l'argent de tout le monde hein, ce n'est pas de l'argent de l'État. C'est de l'argent de tous les citoyens qui cotisent et donc voilà, cet argent-là il sert dans l'éducation permanente et dans ce cadre il sert aussi à pouvoir critiquer le pouvoir en place par des campagnes de sensibilisation... Et pour nous, c'est vraiment important en Belgique et cela fait partie de la démarche démocratique. Moi je trouve ça très sain. Mais pourquoi en Belgique la présence de l'éducation permanente d'une manière si forte, et très reconnue, de manière décrétable et relativement bien subventionnée, c'est parce que des gens se sont battus il y a quarante, cinquante ans, pour que cela soit ainsi. Donc cela ne vient pas du ciel comme ça. Cela vient aussi de réflexions, de luttes, de batailles que des personnes qui pensent que c'était important de mettre ça dans un maillon démocratique ont menées.

J-L G. : Oui, et puis je pense aussi que certains partis politiques sont aussi favorables à ça parce que leur électorat y est favorable ...

PN : Oui !

J-L G : Donc on peut encore jouer là-dessus de toute manière. Donc voilà, si vous nous critiquez par rapport à nos positions, comment est-ce que l'électeur va prendre votre vision de la démocratie ? Mais la difficulté que l'on peut parfois retrouver (...). Le Miroir a beaucoup

d'actions très différentes et parfois on peut se retrouver en difficulté sur des communes ou avec un gouvernement à cause de positions que l'on prendrait sur un autre projet. On a déjà vu par exemple que quand on faisait l'accueil des gens du voyage, là par exemple, on s'est retrouvé en difficulté de militer pour l'accueil des gens du voyage parce que les communes ou les territoires sur lesquels on se battait pour qu'ils puissent être accueillis... Bah, c'était très mal pris par la commune qui nous subsidiait sur d'autres projets et donc qui nous le rappelait. Donc parfois on était parfois un peu plus en difficulté.

QV : Donc vous me parliez également de faire des campagnes, est-ce que vous avez des exemples ? Il y a la CoLuxAM et les différentes campagnes qu'elle propose. Mais il y a peut-être des campagnes plus personnelles du Miroir ou des campagnes annexes, avec d'autres structures ...

PN : Pour des exemples, on a fait une campagne sur l'accès à la culture pour tous. Donc là on... Donc là on a sensibilisé, interpellé les échevins de la culture de la Fédération Wallonie Bruxelles. Peu ont répondu... On leur demandait s'ils avaient une politique culturelle qui permet l'accès à tout le monde à votre heu... à la culture et aux différentes choses que vous proposez culturellement. Qu'est-ce que l'on a fait aussi ? On a fait une campagne sur le gaspillage des potentiels quand en 2015 le Gouvernement Di Rupo a exclu un nombre important... Environ 15 à 20000 personnes du chômage. Et cela touchait principalement les femmes et les jeunes et on n'a pas voulu se plaindre... Mais on a surtout voulu dire : « tous les gens pour nous ont un potentiel et pourquoi il y a certains potentiels qui ne correspondent pas à la société dans laquelle ils vivent ». Donc voilà, on a fait une campagne là-dessus. Et maintenant, depuis deux ans, on fait une campagne sur l'autonomie associative. Heu... Parce qu'on avait réagi... Tu parlais des points APE et tout cela... Il y avait eu une idée de réforme sur les points APE qui ne permettait plus ce subventionnement. Donc cela remettait en cause l'existence même de plein d'associations. Donc on a fait une campagne de sensibilisation sur l'autonomie associative, mais aussi pour... Aux associations elles-mêmes un peu... Est-ce qu'à des moments vous prenez position sur cet enjeu démocratique ? Et comment on les fait ? Et est-ce qu'il faut les faire ensemble ? Voilà, toutes ces questions-là. Mais moi, je pense fondamentalement que l'associatif fait partie du maillon démocratique. S'il est autonome dans sa façon de proposer son travail et libre parce que... Dans le maillon démocratique, les libertés et les contradictions et, on dit toujours les combats constructifs, sont importants... Ils font partie totalement d'une vie démocratique plus apaisée, plus saine, plus riche...

QV : On voit aussi par exemple, pour continuer dans la question des sensibilisations et des campagnes que dans des organismes comme la CoLuxAM, on utilise des seuils de résistance qui peuvent parfois relever de la désobéissance civile, comme l'action « camping » durant l'épidémie. Mais avec le questionnement qu'il y avait eu chez les acteurs de savoir s'il fallait ou non demander des autorisations ... Quels sont vos moyens d'action privilégiés ?

PN : Ils sont divers. Mais en tout cas dans les campagnes, nous dans nos campagnes de sensibilisation, c'est mettre au travail par l'animation... Donc on peut... On ne fait pas une

campagne... Enfin... On le fait parce qu'il faut le faire dans le décret, on donne de l'information par mail et tout cela, mais ce n'est pas notre principale... Mais à la CoLuxAM aussi... Et puis dans plein de moments où on fait les choses, c'est plutôt dans de l'animation, de sensibilisation ou de public cible, comme on a ciblé par exemple les échevins de la culture pour les voir, les rencontrer... On a été travailler ensemble quoi. Quand on fait un travail au moment des élections, on fait toujours un travail de sensibilisation sur les politiques migratoires. On essaye de demander aux politiques, locaux hein, c'est quoi pour vous votre politique migratoire. On fait des moments de rencontre entre les hommes et les femmes qui vivent dans des centres ou qui sont installés en Belgique depuis quelques années et qui sont d'origine étrangère. Et puis on discute ensemble quoi. Et sur un même pied d'égalité pour nous, c'est important... Et une petite anecdote à la CoLuxAM, on avait fait une réunion comme ça sur les élections. On avait mis les partis politiques et toutes les personnes qui devaient témoigner, que ce soient les personnes qui travaillent dans les associations, les demandeurs d'asile, ou les gens d'origine étrangère qui vivaient en Belgique... On les avait mis dans un cercle comme ça autour de chaises et on avait distribué les différents représentants des partis politiques comme ça au milieu des gens. Et les politiques ont réagi comme ça en disant que c'était extraordinaire et que c'était très rare qu'ils soient dans ce genre de situation. Et nous on s'est un peu dit... Voilà. Parce qu'ils disent qu'ils sont toujours face aux gens, on est en hauteur et là on est au même niveau...donc on se dit que s'ils ne vivent ça qu'une fois dans leur vie d'homme politique, c'est une peu préoccupant...

J-L G : Et alors on le fait aussi au niveau local quand c'est les élections communales, entre autres avec Lire et Ecrire sur les besoins des personnes d'origine étrangère en termes de formation, en termes de mobilité, etc. Et on a souvent un retour des candidats ... Donc les nouveaux qui ignorent totalement cette problématique. Il y a donc même des remerciements de les informer parce que ...

PN : de les former ?

J-L G : Oui de les former, de les informer... Parce qu'ils ignorent souvent les besoins de leur population quoi. En terme de locaux par exemple... Puis, qu'est-ce que c'est quand on ne sait pas lire, pour prendre le bus par exemple. Ça, ils ne se rendent pas compte de toutes ces difficultés-là. Voilà, donc heu... En terme de besoin, c'est énorme, surtout au niveau de la proximité...

PN : Oui. Et si je peux rajouter, je trouve que notre mission c'est aussi la rencontre. Pour nous, ce qui est important, c'est aussi de provoquer des rencontres qu'on appelle improbable. À partir du moment où des politiques locaux doivent travailler avec leur population, et bien nous on leur dit : « Ok, on y va, on rencontre la population, on reste... On ne vient pas faire 10 minutes pour un discours parce qu'on est occupé. Tout le monde est occupé donc ce n'est pas une excuse. ». Donc on leur dit : « Venez travailler avec nous, venez rencontrer... ». On n'est pas dans une opposition politique. On est dans une demande de travail ensemble... Pareil dans notre campagne sur l'autonomie associative. Nous on a dit que ce que l'on souhaite dans le rapport de l'associatif au pouvoir, c'est des rencontres, un travail avec considération des deux parties et égalité. Et parfois, ça cela paraît révolutionnaire, mais cela ne l'est pas. C'est le socle. C'est la simple bonne marche

pour nous d'une chouette démocratie. Dieu sait si on parle pour le moment de plus de démocratie participative et que ça revient à la mode. Mais nous on dit alors : « chiche, faisons-là. ». On se rencontre, on discute...

J-L G : Oui, écouter le terrain.

PN : On s'oppose, mais de façon constructive. Donc il n'y a pas de problème.

(...)

J-L G : Oui. Je disais, cela fait partie de leur mission aussi. Enfin, ils doivent écouter le terrain donc il faut aussi que la parole leur remonte.

QV : En tout cas chez plusieurs acteurs, il y a cette double volonté de garder son autonomie et aussi d'avoir la volonté de se positionner comme acteur, interlocuteur légitime, d'expérience, comme connaisseur du terrain, et donc pas nécessairement d'être dans la confrontation...

PN : Oui oui. Des fois nous on va même plus loin. Dans notre campagne on peut dire aussi nous ne sommes pas contre les contrôles. L'argent de l'État, c'est l'argent de tout le monde et donc comme on reçoit de l'argent de l'État, on reçoit de l'argent des citoyens. Donc c'est normal qu'il y ait un contrôle de pour vérifier comment l'argent est dépensé. Les critères, on peut discuter des critères... Mais pour nous, il n'y a pas de soucis... heu... Donc nous, parfois, on peut dire que les dossiers c'est un peu chaud par rapport au temps que l'on doit y mettre, à la complexité et tout ça. Mais fondamentalement, on est pour qu'il y ait un contrôle de l'État puisque c'est des subventions qui viennent de l'argent de l'ensemble des citoyens du pays.

(...)

J-L G : Mais par contre, si je peux me permettre de rajouter, le contrôle doit être bienveillant et doit aussi se faire pour tout le monde donc heu... Donc heu voilà, aussi pour la fraude fiscale.

PN : Oui, aussi !

QV : Donc c'est vrai que lors des contrôles, l'associatif rend compte notamment de son travail par les rapports annuels. Pour certains, cet exercice relève aussi parfois de la stratégie parce que ce à quoi la Région wallonne subsidie, par exemple pour tel type de public, la réalité de terrain est parfois différente ...

PN : Oui, ça cela peut aussi arriver ...

QV : Donc ils doivent mettre ce public-là en avant, mais ce n'est pas réellement leur public...

PN : Oui, donc on essaye d'être le plus proche possible de la réalité de ce que l'on fait. Donc en éducation permanente, les décrets sont plutôt simples au niveau des infos demandées par rapport aux centres de formation... Pour les ILI, je pense que c'est très précis comme rapport. Donc je pense que c'est assez différent et ...

J-L G : Oui, c'est vrai que c'est une question que l'on s'est déjà posée parce qu'en période de confinement, on a dû limiter le nombre de personnes participantes. On aurait pu se dire attention, si à un moment on doit en avoir autant qui rentrent dans nos dossiers... Peut-être que l'on ne prend pas trop de personnes qui ne sont pas éligibles. Et là, on doit un peu écarter les sans-papiers au profit d'autres personnes. Donc on doit se poser la question de comment on fait pour ne pas discriminer dans la cohérence des pouvoirs subsidiaires quoi...

(...)

QV : Ok. Tu disais tout à l'heure que les nouveaux candidats aux élections sont intéressés par rapport... Enfin, qu'ils ont une réelle méconnaissance du terrain. Cela me fait penser au fait que quand je parle à des amis de mon sujet en Province de Luxembourg, ils me disent souvent qu'il n'y a pas d'étrangers dans cette province...

J-L G : Moi, je ne dis pas qu'il y a peu de population étrangère en Province de Luxembourg. Je dis plutôt que la population étrangère en Province de Luxembourg est sans doute plus nouvelle qu'ailleurs. Parce que je pense qu'actuellement avec des villes comme Marche, Arlon et je vais peut-être prendre aussi ... Vielsalm ou d'autres que l'on connaît, on sait qu'il y a une forte population étrangère maintenant... Alors ce n'est plus la même population étrangère qu'il y a un demi-siècle où on accueillait les populations étrangères qui venaient pour travailler. C'était les ouvriers qui venaient pour travailler dans les pépinières, les scieries, etc. Donc c'est une autre population étrangère que l'on connaissait moins. Mais je pense qu'actuellement il y a une forte population étrangère en Province de Luxembourg...

PN : Oui, parce que c'est rural, il n'y a pas de population étrangère. Ce n'est que des autochtones, etc. C'est l'image que ... C'est l'image qui effectivement est totalement fautive. Nous ici dans notre territoire, il y a quatre centres de demandeurs d'asile, donc il y a une population importante...

J-L G : 4,5,6 ... Bah il y a Rendeux, Erezée, Hotton, Manhay, Barvaux... Oui, donc cela en fait déjà 5 ici tout près, sans compter Bovigny qui n'est pas loin ...

QV : Pensez-vous que la précarité des personnes étrangères est la même dans la Province de Luxembourg que dans les villes ? On n'a pas l'impression de voir de grandes formes de précarité ...

J-L G : Oui, c'est peut-être un peu la même histoire que les sans-papiers. Parce que la précarité et les sans-papiers, c'est un peu la même affaire. On le voit avec les personnes qui arrivent par le mariage, quand cela ne fonctionne plus, on tombe dans la précarité, et à ce moment-là ils bougent plus. Donc ils vont plus dans les villes à ce moment-là. Et peut-être aussi que (...). Peut-être que le travail en noir cache aussi cette précarité que l'on ne voit pas... Quand on a parlé des sans-papiers, on s'est rendu compte que s'il y en a plus que l'on ne le pense ici dans la région. Mais ils travaillent dans un restaurant et c'est souvent à ce moment-là qu'ils connaissent vite des gens qui les accompagnent plus facilement. Les relais sont plus faciles parce que les gens se connaissent

mieux et donc il y a peut-être moins besoin de l'associatif pour certaines personnes. C'est possible, mais ...

QV : Je voulais aussi vous poser une autre question. J'ai entendu que vous aviez été il y a quelques années à l'initiative du CRILux, entre autres avec le CINL, pourriez-vous m'en dire plus ?

J-L G : Une des principales raisons déjà c'était que la Province de Luxembourg était la seule à ne pas avoir de CRI. Donc et... heu... Et si peu que la demande soit là, bah, elle doit trouver du répondant et que heu... Et que les personnes qui sont dans le sud de la Province, pour avoir un accès à Liège ou à Namur qui sont le plus proches, c'est complètement impossible. Donc le besoin était là. Peut-être en moins grande quantité parce que la population est moins forte par rapport à la superficie...

PN : La meilleure preuve, que ce soit le CINL ou le CRILux, il y a un boulot monstre. Donc c'est bien la preuve qu'il y a des besoins. Nous les cours de français à Marloie et à Hotton, on tourne autour des 180 ... ?

J-L G : Des 200-220

PN : 200-220 personnes chaque année. Donc, dire qu'il n'y a pas de demande là-dessus, ce n'est pas vrai. Il y a une demande sur le territoire, franchement (...). C'est clair ! Et encore, on dit 220, mais il y a des listes d'attente. Et il y a des gens que l'on refuse, car il n'y a pas assez d'offres par rapport à la demande. Par exemple sur l'apprentissage du français. Enfin, Lire et Ecrire le dit tout le temps, mais c'est vrai. Et cela, en Province de Luxembourg...

J-L G : Et que peut-être aussi, pour une partie de la population, elle ne restait pas en Province de Luxembourg parce qu'elle ne trouvait pas les ressources institutionnelles pour les accompagner. Je vais prendre l'exemple de la recherche logement. Trouver du logement dans la Province de Luxembourg quand on n'est pas accompagné, quand on est seule, cela pousse à ce que l'on se tourne vite vers les réseaux qui sont en ville. Donc c'est peut-être l'un qui fait faire l'autre et l'autre qui fait faire l'un, mais je pense que l'absence d'association ne facilitait pas l'intégration des personnes d'origine étrangère et que...

PN : Et que l'on voit bien dans notre secteur logement que l'on a ouvert... On l'a fait parce que cela répondait à un besoin qu'il y ait quelqu'un qui s'occupe spécifiquement des personnes d'origine étrangère...

QV : Et donc maintenant pour la recherche logement, vous avez des antennes à plusieurs endroits ? Ou c'est principalement ici sur votre site principal ?

PN : C'est ici, mais c'est un pôle du Miroir Vagabond qui est complètement intégré dans l'association. Et d'ailleurs l'idée est d'avoir un autre pôle logement vers Gouvy parce que là il y a de la demande et qu'il y a très peu d'offres associatives sur l'idée du logement

(...)

J-L G : En plus, on vient de voir sur cette année qu'au moins 5 familles qui ont quitté les centres et qui ont trouvé du logement sur Hotton et Marche l'ont fait grâce à cet emploi du Miroir Vagabond. Des gens qui se seraient tournés vers Namur ou vers Liège ou Bastogne si le Miroir n'avait pas eu l'occasion de les accompagner dans la recherche logement. Mais je me rappelle toujours quand j'étais très jeune que j'avais 24-25 ans, c'était Amnesty International qui avait lancé... Amnesty qui avait encouragé ses groupes à créer des antennes d'accueil pour les réfugiés en milieu rural. Parce que quand les demandeurs d'asile arrivaient en milieu rural dans les années 85-86, par-là, il n'y avait rien pour les accueillir et il n'y avait pas de structures collectives à l'époque. Donc les demandeurs se tournaient systématiquement vers les villes. Petite anecdote, je me souviens que l'on avait relevé les bâtiments vides. Donc on était allé sur Manhay où il n'y avait pas un seul étranger sur la commune et on avait relevé les bâtiments vides pour leur signaler qu'ils pouvaient en mettre un à disposition de l'accueil des réfugiés. On avait commencé par des pétitions dans tous les sens (rire) et puis le 24 décembre, le Bourgmestre m'a téléphoné parce qu'il y avait un réfugié qui était arrivé à la commune de Manhay et il ne savait pas quoi faire (rire). Donc c'est vrai que c'est assez récent cette présence des migrants en Province de Luxembourg dans l'histoire de la Province...

QV : (à J-L G) Tu parlais d'Amnesty quand tu avais 24 ans... Est-ce que vous voyez un prolongement entre vos activités professionnelles et vos engagements personnels ?

(...)

J-L G : Oui, ou le contraire ...

Rire

QV : Oui, cela peut être pris dans les deux sens ...

J-L G : Oui, quand je suis arrivé au Miroir Vagabond déjà... Bah, je n'ai pas passé d'entretien d'embauche. Donc maintenant j'en ai 60. Et si je n'ai pas passé d'entretien d'embauche, c'est parce que Christine Mahy me connaissait de mes engagements et que cela se rejoignait. Et donc voilà. Moi je pense que quand j'ai connu Christine, j'étais encore boulanger. J'étais en même temps bénévole au centre de réfugié à Manhay et c'est là que je l'ai rencontrée la première fois, si je me souviens bien. Donc cela se croise en fait.

PN : Oui, moi c'est une autre histoire, mais c'est vrai que ... Moi je suis arrivé au Miroir Vagabond parce que j'ai fait une expérience théâtrale au centre de réfugié de Rendeux... Pendant trois semaines je pense, ce n'était pas quinze jours, l'équipe théâtre qui était avec moi a été complètement immergée parce qu'on était hébergé dans le centre et tout ça. Et donc cela a été une très forte découverte, donc voilà. C'est de là que c'est venu mon envie de travailler au Miroir Vagabond et oui, et... Et le travail où je suis maintenant depuis 14 ans au Miroir, il est lié à mon engagement depuis toujours de mêler l'artistique au social. Donc là cela rencontrait complètement... cette chose-là. Oui, donc c'est complètement lié pour moi. Mais on peut avoir il me semble aussi, J-L et moi, on peut avoir des positions politiques ou sociales qui ne rentrent pas

dans le cadre du Miroir parce que... parce que c'est autre chose quoi. Parce qu'on est dans une association qui reçoit des subventions et qu'il y a parfois un petit devoir de réserve et que je trouve normal... Parce que cela n'engage pas que nous personnellement, mais un ensemble de personnes et une équipe aussi. Puisqu'on n'est pas du tout dans l'idée au Miroir Vagabond d'avoir une équipe forcément extrêmement politisée ou entre guillemet de gauche, etc. Non. (...) Donc, heu, voilà.

J-L G : Oui. Et quand quelqu'un prend une position assez forte en tant que citoyen et que cela ne correspond pas au Miroir, bah, on est bien sur la philosophie de la diversité et de la complémentarité dans cette diversité. Il y a quelque chose sur lequel on n'a peut-être pas été assez loin quand on parlait de la philosophie et de la pédagogie du Miroir Vagabond dans le cadre du parcours d'intégration. Donc c'est aussi bien avant les projets ILI les choix qui ont été faits au Miroir Vagabond de donner les formations dans les lieux culturels comme les bibliothèques, les centres culturels... Et aussi le choix de faire le lien avec les événements fédérateurs qui existent, ce qui permet dans la logique de l'intégration, d'ouvrir les portes des bâtiments publics, d'avoir accès à la culture tout en apprenant la langue et peut-être d'être acteur pleinement. Et ça, c'est quelque chose de particulier au Miroir Vagabond. Les apprenants par exemple se retrouvent sur le festival Bitume, que ce soit comme bénévole à la technique ou en cuisine, mais aussi dans des projets artistiques à part entière quoi. Donc on n'arrête pas notre travail d'intégration quand les gens ont leur 60h00... Voilà. Il y a toute une série de possibilités et des contextes qui sont posés pour leur permettre d'être acteurs de la région où ils vivent quoi...

QV : Oui, donc les techniques vraiment de l'éducation permanente ...

PN : Oui, donc l'éducation permanente est, traverse l'ensemble des secteurs et des travailleurs du Miroir.

(...)

PN : Oui, mais maintenant je ne sais pas ... Tu vois dans ILI on aborde des sujets comme l'homosexualité, etc., et je ne sais pas si toutes les formations ILI... Donc il y a aussi abordé comme ça des sujets plus sensibles ...

J-L G : Plus sensible oui... Les Droits de l'Homme font partie des sujets à aborder, mais de savoir comment on les aborde. On peut aborder les Droits de l'Homme par le droit au logement, le droit à l'éducation, mais on peut aussi aller beaucoup plus loin... Donc heu... Il y a tout un processus que l'on a mis en place dans les formations ILI. Donc ce genre de thème vient à la fin de la formation parce qu'on ne connaît pas encore son groupe et je vais dire que pour nous c'est important de d'abord créer une dynamique de groupe et d'aborder des thèmes importants qui vont revenir tout au long du processus comme multiculturaliste, interculturalité, l'identité, la norme, la culture... Donc on aborde tout ça assez rapidement, puis on aborde le fonctionnement de la Belgique, puis l'Histoire de la Belgique, mais aussi de la sécurité sociale et on vient plus vers la fin et progressivement vers des thèmes plus compliqués comme l'homosexualité, l'avortement et aussi qu'elle est la position de la Belgique par rapport aux religions, etc. On aborde même plus la

question de la religion, mais celle des croyances c'est plus facile... Donc il est arrivé quelques fois qu'on ait eu des petits couacs par rapport à ça, mais la manière de l'aborder est très ouverte parce qu'il ne fait pas être jugeant et qu'il faut pouvoir dire aussi que dans l'histoire de la Belgique c'est très récent comme évolution... Donc il ne faut pas se poser comme des ...

PN : Comme le modèle ...

J-L G : Oui, comme le modèle à suivre. Et on veut aussi avoir leur opinion. Et dire que ce sont des processus lents de modifications... Voilà. Il y a toute une manière de l'aborder sans parler de jugement. On va même jusqu'à passer « GuiHome », l'humoriste, parce qu'on aborde le fait que l'on peut rire de tout et donc, on passe une vidéo de GuiHome qui parle des attentats de manière assez cash, à sa façon. Donc ils en pensent ce qu'ils veulent, mais bon (rire).

QV : C'est vrai que la question de l'autonomie dans la formation et de pouvoir apporter sa touche est revenue chez plusieurs opérateurs... Qu'est-ce qui selon vous devrait évoluer dans les missions qui vous sont données par les décrets ?

PN : Tu parles desquelles ?

QV : Par rapport à l'intégration, donc les cours de citoyenneté et le français.

J-L G : Alors dans les moyens... C'est vrai que des moyens humains et en termes de locaux... Sans un grand réseau de bénévoles, nous autres, on n'y arriverait pas. Et alors au niveau des locaux, c'est quand même des luttes permanentes pour avoir assez de place par rapport aux conditions qu'ils mettent... Donc les grandes salles d'exposition où on mettait deux groupes on ne peut plus mettre deux groupes. Avant on accueillait 24 personnes, maintenant on peut en accueillir 12. Donc on est obligé de trouver une autre organisation et de louer des bâtiments sur fonds propres pour pouvoir continuer. Et sans nos bénévoles, ça, c'est un bon exemple, sans nos bénévoles, on ne pourrait pas donner autant de formation que ce que l'on ne donne ...

PN : Oui, ça sans les locaux... Même le local de Marloie qui est un chouette local que l'on partage avec un institut de formation, heu... C'est toujours des négociations pour pouvoir l'occuper... Et ces négociations, elles sont toujours liées à ce que ça coûte de l'argent. Cela ne coûte pas d'argent, mais nous on renvoie à : « Est-ce que vous avez envie de nous donner ... Est-ce que vous avez l'engagement de donner à des gens qui veulent s'intégrer et apprendre le français ? ». Donc on ne parle pas là en des termes financiers, mais en des termes d'engagement. Donc là c'est la Province : « Est-ce que pour vous c'est une chose importante ou pas ? ». Donc il y a une friction... Cela reste des frictions positives, mais c'est intéressant comme débat.

J-L G : Et en même temps il y a des dangers à être trop revendicatif. On pourrait arriver à ce que les cours de FLE par exemple devraient obligatoirement être donnés par le réseau officiel. Donc on pourrait avoir un politique qui se rigidifie par rapport à ça... On sait que dans le réseau officiel, cela s'arrêtera au cours de français. Mais tout ce que nous autres on fait en parallèle de ça, bah, il n'y aura plus la possibilité de pouvoir le faire. Il faut donc être prudent dans la manière dont on revendique les choses et ce que l'on revendique...

PN : Oui bien sûr !

(...)

J-L G : En tout cas il y a une chose pour laquelle il faut se battre, c'est que dans le cadre des cours de français, il n'y ait pas une obligation de résultat. Parce qu'on se rend bien compte que des personnes qui n'ont pas été scolarisées.... Donc qu'il n'y ait pas une obligation de résultat et une limitation de temps... Ni trop grande, ni plus petite... Parce qu'on se rend bien compte que des personnes qui n'ont pas été scolarisées, le niveau de résultat de français A2 ne sera jamais acquis. Et donc que ce serait les plus faibles qui seraient discriminés. Parce que moi, j'ai vu des gens de la promotion sociale qui défendaient une obligation de résultat. Et donc à partir du moment où les cours de français feraient partie à part entière du réseau officiel, qui défendrait encore cette position ? Donc cela exclurait de manière automatique les gens les plus faibles.

QV : Donc c'est comme la question de la demande de nationalité. Je pense que c'est possible de faire valoir pour certains parquets en Province de Luxembourg les cours de français suivis dans le cadre du parcours... Donc vous donnez aussi des attestations dans ce cadre ?

J-L G : Oui !

QV : Donc certains acteurs officiels évaluent vraiment compétence par compétence si le niveau est atteint. Mais j'ai déjà entendu d'autres acteurs dirent qu'ils essayaient plutôt de faire une moyenne ou de voir comment arranger au mieux pour la personne.

J-L G : Donc on dispense des attestations principalement sur la participation. Donc le nombre d'heures, mais pour ce qui est du niveau, on les oriente vers le CRILux qui fait passer le test et on leur signale gentiment les difficultés de la personne pour qu'ils ... (rire). Mais voilà.

QV : Oui, donc il y a plusieurs acteurs qui au-delà de la politisation vont aussi dans leur pratique de terrain essayer de changer les choses en faveur de la personne. J'ai eu aussi des témoignages en ce sens dans le public.

J-L G : Oui, mais c'est vrai que tout ça aussi pour l'instant cela se passe encore assez facilement. Mais c'est toujours le danger que quand on revendique trop de choses. Il faut toujours être prudent pour éviter un durcissement.

QV : Est-ce que vous sentez pour l'instant une volonté de ... C'est vrai que le parcours est obligatoire depuis 2016... Est-ce que vous sentez pour l'instant une volonté politique d'encre durcir ... Tu parlais des résultats...

J-L G : Donc il y a des discours politiques... D'hommes politiques, dont peut-être pas de parti pour le moment... On entend certaines personnes du MR par exemple qui voudraient que ce soit plus dur, au niveau du travail entre autres, mais au niveau du parti lui-même cela ne semble pas être une préoccupation. C'est plutôt des discours électoralistes. Oui enfin ...

PN : Oui, tu parles bien du parcours d'intégration... Mais le silence des politiques par rapport à la grève de la faim, ça, c'est hallucinant...

J-L G : Oui, c'est autre chose et c'est hallucinant. Et je vais dire que même la gauche, on sent qu'ils sont dans un accord de gouvernement et qu'ils sont coincés dans cet accord de gouvernement parce que...

PN : Oui, c'est étonnant... Je voyais qu'il y a eu une lecture au festival d'Avignon. Je ne sais pas si tu en as entendu parler. Il y a eu une lecture d'un texte et tout ça après un spectacle au festival d'Avignon. Après un des spectacles de Fabrice Murgia et il disait : « Dans mon pays comment cela peut se passer... ».

QV : Merci pour vos réponses. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter ?

PN : Non pas moi.

J-L G : Moi non plus.

QV : Merci pour vos réponses.

Interview SL et MC

QV : Est-ce que vous pourriez dans un premier temps vous présenter ?

MC : Donc je suis MC, travailleuse sociale au Centre des Immigrés Namur-Luxembourg, pour l'antenne de Arlon, précédemment de Libramont et maintenant de Namur. Tu veux aussi que on présente l'association ?

QV : Oui, tu peux, ou du moins donner ta vision de l'association.

MC : Donc je vais te dire comment je la vois. Donc c'est le Centre des Immigrés, c'est une association spécialisée en droit des étrangers, dans laquelle sont engagés des assistants sociaux, des juristes, des psychologues, une coordination et un secrétariat. On est sur plusieurs antennes en Province de Luxembourg et en Province de Namur. Donc on propose un accompagnement sociojuridique spécialisé pour les demandeurs... Enfin pour les étrangers, mais pas que... On est aussi un service social plus général.

QV : Et toi S.L., est-ce que tu pourrais présenter ta vision de l'association, ton parcours dans celle-ci...

SL : Oui, donc je suis SL, aussi assistante sociale au Centre des Immigrés depuis je ne sais plus combien d'années exactement. Depuis quelques années. J'ai travaillé surtout sur Namur, mais aussi en partie à Marche-en-Famenne, donc aussi en Province de Luxembourg. Et oui, je rejoins M.C. sur sa description. Je dirais que (...). Le CINL, c'est une ASBL avec les... les missions premières d'accueil des personnes migrantes. Quelle que soit la demande, quelle que soit la situation de la personne, pour le service social en tout cas. On a vraiment l'envie de proposer un accueil universel. On veut aussi aider les personnes à trouver une place dans la société même si cela passe premièrement par l'accès au titre de séjour, mais aussi après par les difficultés qui peuvent se présenter à eux.

QV : Ok. Tu disais S.L. que tu travaillais avec le principe d'accueil universel, mais que tu essayais aussi d'aider les personnes à trouver une place dans la société. Est-ce que tu pourrais en dire plus sur ce que tu entends par-là ?

SL : Bah, comment on voit en tout cas au niveau du service social, je connais un peu moins au niveau du service psychologique, l'idée c'est de se dire quelle que soit la situation de la personne, quelle que soit son parcours, elle se trouve en Belgique pour l'instant. Donc elle est là dans des situations qui peuvent être variées, avec ou sans titre de séjour, avec ou sans famille et heu... L'idée, c'est quand moi je rencontre les personnes, de voir comment je peux les aider à ce qu'ils puissent en fonction de leur situation... Donc on ne sait pas forcément changer leur situation de base, mais comment est-ce qu'ils peuvent s'inscrire dans une vie qui est quand même plus respectueuse pour eux et qu'ils puissent quand même développer des choses, mettre en place des choses, que ce soit au niveau social, psychologique et autre pour aller vers un mieux-être. Donc vraiment de se dire qu'ils soient de passage ou qu'ils soient destinés à rester ici, que cela se passe

au mieux pour eux compte tenu de ce qui est possible aussi, sans laisser miroiter que le mieux, ce sera le mieux pour tout le monde et avec quelle possibilité.

QV : M.C. ?

MC : Je suis d'accord avec toi SL. J'ajouterais aussi et c'est important, qu'il n'y ait pas de demande de base que l'on ne prend pas, même si c'est pour réorienter. Tout le monde a droit à un premier accueil. Et oui, c'est un accueil, donc ce n'est pas forcément trouver une solution. C'est pouvoir s'adapter à la personne. Pour moi notre travail, c'est du travail sur mesure, il n'y a pas deux interventions les mêmes. Mais sinon S.L. a bien résumé l'accueil inconditionnel du CINL.

QV : Tu disais aussi S.L. que vous travaillez selon les possibilités réelles des personnes... Je suppose qu'il y a souvent la question de l'obtention d'un titre de séjour qui les motive à vous rencontrer, mais ce n'est pas toujours possible... Quand vous avez le sentiment que l'intervention sociojuridique à elle seule ne se suffit pas, est-ce que vous développez d'autres moyens d'action pour travailler aux droits des personnes ? Que ce soit dans votre pratique ou au niveau de la sensibilisation ?

MC : En Province de Luxembourg en tout cas cela passe par d'autres canaux que le CINL. Par exemple, la CoLuxAM, la Coordination luxembourgeoise Alliés et Migration, dans laquelle on est plusieurs acteurs à être réunis pour justement défendre certaines idées ou sensibiliser la population à certains thèmes et donc... Pour moi, c'est aussi une échappatoire pour nous de se dire que l'on n'arrive pas à agir politiquement au quotidien pour les gens, mais que via la CoLuxAM, on peut faire remonter des choses. On le fait aussi en étant membre du CIRE, même si je le ressens moins via ce canal-là. Mais en tout cas cela nous permet de faire remonter des choses, car pour nous, s'investir politiquement, c'est compliqué. Enfin, personnellement peut-être, mais professionnellement c'est compliqué au sein du CINL. Donc pour moi, je relie à ces collectifs-là et j'ai l'impression que cela permet de se décharger un peu et de se dire que quelque part c'est entendu, mais voilà ...

(...)

SL : Moi j'essaye toujours de renvoyer aux personnes... Je trouve toujours que déjà faire sentir aux personnes que qu'est-ce qui est... Qu'il y a des choses que je ne cautionne pas aussi, mais dont malheureusement, à l'heure actuelle, on ne sait pas le changer et donc que l'on va devoir composer avec. Mais que ce n'est pas lié à leur situation... Enfin, que ce n'est pas des choses qu'ils doivent prendre personnellement et que c'est des choses sur lesquelles moi je les soutiens et sur lesquelles je ne suis pas d'accord. Et je trouve que c'est vraiment important comme professionnel de se montrer... Parce que quand on voit le droit des étrangers et la manière donc cela fonctionne pour l'instant, c'est vraiment une grosse machine, un gros bulldozer qui écrase un peu tout sur son passage. Et si tu n'es pas à rentrer dans les clous, bah, j'ai l'impression que c'est comme si cette association était le discours de la population et que tout le monde est d'accord avec ça. Je trouve que déjà remettre en perspective aux gens et dire : « Non en fait c'est pour l'instant, là tout de suite on ne va pas pouvoir le changer donc on fait avec. Mais on est avec vous

en disant que ce n'est pas juste, que cela ne devrait pas fonctionner comme ça. ». Après, je trouve que le relais à faire bouger les choses plus haut est nécessaire. Mais en même temps, il n'est pas toujours facile. Parce que oui, il y a les quelques réseaux qu'on peut assez facilement actionner comme la CoLuxAM ou le CIRE ou encore le fait de pouvoir en discuter en équipe, et on essaye relayer ça à d'autres... Donc il y a des constats qui remontent, et quand on a l'occasion de faire un peu d'enquêtes, de participer à ce genre de chose, j'essaie toujours un peu de le faire. Parce que c'est important pour objectiver, pour récolter un petit peu les informations. Alors que moi dans mon travail... On a parfois un peu le nez dedans et d'avoir une certaine lassitude de se dire qu'on a déjà de gros combats et que se lancer dans l'interpellation, se lancer dans faire bouger les lignes bah, c'est encore un autre combat. Donc j'ai l'impression que souvent je ne prends pas le temps, l'énergie de m'y atteler... J'y vois l'intérêt, mais souvent à côté de ça... Souvent il faut choisir ses combats... J'essaie même dans ma vie perso et autre... Depuis que je travaille au CINL je suis plus sensibilisée c'est clair... Je peux même dire que je suis militante, mais cela reste un peu secondaire par rapport à mon action ...

(...)

QV : Tu disais M.C. que ce n'était pas nécessairement le rôle d'une association comme le CINL de faire du plaidoyer, de faire peut-être plus de l'interpellation... Tu pourrais m'en dire plus ?

MC : Bah, je pense que quand je suis arrivée, c'est déjà ce qu'on m'a dit... Je ne pense pas aussi que c'est dans les missions... Bah, on peut faire des remontées de ce que l'on constate, mais en tant qu'association, je pense que le CA surtout est frileux par rapport à ça... C'est aussi ce que les anciennes coordinations nous ont dit, que l'on ne devait pas s'investir au nom de l'association seul... Après, on le fait quand même via la CoLuxAM, notre nom il apparaît quand même, donc au final... Enfin, je ne vois pas trop la différence. Je pense plus comme le disait S.L., que l'on a déjà beaucoup de travail et c'est un gros chantier pour moi de faire des interpellations politiques... Je le vois bien avec la CoLuxAM, c'est énergivore, c'est beaucoup de personnes qui s'investissent à chaque fois et donc je pense que si l'on veut déjà bien faire notre mission d'accueil universel, ce serait compliqué de faire en plus de l'interpellation. Ou alors il faudrait des subsides en plus pour ça... Et donc, je pense que si on veut faire de l'interpellation, il faudrait bien le faire et à fond et donc nous, je ne suis pas sûre qu'on aurait la possibilité de faire ça. Donc je pense que c'est pour ça que c'est plus confortable pour nous de se dire que l'on relaye à plus gros, et le plus gros fait l'interpellation... Mais oui, parfois, je me dis que c'est peut-être un peu facile aussi et le CINL pourrait... On avait déjà parlé tout un temps de faire des articles par exemple sur une page Facebook ou sur un site internet, pour montrer aussi au public que l'on n'est pas d'accord avec la politique... On a déjà essayé de faire des petites choses... Par exemple, dans mon bureau, j'avais imprimé le truc de soutien pour la régularisation des sans-papiers. Donc des petites choses qui peuvent montrer au public que l'on est solidaire avec eux et qu'ils peuvent montrer que l'on n'est pas un bureau administratif qui travaille pour l'État et qui est d'accord avec les décisions de l'État. Au contraire, pour moi c'est important de pouvoir montrer le soutien. Mais cela passe aussi par des petites choses quoi. Est-ce que c'est suffisant ? Je ne sais pas. Mais

il faut voir dans l'interpellation quel poids ça aurait et si c'est vraiment pertinent. Mais cela pourrait passer par des plus petites choses, comme des articles, des newsletters, un peu plus de diffusion, en Province de Luxembourg notamment. Namur il y a déjà beaucoup de choses qui existent...

(...)

QV : S.L., tu veux rebondir ?

SL : Oui, je rejoins MC par rapport au fait qu'il y a quelque chose qui se transmet et je ne sais pas de quel ordre c'est... Si c'est le CINL en effet, ou si c'est la transmission que l'on ne questionne plus... Mais c'est vrai que cette question d'une action plus militante, plus politique, elle nous a été refusée. Je pense que c'est par le CA. Je me souviens qu'il y avait une manif à Bruxelles où on voulait participer et la question était de savoir si l'on pouvait prendre... Voilà, on voulait y participer par intérêt personnel, mais la question était de savoir si on pouvait y aller ou non au nom du CINL et donc noter ça dans nos heures, etc. Et ça cela avait été refusé assez catégoriquement. Donc on pouvait y aller à titre personnel, mais en se disant que ce n'était pas vraiment ça que l'on voulait... Ça ne nous dérangeait pas d'y aller personnellement, mais le fait que l'on pouvait sentir que l'on pouvait compter sur le fait d'y aller comme travailleur CINL, au-delà des heures à récupérer, ça aurait été mieux... Mais là, on y allait comme personne... Donc voilà. Je pense qu'il y a quand même quelque chose, un blocage ou en tout cas une limite qui nous est mise par le CA sur ce côté-là. Et moi souvent, je sens quand même le CINL assez frileux de tout ce qui est sortir du cadre de notre travail de première ligne et de notre travail premier. Et que quand on a été un jour au Parc Maximilien donner un petit coup de main aux associations locales, mais heu... Par exemple moi, sur la question des sans-papiers, à l'heure actuelle, je vais dire c'est vraiment un sujet qui nous touche de premières lignes, mais heu... Je pense que l'on aurait tous plein de choses à dire et heu... Je trouve que la réponse fournie par le CINL elle est assez frileuse quoi... On se dit juste que l'on va relayer les mails du CIRE en disant comment on peut modifier ton truc Facebook et autre... Oui, on a fait à certains moments des photos avec les affiches, etc., mais j'ai toujours un peu l'impression quand même que... oui, que c'est frileux quoi. Que l'on est bien d'accord avec la problématique, mais qu'il ne faut quand même pas que cela empiète trop sur le reste de notre travail. Donc je ne vais pas dire que c'est juste que comme travailleur cela ne nous touche pas, mais qu'il n'y a pas de la culture militante au sein du CINL. Je pense que comme le dit M.C., le fait que l'on se dise que les seuls moyens de relais c'est la CoLuxAM, le CIRE, etc., on se dit parfois que c'est facile, mais que parfois aussi on perd quelque chose, car c'est une voie que l'on donne à d'autres personnes pour... Que l'on ne porte pas nous-mêmes. Et je sais bien par exemple qu'au moment de la création de la page Facebook, cela avait fait beaucoup discuté, car au début c'était genre pas possible, car qu'est-ce que on allait y mettre ? On ne pouvait pas relayer des choses plus politiques et en même temps maintenant qu'on en a une, je ne sais même pas du tout... Je n'ai pas été voir, mais je ne sais même pas si les trucs du CIRE, les différents outils, etc., ou ce qui est d'actualité brûlante pour l'instant par rapport aux sans-papiers, si on la fait vivre pour l'instant via notre page Facebook. Si c'est pour

avoir une page Facebook et ne pas s'en servir dans cette optique-là, je ne vois pas trop à quoi elle sert.

(...)

QV : Ok. Plusieurs des personnes que j'ai interrogées mettaient en avant la question de la reconnaissance comme étant un interlocuteur légitime comme un des premiers leviers qu'ils avaient pour œuvrer dans l'intérêt des personnes. Pourriez-vous me dire ce que vous en pensez ?

SL : Je pense que oui... Si on porte le truc au nom du CINL et qu'il y a une certaine reconnaissance, je pense que l'association dans les zones où on travaille, de par son histoire, de par une certaine qualité de travail, bah cela a un poids plus important que si je le portais avant tout en mon nom propre. Mais je ne sais pas si cette légitimité que l'on a acquise, et qui repose pour moi sur d'autres axes, se fait plus au niveau première ligne ou sur le versant plus militant, plus politisé quoi.

QV : Oui je comprends. C'était justement ça que me disaient les personnes. C'était qu'avant d'être vu comme un acteur militant, il fallait être vu comme un acteur vu comme légitime, comme référent sur certaines questions, notamment pour les autorités, les administrations...

SL : Oui. Et je pense qu'en même temps, il y a aussi cette question de l'image et de la légitimité qui peut... Je pense aussi que la frilosité du CINL de développer d'autres moyens d'action elle est aussi basée là-dessus... Si on interpelle à tout va, si on relaye trop et n'importe quoi, on risque aussi de perdre cette légitimité. C'est un peu cette impression-là que l'on a dans tout ce qui est dossier individuel avec la première idée que l'on ne va pas savoir soutenir chaque famille sans-papiers... Je vais dire qu'il y en a tellement et tous les cas sont... Tous les cas pourraient être soutenus et en même temps je me dis que l'on ne va pas s'ennuyer non plus, au risque de se faire décrédibiliser et de perdre cette légitimité de première ligne que l'on a quoi.

MC : Oui tout à fait.

SL : Je ne sais pas c'est une impression que j'ai parfois.

MC : Oui. Et parfois il y a des dossiers pour lesquels on va se dire que l'on ne va pas pousser, parce qu'ils vont encore voir CINL et que... moi parfois, par rapport à la légitimité/crédibilité, bah je me dis, ça dépend par qui cela est vu. Donc oui, il y a des gens qui nous reconnaissent comme légitimes, des services, et d'autres pas du tout... On a l'exemple en Province de Luxembourg avec certaines communes qui ne nous prennent pas du tout en compte, qui fait comme si on n'existait pas. Donc des acteurs comme le CRILux vont nous reconnaître parce qu'ils sont dans le secteur aussi et voilà. Mais oui, la commune, l'État lui-même... À l'Office des Étrangers, certains services ne veulent même pas qu'on les appelle... Donc pour moi, ça, c'est assez choquant quand même... Parfois moi, je trouve quand même que l'on n'est pas toujours crédibles et légitimes... Il y a déjà plein de services qui ne nous connaissent pas donc... Ouais... Donc je trouve que l'on n'est pas toujours crédibles et légitimes et je suis sûre que si demain on fait une action sensibilisation... Déjà on sera vu par personne parce qu'il n'y a personne qui nous

suit sur les réseaux... Mais bon il faut bien commencer par quelque part... (rire). Donc oui, j'ai l'impression que l'on n'aura pas une grosse portée parce qu'on n'est pas très connu quoi.

SL : Oui, j'ai l'impression que cela dépend un peu... Comme tu dis quoi. Cela dépend un peu par qui. Dans le secteur direct du droit des étrangers, on a quand même une certaine reconnaissance. Pas mal de gens qui nous interpellent, j'ai l'impression que oui... Maintenant au niveau du grand public, c'est en effet autre chose...

MC : Et je trouve que la situation est vraiment différente en Province de Luxembourg qu'en Province de Namur. En Province de Luxembourg, il y a plein de gens qui ne nous connaissent pas au niveau des communes, etc.

QV : Quelle est pour vous l'influence du fait que le CINL ne soit pas un acteur entièrement associatif, mais soit un acteur subsidié... Je vais reformuler. Est-ce que pour vous, vous sentez dans votre travail que le CINL a un mandat de service public et qu'il est influencé par les subsides, etc.

MC : Bah à certains moments oui. Par exemple pour les permanences où on nous dit que l'on est obligé de faire X heures de permanences à tel endroit, avec telle personne... Les assistants sociaux, ce n'est plus bon... À partir d'un moment, on se dit qu'il faut des juristes, alors que l'on fait le même travail... Mais ce n'est pas grave, il faut quand même un juriste qui a le diplôme... Donc oui, parfois il y a quand même des aberrations où tu te dis que l'on nous impose aussi des choses qui n'ont pas vraiment de sens sur le terrain, des décisions qui sont bureaucratiques et que l'on est obligé d'appliquer pour avoir notre financement et continuer à faire notre travail correctement... Voilà pour être concise. Donc oui, d'un côté on sent que l'on est financé par les services publics et que l'on doit rentrer dans les clous qu'ils nous financent. Mais ces clous parfois ne sont pas justifiés et on se retrouve à faire des trucs hyper spéciaux du genre arranger nos horaires... C'est hyper compliqué de devoir s'adapter et cela se ressent quand même... Après moi je ne travaille pas pour l'État, quoi. Mais bon d'un côté, si on n'avait pas ça, on serait quoi... des bénévoles ? On sait ce que cela donne...

QV : Ok. Tu disais S.L. que tu es de plus en plus militante dans ta vie personnelle. Est-ce que tu vois un lien entre ton engagement dans ton travail et ta vie personnelle, ou inversement ?

SL : Heu oui clairement. Depuis que je bosse au CINL je ne saurais pas... Je ne sais plus écraser sur certains sujets comme je l'aurais fait avant. Et au début que je bossais, j'avais l'impression de devoir porter tout le temps cette casquette « droit des étrangers ». Quand tu finis ta journée de travail, tu allumes le JT, c'était des migrants, fallait que je suive... Quand c'était un tel sujet, il fallait que je me tienne informée... On m'envoyait des reportages, il fallait mettre pause au JT parce que ça va parler de sans-papiers... Donc oui, je pense qu'il y a clairement une sensibilité différente. Je ne sais même pas si c'est le besoin, mais c'est le devoir de porter certains combats dans ma vie en société et pas seulement dans mon travail... Après ça n'a pas toujours été facile à vivre... Le week-end, quand tu es en soirée, qu'on te pousse à te lancer dans des débats qui sont moyennement inutiles, avec des personnes qui ne sont pas du tout dans le même point de vue...

C'est des débats complètement stériles... Maintenant ça je relativise un peu plus mais oui, je ne peux pas m'empêcher de faire des piques par rapport à ça ... Bah oui, ma maman disait : « on va accueillir les gens suite aux inondations. ». Bah oui, d'office, et donc pourquoi pas les migrants ? Mais c'est clair qu'autour de moi je porte beaucoup plus ce combat. Mais surtout j'ai l'impression en termes de sensibilisation justement des personnes que je rencontre. Parfois je me dis que... On se disait encore l'autre jour avec le gars du CA que j'ai croisé là...bah, le nombre de gens que j'aimerais qu'ils puissent rencontrer l'un de mes bénéficiaires, que le bénéficiaire raconte c'est quoi vraiment son parcours, c'est quoi vraiment sa vie... Pour que les gens voient ce que c'est. Parce que justement la question des sans-papiers, moi avant de bosser au CINL, je ne m'imaginai pas du tout qu'il y avait autant de gens dans cette situation. Je ne connaissais pas quel était le profil de ces personnes depuis des années, etc. C'est vraiment un nouveau monde qui s'est ouvert à moi et c'est très riche, et en même temps parfois je me sens un peu le combat de devoir tout le temps... Enfin oui, de devoir porter ce combat et du coup la barrière entre le professionnel et le personnel est beaucoup plus floue et donc elle est beaucoup plus fatigante. Mais voilà, j'ai l'impression que cela reste surtout autour de la sensibilisation de mon entourage... Je ne me vois pas encore en plus le week-end... Bah oui, je m'étais posé la question d'être tuteur Mena ou ce genre de chose. Il faut essayer de distinguer les choses et si on a du temps, de l'énergie à remettre, ne pas toujours la mettre spécialement à ce combat-là. Il fait aussi pouvoir se préserver. Je ne suis pas à l'affût de la moindre manif, de la moindre activité ou truc ou je peux donner mon énergie... Mais relayer des paroles, relayer des articles qui m'intéressent, ça oui, je le fais plus facilement depuis que je suis au CINL...

MC : Oui, ma vie aussi depuis que je suis au CINL elle a quand même changé. Mon regard en tout cas a changé. J'étais déjà passionnée, si on peut dire ça, par la problématique des personnes étrangères de manière large. Je participais déjà à des conférences, par exemple, avant de travailler au CINL. Donc moi ce n'est pas un devoir, c'est juste que je m'intéresse naturellement à certains sujets... Pareil mon entourage sait bien ce que je pense et donc c'est toujours lancer des discussions, etc. Mais parfois, c'est fatiguant aussi parce que cela tombe dans tout ce qu'on n'aime pas c'est-à-dire le sensationnalisme, essayer de toucher à mort les gens pour qu'ils prennent position, etc. Parfois je le fais avec des personnes que je vois qu'elles ne se rendent pas du tout compte des réalités. Et parfois je me dis que c'est malheureux qu'on doive dire des choses ainsi pour qu'il y ait un intérêt quoi. Justement, quand on n'est pas sensibilisé par la thématique, c'est ces choses-là qui sont vendeuses et accrocheuses... C'est comme si nous on nous parle d'enfants handicapés, je vais me dire oui c'est bien... Mais si on commence à me parler de la réalité des familles, je vais plus me dire : « Ha oui d'accord ». Donc voilà. Et sinon oui, à mon niveau j'essaye de prêcher la bonne parole, mais (...) j'ai un peu perdu le fil (...). Donc oui ma vie a changé et bon... Je vois parfois sur Facebook d'autres acteurs partenaires... Quand je vois comment ils et elles sont encore aussi actifs après journées, je me dis que je défends la cause des étrangers, mais que d'un autre côté je ne bouge pas de mon canapé et que je le fais juste pour le boulot. Donc je culpabilise... Mais c'est vrai que je ne trouve pas la force de militer plus dans mon privé autrement que d'en parler autour de moi, mais ce que je me dis aussi c'est que

beaucoup des partenaires qui font ça, ils ne sont pas en première ligne, et donc c'est peut-être une manière pour eux d'agir pour les bénéficiaires alors que nous on est déjà en contact tout le temps avec eux. Donc avoir ce contact quotidien et en plus être sur le terrain à milité, etc. Donc perso c'est quelque chose que je n'arrive pas à faire au quotidien en tout cas.

QV : Donc vous avez un peu parlé de comment les missions du CINL sont et comment vous les voyiez. On va faire un peu de projection, comment pensez-vous qu'elles devraient être ou devraient évoluer ? Le CINL devrait-il revoir ses missions, aller au-delà de l'accompagnement de première ligne, voir s'il peut obtenir un subside pour ça ?

MC : On fait ce qu'on peut avoir les moyens qu'on a. On ne saurait pas faire plus pour l'instant. IL faudrait alors si on veut se développer sur la sensibilisation avoir du temps de travail en plus consacré à ça, décrocher un subside dans ce cadre, mais que cela ne touche pas la première ligne. Ou abandonné certaines missions, dire non à certaines demandes pour faire de la sensibilisation. Elle est aussi utile. C'est vrai que si on ne sensibilise pas, on est bloqué dans certaines procédures, on n'avance pas, et c'est aussi pour le bien-être des bénéficiaires... Mais humainement, avec l'équipe que l'on a, je ne vois pas comment ce serait possible. C'est une question de subside encore une fois.

SL : Oui, donc c'est difficile de se projeter sans envisager cette question de subsides avec les missions pour lesquelles on est financé... Donc c'est des missions qui nous sont imposées par les pouvoirs subsidants. Donc au quotidien, je ne me sens pas en effet agent de la Région wallonne parce que j'ai des subsides. Mon travail au quotidien, je le fais sans y penser. Mais en même temps on a à certains moments voulu développer des projets... Par exemple tout ce qui est orientation vers le futur, etc., c'est quelque chose qui nous paraît à nous en tant que travailleur, en tant qu'équipe, mais qui selon moi rentre moins dans les cases de nous pourquoi on est subsidiés. Donc gentiment on l'a mis de côté. Ce n'est pas que l'on n'a pas le temps ou les moyens, mais plus que cela ne rentre pas dans le CINL tel qu'il est subsidié pour l'instant. Je trouve que c'est compliqué d'arriver à montrer quelle serait notre vision à nous idéale parce qu'elle n'est pas nécessairement celle que l'on doit respecter. En même temps, cette contrainte de subsides elle est réelle. On ne va pas en effet faire sans donc... Moi j'ai eu l'impression à certains moments donnés que certains projets, certaines pistes auxquels on réfléchissait nous étaient gentiment proposés... On ne va pas dire imposée, mais venait plus d'en haut que des constats qu'on avait du terrain. Et ça je ne sais pas trop... Je ne sais pas trop comment on pourrait faire...

QV : Et tu penses à quelque chose en particulier dans l'histoire du CINL ?

SL : Bah, il y a peu de temps on reparlait de ce truc de convention avec le CIRE pour des logements, etc. Quelque chose que l'on pourrait mettre à disposition des personnes, etc. Je ne suis pas contre le projet dans les faits, cela pourrait être chouette, mais cela ne vient pas de notre expérience et de notre analyse des besoins du terrain. Ça ne vient pas des travailleurs. Il y a eu des réunions avec le CIRE, le CIRE cherche des gens et le CINL se dit : « pourquoi pas ». Voilà. Et sur d'autres projets qu'on pourrait porter qui partent de notre analyse, pour le travail avec les

sans-papiers, l'accompagnement des familles après le visa de regroupement familial, etc. Il y a plein d'autres choses qu'à un moment donné on aurait eu envie de porter plus comme projet, mais on ne sent pas vraiment qu'il y a une ouverture. Enfin, moi en tout cas je ne sens pas vraiment qu'il y a une ouverture pour ces projets-là. J'ai un peu l'impression que si c'est pour faire des petites activités gentillettes, occupationnelles avec les bénéficiaires, etc., ça pas de soucis, cela rentre dans les cadres. Mais si c'est pour mettre un réel projet en place en visant un changement, pour moi ce n'est pas anodin que ce type de projet ne soit jamais vraiment porté....

QV : Ok, merci. J'ai fait le tour de mes questions. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à rajouter ?

SL et MN : Non !

Interview YP

QV : Dans un premier temps est-ce que tu pourrais te présenter ?

YP : Oui, donc je travaille au CRILux comme chargé de projet formation et sensibilisation. Ça veut dire que je mets en place des formations à destination des travailleurs sociaux de première

ligne tous azimuts, mais aussi pour tout citoyen qui est intéressé par nos thématiques. Donc voilà, j'ai changé de casquette puisque heu... Je ne suis plus vraiment de la première ligne, je n'accompagne plus le public étranger et d'origine étrangère comme je le faisais auparavant au Miroir Vagabond... Je m'adresse plus particulièrement aux travailleurs de première ligne et j'essaye alors de toucher le public étranger quand on fait des sensibilisations à travers un outil cinéma, débat, théâtre, etc. Et voilà. Donc par une animation que l'on a faite conjointement avec L. C. qui est en première ligne, où on a essayé au tout début du parcours d'intégration... Enfin, pas au tout début, mais comme il y avait une longue liste d'attente pour le parcours d'intégration, on a donné en partenariat avec le CEPPST. C'est eux qui nous chapeautaient, mais c'est L et moi qui animions sur le terrain ces personnes qui devaient suivre ces cours de citoyenneté. Du coup, je retournais plus à mes sources où j'étais dans ce genre d'animation là et formation. Donc voilà.

QV : Ok. Et donc tu disais que tu donnais des formations notamment à destination des opérateurs et du grand public. Est-ce qu'au niveau des différents types d'opérateurs tu vois des besoins qui sont différents ou est-ce qu'ils sont similaires ?

YP : Non. En fonction de l'opérateur, la demande est quand même différente parce que l'opérateur a une entrée en matière. Et donc par exemple Fedasil et la Croix-Rouge, me demandent de participer ou un appui. Notamment là on a eu une dernière réunion avec heu... BC pour ce qui concerne les mineurs non accompagnés. Comme ça c'est un domaine plus étranger puisque nous on s'occupe plus des adultes, cela fait que dernièrement, mais là je ne connais pas la date exacte, dans le décret Région wallonne pour les CRI, il est mis que l'on doit tenir compte de ce public-là. Et donc cela tombe vraiment bien. Et donc avec eux on va essayer de trouver des formations pour les accompagnateurs de mineurs non accompagnés, les tuteurs, etc. En même temps, comme je ne le connaissais pas nécessairement, mais que c'était un domaine qui nous touchait, j'ai offert tous azimuts. C'est-à-dire qu'au tout début, par exemple, qu'est-ce qu'être un tuteur, qu'est-ce qu'être un parrain, marraine et essayer au mieux d'approcher ce public adolescent étranger et non accompagné. Et c'est à force de rencontre avec des assistants sociaux ou des assistantes sociales que j'ai su un peu faire un système d'ordonnement et que j'ai pu proposer une formation ad-oc, mais bon voilà. En fait, elle était précurseur ou redondante donc j'en repropose une notamment fin de l'année sur une formation qui prend la globalité du mineur non accompagné. Donc un volet anthropologique et interculturel, un volet psy et un volet juridique. Mais donc voilà. Et en fonction des partenariats notamment il y a une journée qui s'organise en santé mentale c'est-à-dire un public fragile qui est parfois d'origine étrangère. Et donc il y a deux ans, en tout cas avant le confinement, j'ai été sollicité à plusieurs reprises par les centres de guidance en santé mentale parce qu'ils se sont rendu compte qu'ils étaient un peu démunis par rapport à ce public-là et qu'ils avaient envie de le connaître même s'ils n'ont pas encore de personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ce public ne va pas nécessairement aller là-bas parce qu'il y a une double difficulté, il leur faut un interprète, etc. Mais ils sont soucieux, ils sont ouverts... Alors est-ce que c'est parce que maintenant le CRILux commence à être bien implanté en Province de Luxembourg et qu'ils se disent qu'ils feraient bien de s'appuyer sur le CRILux pour avoir ce genre de formation ? Donc voilà un peu les orientations, comment les

formations et les propositions de formations naissent. C'est à force de discuter avec mon public professionnel que j'arrive à avoir une vue un peu, enfin, oui... une vue de ce qui est besoin, attentes et professionnalisation. En sachant que je ne suis pas une experte du domaine psy non plus hein. Mais voilà, cela fait partie de mes thèmes favoris, le volet un peu bah, psychosocial en fait. Donc sortir de son carcan psy ou AS en faisant une globalité de tout ça pour être au plus près de l'accueil et de l'écoute du demandeur d'asile. Donc heu... Pour le pouvoir public, tu vois, on organise des plateformes. Donc c'est en fonction de ces plateformes... On a des plateformes offre de français, des plateformes « pouvoirs publics » où on a tous les agents communaux... Pour eux, on essaye de les questionner sur leurs besoins... Mais bon c'est très complexe. Et c'est souvent orienter plus sur le droit des étrangers, etc. Mais sinon exceptionnellement, par intérêt propre, ces personnes-là vont venir dans des formations qui les dépassent un peu plus. Donc qui dépasse un peu le droit des étrangers. Mais pour moi, les objectifs futurs, c'est que ces personnes-là arrêtent de ne s'inscrire qu'aux formations en droit des étrangers, mais s'inscrivent aussi à toutes les formations de sensibilisation pour connaître un pays du migrant, pour comprendre pourquoi on s'exile... C'est pour cela que j'offre régulièrement des conférences sur des pays... C'est parfois très difficile de trouver un intervenant ou un témoin pour qu'ils aient parfois une vue un peu diverse et variée sur ce public qu'ils accueillent ou qu'ils doivent accompagner. Et que ce n'est pas que de l'ordre administratif hein. C'est une démarche en dessous de l'iceberg qui prend du temps, qui demande beaucoup de conviction pour les convaincre. Mais je ne désespère pas, j'espère que l'on va arriver à ce que ce public professionnel puisse être intéressé par d'autres choses.

QV : Oui, j'ai vu par exemple que vous organisiez une formation sur les violences familiales en contexte migratoire. Est-ce que pour ce type de formation qui est très transversale et qui est aussi importante pour un public d'acteur administratif, pour la police ou pour d'autres acteurs... Est-ce que tu sens un intérêt à la fois de l'associatif, mais aussi du public ?

YP : Justement, je viens juste de parcourir la liste d'inscription et il y a énormément de centres Croix-Rouge ou Fédasil qui nous demandent ça. Donc ils sont inscrits massivement. J'ai très peu d'AS tous azimuts parce que nos formations sont toujours offertes à tout le monde et par contre des agents communaux je n'en ai pas... Et tu vois cette fois-ci, ce n'est pas une journée séminaire, c'est une formation de deux jours. Et à la toute première que j'avais organisée au tout début avec la Province de Luxembourg dans la campagne Ruban Blanc heu... Là j'avais quand même eu un peu plus des agents communaux, mais cela se compte sur une main, ce n'est quand même pas... Et là je vois qu'il ne reste que très peu de place pour pouvoir solliciter l'une ou l'autre commune ou l'un ou l'autre plan de cohésion sociale, etc. Donc tu vois, ça, cela reste des poches d'intérêt. Alors est-ce que c'est après le confinement et que l'on se dit que... En même temps je l'ai maintenue en présentiel cette formation parce que l'on sait qu'il y a eu des violences intrafamiliales pendant le confinement, etc. Donc est-ce que c'est encore trop tôt que pour se lancer dans une formation en présentiel même si on dit chaque fois qu'il y a la distance de sécurité, que l'espace est suffisant, etc. ? C'est des locaux que j'ai testés, que j'ai vus. Donc on est chacun à sa table, on est à 1m50. On a une bulle professionnelle où on peut être côte à côte

donc je récupère de la place. Mais voilà, pour l'instant je... Ta question suscite vraiment mon questionnement parce que ce n'est pas très varié. C'est quand même toujours les mêmes personnes qui sont intéressées, et tu vois j'ai peu de gens pour la police donc ça, c'est dommageable. Mais voilà, je ne désespère pas... Donc je vais avoir un contact bientôt et je ne désespère pas... Je vais un peu voir comment faire parce que quand j'étais au Miroir Vagabond, en effet, j'avais accompagné une dame à la police pour faire sa déclaration avec à l'époque une ancienne travailleuse du Centre de Immigrés. Donc voilà, ça a été un moment très compliqué pour elle d'aller jusque-là et donc on a besoin de ces travailleurs et de ces agents-là qui les reçoivent, qui les prennent en considération et qui les écoutent. Oui, donc ça cela me questionne en effet.

QV : Tu parlais tout à l'heure du décret qui avait finalement inclus la question des Menas dans vos missions. Est-ce que tu as le sentiment que tu serais freinée par le décret dans certaines sensibilisations ou certaines thématiques que tu voudrais aborder ? Ou tu as l'impression que tu as un large panel ?

YP : Non, on est freiné parce que c'est un décret, etc. Mais je contourne le frein en ayant d'autres partenaires qui me sollicitent parce qu'un centre régional, c'est quand même être en partenariat, c'est faire du réseautage, etc. Donc plus on est partenaire et plus on nous demande de faire des choses, plus cela me facilite de mettre en place un plan d'action. Mais si je ne devais pas faire ce réseau et ces partenariats, ce serait plus compliqué parce que si tu lis bien le décret on ne serait que dans l'intégration et pas dans l'accueil alors que ce sont des thématiques qui se chevauchent et que voilà... C'est quand même un vocabulaire relativement précis qui est très délirant parfois et donc on ne sait comment on fait... Et donc jusque à présent, quand on s'intéressait à des jeunes, on avait annoncé la couleur, mais maintenant on ne l'a plus et donc comment on le fait quand on a des demandes qui viennent des primaires, bah secondaire on pourrait parce qu'on sensibilise, une formation, on détourne quand même un jargon qui nous impose des choses, mais qui nous demande à être transversal. Donc quand on est transversal, on travaille avec tout public et donc, quel que soit l'âge, quel que soient ses origines... Donc c'est comme ça que l'on tourne un petit peu, mais jusqu'à présent on ne s'en est pas trop mal sorti.

QV : Donc c'est vrai qu'il y a pas mal de formations qui touchent aussi à la politique fédérale et pas seulement le secteur de l'intégration... Et donc c'est aussi cette question-là. Comment vous faites pour scinder les deux, mais aussi pour prendre des marges de liberté, pour prendre on va dire un certain parti pris par rapport aux problématiques abordées.

YP : Oui, oui. Bah ça c'est la Direction qui nous oriente en nous disant que là on va trop loin ou que là on ne peut pas y aller. Donc parfois ça, cela nous frustre parce que ... Moi je suis travailleuse sociale et je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas y aller. Et oui, je fais partie d'un décret, je fais partie d'une structure, et donc je dois respecter la structure. Donc voilà, c'est sûr que personnellement, j'ai des frustrations parce que je voudrais aller plus loin, faire autrement, mais que l'on est limité. Donc c'est toujours le même bâton et la même carotte. En effet, c'est bien d'avoir un décret parce que nos postes sont assurés, mais cela peut nous limiter aussi parce

qu'on ne peut pas sortir de ça. Même si dans les débats on pourrait dire que cela pourrait être plus souple... Donc on l'accepte, mais dans la réalisation même, dans le déroulement du début jusqu'à la fin, parfois cela prend des longueurs, du temps, parce que justement il faut tout le temps naviguer entre ce qui est possible, acceptable, ou comment on dévie un peu pour pouvoir y aller à fond jusqu'au bout.

QV : Donc ici tu as beaucoup parlé des différents leviers de sensibilisation comme les formations, les colloques, les conférences... Tu disais tout à l'heure que tu avais peut-être aussi d'autres leviers de sensibilisation. Peux-tu m'en dire plus ?

YP : Oui, donc voilà. On peut tourner un peu avec l'actualité. C'est-à-dire que quand c'est la journée Mondiale des Réfugiés et le moment de la journée de la Femme, on peut faire des choses plus spécifiques. Donc on se rend compte que ces leviers-là de date importante marquent aussi et on peut y mettre en avant la question du public d'origine étrangère. Et donc, il faut aussi en profiter pour que tout public se retrouve dans ces thématiques. En même temps dans une année il y a 365 jours. Donc comment est-ce que l'on attire toujours l'attention, les questions et que l'on rebondit sur l'actualité. Bah voilà, notamment il y a une plateforme qui va s'occuper de transmigrants. Donc qu'est-ce qu'on fait avec toutes ces questions que suppose la thématique des transmigrants que dans un camp ou dans les bois. Qui sont hébergés, mais que ces hébergeants n'ont pas envie d'être dans une association. Donc là, en tant que citoyens, ils font ce bénévolat-là, mais est-ce que l'on peut leur demander d'être plus encadré ou pas ? Donc ce sont toutes des questions sociétales et citoyennes, mais quand il y a de bonnes volontés on peut tout accepter parce qu'il y a un engagement, un militantisme très important. Et donc il ne faut pas couper ça parce que le monde n'irait pas bien si on n'avait pas ça, mais en même temps il faut un cadre pour qu'ils restent sains, sains pour eux-mêmes, pour leur famille, et puis parce qu'il n'empêche, avec autant d'années dans ce milieu-là, on ne sait pas tout faire et on ne peut pas sauver tout le monde... Regarde avec la grève de la faim. Maintenant, parce qu'ils peuvent avoir un regard sur leur dossier personnel et puis parce qu'ils n'en peuvent plus, qu'ils sont affamés et assoiffés... Ce n'est pas en faisant des coups par coup de cas comme ça que l'on va s'en sortir dans l'accueil et dans l'intégration... Donc je pense que notre politique d'accueil et d'asile n'est pas la meilleure et que politiquement ils ne s'engagent pas alors qu'il y a besoin d'eux, que c'est une plus-value sociétale pour diversité et le métissage. Mais qu'ils ont été des leviers économiques pour notre pays donc heu... Il faut peu à peu arrêter d'être une autruche et d'avoir la tête dans le sable et donc depuis autant d'années, cela reste une grande question... Donc est-ce que c'est une grande question philosophique ou pas... Qu'est-ce qui fait que l'on a peur d'accueillir ces étrangers alors que je veux dire, on a toujours été, et ça c'est vraiment la phrase bateau, on a toujours été des migrants. Donc on a toujours voyagé... Donc qu'est-ce qui fait qu'on s'autorise à les enfermer, à les refuser, à les rendre aussi vulnérables et donc finalement à les déshumaniser... Donc ça, je n'arrive finalement toujours pas à comprendre pourquoi on en est là...

QV : Je voulais aussi te demander, au niveau du CRILux, il y a une chambre publique et une chambre privée. Quelle est la réceptivité des autorités publiques lorsque vous proposez des

formations ou des sensibilisations ? Est-ce que tu as un intérêt du monde politique local envers les activités que tu mets en place ?

YP : Du monde politique non... Il n'y a que, me semble-t-il, mais moi je ne vais pas à ça... Quand on a fait avec la CoLuxAM des rencontres avec le monde politique et biens là, il y a eu des fois des accroches. Mais sinon, j'ai beau solliciter un politique si... Il ne va pas aller découvrir mon programme formation à part peut-être le volet... Parce qu'il y a eu un projet de prévention du radicalisme et que là les employés qui ont notamment ce volet-là sont très en lien avec la commune. Donc là, ils savaient très bien ce qu'on proposait et ce qui était intéressant. Donc quand c'est des projets vraiment spécifiques, il y a un intérêt, mais quand c'est la violence faite aux femmes, bah quand on sait que dans plusieurs communes il y a ça, il n'y en a pas un qui est venu me trouver, ou son employé, ou un travailleur social de chez eux, pour me dire : « Bah Y, il faudrait qu'on fasse ça dans toutes les communes » ou « Bah voilà, il faudrait que je sois invité aussi ». Que pour la cellule prévention, je me fais inviter dans les grandes réunions pour dire ce qu'on a déjà fait sur Marche, sur Vielsalm... Bah maintenant avec les reports, il ne reste plus que Bastogne... Mais ce serait ce genre de choses. Mais tu vois, ce sont des projets qui sont au-delà du CRILux et c'est quasi plus haut que nous. Et là tout à coup, cela suscite un intérêt, mais si c'est vraiment local je n'ai pas l'impression... À part si je travaille avec la Maison de la Culture de Marche par exemple, parce que c'est toujours en regard avec le politique communal et que si on fait des choses ils doivent quand même demander à la commune. Mais ça, ce ne sont pas mes négociations à moi donc tu vois... Je ne sais pas... Mais pour être claire par rapport à ta question, je ne crois pas. Si ce ne sont que des petites poches de projets... Par contre si cela prend de l'ampleur et que l'on voit que cela vient d'ailleurs, alors là il y a un intérêt plus quelconque pour se dire qu'ils s'y mouillent. Nous dans notre Conseil d'Administration, en principe, en tout cas dans l'Assemblée Générale, on a une chambre publique et une chambre privée. Ils sont donc à minima au courant et je pense que l'un ou l'autre nous a peut-être sollicités sur des communes par rapport à la question des transmittant par exemple... Sinon je ne crois pas.

QV : Donc les partenariats que tu vas faire ce sera surtout avec le monde associatif ?

YP : Oui donc c'est ça... Et dans ce partenariat... Tu vois si on fait un partenariat avec le plan de cohésion sociale, c'est ce Plan-là qui va solliciter dans sa commune... Tu vois c'est plus son travail. Je pense que cela a plus d'envergure alors que moi d'y aller de front et leur proposer ou les solliciter. Mais par contre, je faisais régulièrement partie des réunions des bassins et quand j'y vais et que j'entends, je peux directement proposer des formations parce que je touche beaucoup plus vite... Parce que moi, je sais comment j'organise la formation, je sais à quel public. Et que mon public plus éloigné pourrait entendre d'ailleurs dans la proposition. Parce que c'est toujours ça qu'il faut titiller, c'est que l'on reste dans nos rails, mais que pour s'occuper des personnes étrangères, on a besoin de différents rails et que si on n'est pas sollicité pour ça, on ira jamais qu'en ligne droite. Donc on prend des tas de détours pour y arriver. Donc en faisant des partenariats avec le bassin emploi formation par exemple. Et donc en ça, on a eu quand même des bonnes accroches et une bonne participation, parce que l'on est à deux dans des efforts divers

pour amener dans le même panier. Tu vois c'est un peu ça. Et c'est là qu'il faut se dire qu'en tant que centre régional, on doit aussi aller chercher tous les partenaires possibles. Donc là, je sais que NC avec H a été trouver des constructeurs... Bah oui, parce que l'on sait qu'ils emploient de la main-d'œuvre étrangère... Avec quel respect ? Quelle plus-value ? Avec un travailleur comme un autre ? Avec une intension un peu différenciée parce qu'on ne travaille pas de la même façon, peut-être pas avec le même matériel ? Oui, c'est ça aussi. Nous on doit avoir cette casquette-là aussi. On doit sortir de notre carcan CRILux pour se dire : « Ha oui, c'est vrai, on parle des personnes étrangères et d'origine étrangère, et donc cela devrait aller tous azimuts ».

QV : Et tu disais tout à l'heure que le secteur associatif était peut-être plus... avait peut-être plus facilement connaissance du catalogue de formation, savait où le trouver, etc. Mais vos formations sont aussi destinées à un large public, à la population, comment est-ce que vous faites pour les populariser, les faire connaître ?

YP : Alors c'est très compliqué. Chaque année on s'arrache un peu les cheveux, car tout le monde nous dit que notre catalogue est bien, que l'on offre une formation de qualité et en Province de Luxembourg... Tu vois, il y a quand même beaucoup de relations interpersonnelles. Il n'y a rien à faire, quand je suis un peu à court d'inscriptions, c'est moi qui prends le téléphone et qui appelle en disant : « Il y a rappel de ça, ça. Tu ne peux pas solliciter tels et tels partenaires parce que je sais que tu les connais ou... ». Et donc c'est tout le temps faire cette piqûre de rappel là. Et que moi, je suis du nord, je suis Marchoise, et quand je vois Pierre, Pol ou Jacques, je leur parle de ma formation. Je leur dis qu'ils pourraient solliciter X ou Y, leur dire de venir, n'importe quel citoyen... Et moi de temps en temps, j'ai des appels de gens qui me disent : « Je ne suis d'aucune structure, est-ce que je peux venir ? ». Donc oui et oui. C'est grâce à vous que l'on va pouvoir essaimer ailleurs que dans les associations, etc. Donc oui, espérons que cela vous fera du bien et que vous trouverez ça de qualité et continuez à faire de la pub pour nous... Mais il nous en faut plein de bouche à oreille et ça il faut aussi que on soit du terrain, parce-que si je suis tout le temps derrière mon bureau, je ne suis pas au courant de ce qui se prépare, de ce qui se miette, de ce qui doit se faire etc. Donc pour le confinement, parce qu'il fallait quelqu'un de référence pour le côté sécurité, etc. Donc pendant le confinement, c'était plus compliqué parce qu'il n'y avait pas de présentiel, mais on essaye d'en retrouver. Donc j'essaye d'être présente aux formations, parce que c'est pendant les pauses et aussi quand j'entends ce qui se dit, ce qui se trame, que j'enregistre les besoins, les attentes, les inquiétudes, les points positifs, les comment faire, les points à améliorer. Et cela permet toujours aussi être novateur dans les propositions. S'il y a des choses qui doivent être récurrentes parce que c'est un savoir-faire, un savoir-être qu'il faut acquérir pour travailler avec un public étranger... Donc, se demander comment en tant que travailleur social on se remet en question aussi, on recheck un peu aussi nos neurones et on remet en question notre vision du monde professionnel qui fait que l'on pourra être captif, réceptif. Et donc on finit par se dire : « Bah tiens, je pourrais faire un peu autrement ou je pourrais avoir cette orientation-là ». Et si on n'essaye pas, on ne sait pas dire. Et c'est à tout un chacun qui vient en formation de pouvoir leur proposer ces essais et erreurs. Et moi, je préfère plus des conférences, parce que j'ai besoin d'emmagasiner pour agir. Ou bien je suis un peu plus loin maintenant, j'ai

besoin de me mouiller dans une formation. Voilà, dans les formations comme dans les sensibilisations et les rencontres interculturelles, littéraires, cinématographiques, théâtrales, c'est essayer de trouver une corde sensible chez la personne qui va venir... En se disant que si on a pu toucher ça, on va arriver à désamorcer ce nœud-là, à ouvrir et à rayonner si tu veux. Donc quand j'essaye de mettre... Et d'ailleurs en janvier 2022, je suis hyper contente parce que l'on va faire venir Sam Touzani. J'ai adoré ce spectacle-là parce que j'ai été... Bah, il m'avait invité pour aller à Bruxelles. Son spectacle c'est : « Cerise sur le Ghetto ». Et il est hyper charismatique et spectaculaire et cette pièce-là tu vois, par rapport à d'autres discours avec plein d'humour, mais pas que de l'humour manichéen, c'est vraiment de l'humour où tu peux rire à pleine dent en sachant qu'il y a une profondeur d'analyse derrière et essayer de ne pas toujours faire de grands discours, de grandes formations. Mais au contraire, d'essayer d'éveiller tous les yeux, les ports, tout ce que l'on peut imaginer. Et donc essayer de le toucher quelque part et se dire que si on a touché cette personne-là, ou ce spectateur-là, ou ce citoyen-là, bah ce qui va arriver après sera d'autant plus facilité et va trouver un chemin plus aisé. Donc c'est ça mes enjeux majeurs quand j'essaye de réfléchir à mes propositions d'intervenant, de formation et de proposer d'autres formations. Parce que moi aussi, des formations à l'interculturel, je dois t'avouer que je commence à en avoir un peu marre. Mais c'est comment on fait autrement, quelles sont les autres grilles de lecture de l'interculturalité qui font que l'on peut se mettre au travail soi-même pour rayonner vers les autres.

QV : Tu disais que tu étais passée par le Miroir Vagabond avant, tu étais en éducation permanente alors ?

YP : Alors oui, moi j'étais coordinatrice de la formation pour l'organisation des cours de français. Donc je gérais une équipe de formateurs. C'est là en ayant cette ligne rouge de l'éducation permanente où on a fait des tas de choses, où on les met en action, que j'ai débuté... On ne les met pas en totale action parce que justement quand tu travailles avec des personnes étrangères, tous n'ont pas cette capacité-là tout de suite à faire pour eux-mêmes, etc. Mais je trouve qu'avoir cette philosophie-là, c'est se mettre à la place de l'autre et comprendre ce qui fera frein ou ce qui fera agir cette personne et donc pouvoir lui proposer ce genre d'outil pour lui-même pouvoir se mettre en action. Voilà, moi je trouve que c'est la plus belle définition que l'on peut donner... Parce que quand on dit qu'il faut agir, qu'ils doivent agir eux-mêmes et par eux-mêmes, bah non il ne peut pas. Tu dois d'abord lui montrer comment faire. Et donc à force de montrer ce genre de choses, ils peuvent capter ce qui leur est plus propre et en lien avec leur vécu et le parcours qu'ils ont encore envie de faire, envie de tracer et choisir. Et puis à ce moment-là, ils se mettront en mouvement. Donc on a créé des tas de choses ensemble où j'essayais de les soutenir pour qu'ils agissent le plus. Donc voilà au début, j'étais tiraillée parce que si je ne leur proposais pas, il n'y avait pas. Mais une fois que tu leur proposais, ils s'en accaparaient comme si c'était le leur et donc ma foi, pourquoi pas. Donc c'est vrai que quand tu ne connais pas les ressources que tu peux avoir sur le terrain, les rencontres, bah tu ne peux pas faire tout ça et donc si je pouvais être leur sésame ouvre-toi, bah cela suffisait. Après on pouvait leur demander ce que tu voulais, ils le faisaient et ils devenaient vraiment acteurs de ce qu'ils étaient en train de faire. Ce que je ne

voulais pas, s'ils n'agissaient pas tout de suite, c'était les instrumentaliser... Donc tu vois, si on fait un repas multiculturel que l'on ne soit pas que là pour se goinfrer, mais qu'ils comprennent pourquoi on fait une assiette multiculturelle. Que c'est par ce biais-là que l'on va faire autre chose, mais qu'ils ne soient pas seulement motivés que par ça. C'est qu'est-ce que ça va rapporter au-delà et comme rayonnement pour que la circulation tourne bien dans tous les sens pour eux comme pour les natifs.

QV : Et donc tu vois aussi un prolongement entre ce que tu faisais au Miroir et ce que tu fais maintenant, qu'est-ce que cela t'inspire ?

YP : Ce qu'il y a... Il n'y a pas un prolongement par contre parce que nous on est pas éducation permanente... Par contre, moi, je pense que mon programme formation à cette touche-là... Donc c'est vrai que par rapport à d'autres CRI, je propose moi-même plus de choses en lien avec le socioculturel. Parce que j'ai été baignée dedans. J'ai travaillé pendant 18 ans là-dessus et donc nécessairement, ma pâte de formation a vraiment des vestiges et des acquis du Miroir Vagabond. C'est ça peut-être qui fait son originalité aussi, c'est que je vais toujours chercher du socioculturel et il y a en filigrane cette question de l'éducation permanente parce que j'ai été baigné dedans et que j'agis comme ça... Pour moi, il n'y a pas une continuité, mais ce que je mets dans le programme formation à une continuité...

QV : Peut-être une question plus personnelle, on voit que tu parles avec beaucoup de conviction. Est-ce que tu as l'impression que les valeurs que tu as dans ton travail se prolongent aussi dans ta vie personnelle et vice-versa ?

YP : Oui... Oui tout à fait. Je me suis un peu calmée depuis que j'ai été au Miroir Vagabond parce que ma famille trouvait que je travaillais trop et voilà bon... Quand tu es parent aussi... Je ne fais plus du 200 à l'heure, je fais du 100, ce qui est déjà bien. Mais voilà, j'équilibre, mais mes valeurs restent et... oui. Ma vie personnelle rejaillit ici comme ma vie professionnelle rejaillit dans ma vie personnelle. Je ne peux pas me couper en deux.

QV : Mais voilà, j'ai un peu fait le tour de mes questions. Tu souhaites ajouter quelque chose ?

YP : Non pas spécialement, merci à toi pour tes questions.

QV : Merci !